

**POLITIQUES DE CRISE,
CRISES DU POLITIQUE**

COLLECTION « SCIENCE POLITIQUE »

dirigée par l'Association belge francophone de science politique

1. Corinne GOBIN et Benoît RIHOUX (eds), *La démocratie dans tous ses états. Systèmes politiques entre crise et renouveau*, 2000.
2. Christian DE VISSCHER et Frédéric VARONE (eds), *Évaluer les politiques publiques. Regards croisés sur la Belgique*, 2001.
3. Gisèle DE MEUR et Benoît RIHOUX, *L'analyse quali-quantitative comparée. Approche, techniques et applications en sciences humaines*, 2002.
4. Olivier PAYE (ed.), *Que reste-t-il de l'État? Érosion ou renaissance*, 2004.
5. Bérengère MARQUES-PEREIRA et Petra MEIER (eds), *Genre et politique en Belgique et en francophonie*, 2005.
6. Barbara DELCOURT, Olivier PAYE et Pierre VERCAUTEREN (eds), *La gouvernance européenne. Un nouvel art de gouverner?*, 2007.
7. Nathalie PERRIN et Marc JACQUEMAIN (eds), *Science politique en Belgique francophone*, 2008.
8. Roser CUSSÓ, Anne DUFRESNE, Corinne GOBIN, Geoffroy MATAGNE et Jean-Louis SIROUX (eds), *Le conflit social éludé*, 2008.
9. Marc JACQUEMAIN et Pascal DELWIT (dir.), *Engagements actuels, actualité des engagements*, 2010.
10. Bérengère MARQUES-PEREIRA, Petra MEIER et David PATERNOTTE (eds), *Au-delà et en deçà de l'État. Le genre entre dynamiques transnationales et multi-niveaux*, 2010.
11. Régis DANDOY (ed.), *Science politique et actualité : l'actualité de la science politique*, 2010.
12. Julien PERREZ et Min REUCHAMPS (dir.), *Les relations communautaires en Belgique. Approches politiques et linguistiques*, 2012.
13. David AUBIN, Fabienne LELOUP et Nathalie SCHIFFINO (eds), *La reconfiguration de l'action publique en Belgique*, 2012.
14. David PATERNOTTE et Nora NAGELS (dir.), *Imaginer la citoyenneté. Hommage à Bérengère Marques-Pereira*, 2013.
15. Régis DANDOY, Geoffroy MATAGNE et Caroline VAN WYNSBERGHE (dir.), *Le fédéralisme belge. Enjeux institutionnels, acteurs socio-politiques et opinions publiques*, 2013.
16. Corine GOBIN, Geoffroy MATAGNE, Min REUCHAMPS et Virginie VAN INGELGOM (dir.), *Être gouverné au xx^e siècle*, 2013.
17. Muriel SACCO, Corinne TORREKENS et Ilke ADAM (dir.), *Circulations des idées et des modèles : les transformations de l'action publique en question. Le cas des politiques d'intégration*, 2016.
18. Petra Meier et David Paternotte (dir.), *La professionnalisation des luttes pour l'égalité : genre et féminisme*, 2017.

Comité éditorial de la collection « Science politique »

de l'Association belge francophone de science politique (ABSP):

Président:

Pierre VERCAUTEREN (UCL-Mons)

Membres:

Thierry BRASPENNING (Université de Namur), Ludivine DAMAY (Université Saint-Louis), Vincent DE COOREBYTER (Centre de recherche et d'information socio-politiques), Bérengère MARQUES-PEREIRA (Université libre de Bruxelles), Benoît RIHOUX (Université catholique de Louvain), Pierre VERJANS (Université de Liège).

GEOFFREY MATAGNE
ET VIRGINIE VAN INGELGOM
(DIR.)

Politiques de crise, crises du politique


academia
L'Harmattan

Science 19
politique

D/2017/4910/19

ISBN : 978-2-8061-0335-2

© **Academia-L'Harmattan s.a.**

Grand'Place, 29

B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays sans l'autorisation de l'éditeur ou de ses ayants droit.

www.editions-academia.be

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Maximos Aligisakis est docteur en sciences économiques et sociales, chargé de cours au *Global Studies Institute* de l'Université de Genève et à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg (Suisse). Il a participé à de nombreuses recherches sur l'Europe du Sud et les Balkans ou encore les relations Suisse-Union européenne. Il enseigne actuellement les aspects sociologiques et interdisciplinaires de l'intégration européenne, les questions migratoires et la montée des populismes en Europe.

Mara Bisignano est chercheuse en sociologie au laboratoire Institutions et Dynamiques historiques de l'Économie et de la Société (UMR8533/IDHE.S.) de l'Université Paris Ouest Nanterre. Co-responsable depuis 2015 du bureau relations professionnelles de l'Association Française de Sociologie, ses recherches portent principalement sur les transformations du travail et des régimes d'emploi, les institutions du salariat, les politiques sociales et leurs modes de gouvernance en Europe.

Rossana Cillo est research fellow au Département de Philosophie et Patrimoine culturel de l'Université « Ca' Foscari » de Venise et étudiante au Doctorat en sciences politiques et sociales de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Ses recherches portent notamment sur les conditions de travail des immigrés en Italie, les travailleurs détachés dans le secteur de la construction et les nouvelles formes de précarité liées à la diffusion des stages. Elle a cosigné avec L. Pradella *New immigrant struggles in Italy's logistics industry* (Comparative European Politics, 2016) et avec F. Perocco *Sous-traitance et exploitation différentielle des travailleurs immigrés : les cas de trois secteurs en Italie* (Travail, Emploi, Formation, 2015). À paraître sous sa direction *Le nuove frontiere della precarietà lavorativa. Sociologia degli stage* (Edizioni Ca' Foscari, Venise, 2017).

Amandine Crespy est professeure assistante à l'ULB, et chercheuse au CEVIPOL et à l'Institut d'études européennes. Elle est professeure visiteuse au Collège d'Europe à Bruges. Ses recherches portent sur la politisation de l'intégration européenne,

notamment en lien avec les politiques socio-économiques. Elle a publié notamment *Qui a peur de Bokestein ? Conflit, résistances et démocraties dans l'Union européenne* (2012) et *Welfare Markets in Europe. The Democratic Challenge of European Integration* (2016).

Ludivine Damay est chargée de cours en sociologie au sein de la Faculté d'Architecture La Cambre Horta de l'Université libre de Bruxelles. Elle est également chargée de cours invitée à l'Université Saint-Louis-Bruxelles. Docteure en sciences politiques et sociales, ses recherches portent notamment sur la participation citoyenne et l'analyse de l'action publique à différentes échelles. En 2011, elle a codirigé, avec B. Denis et D. Duez, *Savoirs experts et profanes dans la construction des problèmes publics* (Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis). Sur les dialogues citoyens de la Commission européenne, elle a par ailleurs publié avec H. Mercenier un article dans le *Journal of European public policy* (2016).

Francesco Della Puppa est senior post-doc fellow à l'Université de Padova, membre du Laboratoire de Recherche sociale à l'Université Ca' Foscari de Venise et visiting researcher à l'École d'Études Globales à l'Université de Sussex.

Jean Faniel est docteur en science politique et directeur général du Centre de recherche et d'information socio-politiques - CRISP. Ses travaux portent sur la vie politique belge, en ce incluant son financement, sur les élections, sur la conflictualité et la concertation sociale, ainsi que sur les acteurs de la décision : partis, interlocuteurs sociaux et mouvements sociaux.

Andrea Gerstnerova est docteure en géographie sociale. Elle est coordinatrice du projet FSE (Information, Citoyenneté, Emploi - Tremplin) et chercheuse au Centre national d'Information pour Jeunes (CIJ) au Luxembourg.

Geoffroy Matagne est politologue, chargé de recherches et maître de conférences au département de science politique de l'Université de Liège. Il est directeur-adjoint de la Cellule d'appui politologique - et Afrique-Caraïbes. Ses recherches portent principalement sur les politiques sociales comparées, les politiques de coopération au développement, le système politique belge, le fédéralisme et les processus de décentralisation en Afrique.

Petra Meier est professeure en sciences politiques à l'Université Antwerpen. Ses recherches portent sur les enjeux de la (re)présentation du genre en politique et dans les politiques publiques. Elle a édité et publié un grand nombre de livres, numéros spéciaux et articles, dont récemment *The Symbolic Representation of Gender. A Discursive Approach* (avec Emanuela Lombardo, 2014, Ashgate), ainsi que deux numéros spéciaux sur les aspects genrés du fédéralisme (*Revue Fédéralisme Régionalisme*, 2014 ; *Publius*, 2013, 43(1), avec Jill Vickers et Louise Chappell). Elle co-préside le groupe de travail GENRE ET POLITIQUE de l'ABSP.

Elsa Mescoli est anthropologue, chercheuse post-doctorale au Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations (CEDEM – ULg) et maître de conférences à la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Liège. Elle est également affiliée au Laboratoire d'Anthropologie sociale et culturelle (LASC – ULg) et membre de l'Association européenne des Anthropologues sociaux (EASA). Ses recherches portent principalement sur le rapport entre alimentation et migration – avec un focus particulier sur l'appartenance religieuse – ainsi que, plus récemment sur la thématique de l'islamophobie.

Julien Nimubona est professeur ordinaire de science politique à l'Université du Burundi. Ses enseignements portent essentiellement sur les théories et doctrines politiques, les systèmes politiques comparés, les systèmes de résolution des conflits en Afrique, les questions de gouvernance et de développement institutionnel au Burundi. Dans ses recherches, il s'intéresse particulièrement aux sources de la légitimation des pouvoirs en Afrique des Grands Lacs ; les conflits politiques, la gouvernance et le développement institutionnel. Sa thèse doctorale publiée aux éditions du Septentrion à Villeuve d'Ascq (2003) a porté sur les représentations du pouvoir politique tandis que plusieurs de ses articles sont concentrés sur les questions de la paix, de la gouvernance, de la décentralisation et de l'intégration régionale.

Farah Ramzy est doctorante en science politique à l'Institut des Sciences sociales du Politique à l'Université de Nanterre et au Centre de Recherche sur l'Action politique à l'Université de Lausanne. Ses recherches portent sur l'engagement étudiant en

Égypte, les soulèvements arabes et les mouvements sociaux en Moyen-Orient. Elle est enseignante à l'Université du Caire et à Sciences Po Reims.

Youssef Sadik est professeur de sociologie à l'Université Mohammed V de Rabat, président de l'Observatoire des Transformations sociales (OTS), responsable du Master Management du capital humain et communication et chef du département « Les Fondements de l'Éducation ». Il est également chercheur associé au Centre de Recherches sur l'Immigration, l'Ethnicité et Citoyenneté à l'UQAM (Canada), membre du comité de lecture de la revue *Émulations* (Bruxelles, Belgique), membre fondateur et membre du comité de rédaction de la *Revue Marocaine de Science Politique et Sociale*, chercheur associé au Groupe d'Étude des Méthodes de l'Analyse Sociologique (GEMAS) et professeur visitant à l'École de Management de Lyon.

Ottavia Salvador est doctorante en sciences sociales-migrations à l'Université de Gênes et membre du Laboratoire de Recherche sociale à l'Université Ca' Foscari de Venise.

Virginie Van Ingelgom est chercheuse qualifiée F.R.S.-FNRS à l'Institut de sciences politiques Louvain-Europe, professeure en sciences politiques à l'Université catholique de Louvain, et chercheuse associée au Centre d'études européennes de Sciences Po Paris. Lauréate de l'ECPR Jean Blondel Prize (2012), ses recherches portent notamment sur la question de l'indifférence et l'ambivalence à l'égard de l'intégration européenne, sur le lien entre attitudes et politiques publiques et sur les enjeux méthodologiques de la comparaison qualitative comparée. Elle a notamment publié *Integrating Indifference* (2014, ECPR Press) *Citizens' Reactions to European Integration Compared. Overlooking Europe* (avec S. Duchesne, F. Haegel et E. Frazer, 2013, Palgrave).

INTRODUCTION

POLITIQUES DE CRISE, CRISES DU POLITIQUE

Geoffroy Matagne

Virginie Van Ingelgom

Qu'elle soit politique, économique, budgétaire, sociale, internationale, environnementale, sanitaire, financière, ministérielle ou aujourd'hui migratoire, une chose est certaine et inlassablement répétée : « *C'est la crise !* ». Depuis plusieurs années, la notion de crise est constamment mise à l'agenda politique et médiatique. Sur le plan politique, elle est mobilisée pour cadrer de nombreux débats, en particulier économiques et sociaux. Elle sert à donner du sens et à légitimer des actions gouvernementales (baisse de la durée des allocations de chômage en Belgique, augmentation de la TVA en Grèce, etc.) ou des décisions prises par des opérateurs économiques (fermetures de sites ou d'outils comme chez ArcelorMittal, licenciement collectif chez Caterpillar à Charleroi, ou chez Axa, etc.). À l'inverse, d'autres acteurs, notamment syndicaux, dénoncent le recours à ce type d'arguments. C'est par exemple le cas lorsqu'il s'agit, pour eux, de s'opposer à des plans d'austérité¹ présentés comme inévitables, en raison précisément de la situation de crise. À titre d'illustration toujours, certains discours politiques d'élites dirigeantes européennes, prononcés dans le cadre de la crise de la zone Euro, mobilisent la thèse de TINA - *There is no alternative* (Zürn, 2015). Ainsi lorsque la Chancelière allemande, Angela Merkel, qualifie les décisions prises au sommet de la crise comme *alternativlos* (sans alternative), le discours de crise ne laisse aucun choix politique possible. Comme le souligne Arthur Borriello, « le contexte de crise est considéré comme un moment d'exacerbation du

.....

1 Ou de « rigueur », pour les acteurs plus favorables à ces politiques. Ce qui constitue un autre exemple du travail de cadrage politique.

discours dominant dépolitisé » (Borriello, 2014 : 154). Il convient dès lors de s'interroger sur ces discours et politiques de crise. De ce point de vue, Colin Hay précise « "There is no alternative" is never the description of an economic reality - it is a (typically mendacious) strategy of political legitimation » (Hay, 2013 : 4). Mobilisée en sens divers, contestée par certains, la crise cadre donc de nombreux débats. Si elle renvoie parfois à des périodes brèves, décisives et difficiles, elle fait aussi référence à des changements qui apparaissent tout à fait structurels et dont les effets peuvent être fondamentaux pour différents groupes sociaux.

Si la crise est à l'agenda politique et médiatique, elle est également à l'agenda scientifique puisqu'elle était au cœur du sixième congrès de l'Association belge francophone de science politique organisé à Liège les 10 et 11 avril 2014. Mais qu'est-ce qu'une crise du point de vue de la science politique ? Qu'est-ce qu'une politique de crise ? En quoi serait-elle spécifique ? L'étymologie du mot « crise » renvoie aux « décisions » que ce type de période, par définition périlleuse, appelle normalement à prendre. L'apparente capacité à peser sur le cours des événements est par ailleurs au cœur de la légitimité politique. Comment la « crise », économique par exemple, peut-elle alors conduire à une crise du politique qui peut se manifester par divers phénomènes : montée des populismes, de l'extrême-droite, de l'absentéisme électoral, de nouvelles dynamiques de participation, etc. ? À l'occasion de ce sixième congrès, il est apparu important d'offrir l'opportunité de faire le point sur les manières dont notre discipline analyse, d'une part, les « politiques de crise » et, d'autre part, les « crises du politique », ainsi que les liens entre ces deux objets. La dynamique scientifique appuyée par l'ABSP est traditionnellement centrée sur notre congrès triennal et les activités des groupes de travail (GT)². La thématique générale « Politiques de crise, crises du politique » a ainsi été éclairée, sous différents angles, par les travaux des GT qui s'intéressent à l'analyse de l'action publique, à la politique comparée, à la sociologie politique, à l'intégration européenne, aux institutions et politiques fédérales, régionales et locales, aux questions sociales, du genre, de l'immigration ou de la gouver-

.....
 2 Pour plus d'informations sur les groupes de travail de l'ABSP nous renvoyons le lecteur au site internet de l'ABSP : <https://www.absp.be/groupes-de-travail/presentation>.

nance internationale ; qui sont autant d'angles d'approche privilégiés dans le cadre du congrès.

L'objectif de cet ouvrage vise à saisir les acquis des recherches les plus récentes sur ces questions mais également d'échanger sur les nouveaux agendas de recherche et les pistes les plus prometteuses à explorer pour appréhender les crises du politique et les politiques de crise. Ces deux axes de recherche ont été abordés à l'occasion de la séance plénière dont les textes sont repris dans la première partie de cet ouvrage. La seconde partie regroupe une série de communications qui, ensemble, permettent de saisir comment la crise a été portée à l'agenda scientifique.

Les crises du politique, les politiques de crise

On l'a dit, depuis plusieurs années, la notion de « crise » est à l'agenda médiatique et politique. Elle est le plus souvent traitée d'un point de vue économique et social pour renvoyer au contexte général – et difficile – du moment. Mais celui-ci n'est pas juste une contrainte pour les acteurs politiques. Il est l'objet même de leur action. La capacité des gouvernants à agir sur le monde est en effet au cœur de leur légitimité. L'austérité, l'absence de visions qui permettraient de se projeter dans l'avenir, de perspectives claires d'une sortie de la crise peut entraîner une crise des systèmes politiques eux-mêmes. Ce sont ces crises du politique qui étaient au cœur de la première plénière. Les différents intervenants ont interrogé les tensions actuelles, les apparentes impasses et les perspectives d'évolution des systèmes politiques contemporains.

Partant d'une analyse de la crise des systèmes politiques traditionnels et en s'appuyant sur l'évolution du système belge sur plusieurs décennies (abstention, poids des familles politiques traditionnelles, rôle des acteurs économiques,...), Jean Faniel souligne le développement, en parallèle ou par réaction, de phénomènes multiformes de renouvellement politique (budget participatif, G1000, par exemple). Il éclaire ainsi les « deux faces de Janus » de la crise du politique : celle de la désaffection à l'égard du fonctionnement du système et celle de l'engagement sur le plan politique, syndical ou associatif pour peser sur celui-ci.

Petra Meier aborde ensuite la question des crises du politique à travers le prisme de l'égalité. Elle souligne les effets inégaux de la crise, les liens intrinsèques entre crise et (absence)

d'égalité et les différents facteurs qui font que les femmes sont proportionnellement plus touchées que les hommes. Analyser la place de l'égalité dans la hiérarchie des valeurs politiques, elle montre que les questions d'égalité des sexes bousculent moins les politiques et le système politique belges dans ses fondations que d'autres revendications égalitaires. Alors que nous observons s'installer une sorte de hiérarchie au sein des groupes minoritaires ou des discriminés, la crise conduit ainsi à réinterroger les enjeux de la diversité et les contours de la citoyenneté.

Déplaçant le regard de la Belgique vers le Maroc, Youssef Sadik interroge les mécanismes de mobilisation électorale dans un contexte autoritaire. Il montre comment – au-delà des liens tribaux et familiaux qui peuvent les lier au candidat –, les électeurs qui se mobilisent pour aller aux urnes développent généralement une attitude « utilitariste » dans un contexte de méfiance vis-à-vis du système. Les élections sont généralement considérées comme une sorte de rite socio-culturel, les électeurs – profitant par exemple des repas publics organisés par les candidats – essaient d'en tirer profit immédiatement. Dans ce contexte, les notables constituent la pierre angulaire du système social et économique de la société locale et jouent localement le rôle d'intermédiaire entre la population et l'État.

L'étymologie du mot « crise » renvoie aussi aux « décisions » que ce type de période, par définition périlleuse, appelle normalement à prendre pour en sortir. C'est ce qu'on appelle souvent les politiques de crise ou la gestion de crise. Face à l'émergence de certains problèmes, les autorités publiques doivent prévenir – idéalement –, gérer et communiquer. Il s'agit pour elles d'un impératif. En effet, la capacité à peser sur le cours des événements, à agir sur l'économie, à répondre aux nouveaux besoins sociaux, est au cœur de la légitimité politique.

En période de grandes difficultés économiques et sociales, la nécessité de démontrer sa capacité d'influence est à la fois la plus grande et la plus problématique. La plus grande, parce que l'inquiétude citoyenne face à l'avenir et aux problèmes quotidiens est la plus vive et la plus partagée. La plus problématique, parce que les gouvernants se retrouvent assez démunis pour limiter les effets sociaux d'un nouveau contexte économique qui paraît s'imposer à eux. Les moyens à la disposition des autorités publiques semblent insuffisants pour assurer rapidement un retour « à la normale ». Ceci explique en grande partie les dis-

cours politiques de crise qui s'efforcent de trouver un très subtil équilibre entre réalisme, voire pessimisme, à court terme et optimisme à moyen et long termes. Afin de maintenir la confiance, il faut à la fois afficher un grand volontarisme politique et fixer un cap pour la sortie de crise tout en gardant des ambitions crédibles³. Il faut trouver des pistes de recettes ou d'économies efficaces et nombreuses tout en assurant à la population que la répartition des efforts sera juste. À défaut, la défiance des citoyens envers leurs représentants politiques, incapables de répondre à leurs attentes par la mise en œuvre de politiques de crise efficaces, peut alors conduire à une crise du politique.

Dans le contexte européen actuel, la notion de politique de crise fait principalement référence aux politiques gouvernementales dites d'austérité lancées dès 2010 comme réponse politique à la crise financière de 2008. Elles se caractérisent par la poursuite d'objectifs décidés à l'échelon de l'Union européenne et d'autres organisations internationales et basés sur un paradigme monétariste et une politique de l'offre. Leur contenu est centré sur une réaffectation des ressources collectives vers les employeurs et le secteur financier dont la compétitivité est posée comme prioritaire par rapport aux politiques publiques, la fonction publique et les droits salariaux et syndicaux. Leur dynamique est axée sur l'obligation de réforme rapide au nom de la nécessité et de l'urgence. Un des enjeux de l'analyse politiste est de les réinsérer dans une perspective historique plus large où, qu'elles soient dénommées « d'austérité » ou de « rigueur », elles accompagnent depuis la fin des années 1970 un retour vers le libéralisme des politiques économiques et monétaires. Ce qui permet de renverser le regard : après 40 années de politiques d'exception, ces politiques de crise ne sont-elles pas à l'origine des principales crises contemporaines ?

La deuxième séance plénière du congrès invitait à aborder cette problématique en proposant une analyse de la nature des politiques européennes en matière économique, sociale et financière et de leur impact différencié sur certains systèmes nationaux et groupes sociaux ainsi que des mouvements de contestation qui ont émergé ou se sont renforcés autour de ces enjeux.

.....

³ La comparaison avec des pays voisins qui s'en sortent encore plus mal est une tactique fréquente dans cette perspective.

Maximos Aligisakis propose pour étayer son constat d'une construction européenne « a-sociale », l'analyse de trois dimensions spécifiques de cette dernière : l'absence de lien social européen, la faiblesse d'espace public et de conflit social démocratique dans l'Europe en voie d'intégration, et l'impuissance de la politique sociale au sein de l'UE. Amandine Crespy souligne quant à elle que la crise a amplifié un déséquilibre historique de la construction européenne : la domination de la libéralisation et la dérégulation des marchés sur la mise en place de politiques communes régulatrices et redistributives. Dans ce contexte, la réduction de la politique sociale au niveau européen à la surveillance des déséquilibres budgétaires a rendu impossible la mise en œuvre d'un agenda sur l'investissement social pourtant souhaité par de nombreux observateurs. Les deux auteurs insistent sur les nombreuses conséquences de ces développements, en particulier l'absence d'adhésion sociale et les faiblesses socio-politiques du projet européen, le retrait de la démocratie électorale et le vote protestataire pour des partis radicaux qui menacent les forces politiques traditionnelles.

La crise, à l'agenda scientifique de la science politique

Comme cet ouvrage en témoigne, si la crise est à l'agenda politique et médiatique, elle est aussi à l'agenda scientifique. En s'invitant au sein de la science politique, la notion de crise amène inmanquablement les chercheurs à une réflexivité indispensable pour saisir comment décrire et décrypter cette notion ; réflexivité partagée par l'ensemble des contributions réunies dans la seconde partie de l'ouvrage.

À la fois contemporaine et ancienne – ne serait-ce que dans le domaine de l'économie, on parle de crise depuis le 18^e siècle –, la notion de crise invite tout d'abord à questionner les temporalités des phénomènes politiques. De ce point de vue, le timing de cette publication et du congrès en lui-même n'est pas fortuit. Les textes présentés ici prennent le temps de la réflexion car, comme le souligne Andy Smith dans le cadre des études européennes, le fait même que les chapitres publiés dans cet ouvrage « ne collent pas à l'actualité » est à considérer comme un indicateur de leur scientificité (Smith, 2014 : 128). En effet, il est essentiel de souligner que les textes recueillis dans ces actes sont de véritables chapitres analytiques reposant sur des données empiriques riches. Par définition, cet ancrage empirique signifie, par exemple, que les programmes de recherche qui concernent la crise écono-

mique européenne n'auraient pu être lancés avant 2008. Ainsi, le chapitre de Rossana Cillo examine l'impact de la crise sur les relations entre les syndicats et les travailleurs immigrés en Italie à partir des résultats de la recherche de terrain effectuée dans le cadre du projet « TEAM – Trade unions, Economic change and Active inclusion of Migrant workers », recherche comparative réalisée entre 2011 et 2012. En vue de comprendre dans quelle mesure les syndicats italiens représentent les intérêts et les besoins des travailleurs immigrés dans un contexte de « crise » caractérisé par la récession économique, la réduction des politiques sociales et l'endurcissement des politiques migratoires, l'auteure mobilise des entretiens réalisés en face à face avec des syndicalistes, des représentants d'organisation patronale mais aussi des travailleurs immigrés. Basé sur une enquête réalisée en 2009 dans la province de Venise à partir d'entretiens, Francesco Della Puppa et Ottavia Salvador examinent le rôle de la dimension institutionnelle et réglementaire du processus de regroupement familial dans les pratiques et les récits de pratiques. Dans ce travail, le droit « en crise » et le droit « durant la crise » sont saisis pleinement dans leur dimension empirique. Cette profondeur empirique et analytique se retrouve également dans la contribution d'Andrea Gerstnerova qui au travers d'une centaine d'entretiens réalisés entre décembre 2011 et juin 2013 s'intéresse aux effets de la crise économique sur le fonctionnement des associations d'immigrés au Luxembourg. Elsa Mescoli aussi offre cette profondeur empirique, son analyse reposant sur les données collectées au cours d'une recherche ethnographique de dix-huit mois menée entre 2010 et 2012 dans le nord de l'Italie qui l'a amenée à observer et interviewer un groupe de femmes marocaines de première et deuxième génération. Au travers d'une approche relevant également de l'observation participante, le chapitre de Ludivine Damay propose de rendre compte de ses observations de la mise en œuvre d'un dispositif d'action publique particulier à savoir les « dialogues citoyens » qui ont pris place dans le cadre de l'année européenne des citoyens en 2013. Posant la question des effets du soulèvement de 2011 en Égypte sur le rapport au politique des jeunes, Farah Ramzy offre également un terrain empirique original qui s'appuie sur des entretiens et la passation de questionnaires réalisés auprès d'un groupe d'enquêtés faisant partie de la promotion de 2012 ; dispositif lui permettant de saisir pleinement ces effets.

Ce faisant, les contributions présentes dans cet ouvrage évitent également chacune à leur manière un piège classique des analyses de « la crise » en se dégageant d'un niveau d'analyse « macro » afin de privilégier les niveaux « méso » et « micro ». Ce changement d'échelle amène à s'interroger sur les origines des crises étudiées, forçant inmanquablement les auteurs à dépasser la dichotomie beaucoup trop réductrice entre origine exogène et endogène (Hay et Wincott, 2012 ; Smith, 2014 : 141). L'analyse du statut de l'emploi en Italie offerte par Maria Bisignano dévoile le caractère réducteur de cette dichotomie. Les réformes présentées par le pouvoir politique comme une réponse à la rigidité du marché du travail jugée responsable des difficultés inhérentes à certaines catégories de travailleurs (jeunes et femmes notamment) d'accéder à un emploi se caractérisent elles-mêmes par des critères d'éligibilité à certains droits contributifs qui rendent l'objectif poursuivi inopérant. Toujours dans le cas italien, les relations entre syndicats et travailleurs immigrés étudiés par Rossana Cillo démontrent que, si les chocs exogènes des crises économique et migratoire jouent un rôle important dans cette évolution, la position universaliste des actions et revendications des syndicats couplé à la faiblesse de la position syndicale face au durcissement des politiques migratoires, soit une explication endogène, permet tout autant de saisir cette évolution.

Au cœur de ces analyses au niveau méso et micro, l'analyse des pratiques des acteurs trouve une place de choix. L'analyse du cas italien développée par Mara Bisignano permet de mettre en évidence, en se focalisant sur la pratique et donc sur le niveau micro davantage que sur la norme, en quoi les travailleurs qualifiés d'atypiques, tout en n'étant pas exclus des droits sociaux, ne parviennent néanmoins pas à réunir les conditions suffisantes pour en bénéficier. La pratique détermine ici le réel accès aux droits ; pratique que seule l'analyse micro peut révéler. Cette perspective est également celle adoptée par Francesco Della Puppa et Ottavia Salvador lorsqu'ils démontrent en quoi l'analyse des pratiques du droit « en crise » et « durant la crise » est indispensable pour comprendre les évolutions observées. Le chapitre signé par Elsa Mescoli prolonge cette réflexion. Il illustre comment, outre les répercussions macro en termes de mouvements migratoires internationaux, la crise et les discours autour de la crise provoquent aussi des changements dans la vie quotidienne

des migrants, lorsque la crise les atteint dans leur pays d'installation. En se focalisant sur ce que l'auteure qualifie de micro-dynamiques au travers de l'étude des pratiques d'approvisionnement alimentaire, Elsa Mescoli affine le regard porté sur le rapport à la crise économique contemporaine et migratoire en appréhendant le quotidien des individus. L'analyse convaincante des dialogues citoyens européens développée par Ludivine Damay finit d'enfoncer le clou en démontrant en quoi l'observation de ces dialogues est indispensable pour en saisir le sens au-delà des discours de la Commission. Ce décalage du regard lui permet de conclure en soulignant que ces dialogues, conçus comme des politiques pour répondre à la crise du déficit de légitimité de l'Union européenne, constituent tout autant une manière d'appréhender la crise du politique, crise largement reliée dans les discours de la Commission à la crise économique qui aurait accentué la perte de confiance en la gouvernance européenne.

La réflexivité portée par les auteurs de cet ouvrage amène également à contextualiser « la crise » et par là à la replacer dans une perspective plus large soulignant davantage les processus de continuité à l'œuvre dans les politiques menées davantage que la rupture mise en exergue par les discours de crise et les politiques de crise qui en découlent. Farah Ramzy démontre très clairement dans son texte en quoi le rapport à la politique après le soulèvement de 2011 ne peut être saisi qu'en posant la question du changement et des continuités. L'analyse, par Julien Nimubona, de la relation complexe faite de complicités, de contradictions et de conflits entre les partenaires techniques et financiers et le Burundi durant les décennies qui ont précédé la récente crise de 2015 permet également de mieux appréhender les facteurs profonds de cette dernière. Dans un même ordre d'idée, le chapitre de Mara Bisignano interroge les effets induits par les politiques de l'emploi engagées en Italie en démontrant que l'action menée par le gouvernement Monti suite au déclenchement de « la crise » économique de 2008 s'inscrit dans la continuité des orientations politiques menées depuis vingt-cinq ans. « La crise » n'était ainsi que l'occasion de réactualiser les débats de rééquilibrage des dépenses de protection sociale dans un contexte de restrictions budgétaires initiées par l'adoption des critères de convergence de Maastricht dans les années 1990. Sur le cas italien toujours, le chapitre signé par Rossana Cillo souligne en quoi la crise économique a contribué à approfondir les tendances à la stratification

et à la division entre travailleurs sur le marché du travail et dans la société, en particulier pour les travailleurs immigrés. Ici crises économique et migratoire doivent être saisies ensemble pour comprendre leur impact sur les relations entre syndicats et travailleurs immigrés, contextualiser une crise amène à considérer l'autre crise. Le travail d'Andrea Gerstnerova sur les migrants d'Afrique subsaharienne et des Balkans au Luxembourg rappelle cette imbrication des crises économique et migratoire, qui toutes deux donnent de nouvelles dimensions et formes à la problématique de la migration.

Les textes de cet ouvrage mettent donc en évidence l'intérêt d'une approche accordant une place importante à l'analyse politique, analyse qui comme ces textes l'illustrent se trouve aux antipodes d'une approche déterministe. Mais cet ouvrage témoigne également de la richesse des approches de la crise. Ainsi l'approche ethnographique proposée par Elsa Mescoli lorsqu'elle analyse les pratiques d'approvisionnement alimentaire de ce groupe de femmes marocaines démontre la nécessité de croiser les regards disciplinaires sur la crise pour en comprendre tous les effets, en ce compris au niveau des pratiques. Ses analyses à partir de son observation participante et des entretiens menés mettent en évidence la modulation des pratiques d'achat de ces femmes visant à satisfaire leurs exigences en fonction des conséquences de la crise économique. En démontrant l'*agency* de ces femmes, elle remet intrinsèquement en cause une lecture déterministe de la crise et de ses effets. La question de l'*agency* est également présente dans la réflexion proposée par Farah Ramzy qui souligne à son tour la particularité de chaque trajectoire, les récits des enquêtés sur la révolution différant en fonction de leur distance par rapport aux événements en particulier par rapport aux dix-huit jours du *sit-in* sur la place Tahrir. Les effets du soulèvement sur le rapport au politique des jeunes sont tout sauf uniformes. La sociologie politique se révèle ainsi indispensable à la compréhension de ces effets. Lors des derniers congrès de l'ABSP, un dialogue avait été ouvert avec les sciences du journalisme et de la communication, la sociologie, la psychologie, l'économie ou encore l'histoire ; ce dialogue s'est poursuivi dans cet ouvrage.

BIBLIOGRAPHIE

- Borriello A. (2014), « L'abolition symbolique du politique, de nécessité vertu. Les réformes budgétaires dans les discours du président du Conseil italien », *Politique européenne*, vol. 44, n° 2, pp. 154-180.
- Hay C., Wincott D. (2012), *The Political Economy of European Welfare Capitalism*, Basingstoke, Palgrave.
- Hay C. (2013), "Acknowledging interdependence and dissing equilibrium. Towards a more genuinely *political* economy", communication à la table ronde *What's so international about political economy ?*, ECPR General Conference, Bordeaux, 6 septembre.
- Smith A. (2014), « Usages scientifiques de "la crise" de 2008 et suite : le cas des *European Studies* », *Politique européenne*, vol. 44, n° 2, pp. 124-151.
- Zürn M. (2015), "Opening up Europe: Next Steps in Politicisation Research", *West European Politics*, vol. 39, n° 1, pp. 164-182.



PREMIÈRE PARTIE :
LES CRISES DU POLITIQUE, POLI-
TIQUES DE CRISE



CRISE DU POLITIQUE : LES DEUX VISAGES DE JANUS

Jean Faniel

En 1975, le groupe Supertramp intitule un album « Crisis, what crisis ? ». À première vue, cette maxime pourrait s'appliquer à la vie politique belge des vingt-cinq dernières années. La situation y semble en effet paisible : la participation électorale dépasse les 80 % ; le Parlement fédéral n'a été dissous anticipativement qu'une seule fois depuis 1991 alors qu'il l'avait été à plusieurs reprises durant les deux décennies précédentes ; les transitions entre les gouvernements s'opèrent pacifiquement et sans trop de heurts, une certaine continuité marquant d'ailleurs les politiques menées (notamment sur le plan socio-économique).

Pourtant, à bien y regarder, la crise du politique souvent évoquée n'épargne pas vraiment la Belgique. Certes, la participation électorale est passée en Slovaquie de 19 à 13 % seulement lors du scrutin européen de 2014, ce dont on est bien loin au niveau belge. Cependant, l'absence de quelque 850 000 électeurs (un peu plus de 10 %) lors du dernier scrutin fédéral pose tout de même question, dans l'un des derniers pays où le vote est ou, à tout le moins, est censé être obligatoire.

De 2007 à 2012, plusieurs crises gouvernementales ont affecté le niveau fédéral, au point que les chutes de gouvernement et périodes longues de formation ont installé un climat de crise institutionnelle permanente suscitant un mélange d'étonnement, d'amusement, de lassitude et de défiance accrue vis-à-vis du monde politique, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. Les Communautés et les Régions, bien qu'elles aient connu un fonctionnement globalement plus serein durant cette période, ne semblent pas avoir particulièrement profité de la crise fédérale pour accroître leur popularité ou leur visibilité (en revanche, les nouvelles compétences héritées de la sixième réforme institutionnelle pourraient changer la donne).

Enfin, la mise en place des gouvernements consécutive au scrutin multiple de 2014 a été source de vifs conflits entre partis politiques, sur fond de tensions communautaires persistant malgré l'imposante

réforme institutionnelle accomplie sous la législature précédente. Avant même sa mise sur pied, le nouveau gouvernement fédéral a vu sa légitimité mise en cause en raison de sa composition inhabituelle, associant trois partis flamands et un seul francophone (en atteste, par exemple, l'appellation « kamikaze »). Il a ensuite rapidement dû faire face à un mouvement social de grande ampleur, dénonçant notamment le manque d'écoute par les nouveaux dirigeants des problèmes, souffrances et injustices mis en avant par les syndicats et leurs affiliés, travailleurs et allocataires sociaux.

Dans ce contexte, quelles formes prennent ces crises de la politique traditionnelle ? Comment les principaux acteurs socio-politiques contribuent-ils eux-mêmes à les entretenir, voire à les amplifier ? Et quelles tendances visent au renouvellement de la démocratie ?

1. Crise de la politique *traditionnelle*

Les dernières décennies ont été marquées par plusieurs changements importants dans la sphère politique en Belgique. Ces évolutions – que l'on retrouve, au moins pour partie, ailleurs également – témoignent d'une certaine désaffection d'une partie des citoyens à l'égard de la manière traditionnelle de faire de la politique telle qu'elle s'était développée en un peu plus d'un demi-siècle.

Le vote est en principe obligatoire en Belgique. On observe pourtant que, en 2014, outre les quelque 850 000 électeurs absents, 400 000 ont, volontairement ou non, remis un bulletin blanc ou nul, ce qui réduit à seulement 84,2 % la proportion des électeurs inscrits qui ont émis un choix valable en faveur d'une liste. Les électeurs inscrits ne forment que 73 % environ du total des habitants. Autrement dit, à peine 60 % des habitants du Royaume ont valablement pris part au dernier scrutin.

Dans ce cadre, un autre indicateur de la crise de la politique traditionnelle concerne les acteurs traditionnels de la politique. Si on examine l'évolution du poids électoral des trois familles politiques historiques, le constat est frappant. En 1965, avant leur division sur une base linguistique, les sociaux-chrétiens, les socialistes et les libéraux recueillaient ensemble quelque 85 % des voix à la Chambre. En 1991, les six partis incarnant ces courants totalisaient 70 % des votes. En 2014, cette proportion est tombée à 56,5 %.

Dans l'intervalle, d'autres courants politiques ont donné naissance à des partis nouveaux ou qui ont pris de l'ampleur. Trois d'entre eux, en

particulier, ont remporté un certain succès. Chronologiquement, le premier est le courant né du clivage centre/périphérie, qui a ouvert la voie à la création de partis régionalistes, communautaires, fédéralistes, autonomistes, indépendantistes ou rattachistes. Plusieurs d'entre eux ont connu des périodes fastes (la Volksunie, le Rassemblement wallon, le Front démocratique des francophones/Fédéralistes démocrates francophones ou la Nieuw-Vlaamse Alliantie), et trois participent actuellement au pouvoir à l'un ou l'autre échelon (les FDF, la N-VA, ainsi que ProDG en Communauté germanophone). Les années 1970 et 1980 ont vu (ré) apparaître des partis relevant de deux autres courants, au profil et à l'idéologie nettement opposés (Swyngedouw, 1992), dont la fortune électorale est assez mouvante : les partis écologistes et ceux d'extrême-droite. Le développement de ces partis s'est nourri de la perte de vitesse des partis considérés comme traditionnels. Il l'a sans doute amplifiée, également. Mais on peut aussi considérer qu'il a permis d'éviter au système dans son ensemble de marquer plus encore ses limites, dans la mesure où l'existence d'autres composantes dans l'offre électorale a empêché le repli sur l'abstention de certains citoyens qui ne se reconnaissaient plus dans les propositions des trois familles politiques historiques mais pouvaient être séduits par des propositions nouvelles ou par des discours focalisés sur des thématiques neuves.

L'émergence de ces nouveaux partis ne masque toutefois pas complètement la crise plus générale dont souffre l'engagement partisan. En quelques décennies, le *membership* partisan, tous partis confondus, a considérablement reculé. Partant de plus de 600 000 adhérents au début des années 1980, ce total a baissé de plus de 200 000 unités depuis lors. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les grands partis : le PS est passé en trente ans de 160 000 à 90 000 membres, tandis que le CD&V comptait 66 000 membres en 2012 là où le CVP en totalisait encore 125 000 en 1992 (MAPP, 2015). Et les partis des trois courants politiques plus récents évoqués ci-dessus ne compensent que partiellement cette chute.

Plus largement, la Belgique n'échappe pas davantage que les autres pays occidentaux à un sentiment manifestement croissant de défiance et de lassitude envers le fonctionnement du système politique et de ses principaux acteurs. Ce sentiment se nourrit de l'impression d'inertie du monde politique et de l'absence d'amélioration de la situation, notamment socio-économique. Les partis l'ont bien compris, et mettent l'accent, dans leurs campagnes électorales, sur le changement et la rupture - que l'on songe au leitmotiv de la N-VA ou, en France, à la dernière campagne présidentielle. Mais pour beaucoup de citoyens, le change-

ment, annoncé pour « maintenant », ne vient pas, ou pas dans le sens espéré. Au point que s’amplifie l’adhésion à la maxime « si les élections changeaient vraiment la vie, il y a longtemps qu’elles seraient interdites ». Avec les conséquences relevées plus haut. Il est désormais loin le temps où une part considérable de la population luttait – parfois jusqu’à la mort – pour obtenir le suffrage universel.

En Belgique, la politique réserve traditionnellement une place importante aux acteurs sociaux et à la concertation sociale. Or leur association à la détermination de la politique économique semble déjà n’être plus qu’un lointain souvenir (Arcq, 2014). Plus récemment, même leur capacité à influencer ensemble sur la politique sociale a été remise en question. La négociation d’accords interprofessionnels s’est considérablement compliquée, aboutissant à plusieurs échecs au cours des dernières années (Capron *et al.*, 2013). Tandis que les entreprises peuvent compenser cette situation par l’écoute attentive dont elles bénéficient – quoi qu’en disent les fédérations patronales – de la part des pouvoirs publics (nationaux, régionaux ou européens) et par les mesures que ces derniers prennent en leur faveur, les syndicats marquent nettement le pas. Même s’ils conservent, en Belgique – et à la différence de la plupart de leurs homologues ailleurs en Europe –, une capacité de mobilisation importante, le contraste entre cette force organisationnelle et les résultats obtenus apparaît assez crument. Ainsi, le mouvement syndical n’a plus guère de grande victoire à mettre à son actif depuis plusieurs décennies. Et les conditions de travail et de rémunération, de même que la situation des allocataires sociaux, se sont considérablement dégradées depuis le milieu des années 1970 (Faniel, 2012).

2. Crise du politique

La politique est la science des affaires publiques, des affaires de l’État. Elle met au cœur de son action la gestion de la *polis*, la Cité. Étymologiquement, l’économie porte quant à elle sur la gestion intérieure de la maison, de la famille. La crise actuelle du politique est liée à une évolution perçue par beaucoup de citoyens comme néfaste : la maison semble avoir pris le pas sur la Cité.

Autrement dit, un des aspects de la crise du politique est le décalage de plus en plus net, l’impuissance, même, des États et des autorités publiques en général face aux grands acteurs économiques. Au premier rang de ces acteurs figurent les groupes d’entreprises, qu’il s’agisse de

multinationales ou non. La capacité des États de leur imposer des réglementations s'est réduite avec le temps, pour différentes raisons : fragmentation de l'autorité, délégation des outils de politique économique à d'autres niveaux de pouvoir (Union européenne, Régions, etc.), consensus politique sur la nécessité de laisser le champ libre à ces acteurs, augmentation du périmètre géographique et de la taille des groupes et donc des ressources qu'ils contrôlent, augmentation de leurs moyens d'influence (ingénierie, conseil, communication, etc.)... (Goethals *et al.*, 2013). En outre, tandis que ces acteurs économiques semblent anticiper le changement, les pouvoirs publics y sont davantage réactifs. Aussi, même quand les autorités publiques tentent de réguler l'économie, les acteurs de celle-ci paraissent avoir un coup d'avance. Symboliquement, ce phénomène s'est incarné avec force lorsque les autorités publiques, nationales ou européennes, ont été amenées à essayer les plâtres de la crise financière et bancaire, de nature privée, et à la transformer en une crise des dettes publiques, plutôt que de l'avoir anticipée et empêchée.

Les acteurs politiques sont cependant eux-mêmes responsables, au moins en partie, de cette impuissance. L'Union européenne a pris un poids croissant dans la prise de décision, notamment par son action en matière économique et budgétaire. Or, outre qu'il est centré avant tout sur la mise en concurrence et sur l'économie, le système européen est essentiellement technocratique, reposant sur des acteurs tels que la Commission européenne et son administration, la Banque centrale européenne ou la Cour de justice de l'Union européenne. La manière dont Eurostat qualifie les dépenses des États a un impact majeur sur la marge de manœuvre de ceux-ci et de leurs composantes, notamment les pouvoirs locaux et régionaux. Même les acteurs politiques de l'Union ne font l'objet que d'un contrôle démocratique très limité. Tel est, par exemple, le cas du Conseil et du Conseil européen. Il s'agit d'organes constitués à partir d'exécutifs, qui font l'objet d'un contrôle non directement par les citoyens, mais par les représentants que ceux-ci élisent – avec tous les rapports de dépendance et de pression qu'un gouvernement peut exercer sur les parlementaires de sa majorité. Mais en outre, on a vu se développer une tendance au renforcement du caractère technocratique de certains exécutifs, composés de personnalités issues du monde de l'économie et de la finance, tel l'ancien président du Conseil italien Mario Monti. Enfin, le Parlement européen, s'il est élu par les citoyens (certes, par seulement 13 % des électeurs slovaques...), dispose toujours de pouvoirs limités, surtout si on les compare à ceux restant aux parlements nationaux.

Les parlements nationaux, précisément, ont vu se réduire leurs propres pouvoirs. D'une part, au profit du pouvoir exécutif. Ainsi, lors de la longue crise institutionnelle qui a secoué la Belgique après le scrutin de 2010, le Parlement fédéral a semblé davantage paralysé par l'absence de coalition disposant d'une majorité claire que libéré par cette situation lui offrant pourtant l'opportunité de prendre davantage d'initiative, en particulier en matière législative. D'autre part, toutes les assemblées parlementaires belges ont, à l'unanimité dans la plupart des cas, ratifié le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG ou Pacte budgétaire européen). Or celui-ci a notamment pour effet de réduire davantage encore les marges de manœuvre des parlements nationaux ou régionaux et des pouvoirs locaux. Et de faire passer, ici aussi, la maison avant la Cité : la politique budgétaire européenne corsete les marges de décision politique des États et de leurs composantes, et elle détermine les autres politiques, comme celle de l'emploi ou des investissements, notamment en matière de développement durable. En outre, le retour à l'équilibre et la résorption de la dette, quelles qu'en soient les conditions (le cas de la Grèce est illustratif de ce point de vue), sont admis par les différents partis de gouvernement comme des données, qu'il n'est pas possible de questionner ni, *a fortiori*, de remettre en question.

L'engagement indéfectible de la Belgique se marque, au niveau international, non seulement dans l'Union européenne, mais aussi, par exemple, dans l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). Ici également, l'autonomie de décision s'en trouve affectée. Au détriment de la crédibilité des représentants politiques lorsque ceux-ci nient la présence sur le territoire national d'armes nucléaires, qui constitue pourtant un secret de Polichinelle. Ou en attisant les suspensions, lorsque doit être passé un important marché de renouvellement de matériel militaire, jugé dispendieux en période d'austérité et soupçonné d'être influencé par les entreprises américaines d'armement.

À un niveau plus micro, la gestion que certains mandataires politiques font des moyens qui leur sont confiés est, elle aussi, susceptible d'attiser les critiques et les dénonciations des acteurs impliqués et, plus largement parfois, du système dans lequel se développent ces comportements. Au cours des dernières décennies, des scandales financiers ou d'abus de pouvoir de différentes formes et à différentes échelles ont émaillé l'actualité politique et médiatique belge. Depuis les années 1970, ces affaires ont conduit à une évolution considérable de la législation en matière de financement public des partis politiques, de cumul de mandats ou de contrôle des agissements d'une majorité par les mandataires

de l'opposition. Elles ont également fait évoluer grandement la notion d'éthique politique. Toutefois, cette dernière est, par essence, variable dans le temps. Aussi, à mesure que les règles se durcissent et que, manifestement, les comportements proprement illicites se restreignent, l'attention prêtée par les médias et le public à des comportements jugés douteux quoique parfaitement légaux, ou même à des maladroites sans réelle portée, s'accroît. Cela nourrit un climat de suspicion quant à l'honnêteté des mandataires politiques qui rejaillit sur la « classe » politique dans son ensemble.

Enfin, parmi les facteurs qui contribuent à la réduction de l'autonomie du monde politique, figure, en Belgique, le fédéralisme. Cette évolution des structures institutionnelles répond certes à des aspirations démocratiques, portées par le Mouvement flamand et par le Mouvement wallon. Mais au fil des réformes successives, elle a conduit à une répartition des compétences de moins en moins claire, non seulement pour le grand public, mais même pour bon nombre de mandataires. En outre, ce découpage institutionnel débouche dans bien des cas sur un morcellement. Ainsi, par exemple, toutes les entités fédérées exercent des compétences en matière de santé publique. La mise en œuvre des politiques de l'une en cette matière implique bien souvent une concertation avec celle d'autres. L'autonomie s'assortit dès lors d'une plus grande interdépendance, et la seconde peut limiter la première. Enfin, la rotation importante et parfois rapide des mandataires entre les assemblées ou les gouvernements des différents niveaux de pouvoir a largement contribué à brouiller la compréhension du système par les citoyens, et en a miné encore davantage la crédibilité.

Ce type d'évolution des mécanismes décisionnels – dont on s'est limité ici à présenter une liste non exhaustive – accroît, dans l'esprit des citoyens, le sentiment d'impuissance du politique, ou à tout le moins des acteurs politiques traditionnels. Il nourrit également chez certains un ressentiment à leur égard, que des discours de type populiste peuvent alors canaliser vers la dénonciation des élites et de ceux que celles-ci sont accusées de favoriser – parmi lesquels on retrouve, pêle-mêle, non seulement les milieux économiques et financiers ou, inversement, les syndicats et les mutualités, mais aussi les étrangers ou les « profiteurs », au premier rang desquels sont pointés les chômeurs.

3. Renouveau politique

Ces critiques découlant d'un constat de crise du politique ne débouchent toutefois pas nécessairement et pas exclusivement sur une dépolitisation des citoyens, sur un recul de la participation démocratique ou sur l'émergence de tendances antidémocratiques. Elles alimentent également, au contraire, des phénomènes de renouvellement politique qui peuvent prendre différentes formes.

À l'intérieur même du champ classique de la politique, une certaine vivacité peut être observée. Ainsi, outre les formations disposant d'élus dans les assemblées sortantes, près de cinquante partis politiques différents ont présenté des candidats au suffrage des électeurs lors du scrutin multiple tenu en Belgique le 25 mai 2014 (Dohet *et al.*, 2014). Dans un contexte paraissant relativement fermé aux yeux de nombreux citoyens, cette diversité est porteuse d'une grande hétérogénéité de projets, généralistes ou portant sur des questions très spécifiques. L'accès de ces formations aux médias n'est pas toujours aisé, ce qui, outre leurs moyens réduits, peut les empêcher de se faire connaître. Malgré cela, plusieurs partis ont réussi à émerger lors des dernières élections, qu'il s'agisse de formations de création récente – la Lijst Dedecker (LDD) ou le Parti populaire (PP), qui ont décroché leurs premiers élus en 2007 et en 2010 respectivement – ou de partis plus anciens mais jusque-là cantonnés hors de la scène parlementaire – le Parti du travail de Belgique (PTB), parvenu à décrocher des sièges dans le cadre du groupement PTB-go ! en 2014. Bien que largement opposés idéologiquement, les uns et l'autre sont porteurs d'un discours contestataire à l'égard du système qui est parvenu, au moins ponctuellement, à soulever l'enthousiasme d'une portion significative de l'électorat. Il faut toutefois bien constater que cette variété ne semble pas suffire à ramener des abstentionnistes vers les isolements, le taux de participation en 2014 étant très proche de celui enregistré en 2010 pour la Chambre, et inférieur à celui observé lors du scrutin régional, communautaire et européen de 2009.

Hors du champ strictement politique, de nombreux collectifs, mouvements et associations sont également actifs dans un nombre très varié de domaines. Par les revendications qu'ils portent, ces groupes sont susceptibles de forcer la mise à l'agenda

politique de problématiques que les partis représentés dans les assemblées, sinon, aborderaient peu spontanément. Et par les répertoires d'action auxquels ils recourent, ils peuvent tenter de bloquer certaines décisions, contraindre les gouvernants à en prendre dans un sens déterminé, ou modifier l'approche d'une problématique développée par les autorités (Paternotte et Faniel, 2015).

Une autre manière de renouveler l'action politique consiste à développer des solutions alternatives ou complémentaires à la démocratie représentative telle qu'elle s'est codifiée. Différentes formules sont ainsi portées, par des individus ou par des collectifs, et parfois mises en œuvre, ne fût-ce qu'à titre d'essai. Le budget participatif, tel qu'il est adopté dans la ville brésilienne de Porto Alegre, a été particulièrement vanté par certains mouvements altermondialistes. Plus récemment, l'expérience du G1000 a elle aussi fait l'objet de beaucoup d'attention (Caluwaerts et Reuchamps, 2012). Et l'idée de remplacer l'élection par le tirage au sort comme mode de désignation d'une partie des personnes chargées de gérer les affaires publiques (Van Reybrouck, 2014) a suscité tout à la fois l'intérêt et la controverse.

Ces différents partis, mouvements ou processus politiques sont porteurs, d'une part, d'un renouvellement de la manière de faire de la politique et, d'autre part, de thématiques qui peuvent aller à contre-courant, parfois fortement, du cadre idéologique dans lequel évolue principalement le jeu politique classique à l'heure actuelle. L'exemple de la politique budgétaire mentionnée plus haut peut conduire à s'intéresser aux collectifs citoyens d'audit de la dette qui se développent en différents endroits du pays. D'une part, ces groupes constituent des lieux d'engagement politique sur un mode particulier : des citoyens sans expertise préalable reconnue plongent dans les budgets publics et dans des documents des autorités pour décortiquer l'utilisation faite par le passé des sommes empruntées et les conditions auxquelles ces prêts ont été contractés. Outre cette démarche peu commune de contrôle collectif approfondi de l'action politique passée, ils mènent, de manière plus conventionnelle, des actions de conscientisation de la population sur des questions souvent jugées complexes et rédhibitoires. D'autre part, en questionnant la dette publique et ses différentes facettes, ils remettent profondément en cause des principes apparemment consensuels – et en tout cas admis comme intangibles par les principaux partis

politiques – tels que la nécessité de rembourser une dette ou celle de revenir à l'équilibre budgétaire par la réduction de certaines dépenses sociales ou d'investissement.

4. Conclusion

La crise du système politique traditionnel est devenue un sujet de préoccupation depuis un certain temps déjà. La Belgique n'échappe pas à ce constat. Elle présente même certaines particularités qui le renforcent, et les crises institutionnelles à répétition que l'on a connues dans la dernière décennie l'ont rendu plus saillant encore. Cette crise s'enchevêtre dans d'autres : crise économique, crise sociale, crise culturelle à certains égards, ou crise écologique. Les difficultés rencontrées par le monde politique pour résoudre ces crises ou, selon un point de vue différent, l'absence de volonté de mettre en œuvre des solutions susceptibles de les affronter résolument, voire la persévérance dans une voie qui les renforce, contribuent à accroître le discrédit du monde politique et des pratiques politiques traditionnelles. Que la gestion de la maison semble avoir pris le pas sur celle de la Cité, et que les responsables de la gestion des affaires publiques consentent eux-mêmes à approfondir cette tendance, renforce la crise du politique.

Ce phénomène débouche sur deux évolutions, qu'on peut considérer comme les deux faces, opposées, d'une même pièce. Une partie non négligeable des citoyens fait montre de désillusion et de désaffection à l'égard du fonctionnement du système. Cela se traduit par une absence d'investissement associatif ou, plus largement, par un désintérêt envers l'actualité, par exemple politique. Sur le plan électoral, ce comportement s'exprime soit par l'abstention ou le vote blanc, soit par un soutien à des partis considérés comme en rupture avec le système ou même hostiles à celui-ci. Ce type de comportement a pour effet de réduire l'assise de la démocratie, quand il ne préconise pas tout simplement la sortie de celle-ci.

L'autre attitude consiste à l'inverse à s'engager sur le plan politique, syndical et/ou associatif (on sait à quel point le militantisme prend parfois des formes multiples dans le chef d'un même individu) pour peser sur le système, par exemple dans

l'espoir de le faire évoluer. Ou à réfléchir de manière critique sur les fondements du système pour promouvoir sa transformation. Ces deux pratiques, qui peuvent bien entendu se combiner, visent précisément à renforcer, à approfondir, voire à rétablir (selon le constat à la base de l'engagement) la démocratie dans le processus de décision collective.

Ainsi, tel le visage du dieu Janus, la réaction à la crise du politique peut présenter deux faces tout à fait opposées du point de vue de leur rapport à la démocratie. En grec, le mot crise signifie notamment le moment du choix. Deux voies, au moins, sont possibles...

BIBLIOGRAPHIE

- Arcq É. (2014), « Concertation et démocratie économique (1944-1978) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2237.
- Capron M., Conter B., Faniel J. (2013), « Belgique. La concertation sociale interprofessionnelle grippée », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 141, pp. 3-11.
- Dohet J., Faniel J., Govaert S., Istasse C., Nassaux J.-P., Wynants P. (2014), « Les partis sans représentation parlementaire fédérale », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2206-2207.
- Faniel J. (2012), "Crisis behind the Figures? Belgian Trade Unions between Strength, Paralysis and Revitalisation", *Management Revue. The International Revue of Management Studies*, vol. 23, n° 1, pp. 14-31.
- Goethals C., Vincent A., Wunderle M. (2013), *Le pouvoir économique*, Bruxelles, CRISP.
- MAPP (2015), Members & activists of political parties, PM Figures Belgium, <www.projectmapp.eu/download/db/belgium/belgium-figures/PM%20Figures.xlsx>, consulté le 1^{er} février 2015.
- Paternotte D., Faniel J. (2015), « Belgifiés ? Peut-être. Apathiques ? Pas tout à fait... », *Politique, revue de débats*, n° 89, 53-57.
- Caluwaerts D., Reuchamps M. (2012), "The G1000 Facts, figures and some lessons from an experience of deliberative democracy in Belgium", <<http://www.rethinkingbelgium.eu/rebel-initiative-files/events/seventh-public-event-g1000-european-citizens-initiative-malaise-democracy/G1000-Background-Paper.pdf>>, consulté le 1^{er} février 2015.
- Swyngedouw M. (1992), « L'essor d'Agalev et du Vlaams Blok », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1362.
- Van Reybrouck D. (2014), *Contre les élections*, Arles, Actes Sud.



LES CRISES DU POLITIQUE : RÉFLEXIONS À TRAVERS LE PRISME DE L'ÉGALITÉ

Petra Meier

Le concept de *crise* domine l'actualité politique de ces dernières années. En sciences politiques, le concept de crise est omniprésent. Il a constitué la thématique de nombreux congrès et conférences organisés dans la foulée de divers événements politiques. La récente crise politique belge (2010-2011), dont le record brille par la plus longue formation d'un gouvernement fédéral, est encore bien présente dans la mémoire collective. La crise économique et financière en est un autre exemple. Elle constitue une réalité concrète vécue par les habitants de certains pays membres de l'Union européenne, particulièrement les citoyens espagnols ou grecs ; elle affecte également les fondations et les institutions du projet européen. En 2015, cette crise est reléguée au second plan par une autre crise politique d'une ampleur considérable, celle des réfugiés, qui a montré l'incapacité européenne de définir et de s'accorder sur une politique d'immigration. À cette crise, d'autres problèmes politiques se superposent, dont ceux liés aux situations critiques en Syrie, en Turquie, aux relations plus ou moins conflictuelles entre la Turquie et l'Union européenne, ou, plus loin, ceux de la région des Grands Lacs, en passant par les causes et les conséquences du Printemps arabe. De plus, depuis quelques années, lorsqu'on parle politique, c'est le terme « crise » qui s'emploie automatiquement. Comme si la politique n'existait pas sans crise : il y a crise, donc il y a politique. Ou peut-être est-ce plus opportun d'inverser l'équation, qui affirmerait que s'il y a politique, il y a crise ? Ces deux équations tiennent la route et mériteraient réflexion.

Cette contribution a pour objectif d'alimenter une réflexion sur les crises du politique à travers le prisme de l'égalité. Il s'agit donc de lier les questions d'égalité à celles des crises en politique

et celles des crises du politique. Dans ce cadre, les deux équations décrites plus haut ont toute leur importance.

1. Les concepts de crise et d'égalité

Commençons par définir ce que c'est une crise. De manière générale, le concept de crise contient plusieurs significations dans le langage courant. Une crise est avant tout une situation ou une période difficile, préoccupante, considérée comme grave. Elle peut être expliquée de plusieurs manières. Une crise peut être provoquée par (la perception d') une situation de pénurie ou d'un manque de ressources, comme la vision d'un logement pour réfugiés ou SDF ou le manque d'aliments, d'eau ou de ressources énergétiques. La crise, dans ce cas, est souvent associée à une stagnation ou une à récession du flux souple de l'offre et de la demande. En deuxième lieu, une crise s'explique aussi par la mise en question d'un ordre existant, comme l'ordre social et certaines de ses règles, normes et mœurs. Un équilibre existant, peu importe dans quelle mesure il s'agit d'un véritable équilibre, est ébranlé. Il y a une perturbation de la situation existante, amenant souvent à une rupture – plus ou moins importante – avec le passé. Le mot clé est donc le changement, pouvant également engendrer tensions, conflits, troubles ou manifestations de violence. Ces différents éléments déclenchant une crise peuvent être concomitants : une situation de pénurie peut par exemple générer une réflexion sur l'ordre social existant, ce qui peut ainsi occasionner une manifestation de mécontentement. Les causes d'une crise importent moins que la crise elle-même, car si une crise en politique devient une crise *du* politique, ce sont alors les capacités du politique en tant que mécanisme ou processus de gestion de la société qui sont remises en question.

Tout comme le concept de crise, le concept d'égalité renferme de nombreuses significations. En études féministes, leurs différentes significations se distinguent entre elles par le registre d'égalité recherché. La notion classique fait référence à une égalité juridique, soulevant une égalité de droit pour des sujets en situation comparable. Ensuite s'inscrit l'égalité des chances, basée sur la reconnaissance du fait que ces différents sujets étant égaux devant la loi ne disposent pas nécessairement tous des

mêmes moyens pour faire fructifier cette égalité juridique. Cette égalité se caractérise donc par la mise en place d'outils politiques afin de permettre à chaque sujet en situation juridique égale de disposer des mêmes chances de pouvoir étudier, travailler, etc. Enfin s'inscrit l'égalité de fait, qui cible le résultat obtenu. En d'autres mots, le but recherché ne réside pas seulement en ce que, par exemple, les femmes disposent des mêmes chances en postulant à un poste particulier, mais en ce qu'il y ait une répartition plus égale des hommes et des femmes à travers ces différents postes.

Dans cette contribution, nous emploierons le terme égalité d'une façon plutôt générique, sans distinguer l'une ou l'autre signification du concept. Nous ciblerons par contre les questions d'égalité de genre, étant plus familiarisée avec cette thématique.

Après cette brève - et trop superficielle - contextualisation des concepts de crise et d'égalité, comment contribuer à une réflexion sur les crises *en* politique et *du* politique à travers le prisme de l'égalité ? Pour commencer, la possibilité de penser les questions d'égalité nous est précieuse, parce que les concepts de crise et d'égalité vont de pair, notamment dans une approche analytique *du* ou *de la* politique. La ou les crise(s) politique(s) ou *du* politique sont des thématiques invitant à se pencher sur les questions d'égalité. Nous associons le concept de crise avec la mise en danger d'une ou plusieurs formes d'égalité, ou, *a fortiori*, comme mettant le concept d'égalité en péril. Il est associé dès lors avec les perdants de l'égalité. Et il faut alors se demander : qui perd quoi, comment et pourquoi ? Suite à quelle logique, quel argument, quelle norme ou valeur, quel mécanisme ou processus, ou encore quelle dynamique dans un sens plus large ? Comment le concept d'égalité s'amenuise-t-il, ou - posé en de termes plus neutres, donc distants - comment l'égalité est-elle mise en danger ? L'égalité comme valeur semble attaquée par une force venant de nulle part dans ces contextes de crises, et il est difficile d'en mesurer la portée. *A contrario*, on peut également raisonner à partir des crises déclenchées par une demande politique pour plus d'égalité, au niveau de droits civiques, politiques, économiques ou sociaux. Maintes grèves, révolutions ou guerres civiles ont été incitées de la sorte.

2. Les effets inégalitaires de la crise

Les crises *du* politique, vues à travers le prisme de l'égalité, se pensent dans leurs conséquences, en général formulées comme les effets néfastes de la crise économique et financière envers les plus démunis. Divers exemples illustrent bien les effets inégalitaires d'une crise et donc les liens intrinsèques entre crise et (absence d') égalité. Soulignons ici, à titre d'exemples, l'écart grandissant entre les couches économiquement plus démunies et les plus favorisées, et les taux de chômage très élevés qui touchent certains groupes fragiles de la population, comme les moins de vingt-cinq ans en Espagne. Pensons aussi au seuil de pauvreté qu'une part de plus en plus importante de la population a atteint dans un grand nombre de pays. Nombreux sont les rapports qui ont été publiés depuis fin 2009 et qui mettent en avant, en employant une grille analytique féministe – c'est-à-dire un cadre de lecture scientifique, mettant en avant le caractère structurel et systémique de certaines formes d'inégalités – comment les femmes sont proportionnellement plus touchées que les hommes par la crise récente.

Cette vulnérabilité accrue des femmes est en partie due à la participation différenciée des hommes et des femmes sur le marché du travail : les secteurs dans lesquels les femmes sont surtout actives¹, leur statut, le nombre d'heures prestées en moyenne par semaine, leur plus grande dépendance à l'économie informelle. Une étude de Vaughan-Whitehead (2012), couvrant l'Europe, a démontré qu'en France, en Grande-Bretagne, en Irlande, en Suède et aux Pays-Bas, les femmes ont proportionnellement plus souffert de la crise que les hommes à cause de leur dépendance importante au secteur public en matière d'emploi. En effet, ce secteur a subi de grandes coupes budgétaires, notamment dans les segments où travaillent les femmes. Un autre rapport, par Floro, Tornqvist et Oktay Tas (2010), souligne que dans un grand nombre de pays, les femmes bénéficient moins que les hommes des investissements publics tels les travaux publics, mis sur pied afin d'absorber une partie des effets néfastes de la crise sur le chômage. Il s'agit dans une large mesure de secteurs employant des hommes.

.....
1 Qui subissent par ailleurs davantage les conséquences d'une crise, tel le secteur touristique.

Le fait que les femmes soient proportionnellement plus touchées par la crise que les hommes est aussi dû à la dépendance différenciée des sexes en regard des services offerts par l'État-providence. Formulé plus adéquatement, il semble que l'offre de certains services soit surtout bénéfique aux femmes. Les femmes sont surreprésentées parmi les pauvres, qui dépendent d'un soutien financier et logistique de l'État. Floro *et al.* soulignent dans ce cadre que la coupe dans les budgets des services sociaux augmente souvent la charge de travail – non rémunéré – des femmes, puisque la répartition persistante de rôles entre les sexes fait que ce genre de tâches incombe aux femmes. Imaginons une situation où les points d'eau potable ne sont plus renouvelés ou installés. Cela entraîne une charge élevée de travail non rémunéré pour les femmes, car elles doivent y octroyer plus de temps. En conséquence, une ou plusieurs filles ne vont pas à l'école, ou cessent d'y aller, et restent à domicile afin de soutenir leur mère dans ces tâches. Cela induit un cercle vicieux car le manque de scolarité influence les possibilités dont ces filles disposeront plus tard.

Le spectre des coupes budgétaires est très large, allant jusqu'aux services aux personnes âgées. Cela provoque la privatisation de certains de ces services et l'accentuation du rôle de l'entourage personnel de la personne âgée. En effet, celles qui prennent soin de leurs parents âgés, ayant besoin d'une aide – non pas nécessairement financière mais dans la gestion de la vie quotidienne –, sont majoritairement les filles, belles-filles, ou petites filles. De plus, les femmes sont aussi surreprésentées parmi les personnes âgées dans les pays occidentaux. Elles dépendent donc davantage d'un système de soin de santé et de services aux personnes (les plus) âgées.

Il existe aussi d'autres services sociaux ciblant des besoins spécifiques aux femmes. Une organisation comme le *Women's Aid* à Londres, procurant un toit et de l'aide aux femmes victimes de violence sexuelle/intrafamiliale, doit refuser plus de 300 femmes par jour depuis 2011 à cause d'un manque de places. Les budgets ne suivent pas tandis que le nombre de femmes qui se présentent augmente, celles-ci étant les victimes principales de ce genre de violence. D'autres organisations dans le même secteur voient leurs budgets divisés par deux, et des organismes dépendants de dons, tel *Refuge* ou *Respect*, se trouvent dans une situation similaire.

La crise a un effet proportionnellement plus élevé sur les conditions matérielles et immatérielles des femmes que sur celles de leurs homologues masculins, débouchant sur une situation matérielle plus difficile, et entraînant une charge de travail non rémunéré plus élevée, une augmentation de la violence à l'égard des femmes, et moins de possibilités de soutien et de secours. Pourtant, les femmes les mieux loties profitent de la crise, pourrait-on souligner avec malice. Cette boutade fait allusion au fait que les femmes accèdent plus facilement à des postes de prise de décision dans des circonstances difficiles comme un moment de crise. Ce serait donc les femmes déjà favorisées qui profitent de la crise mais dans une mesure limitée seulement. En effet, le nombre de femmes dans les segments les plus élevés du marché du travail n'a pas véritablement augmenté ces dernières années. Sur ce point, la sociologue Sylvia Walby souligne que la crise contient une dimension de genre – « is gendered » – c'est-à-dire qu'elle est nourrie par et nourrit à son tour les rapports sociaux de sexes. D'après Walby, ce qui est valable pour les conséquences de la crise, décrites plus haut, l'est aussi pour ses causes. « Pourquoi cette crise ? » se demande-t-elle dans son dernier ouvrage (Walby, 2010). Quelles en sont les logiques et les causes ? Walby décrit comment ce système, profondément masculin, a nourri cette crise et comment nos sociétés devraient être repensées sur d'autres bases.

Quant à la Belgique, elle s'en sort relativement bien à ce niveau. Primo, la Belgique résiste relativement bien à la crise. Secundo, les femmes ne ressentent pas autant la crise que dans beaucoup d'autres pays au sein et en dehors de l'Europe. Néanmoins, on ne peut pas parler d'égalité des sexes en Belgique. Deux exemples montrent bien qu'une crise financière et économique pourrait davantage toucher les femmes en Belgique. L'écart salarial entre les hommes et les femmes persiste et peut être très élevé en fonction du statut. Dans le secteur privé, cet écart salarial s'élève à 25 % chez les employés et 17 % chez les ouvriers. Parmi les fonctionnaires statutaires, il est presque inexistant, mais il est encore de 5 % parmi les contractuels. Moins le salaire est rélémenté et plus le salaire en jeu est important, plus l'écart salarial entre les hommes et les femmes s'accroît. Des différences similaires se retrouvent chez les pensionnés : les femmes sont surreprésentées dans les catégories touchant une pension inférieure à 1000 euros/mois, et sous-représentées dans

les catégories touchant une pension plus élevée (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2011). À cet effet, Danièle Meulders, Sile O'Dorchai et leur équipe du DULBEA (ULB) ont développé un indicateur du « degré de dépendance financière » afin de pouvoir illustrer les risques individualisés de pauvreté. Elles ont pu démontrer que plus d'un tiers des femmes dépend des revenus des personnes avec lesquelles elles vivent tandis que ce chiffre s'élève à seulement 10 % chez les hommes. De plus, ce degré de dépendance financière est plus élevé chez les femmes ayant soixante ans ou plus (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2011).

3. Une crise comme indicateur de normes et valeurs

La façon dont la crise financière et économique de ces dernières années a contribué à appauvrir certaines couches de la population, et à creuser le fossé entre les couches les plus pauvres et les plus riches, illustre bien les liens intrinsèques entre crise et inégalité. C'est un aspect très important de ce qu'est une crise. En effet, tant cette crise économique et financière que ses répercussions pour la/les politique(s) ne représentent pas juste une contrainte pour les acteurs politiques ou un cadre au sein duquel ils agissent, c'est l'objet même de leur action. Les exemples évoqués le démontrent. L'absence d'une politique claire et volontariste en matière d'égalité, par manque soit de volonté ou d'accords politiques, soit de connaissance des dossiers, démontre à rebours que l'égalité est un choix politique uniquement s'il n'y a pas d'autre choix. Les principes d'égalité sont abandonnés dès que le moindre nuage se présente à l'horizon. Même si la Belgique se défend relativement bien sur le plan d'égalité des sexes et que ses services sociaux n'ont pas subi les mêmes ravages qu'ailleurs, il ne faut pas se faire d'illusions. L'égalité des femmes et des hommes – sans parler des autres groupes sociaux – n'est pas un fait. Les mesures promouvant davantage l'égalité – des femmes et des hommes ou d'autres groupes sociaux – et nécessitant des choix politiques clairs et des moyens financiers considérables, ce n'est ni pour la législature actuelle, ni pour la suivante, peu

importe le choix des électeurs lors du prochain scrutin et la composition idéologique du gouvernement.

Les femmes ont troqué un patriarcat privé contre un patriarcat public, le *pater familias* sous forme de père ou de mari contre un *pater familias* public, l'État-providence. Elles sont passées d'une dépendance à une autre, dans une certaine mesure. La crise, en touchant ce *pater familias*, touche ainsi aussi les femmes.

En conclusion, nous pouvons affirmer qu'une crise est un bon indicateur de la place de l'égalité dans la hiérarchie de valeurs politiques. Nous savons depuis longtemps qu'il y a peu de certitudes en politique et qu'il faut continuellement être vigilant quant à la préservation des valeurs qui nous sont chères. C'est peut-être un élément positif à tirer de cet ensemble, la nécessité de rester vigilant et vif. Voilà un rôle qui nous incombe, en tant que corps académique et en tant que citoyens.

4. Crises d'inégalité ?

Après avoir montré comment les crises contribuent à renforcer les inégalités, examinons à présent comment les demandes d'égalité peuvent générer des crises. En Belgique, nous avons connu peu de crises politiques – ou du politique – dues à une revendication politique d'égalité. En 1966 a lieu la grève des ouvrières de la FN Herstal (Fabrique nationale d'armes de guerre) qui revendiquaient un « salaire égal, à travail égal » à celui des hommes. Bien que cette grève constitue un moment important dans l'histoire de l'émancipation de la femme et de sa position économique en Belgique, elle n'a pas profondément troublé la politique belge, à l'inverse d'un événement d'ordre éthique, la loi de 1990 sur la dépénalisation partielle de l'avortement. Le refus du roi Baudouin de contresigner cette loi, en opposition avec sa conscience chrétienne, posait un problème constitutionnel. La solution trouvée finalement a consisté en une impossibilité temporaire de régner, solution qui fût accueillie avec beaucoup de réserve par les juristes. Malgré les questions soulevées par ce cas particulier, il faut constater que les fondements de la politique belge et de son système n'ont jamais été ébranlés par des revendications d'égalité, tant au niveau des droits civiques, politiques, sociaux qu'économiques de femmes.

Des revendications d'égalité d'autres groupes sociaux, comme le suffrage universel ou les droits revendiqués par les Flamands, ont eu beaucoup plus d'ampleur et ont entraîné des crises politiques et du système politique. De nouveau, on peut souligner que ces crises sont symptomatiques de la place de l'égalité sur l'échelle des valeurs politiques. Alors que la crise récente contribue à l'augmentation du niveau d'inégalités, non seulement entre les femmes et les hommes, mais aussi parmi les individus stigmatisés par leur classe socio-économique ou leurs origines ethniques (ces critères interagissant et se superposant), les revendications d'égalité des sexes semblent générer moins de crises politiques ou du système politique que d'autres revendications égalitaires. La place de l'égalité dans la hiérarchie des valeurs politiques dépend donc de l'égalité « de qui » et « pour qui » il est question. Les questions d'égalité des sexes bousculent moins les politiques et le système politique belges dans ses fondations que d'autres revendications égalitaires.

Il faut à présent se demander si cela est nécessaire : faudrait-il que les revendications d'égalité entre hommes et femmes déclenchent des crises politiques au point que l'élite et l'opinion publique y attachent la même importance qu'aux autres revendications d'égalité ? Comment comprendre que les enjeux d'égalité des sexes, même importants, bousculent moins l'ordre politique existant ?

Donner une réponse exhaustive à cette question est une tâche difficile. Néanmoins, voici quelques éléments qui m'amènent au dernier point à exposer. Sur le plan international, la Belgique est souvent mise en avant comme un bon exemple à suivre en matière de droits acquis par les lesbiennes et, plus récemment, par les personnes trans. Nous vivons au sein d'une société plus égale que jamais à ce niveau, et bien plus égale que beaucoup d'autres sociétés. Durant la période 1999-2007, les citoyens lesbiennes ont obtenu de droits importants (comme l'ouverture du mariage ou le droit à l'adoption). La Belgique a aussi mis en place un cadre légal pour les personnes trans. Tout d'abord, ceci comprend une procédure plus facile pour changer de prénom - et sans l'obligation de subir une opération destinée à changer de sexe. Il est également possible de changer de sexe sur le certificat de naissance ainsi que d'adapter les papiers officiels nécessaires, mais il faut la conviction constante et irréversible d'appartenir à l'autre sexe. Cela implique une adaptation

physique à ce sexe souhaité. Par exemple, une femme trans doit physiquement ressembler à une femme – ce qui soulève la question des critères définissant à quoi ressemble une femme, alors qu'Angelina Jolie, l'archétype du modèle féminin, se fait enlever les seins, même si c'est pour des raisons médicales préventives. Cela implique également une stérilisation afin qu'un homme (trans) ne puisse pas donner naissance à un enfant.

Cette égalité semble exister uniquement sur un plan légal, car la réalité de beaucoup de personnes lesbi-gays ou trans indique le contraire. Suite au documentaire « Femmes de la rue » de Sofie Peeters en 2012, il y a eu celui intitulé « Hommes de la rue ». Tandis que le premier montrait le degré de sexisme qu'une femme subit en se promenant dans (certains quartiers de) Bruxelles, dans le deuxième, Sven Pichal documentait, en se promenant main dans la main avec un ami homosexuel à Anvers et à Bruxelles, les discriminations et violences auxquelles sont exposés les homosexuels en milieu urbain en Belgique. Ces documentaires ont suscité beaucoup de réactions dans les médias et l'opinion publique. Avec les données encore limitées dont nous disposons, ils démontrent que les personnes lesbi-gays et trans subissent de nombreuses violences, verbales, physiques et sexuelles, surtout au sein de l'espace public. L'homophobie, la lesbophobie et la transphobie sont des phénomènes récurrents. Le problème ne se pose pas quand une personne lesbi-gay ou trans se comporte conformément à une image plutôt classique d'un homme ou d'une femme. Il se pose par contre quand on transgresse ces frontières, quand on dépasse la construction binaire – et très rigide – des sexes.

Patrick Charlier, du Centre interfédéral pour l'égalité des chances, a récemment mis en exergue deux dossiers emblématiques à ce niveau. Il citait l'exemple d'un couple homosexuel refusé dans un cours de danse, selon l'argument qui affirme qu'un homme doit danser avec une femme. Un deuxième exemple était rapporté par un couple lesbien dont un propriétaire leur refusait la location d'une maison avec jardin, sous le prétexte suivant : « qui va s'occuper de l'entretien de cette maison et de son jardin ? ». Ces exemples ne sont malheureusement pas inventés mais constituent le quotidien des personnes lesbi-gays ou trans.

Il y a donc un écart, voire une tension, entre le cadre légal et les normes. La ou les politique(s) précèdent les normes et valeurs

et leur diffusion au sein de la « population », en tout cas dans ces cas décrits ici.

Face à cela, il y a une tendance à penser que ce n'est pas grave, dans la mesure où la société va suivre le mouvement que le politique a impulsé afin de l'amener vers de nouveaux horizons. Qu'en est-il réellement ? Les politiques créent en réalité un cadre très rigide. Il faut physiquement ressembler au sexe opposé pour pouvoir être reconnu comme tel. Ainsi, cette logique rigide et binaire se voit dès lors réaffirmée. Comme le souligne Judith Butler (1990), il nous est difficile de conceptualiser les corps en dehors des formes et des types de corps qui existent dans notre réalité. De plus, ce cadre rigide a été utile afin de mettre en place une certaine égalité. La Belgique est connue pour ses quotas hommes-femmes en politique (et ailleurs). Que faire des lois et décrets concernant les quotas « du sexe sous-représenté », introduits partout avec difficulté et vigueur, afin de permettre aux femmes d'accéder aux positions du pouvoir ? Qu'en faire, si nous sommes prêts à considérer que le sexe est difficilement saisissable dans une logique binaire, ou que c'est d'abord le vécu du sexe qui compte, et que ce vécu n'est pas binaire ?

Les mouvements de femmes, y compris les tendances lesbi-féministes, soutiennent avec véhémence que le sexe, et ce qui est socialement construit autour de ce concept, sont le cœur de la discrimination. C'est la base à partir de laquelle il faut mettre en place des mesures afin de lutter contre cette discrimination. Cette logique est une de raisons pour laquelle nous disposons en Belgique d'un Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et d'un Centre interfédéral pour l'égalité des chances, ce dernier s'occupant de tout sauf de discrimination sur base de sexe. Ces deux instituts doivent leur existence d'une part à une conviction ferme de leur nécessité d'exister, et d'autre part à une peur de perdre du terrain, dans le cas des femmes par rapport à d'autres groupes sociaux faisant face à des inégalités et discriminations. Cela peut engendrer un repli sur soi-même, comme le décrit le politologue suisse Hans Peter Kriesi (2010). Celui-ci essaie d'adapter la théorie des clivages politiques afin d'expliquer le succès des partis profitant de la peur de la globalisation. Cette tendance au repli sur soi-même est un phénomène plus général et peut aussi s'appliquer au cas exposé ici.

Nous voyons donc surgir de nouvelles questions, qui présentent un défi pour nos modèles et outils, analytiques comme

politiques. En formulant de nouvelles quêtes d'égalité, nous voyons notre pensée majoritaire en termes d'égalité des sexes – hommes/femmes – se troubler. Nous observons aussi une sorte de hiérarchie s'installer au sein des groupes minoritaires ou des discriminés. Qui est le plus démuné ? Qui est le plus discriminé ? Un défi et qui ne sera que nourri par la crise, l'autre crise, se dessine. Car l'écart qui se crée, la violence que nous voyons surgir, elle ne touche pas que les femmes. Comme le soulignait très bien David Paternotte dans un article récent intitulé « Qui a peur des homosexuels ? », la violence à l'égard des homosexuels dans l'espace public, surtout urbain, n'est pas uniquement – ou davantage – une violence à l'égard d'une sexualité rejetée (Paternotte, 2014). Qui perd ? Qui condamne ? Qui se replie sur soi-même ? Quels sont les liens entre tous ces phénomènes ?

Où en sommes-nous en termes de diversité ? Avec quels éléments constituons-nous la citoyenneté ? Comment définir l'égalité ? Et comment la préservons-nous en situation de crise ? Qu'est-ce qui est en crise, au fond ?

BIBLIOGRAPHIE

- Butler J. (1990), *Gender Trouble : Feminism and the Subversion of Identity*, New York, Routledge.
- Floro M.S., Tornqvist A., Oktay Tas E. (2010), *The Impact of the Economic Crisis on Women's Economic Development*, Stockholm, SIDA.
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2011), *Femmes et hommes en Belgique. Statistiques et indicateurs de genre*, 2^e édition, Bruxelles, IEFH.
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2011), *Genre et revenu. Analyse et développement d'indicateurs*, Bruxelles, IEFH.
- Kriesi H. (2010), "Restructuration of Partisan Politics and the Emergence of a New Cleavage Based on Values", *West European Politics*, vol. 33, n° 3, pp. 673-685.
- Paternotte D. (2014), « Qui a peur des homosexuels ? Violence et subjectivité », *La Revue Nouvelle*, 2014, n° 3, accessible online <<http://www.revuenouvelle.be>>.
- Vaughan-Whitehead D. (ed.) (2012), *Public sector adjustments in Europe : Scope, effects and policy issues*, Genève, OIT.
- Walby S. (2015), *Crisis*, Cambridge, Polity Press.

LES NOTABLES DANS LES MOBILISATIONS ÉLECTORALES AU MAROC

Youssef **Sadik**

Introduction¹

Depuis plusieurs décennies déjà, les élections semblent constituer l'un des champs d'analyse privilégié pour les chercheurs en sciences sociales permettant de comprendre et d'expliquer les changements affectant une société en général et son champ politique tout particulièrement.

Les élections constituent, sans conteste, un moment extraordinairement riche et profondément dense en matériaux mobilisables pour les chercheurs et les observateurs. C'est ce qui explique pourquoi elles ont constitué l'objet d'étude des pionniers de la sociologie moderne.

Le présent article présente des pistes d'analyse permettant de replacer le choix des électeurs et leurs attitudes électorales au centre des débats scientifiques sur la question. Une telle analyse nous permettra de dessiner un schéma complexe des formes et des mécanismes de mobilisation électorale dans un contexte autoritaire².

Depuis les élections communales de juin 2009, nous avons mené plusieurs enquêtes qualitatives et quantitatives. Partant d'une large investigation par observation deux mois avant les élections de 2009, nous avons pu réaliser une trentaine d'entre-

1 Une version antérieure du présent travail a été publiée à la *Revue marocaine des sciences politiques et sociales*, n° 4, février 2013.

2 En France, les travaux de Nonna Mayer et son équipe au sein du CEVIPOF ont contribué à l'adoption de cette approche et à son développement, notamment en analysant l'apport des variables statut socio-professionnel, appartenances religieuses, sexe et âge, etc. (Mayer, 2006 ; Boy et Mayer, 1997).

tiens semi-directifs avec des élus communaux de différents partis politiques et dans plusieurs régions. Une enquête par questionnaire a été administrée juste avant les élections de 2011 auprès d'un échantillon qui s'élève à 430 personnes.

Dans cette optique, nous tenterons de comprendre à la fois les logiques des mobilisations par le haut comme par le bas ce qui nécessite de parler du « cycle électoral » qui inclut les pouvoirs publics et les partis politiques qui, à travers la mobilisation des notables et des élus, exercent, directement ou indirectement, un pouvoir politico-administratif sur les citoyens. Après plusieurs exercices électoraux, la méfiance a gagné du terrain ce qui s'est traduit par deux phénomènes principaux : le premier est le taux très élevé d'abstention (dû à plusieurs facteurs à la fois, notamment méfiance, désintérêt, choix politique, etc.) ; le deuxième est la tendance d'une partie importante des électeurs ayant fait le choix de se déplacer aux urnes pour la « matérialisation » de l'acte électoral à travers le recours à l'argent et aux gains individuels.

Le présent article tentera également de montrer à quel point le clientélisme n'est pas uniquement un acte descendant et irrésistible : une sorte d'« offre d'achat » exercée par des détenteurs d'un pouvoir matériel ou symbolique sur d'autres personnes en vue de les séduire³.

Une telle définition du clientélisme, appliquée à l'analyse du comportement électoral au Maroc ne permet pas d'appréhender la complexité du phénomène et ses soubassements socio-culturels. Ceci dit, l'argent n'est pas le seul facteur déterminant du vote au Maroc.

Dans la campagne marocaine, à côté des formes de mobilisation classiques d'ordre communautaire et notabiliaire, de nouvelles identifications collectives sont de plus en plus visibles. Elles s'articulent autour d'intérêts locaux souvent de nature vitale : eau, électricité, routes, dispensaire, école, etc. La montée remarquable d'un mouvement associatif ancré localement et

.....

3 Huntington et Nelson pensent que le clientélisme est un élément structurant des liens sociaux des sociétés dites traditionnelles : "In traditional societies, patron-client relations provide a means for the vertical mobilization of lower-status individuals by established elites [...] The introduction of competitive elections gives the client one additional resource which he can use to repay his patron for other benefits" (1976 : 55) cité par Lisa Blaydes (2006).

encadré par des jeunes diplômés, a souvent servi de catalyseur à de nouvelles formes de plaidoyer et de mobilisation collective des populations.

1. Les notables dans les mobilisations électorales⁴

Parler de « la mise en contexte des élections » nécessite la prise en considération de la chaîne des dépendances qui se crée avant et après les élections. D'habitude, le jeu électoral local se focalise autour de quelques personnes qui, bénéficiant d'un capital matériel et/ou symbolique, choisissent les candidats et définissent les alliances politiques du futur bureau de la commune.

À côté de leurs capacités redistributives, les notables maîtrisent les codes du système politique local et rentrent souvent en contact avec les autorités de leur région, les préfets, les juges et les avocats, etc. Ils investissent ces instances bien avant les élections tout en se plaçant au centre des transactions économiques de leurs régions. Ils verrouillent donc le système politico-administratif local et le contrôlent à travers des personnes corrompues. Au moment des élections, ils sont déjà initiés aux rites de passage et aux pratiques du pouvoir local. Lorsqu'ils sont contre la loi, il y a toujours des personnes dans le cercle de décision local

.....

4 Selon Max Weber, les notables sont des personnes qui « 1. de par leur situation économique, sont en mesure, à titre de profession secondaire, de diriger et d'administrer effectivement de façon continue un groupement quelconque, sans salaire ou contre un salaire nominal ou honorifique ; 2. jouissent d'une estime sociale – peu importe sur quoi celle-ci repose, – de sorte qu'ils ont la chance d'occuper des fonctions dans une démocratie directe formelle, en vertu de la confiance de ses membres, d'abord par acte volontaire, puis à la longue par tradition ». « Les notables [...] sont, dans une large mesure, les rentiers de toute sorte : propriétaires de terres, d'esclaves, d'élevages, de maisons de titres. Puis des personnes exerçant une activité qui leur facilite l'expédition des affaires politiques en tant que profession secondaire : dirigeants d'entreprises saisonnières (en particulier, agriculteurs), avocats (ceux-ci étant à la tête d'un "bureau"), autres types de professions libérales ; dans une proportion importante, les patriciens commerçants occasionnels ; en nombre moindre enfin les entrepreneurs industriels privés et les travailleurs » (Weber, 1995 : 378-379).

qui les avertit avant le déclenchement de toute procédure judiciaire. Parfois même, ces personnes sont capables de détruire les traces et d'enterrer rapidement l'affaire.

1.1. *Les notables ruraux et le Makhzen*⁵

Pour comprendre la nature des liens entretenus entre le Makhzen et les notables ruraux, il faut interroger les choix économiques et politiques que le Maroc a connus après son indépendance. Le Makhzen s'est dirigé vers les élites rurales pour défendre et immuniser ses choix politiques. Une nouvelle politique économique a vu le jour mettant fin aux tentatives d'industrialisation du Gouvernement de Abdellah Ibrahim⁶ (1958-1960) pour se contenter du développement agricole en vue d'encourager les notables ruraux à investir la politique. Cette stratégie les a, tout de suite après, favorisés lors des élections communales de 1960⁷.

En fait, depuis l'Indépendance, la majeure partie des partis alliés du Makhzen est née et s'est dirigée vers la campagne : le Front de Défense des Institutions Constitutionnelles (FDIC) fondé par Rida Guedira (ex-conseiller de Hassan II), le Mouvement populaire, fondé par Mahjoubi Aherdan (se présentant comme un parti amazigh qui défend les intérêts de la région du Moyen-Atlas), le Rassemblement national des Indépendants (RNI) fondé par Ahmed Ossmane (beau-frère de Hassan II), parti qui a rassemblé les parlementaires sans appartenance politique élus massivement lors des élections législatives de 1977, etc.

Malgré un discours officiel se préoccupant de l'état des infrastructures dans le monde rural et des conditions de vie des

.....
5 Pour Khadija Mohsen-Finan aujourd'hui, « est considéré "makhzénien" un homme ou un mouvement qui se réapproprie les valeurs de la monarchie mais aussi ses modes de gouvernement, manière d'adhérer au système monarchique dans son ensemble » (2005 : 82).

6 Hassan II, alors prince héritier, est désigné comme président du conseil gouvernemental après avoir mis fin au gouvernement Abdellah Ibrahim qui représentait l'Union nationale des Forces populaires (UNFP) après sa scission avec le Parti de l'Istiqlal, premier parti du Mouvement national.

7 Abdellah Hammoudi explique comment la nouvelle organisation de l'administration locale a servi l'alliance entre le Makhzen et les notables ruraux avec l'introduction de nouveaux responsables comme le *chaykh* au niveau de la tribu et de la fraction et le *moqaddem* au niveau du village (2001 : 50).

ruraux, toutes les politiques de développement (un million d'hectare irrigué, exonération du secteur agricole des impôts, etc.) ont bénéficié aux grands agriculteurs plutôt qu'aux petits et moyens agriculteurs. Les campagnes sont restées vulnérables, dépourvues d'infrastructures sociales de base, alors que la politique agricole s'est tournée progressivement vers l'export. Avec plusieurs vagues de sécheresse, les ruraux vendaient leurs terrains pour émigrer vers la ville ou se transformaient en ouvriers dans les grandes exploitations agricoles ayant bénéficié des programmes de modernisation mis en place par l'État. Les grands exploitants agricoles se trouvèrent ainsi petit à petit au centre des transactions socio-économiques mais aussi culturelles de leurs régions.

C'est sur cette réalité que le Parti Authenticité et Modernité (PAM), premier parti lors des élections communales de 2009, a tenté de construire sa stratégie électorale. Dès le dépôt des candidatures, le parti a visé le monde rural en accordant moins d'importance aux villes.

Armé par la longue expérience de son fondateur, Fouad Ali El Himma, au Ministère de l'Intérieur, le PAM s'inspire de la stratégie électorale des partis « de l'administration » dans les années 1960. Il se dirige vers les ruraux et ouvre ses locaux aux agriculteurs, aux notables et aux parlementaires des autres partis politiques. Parmi ses 6032 élus, il y a 2341 membres des bureaux des conseils communaux dont 87,78 % dans les communes rurales contre 12,21 % seulement dans les villes. Il faut dire qu'au niveau du découpage électoral, l'État contrôle les résultats des élections en limitant le poids des communes urbaines où le Parti de la Justice et du Développement (PJD) est classé premier au niveau des voix.

Bien qu'il ait justifié sa présence par le besoin vital d'un nouvel encadrement de la société, le PAM se dirige vers les mêmes catégories socio-professionnelles qui ont, depuis l'indépendance du pays, assuré le relais entre les pouvoirs publics et les populations, à savoir les agriculteurs, les commerçants et les réseaux notabiliaires. Comme l'explique un élu du PAM et membre de son conseil national :

« Nous avons constaté que les notables sont indispensables pour l'instaurant aux élections. Au PAM, dans les dernières élections communales et vu les circonstances, nous avons opté pour un nouveau type de

notables. Des notables pas comme les anciens. Ils ont un niveau d'instruction, ils sont ouverts, etc. Les gens ont pris l'habitude de manger, de gagner de l'argent et de demander des services aux candidats. Seuls les notables sont capables de répondre à cette demande »⁸.

Il faut toutefois préciser que, bien que les notabilités classiques continuent à contrôler le jeu électoral dans le monde rural, ceci ne signifie pas pour autant que les structures sociales sont restées figées depuis les années 1960. Le monde rural a connu plusieurs mutations aussi bien au niveau économique que socio-culturel. Le taux des agriculteurs dans les conseils communaux en présente l'un des signes forts. En effet, l'on note une régression significative des agriculteurs dans les conseils communaux. Bien que les communes rurales représentent aujourd'hui 85,29 % de l'ensemble, les agriculteurs ne représentent que 26,28 % des conseillers communaux en 2009. En 2003, ils représentaient 31,52 % alors qu'ils dominaient 49,5 % des sièges en 1983 et presque les deux-tiers en 1976 (62,04 %).

Quant aux professions dites « citadines », l'on note que les salariés ont enregistré une progression d'un peu plus de deux points entre 2003 et 2009. Les fonctionnaires sont passés de 8,8 % en 2003 à 9,16 % en 2009.

Tableau 1 : Répartition des élus communaux selon leurs professions en 2003 et 2009

| Profession | 2003 % | 2009⁹ % |
|---------------------------|------------------|------------------------------|
| Agriculteur ¹⁰ | 31,52 | 26,28 |
| Salarié | 15,04 | 17,27 |
| Commerçant | 13,58 | 11,49 |
| Enseignement | 10,23 | 9,73 |
| Fonctionnaire | 8,8 | 9,16 |
| Profession libérale | 2,38 | 2,22 |

.....
8 Entretien réalisé avec l'un des membres du Conseil national du PAM à Rabat le 10 décembre 2009.

9 Les statistiques publiées pour l'instant concernent uniquement les membres des conseils communaux

10 Théoriquement, pour que la Carte d'Identité Nationale (CIN) mentionne le métier « agriculteur » par exemple, la personne concernée doit disposer d'une attestation administrative prouvant qu'elle est propriétaire ou qu'elle exploite un terrain agricole.

| | | |
|----------------------|-------|-------|
| Étudiant | 1,21 | 2,88 |
| Directeur de société | 0,46 | 0,54 |
| Autres | 16,78 | 20,43 |

Source : Données tirées du site officiel des élections. Ministère de l'Intérieur

Les appartenances socio-professionnelles des présidents des communes rurales montrent également des changements importants. 21,34 % seulement des présidents sont des agriculteurs, alors que 36,23 % appartiennent à des métiers « citadins » dont 13,51 % des fonctionnaires, 11,59 % des salariés et 11,13 % des enseignants. Il faut rappeler également que dix communes rurales sont présidées par des femmes. Ces résultats nous renseignent sur les changements qui ont affecté les appartenances socio-professionnelles des élus depuis la thèse du Fellah marocain défenseur du trône¹¹. Ils décrivent, en chiffres, les mutations sociologiques qui ont marqué aussi bien les électeurs que leurs représentants. À côté des agriculteurs et des commerçants, figures classiques de l'élus marocain, les salariés et les fonctionnaires gagnent des voix. De nouveaux statuts professionnels corroborent cette typologie avec une présence progressive des étudiants et des professions libérales. Reste à savoir dans quelle mesure ces nouvelles figures échappent aux formes classiques de mobilisation électorale et à quel point cette nouvelle typologie des élus est véhiculée par des changements profonds du système de valeurs politiques.

En fait, la figure typique de l'élus rural comme du notable a considérablement changé. Ceux-ci s'investissent davantage dans les formes de modernisation technique, prolongent la durée de scolarisation de leurs enfants alors que leur vie est généralement partagée entre le village et la ville. À ce qui précède, il faut ajouter que le programme d'électrification mis en place par l'État depuis le début des années 1990 (programme PAJER) dont les taux de couverture dépassent les 70 %, à côté d'un réseau routier de plus en plus important ont accéléré la vitesse des transformations qui ont affecté aussi bien les valeurs que les modes de vie des ruraux. L'utilisation massive des paraboles a, de son côté, permis aux habitants des régions jusque-là enclavées d'être plus informés. Ceci les incite à comparer, critiquer et à prendre part aux débats

.....
 11 Leveau R. (1976), *Le Fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de la FNSP.

publics. L'arrivée à l'âge de dix-huit ans d'une génération qui a, contrairement à ses parents, bénéficié de la scolarisation n'est pas sans affecter le cours de ces changements. Ces facteurs, à côté d'autres, ont préparé et encouragé la naissance et le renforcement d'un mouvement associatif local qui se focalise sur les questions de développement tout en accompagnant les changements axiologiques et encadrant les formes de mobilisation collective des ruraux. Les demandes des ruraux sont de plus en plus exigeantes et la concurrence électorale est plus marquée par la légitimité des réalisations. Bien entendu, pour mieux appréhender l'impact des changements sociaux sur les formes de participation et de mobilisation politique chez les ruraux, il faut les décrypter plutôt dans l'abstention que dans la participation électorale. La prise de conscience politique se traduit généralement par le refus du jeu politique et par la contestation. Ainsi, dans la région de l'Atlas les habitants de la commune Arfala ont boycotté les dernières élections communales. La tribu des Ait Ahmad Ousaid a réagi de la même manière pour protester contre les conditions socio-économiques de leur région.

En fait, dans des communes rurales pauvres, les élections sont moins mobilisatrices que dans les communes riches. Les élus ont du mal à répondre aux besoins de la population alors que le budget annuel est en grande partie consommé par les frais de fonctionnement. Le président d'une commune pauvre se déplace par ses propres moyens, utilise son téléphone personnel et reçoit les invités chez lui.

Au cours des campagnes électorales, les projets réalisés par la commune constituent souvent un objet de polémique entre les différents protagonistes. La force de propagande de certains candidats peut relativiser les réalisations de l'équipe sortante ou en minimiser la consistance et l'ampleur. Lorsque ces réalisations sont importantes et percutantes, elles sont souvent attribuées soit au gouvernement ou bien à l'INDH (Zaki, 2009b), parfois même au Roi.

1.2. *Les notables de la ville*

La ville marocaine a connu de nombreuses mutations socio-spatiales affectant aussi bien les centres urbains que leurs périphéries. Ces mutations sont généralement liées à la montée

sensible de l'habitat insalubre et des quartiers clandestins, au taux d'équipement très faible et à l'inefficience des structures administratives locales décentralisées et déconcentrées. Durant les années 1980 et 1990, la décennie des émeutes urbaines par excellence, le problème sécuritaire se place en tête des préoccupations des pouvoirs publics.

Les notables sont apparus d'abord comme de nouveaux acteurs économiques puis politiques, capables d'accompagner ces mutations. Du foncier, les notables se projettent dans les arènes politiques à travers le contrôle direct ou indirect des conseils municipaux.

À côté du foncier, les notables créent des activités économiques annexes, contrôlent les réseaux des marchands ambulants ou les petits commerçants, ce qui leur confère généralement une assise électorale importante. L'exode rural alimente cette tendance, ce qui explique l'émergence régulière de nouveaux notables et leur capacité de relayer les différentes politiques électorales du Makhzen notamment dans le but de contrôler des quartiers peuplés et peu encadrés par les partis politiques. Il faut dire que les notables forment une sorte de « soupape » sociale capable de cantonner les changements et de bloquer toute tentative de déstabilisation sociale.

2. Formes et mécanismes des mobilisations électorales

Dans cette partie, nous tenterons de présenter les quatre principaux facteurs et outils qui caractérisent les mobilisations électorales dans la société marocaine, à savoir, l'argent, les liens familiaux et tribaux, les intermédiaires électoraux et la transhumance politique. Parmi les différents facteurs que les études sur la sociologie électorale ont mentionnés, ces quatre facteurs sont aujourd'hui les plus présents au Maroc¹². Bien entendu, et compte tenu de l'absence d'une véritable tradition en matière d'enquêtes

12 Il est à noter que, même si le PJD est placé en tête lors deux dernières élections législatives 2012 et 2016, les autres partis, à l'exception de la Fédération de Gauche, se focalisent sur les notables soit en tant que candidat ou comme personne ressource indispensable dans le processus de mobilisation électorale.

quantitatives sur le vote, il nous est difficile de considérer le poids statistique de chacun des quatre facteurs dans l'explication du vote et des choix électoraux.

2.1. *Investir pour mieux (se) servir*

Les notables entretiennent des liens étroits avec les représentants provinciaux ou régionaux des partis, contrôlent l'octroi de l'accréditation du parti (Tazkia) et négocient le statut de chacun sur la liste des candidats.

Lorsque les équipes locales invitent le secrétaire général du parti dans le cadre d'un meeting, ce sont généralement les notables locaux qui se chargent de l'organisation et de la logistique. Comme les meetings finissent souvent par l'organisation d'un repas collectif, les frais s'élèvent. Une auto-sélection s'opère ainsi, favorisant les personnes capables d'investir financièrement.

À ce qui précède, il faut ajouter également que le parti, cherchant à tout prix à assurer un minimum de 6 % des voix nécessaires pour décrocher le soutien financier de l'État, se trouve coincé entre son idéologie et le résultat à réaliser. Ceci explique pourquoi il préfère présenter des personnes influentes localement et capables d'assurer un minimum d'autosuffisance en matière financière et logistique. La nature géographique du pays et son étendue détermine parfois le découpage électoral et explique la grande taille de certaines circonscriptions, ce qui nécessite plus de moyens pour assurer les déplacements des candidats et de leurs équipes.

Le candidat aux élections est amené à considérer sa candidature aux élections comme une opération d'investissement où il va mesurer ses chances, prendre le risque et le calculer. Priver de son pouvoir d'argent il n'aura pratiquement aucune chance de gagner une élection, ni même d'être intronisé par son parti¹³.

Les charges liées au dépôt de la candidature sont multiples. Il faut disposer d'un local et de plusieurs points de rencontre avec

.....

13 Myriam Catusse note que « bien que légalement la fonction d'élu municipal est une activité "bénévole", elle semble assurer une "rente", tant et si bien que certains candidats hommes d'affaires relatent au moment des élections leur candidature comme une opération d'investissement calculée » (2002 : 13).

les électeurs, payer les distributeurs des prospectus, les prendre en charge (nourriture, transport, etc.), téléphone, électricité, etc. À cela, il faut ajouter les interminables demandes des électeurs : de l'argent essentiellement, mais aussi des demandes d'embauche (temporaire), des autorisations de construction illégale, la récupération d'un permis de conduire saisi par la police, le règlement des factures d'eau potable et d'électricité pour certains, l'achat de médicaments pour d'autres, etc.¹⁴. Cette variable explique pourquoi les électeurs perçoivent l'utilité d'aller voter et *de facto* le poids de ce type d'électeurs et leur impact sur les résultats¹⁵.

Le risque de présenter des militants atypiques est très contrôlé. L'aventure se solde souvent par un échec. Le cas du PAM lors des élections législatives partielles de 2008 que nous avons détaillé dans la première partie de cet article en représente un exemple. Aujourd'hui, aucun parti politique marocain ne dispose des moyens qui lui permettraient d'investir dans l'encadrement, l'évolution de carrière et l'apprentissage de ses adhérents. Le recours massif aux notabilités rurales et citadines semble ainsi devenir leur principale caractéristique sociologique¹⁶.

Du Parti de l'Istiqlal (né avant l'Indépendance du pays) à l'Union socialiste des Forces populaires (l'USFP), le processus de cooptation des notables s'est imposé comme formule incontournable pour alléger les dépenses du parti à l'échelon local, mais

.....

14 Lamia Zaki explique comment les électeurs attachent une grande importance à l'argent et au prestige social dont jouit le candidat aux élections « O. Benabdeslem a constitué son capital politique personnel à partir de ressources notabilaires héritées. Il est le fils d'un ancien conseiller communal, notamment propriétaire d'une usine fabriquant sous licence une marque de soda américaine massivement distribuée au Maroc. L'insistance des électeurs sur l'ampleur de la fortune familiale traduit l'importance dans les représentations ainsi que dans la pratique du nom et des ressources économiques en politique » (2009c : 47).

15 Renato Camurri explique comment l'utilisation de l'argent et le marchandage des voix sont des formes de mobilisation des électeurs par les notables (2004).

16 Cette pratique a affecté la vie interne de plusieurs partis issus du Mouvement national et de gauche, notamment l'USFP et le Parti de l'Istiqlal, qui ont fait recours aux notables malgré les contestations parfois houleuses de leurs militants. Le PJD, dont le langage officiel refuse le recours aux notables, a enregistré des scores très faibles dans les zones rurales.

aussi pour asseoir une nouvelle assise populaire inaccessible sans l'appui des notables.

Le processus de cooptation des notables a déclenché, au sein des partis, des conflits et des débats très animés entre d'un côté, des militants (essentiellement des fonctionnaires ou des enseignants) qui se sont investis dans le parti depuis plusieurs années et de l'autre côté, des notables et leurs entourages qui réinvestissent le parti autrement en mobilisant leurs propres moyens logistiques et financiers à côté de leur capital social¹⁷.

En réalité, il faut lire cette dynamique comme une tentative de ré-ancrage des partis dans leur environnement sociologique « réel ». Les explications de ce changement se trouvent dans l'incapacité de ces partis à traduire concrètement leurs projets et programmes électoraux en une réalité tangible.

L'enjeu des élections dessine la forme et la nature des relations entretenues entre les candidats et leurs électeurs. Ceux-ci, compte tenu des expériences du passé, pensent que le vote est plutôt un service rendu par la population au candidat. Ils pensent aussi que le candidat n'est animé que par la volonté de réussir, de gagner et d'épouser les privilèges conférés par le statut d'élu.

2.2. *Le poids de la famille*

Les enquêtes que nous avons réalisées montrent le poids de la famille et de la tribu dans les mobilisations électorales, les choix électoraux n'étant pas toujours dictés par des calculs rationnels ou des raisonnements sur la base de projets ou de programmes électoraux.

Un nombre important de villes et de régions sont divisées politiquement selon des clans familiaux. Ainsi, dans la région de Souss-Massa Daraa on trouve des familles Kayouh (le père, son fils et sa fille sont des élus communaux), Bouhdoud (le père président de la commune urbaine Ouled Teima, la fille est prési-

.....

17 Les changements conséquents introduits par les partis issus du Mouvement national se rapportent essentiellement à l'incapacité, de plus en plus confirmée, des candidats militants à réaliser une forte mobilisation électorale. Des figures représentant cette nouvelle tendance s'affichent plus clairement aujourd'hui dans des partis comme l'Istiqlal où une personne comme Chabbat, maire de Fès, ou l'USFP où une personne comme Dahbi, parlementaire des provinces sahariennes, constituent de nouveaux lobbys dans leurs partis respectifs.

dente de la commune rurale Guefifat, le fils est élu à la Chambre des Conseillers), etc.

Dans les villes, aussi métropolitaines soient-elles, ces pratiques continuent à marquer le champ politique marocain. Dans la région de Chichaoua l'éternel président de la commune Amara Haj Amara cède sa place, après plus de trois décennies d'exercice, à son fils.

À Laayoun, capitale des provinces sahariennes, par exemple, la famille Ould Arrachid, continue à gérer la ville depuis plusieurs décennies. Après la nomination de Khalihanna Ould Arrachid par le Roi à la tête du CORCAS (Conseil royal consultatif des Affaires sahariennes), son frère l'a remplacé à la tête du conseil communal. Les deux frères sont activement soutenus par les membres de leur tribu Rguibat.

Bien entendu, dans les provinces sahariennes, avant de se diriger vers un parti politique pour avoir son accréditation, le candidat doit d'abord décrocher l'aval des chefs de la tribu pour s'assurer que ses proches voteront pour lui.

2.3. *Les intermédiaires électoraux*

La nature du jeu électoral a donné naissance à une nouvelle catégorie d'agents, d'intermédiaires politiques et de « courtiers » électoraux qui sont en mesure de mobiliser et de convaincre des franges importantes d'électeurs. Ils sont repérés bien avant les élections, et sont mobilisés par les candidats en vue de baliser le terrain, de préparer la population et d'organiser des rencontres informelles entre le candidat et les électeurs¹⁸.

En contrepartie, ces « agents » perçoivent, selon l'enjeu électoral, la fortune du candidat et le degré de concurrence, une indemnité journalière qui varie entre 100 et 500 dirhams (environ neuf et quarante euros) selon l'expérience et la taille du réseau social mobilisé. Ces courtiers sont généralement équipés d'une voiture et d'un téléphone portable. Le courtier doit passer plusieurs épreuves avant de mériter une telle mission. Le réseau se constitue sur la base de confiance mutuelle en vue de partager des gains.

.....
18 Cf. François Miquet-Marty, « Les agents électoraux. La naissance d'un rôle politique dans la deuxième moitié du XIX^e siècle », *Politix*, vol. 10, n° 38, 1997. pp. 47-62.

Le recours aux femmes est décisif. Tous les élus maîtrisent des réseaux féminins. Pour eux, les femmes sont facilement mobilisables, communiquent entre elles plus aisément et trahissent moins leurs engagements que les hommes sachant que les sommes d'argent mises en jeu sont parfois importantes¹⁹.

2.4. *Le nomadisme politique*

Selon la tradition électorale au Maroc, les dernières élections communales le confirment ; après avoir réussi sous l'étiquette d'un parti politique, les élus ne sont pas condamnés à se présenter dans les élections des conseils provinciaux ou régionaux sous les couleurs de leur parti initial. Dans les provinces de Mohammedia ou de Taroudant par exemple, les sans appartenance politique représentent respectivement 41,18 % et 8 % des conseils provinciaux, alors que tous les élus des deux provinces avaient au départ une étiquette politique.

On note à cet égard que les tentatives d'appliquer la loi relative à la « migration » des élus se sont soldées par une polémique très animée entre d'une part le PAM, dont la majorité de son équipe parlementaire et de ses notables appartenait à d'autres partis politiques, et d'autre part, le Parti de l'Istiqlal à la tête du gouvernement²⁰.

Le rapport de *Democracy Reporting International et Transparency Maroc* sur les communales soulève la question de la « balkanisation » du spectre politique marocain et déplore le recours des partis politiques, toutes tailles confondues, aux notables en vue de s'assurer des sièges au Parlement et dans les communes : « Ces personnalités locales influentes disposant de réseaux socio-économiques et traditionnels bien établis seront vraisemblablement à nouveau un élément central du dispositif

.....
19 Le Journal *Bayan Al Yaoum* (organe du PPS) dans son numéro du 15 juin 2009, publie le témoignage de Ahmed Salem Ltafi, membre du Conseil royal consultatif des Affaires sahariennes qui « a déclaré que le prix de la voix a atteint 7500 DH dans certaines circonscriptions du Sahara ».

20 Dans son numéro du 15 juillet 2009, *Jeune Afrique* évoque le recours du PAM à la transhumance politique : « Le parti leader s'était illustré à la veille de la campagne électorale pour les Communales par le retrait de son soutien au gouvernement, alors qu'il était parmi ses principaux alliés ».

électoral communal. Compte tenu de la capacité de ces notables à mobiliser des pans de l'électorat, les partis entrent souvent en compétition afin de s'assurer la présence de ceux-ci sur leurs listes, favorisant ainsi la transhumance politique de ces figures locales ».

Des journaux marocains ont publié les photos de plusieurs élus kidnappés par un candidat « tête de liste » pour ne pas leur donner l'occasion de rentrer en contact avec son adversaire. Le quotidien *Al Massae* (indépendant) a publié, sur la première page, dans son numéro 901 du jeudi 13 août 2009 la photo de cinq élus d'une chambre d'agriculture en train de prêter serment pour élire un président appartenant au PAM, avant les élections, sans que cela n'enclenche une quelconque poursuite judiciaire. En fait, après l'annonce des résultats des élections communales, les membres des listes gagnantes « siègent » dans une résidence désignée par leur chef ou quittent immédiatement leur région de crainte qu'un ou plusieurs parmi eux soient « contactés » par les adversaires et changent de camp, entraînant ainsi un changement de majorité.

La somme que l'on attribue à un élu pour changer de « couleur politique » peut aller jusqu'à deux millions de dirhams (environ 180 000 euros), selon les communes et leurs budgets. En fait, le « kidnapping » se fait selon un rituel bien précis²¹ : pour intégrer la liste d'un notable (qui peut décider de se présenter aux élections comme il peut présenter quelqu'un à sa place et le cautionner), le candidat signe un chèque de garantie dont le montant est fixé par le notable. Parfois, le notable dispose des fiches d'accréditation de plusieurs partis politiques. Il peut même choisir son opposition, la soutenir et occuper le terrain des autres adversaires potentiels.

Il faut signaler également que, puisque la plupart des partis ne soutiennent pas financièrement leurs candidats, certains élus rallient d'autres partis soit pour faire partie du bureau du conseil communal, provincial ou régional. D'autres préfèrent se faire rembourser autrement. Après avoir « donné » lors des élec-

.....

21 En 2007, au cours des élections législatives, le nombre de plaintes déposées auprès des procureurs dénonçant les fraudes (utilisation de l'argent, kidnapping, utilisation des moyens publics, etc.) a dépassé les 716 alors que le nombre de poursuites judiciaires enregistrées n'a pas dépassé les cinquante-trois cas (Tredano, 2008).

tions communales, aux élections de la Chambre des représentants, les élus « reçoivent ». Lors des élections de la deuxième chambre, les sommes négociées varient selon le nombre d'élus dans la province et la nature des concurrents.

À ce qui précède, il faut ajouter que la cooptation des notables ne peut guère s'ériger en une stratégie durablement bénéfique pour le parti. Les notables, lorsqu'ils quittent un parti pour rejoindre un autre, déclenchent une migration forcée des accessoires et des machines électorales ancrés dans leur environnement social proche. Généralement, les notables préfèrent rallier la majorité. L'enjeu majeur pour eux réside dans les privilèges octroyés par la commune comme les marchés d'infrastructure ou l'exonération des taxes. Donc, même après les élections, les négociations continuent pour constituer le bureau et répartir les responsabilités. Les élus préfèrent également intégrer l'un des partis de la majorité dans la mesure où faire partie de l'opposition durant un mandat communal risque de leur couper les liens avec les électeurs. D'autre part le citoyen a souvent recours aux services de la commune (actes de naissance, légalisations, autorisations, etc.). Il préfère plutôt un élu qui exerce ses fonctions au sein de la majorité qu'un élu dans l'opposition.

3. Conclusions

Après plusieurs décennies d'exercice électoral, peut-on se passer des notables ? C'est la question implicite à laquelle cet article souhaite sinon répondre, du moins apporter quelques éléments d'explication sociologiquement plausibles.

Une lecture rapide de l'histoire électorale du Maroc permet de vérifier à quel point l'image des élections est détériorée auprès de la population. Les électeurs continuent à penser que l'État « bricole » les résultats, favorise des partis et en marginalise d'autres. Les différents exercices qu'a connus le Maroc ont « systématisé » la méfiance et décrédibilisé l'acte électoral.

Aujourd'hui, bien que l'État s'engage et veille au bon déroulement des élections, avec une forte implication de la société civile et des ONG nationales et internationales, il demeure difficile de convaincre l'électeur que l'âge de l'intervention du Minis-

tère de l'Intérieur est révolu. Cette méfiance explique les taux d'abstention aux différents exercices électoraux que le Maroc a connus. En effet, les électeurs éprouvent beaucoup de difficultés à saisir l'impact réel de l'action d'aller voter sur la vie de tous les jours. Dans une partie importante des communes sans ressources, sous-équipées et enclavées, les élus ne sont pas en mesure de répondre aux besoins vitaux des populations. Ils passent leur mandat à répondre aux correspondances du Ministère de tutelle et à solliciter son appui. C'est pourquoi les électeurs, en l'absence d'un véritable enjeu politique, considèrent les élections comme une sorte de rite socio-culturel, profitent des repas publics organisés par les candidats et essaient d'en tirer profit immédiatement.

Mis à part les liens tribaux et familiaux qui peuvent les lier au candidat, les électeurs qui se mobilisent pour aller aux urnes développent généralement une attitude « utilitariste ». Convaincus que le candidat, une fois élu, n'apportera rien, autant marchander sa voix au meilleur prix, dit-on. Comme dans un souk, c'est la nature de l'offre et de la demande qui détermine le prix. Ainsi, le vote est devenu, chemin faisant, un acte purement financier qui se ressource d'une réalité sociologique dominée par les notables. Ceux-ci exercent un pouvoir matériel et symbolique sur les populations dont la participation est conçue comme une opportunité économique et sociale. Si l'on combine les facteurs de la pauvreté et de l'analphabétisme, qui demeurent les principales caractéristiques sociologiques du monde rural et péri-urbain, nous comprenons à quel point les notables continuent à constituer l'élément clé du cycle électoral dans la société marocaine.

Deux variables continuent à exercer un effet discriminant sur le vote, à savoir le statut socio-économique du candidat (donc sa capacité réelle à subvenir aux besoins de la population ou à susciter leurs espoirs) et les liens familiaux et tribaux qui le lient aux électeurs.

Prêt financièrement, armé de son expérience et de son réseau social solide, le notable est la pierre angulaire du système social et économique de la société locale. Il emploie les jeunes du village, prête, aide et console. Généralement, il entretient de bonnes relations avec les autorités locales, ce qui lui confère un statut d'intermédiaire entre celles-ci et la population. Compte tenu des réalités socio-économiques et de l'état défectueux des

infrastructures dans une grande partie du territoire du pays, ce sont les notables qui jouent localement le rôle de l'État. Cette importance cruciale explique le fait qu'il est plus que malaisé d'envisager de les détrôner dans leur territoire, qu'il soit rural ou urbain.

BIBLIOGRAPHIE

- Benhlal M. (1977), « Les consultations électorales du Maroc le cas du Sous », *Annuaire d'Afrique du Nord*, pp. 262-282.
- Bennami-Chraïbi M., Catusse M., Santucci J-C. (2004), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, Paris-Aix, IREMAM-Karthala.
- Bernard A. (1997), « La conjoncture économique et le vote », *Revue Française de Sociologie*, XXXVIII-2, pp. 245-264.
- Bernoussi N. (2005) « L'évolution du processus électoral au Maroc », *Rapport du cinquantenaire*, pp. 334-370.
- Blaydes L. (2006), "Who Votes in Authoritarian Elections and Why? Determinants of Voter Turnout in Contemporary Egypt", *Annual Meeting of the American Political Science Association*, August-September, Philadelphia.
- Boudon R., 1997, « Le paradoxe du vote et la théorie de la rationalité », *Revue Française de sociologie*, avril-juin, XXXVIII-2, pp. 217-227.
- Boy D., Mayer N. (1997), *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Camurri R. (2004), « Les notables italiens entre clientélisme et légitimation du pouvoir. Le cas de la Vénétie dans la période libérale (1866-1897) », *Revue Politix*. vol. 17, n° 67, pp. 17-43.
- Catusse M. (2002), « Affaires, scandales et urnes de verre à Casablanca. Les ambiguïtés de la "démocratie locale" à l'ère de la "bonne gouvernance" », *Robert Schuman Centre for Advanced Studies*, Florence, Italie.
- Dupuy F., Toenig J-C. (1985), *L'administration en miettes*, Paris, Fayard.
- Duverger M., Préface Leveau R., 1976, *Le Fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de la FNSP.
- El Moula El Iraki A. (2002), *Des notables du Makhzen à l'épreuve de la « gouvernance »*. *Élites locales, gestion urbaine et développement au Maroc*, Rabat, L'Harmattan-l'INAU.
- Ferrie J-N. (1999), « La gifle. Sur la mise en place d'un espace public "municipal" au Maroc ». *Politique africaine*, n° 74, pp. 76-83.

- Hammoudi A., (2001), *Maîtres et disciples. Genèse et fondements des pouvoirs autoritaires dans les pays arabes. Essai d'anthropologie politique*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Lapeyronnie D. (1988), « Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ? », *Revue française de sociologie*, vol. 29, n° 4. pp. 593-619.
- Laroui A. (1978), *La crise des intellectuels arabes. Traditionalisme ou historicisme ?* Paris, Maspero.
- Leca J. (1987), « Le désenclavement des "études électorales" en France. À propos de l'explication du vote », *Revue française de science politique*, n° 5, pp. 696-722.
- Leca J., Schemeil Y. (1983), « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *Revue internationale de science politique*, vol. 4, n° 4, pp. 455-494.
- Leveau R. (1976), *Le Fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de la FNSP.
- Leveau R. (1993), *Le sabre et le turban. L'Avenir du Maghreb*, Paris, François Bourin.
- Mattina C. (2004), « Mutations des ressources clientélares et construction des notabilités politiques à Marseille (1970-1990) » *Revue Politix*, vol. 17, n° 67, p. 129-155.
- Mayer N., Perrineau P. (1992), *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin.
- Mayer N. (2006a), « Qui vote pour qui et pourquoi ? Les modèles explicatifs des choix électoral », *Pouvoirs*, n° 120, pp. 17-27.
- Mayer N. (2006b), « La science politique est-elle une science ? », *Revue Nouvelles Fondations*, n° 2.
- Miquet-Marty F. (1997), « Les agents électoraux. La naissance d'un rôle politique dans la deuxième moitié du XIX^e siècle », *Revue Politix*, vol. 10, n° 38, deuxième trimestre, pp. 47-62.
- Mohsen-Finan K. (2005), « Maroc : l'émergence de l'islamisme sur la scène politique », *Politique étrangère*, vol. 70, n° 1, pp. 73-84.
- Pascon P. (1978), « La grande maladie du Maroc c'est la greffe des modèles et l'absence d'innovation » Propos recueillis par Zakia Daoud, *Lamalif* n° 94. Interview rééditées in Pascon P. (1980), *Études Rurales. Idées et enquêtes sur la campagne marocaine*, Société marocaine des éditeurs unis.
- Qorunful H. (2008), « *Awamil najah wa ikhfaq baad al ahzab al maghrebia* (Facteurs de réussite et d'échec de certains partis marocains) » pp. 61-78, in Tredano A. B. (dir.), 2008, *Al intikhabat attachriiya 07 chutinbir 2007 Annataij al kamila : kiraa wa tahlil (Les élections législatives du 7 septembre 2007. Les résultats. Lecture et analyse)*, Rabat, Centre des Recherches et des Études en Sciences sociales et Friedrich Ebert Stiftung.

- Santucci J-C. (1977), « Les élections législatives marocaines de juin 1977 », *Annuaire d'Afrique du Nord*.
- Santucci J-C. (2006), « Le multipartisme marocain entre les contraintes d'un "pluralisme contrôlé" et les dilemmes d'un "pluripartisme autoritaire", *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, pp. 111-112.
- Tredano A. B. (dir.) (2008), *Al intikhabat attachriiya 07 chutinbir 2007 Annataij al kamila : kiraa wa tahlil (Les élections législatives du 7 septembre 2007. Les résultats. Lecture et analyse)*. Rabat, Centre des Recherches et des Études en Sciences Sociales et Friedrich Ebert Stiftung.
- Veguilla V. (2009), « Les limites de l'analyse tribale du vote à Dakhla. Entre notabilisation des élections et diversification des registres de légitimation politique », in Zaki L. (dir.) (2009), *Terrains de campagne au Maroc. Les élections législatives de 2007*, Paris, Karthala et IRMC, pp. 115-134.
- Waterbury J. (1975), *Le commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Weber M. (1995), *Économie et société. 1. les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1995.
- Zaki L. (2009a), « Pour une analyse localisée des élections marocaines. Introduction », in Zaki L. (dir.) (2009b), *Terrains de campagne au Maroc. Les élections législatives de 2007*, Paris, Karthala et IRMC.
- Zaki L. (2009c), « Un notable en campagne. Les ressorts locaux de la réélection d'un parlementaire sortant », in Zaki L. (dir.) (2009), *Terrains de campagne au Maroc. Les élections législatives de 2007*, Paris, Karthala et IRMC.

Rapports

- Centre d'Études et de Recherches en Sciences sociales, 2009, « Élections communales au Maroc du 12 juin 2009, rapport de l'observation électorale, 2009 »
- Collectif associatif pour l'observation des élections, 2009, « Rapport préliminaire d'observation des Élections communales du 12 juin 2009 »
- Democracy Reporting International et Transparency Maroc*, 2009, « Évaluation du cadre pour l'organisation des élections communales 2009 »

Journaux et magazines

- Jeune Afrique, numéro du 15 juillet 2009.
- Telquel, « Ceux qui tiennent le Maroc », numéro du 2 au 8 octobre 2010.

Al Massae (Quotidien indépendant), numéro 901 du jeudi 13 août 2009.

Bayan Al Yaoum (Quotidien, organe du PPS), numéro du 15 juin 2009.



LA NATURE ASOCIALE DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE ET LA QUESTION DE LA CRISE

Maximos Aligisakis

Introduction

Cette contribution a pour objectif de disserter sur la nature asociale de l'Union européenne (UE) et de l'incapacité de celle-ci, presque par nature, de gérer la crise économique et ses effets. Mais, d'emblée, une première interrogation s'impose : faut-il vraiment dire asociale ou allons-nous préférer le terme antisocial ? La proposition défendue ici considère l'antisocial comme situation plutôt réversible ; elle peut changer pour aller vers le social. En revanche, l'asocial (avec ce « a » privatif) semble être une qualification plus forte et plus représentative de l'essence même de l'UE, noyau dur de la construction européenne entreprise depuis plusieurs décennies. En partant de ces remarques, il convient toutefois d'envisager la plupart de nos réflexions comme des questionnements ouverts, des hypothèses de travail ou encore des arguments alimentant le débat démocratique, sans aucune prétention de vérité absolue. En dépit de la neutralité axiologique wébérienne, ce texte ne peut pas contourner les questions politiques de fond. De ce fait, il reste à la fois un essai scientifique et une interrogation citoyenne. Il s'inscrit dans une « épistémologie de la fragilité », selon l'expression chère à Corcuff (2003).

Afin de traiter cette problématique générale sur le pourquoi (les causes) de la nature asociale de la construction européenne, trois dimensions (qu'il faut considérer comme complémentaires) seront développées : l'absence de lien social européen ; la faiblesse d'espace public et de conflit social démocratique dans l'Europe en voie d'intégration ; l'impuissance de la politique sociale au sein de l'UE. C'est à ces éléments centraux qu'il

convient d'insérer l'examen des effets de la crise économique-financière actuelle. Une brève évaluation de certaines pistes alternatives fera office de réflexion conclusive.

1. La construction européenne ne crée pas du lien social

L'Europe en voie d'intégration est connue comme entité économique, juridique, institutionnelle et politique mais qu'en est-il de sa dimension sociétale ? Il s'agit d'une problématique complexe, avec des dimensions empiriques incertaines, mais elle permet d'examiner, de manière critique, les relations sociales européennes. En effet, la question pourrait être celle-ci : l'Europe en construction, produit-elle ou détruit-elle le lien social et le vivre ensemble entre Européens ?

Selon Bouvier (2005 : 32), le lien social se réfère à « l'état des rapports sociaux propre à telle ou telle société ». Afin de mettre en relief l'existence d'un lien social européen, il faut également répondre à la question suivante : qu'est-ce qu'on entend par société ? À la suite du contrat rousseauiste et de l'œuvre de Castoriadis, il faut concevoir la société comme acte virtuel et comme institution imaginaire. « Le social est ce qui est tous et qui n'est personne, ce qui n'est jamais absent et presque jamais présent comme tel, un non-être plus réel que tout être... » (Castoriadis, 1975 : 153). La société est un vide créatif, une sorte d'illusion réelle, une fabrique pour le lien social. C'est le paradoxe du contrat social en tant que contrat invisible mais réel. Il s'agit de la dialectique de l'individu (acteur, sujet) et de la société (culture, structure, système) qui sont mutuellement transcendants. Les individus n'existent pas sans la société, la société n'existe pas sans les individus. C'est une sorte de loi d'indétermination sociologique, semblable au principe d'incertitude de Heisenberg (impossibilité de déterminer avec précision à la fois la position et la vitesse d'un corpuscule en mécanique intra-atomique). Les individus font les phénomènes collectifs mais ces derniers, infiniment complexes, ont leurs lois propres.

Toutefois, il y a des sociologues qui pensent que la sociologie comme science de la société a vécu (Recherches, 2004). Elle ne fonctionne plus depuis le déclin de l'État-nation et des mouve-

ments sociaux. Mais, pour ces auteurs, la sociologie sans société est possible. Il s'agit d'étudier le lien social créé par les acteurs (les individus-sujets) et leurs actions, par les réseaux et leur fonctionnement, par l'ensemble des pratiques sociales. « La sociologie des systèmes doit laisser la place à une sociologie des acteurs et des sujets » lance par ailleurs Touraine (2005 : 88). Dans cette argumentation, le concept de société est rejeté car il est considéré comme trop abstrait. Bien évidemment, il convient de distinguer la position des chercheurs en sociologie face à l'opinion défendue par Margaret Thatcher : « there is no such thing as society »¹. Dans l'esprit de cette égérie néolibérale, la société est niée pour justifier ses attaques contre l'État-providence et l'action collective.

Après ce rappel théorique général, il convient d'examiner le lien social dans une perspective européenne. Une première problématique s'impose, celle de l'éventuelle sociogenèse européenne. Godelier (2009) pose la question, via sa réflexion anthropologique, du comment se créent les sociétés. Selon lui, il est possible d'établir un acte de naissance pour une société. Par exemple, chez les Baruya (tribu de Papouasie-Nouvelle-Guinée) qu'il étudie, c'est après un double massacre (un subi et un autre provoqué) que cette tribu entame une « Tsimia », c'est-à-dire une initiation gérée par le groupe. Alors, qu'en est-il de la société européenne ? Pour l'acte de naissance², on peut voir une analogie avec les Baruya : l'Europe en construction commence après deux gros massacres (les guerres mondiales). Quant à l'initiation européenne, l'affaire semble plus compliquée et la « Tsimia » européenne est à peine entamée par les institutions de médiation politique, par les constitutions ou projets avortés, par les « directeurs » méta-étatiques et économiques, par la monnaie commune,... Par ailleurs, ce sont surtout les réalités économiques qui gouvernent les initiations européennes, même s'il convient de ne pas négliger les autres dimensions ou processus.

.....

1 Interview accordée au *Women's Own Magazine* du 31 octobre 1987.

2 La déclaration Schuman du 9 mai 1950 est entérinée (*a posteriori*) comme le jour officiel de la naissance de la construction européenne. Pour une réflexion socio-historique sur cette date, cf. Cohen (2009).

Il est également indispensable de s'interroger sur l'émergence d'un centre de pouvoir européen. En effet, la société est un arrangement créant du lien par référence à une autorité politique. Un certain nombre de penseurs considèrent qu'il y a des « pratiques étatiques » européennes ou des substantielles fonctions de souveraineté comme la monnaie, la police, la justice, la défense (Balibar, 2001 ; Ferry, 2005). Il est possible de considérer l'UE comme une sorte de superstructure du capital européen, telle qu'elle apparaît lors du vieux débat Poulantzas-Mandel (Durand, 2013). Mais il semble surtout très important de penser l'« étaticité » européenne comme peu visible, camouflée, insaisissable.

En suivant le raisonnement de Schmidt (2010), l'UE constitue une entité politique sans beaucoup de « politics » mais avec des « polices », tandis que les États membres sont des entités politiques avec beaucoup de « politics » mais sans beaucoup de « polices ». Cette imbrication UE/États membres crée une « étaticité » à géométrie variable, avec beaucoup de libéralisme économique (commerce, concurrence, compétitivité,...), beaucoup de sécuritaire anti-immigration et peu de social ou de solidarité. Néanmoins, si nous avons une certaine « étaticité » pour l'UE, nous pouvons également déduire l'existence d'une certaine société européenne (faible ou partielle mais réelle). L'Europe est en pratique étatique en tant que puissance publique organisant, du moins partiellement, la société selon des normes et des décisions, même si l'UE n'est pas un État formel. Il pourrait donc exister une société et des liens sociaux à partir du moment où un ensemble de relations sociales est unifié par un même pouvoir politique. En ce sens, l'Europe est société : il y a de plus en plus de pouvoir politique européen (un grand nombre de décisions des États européens se prennent à Bruxelles) et donc, de plus en plus, la société européenne devient réalité.

Toutefois, cette société européenne est de type utilitariste, sa sociologie n'étant qu'extension de l'économie. En effet, l'Europe suit une rationalité instrumentale mettant la rationalité axiologique (les valeurs sociales communes) à la marge. Certes, les liens économiques font partie des liens sociaux³ mais ils ne font pas société à eux tous seuls. Il y a une utilité sociale du marché mais ce dernier n'est pas l'équivalent d'une société : le marché

.....

3 Cf. les réflexions sur la concurrence chez Simmel (1992).

peut même contribuer à la destruction sociale par la concurrence et l'hostilité entre acteurs/compétiteurs. L'Europe, vue uniquement comme marché, renforce inéluctablement cet argument de la fragilité du lien social.

Une question connexe à l'émergence d'un pouvoir politique européen, comme critère pour l'existence d'une société et d'un lien social européens, concerne la souveraineté. À la suite de Jean Bodin, il est important de se demander quelle est la place de l'UE par rapport aux marques de la souveraineté : qui fait la loi, qui déclare la guerre, qui nomme les fonctionnaires, qui dit la justice ? Sans aucun doute, l'Europe en voie d'intégration participe d'une manière substantielle à cette souveraineté. L'idée de la souveraineté partagée entre États et Union, comme en témoignent les notions de compétences partagées et exclusives que nous trouvons dans les traités, ne signifie-t-elle pas aussi un partage du lien social ? De même, la primauté du droit communautaire européen, ne contribue-t-elle pas également à « faire société » ? Il est tentant de répondre positivement à ces questions mais en remarquant que le droit, pas plus que le marché, ne fabrique pas du lien social qui « réchaufferait le cœur » des citoyens européens.

Une autre variation de cette argumentation pourrait venir de la règle sociologique de Durkheim (1981 : 101-102) : le tout n'est pas identique à la somme des parties et la société n'est pas une simple somme d'individus. Il est possible d'affirmer que cette règle est valable pour l'UE. Il s'agit d'un point qui plaide en faveur de l'idée qu'une société européenne existe. En effet, de par ses institutions supranationales (Commission, Parlement, Cour de Justice) et même de par ses décisions ou impulsions intergouvernementales (Conseil et Conseil européen), l'UE fait autre chose que la somme de ses États membres. Toutefois, la socialisation reste cantonnée au niveau des élites ou des acteurs économiques lobbyistes, tandis que le capital social, la société civile, l'action collective ou l'espace public européens ont de la peine à se développer. Il y a un sérieux paradoxe de la construction européenne, comme le soulignait Vogel (1999 : 203) : « [...] tout doit être fait pour construire des structures et des relations ; mais en l'absence d'une unité du *populus* qui soit à la fois vivante et à la base d'une "constitution", les institutions communes formeront toujours un autre monde, dépourvues de légitimité comme jamais une institution occidentale ne l'a été ». L'Europe des institutions, des

structures et des relations se construit en partie en dehors du peuple. Pour sa part, Kaelble (1988, 2005) constatait que l'intégration européenne est souvent réduite à l'analyse des structures bureaucratiques et des statistiques économiques, une sorte d'histoire sans société. Le même auteur soulève un autre paradoxe, en prenant Jean Monnet au mot : « nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes ». Mais en réalité les mémoires de Monnet ne se réfèrent qu'aux hommes d'État, aux hauts fonctionnaires et aux élites. En effet, nous pouvons parler d'une classe politique européenne, installée entre les instances nationales et européennes, qui reste plutôt inaccessible aux citoyens européens. Finalement, le lien social ne touche pas la majorité des Européens.

Un autre élément, d'ordre quantitatif, mérite d'être mentionné concernant le lien social européen. Il est fort intéressant d'observer un indicateur très précis, celui de la mobilité intra-européenne. Nous savons que la libre circulation des personnes constitue une réalisation phare de l'UE. Cependant, selon les données statistiques européennes, cette fameuse liberté ne concerne qu'entre 2 % et 2,5 % de la population européenne. Malgré une augmentation diachronique de ce taux, il reste dix à vingt fois plus faible que la mobilité observée à l'intérieur des États. Certes, selon des études menées récemment, la moitié de la mobilité intra-européenne est constituée par des pionniers bien intégrés (Recchi et Favell, 2009). Il y a un lien social effectif pour les élites économiques, les personnes qualifiées ou cosmopolites, celles qui disposent du capital économique, humain ou culturel (les mobiles, les « Eurostars » selon l'expression utilisée par Favell). Toutefois, la majorité des Européens ne semble pas vouloir « bouger » et ils ne sont pas à l'aise dans cette Europe mondialisée.

Les problèmes linguistiques sont une des raisons de ce faible taux de mobilité européenne endogène. Mais, plus généralement, c'est le niveau du capital global à disposition qui expliquerait cette situation. Effectivement, nous avons une Europe à deux vitesses selon Balibar (2005) : celle des riches (en capital économique, culturel, humain et social) qui se trans-nationalise et va même au-delà de l'Europe ; celle des pauvres (en ressources de toutes sortes) qui reste en deçà de l'Europe, se re-prolétarise, reste monolingue et monoidentitaire, et qui se sent délaissée. Bien évidemment, c'est finalement cette deuxième Europe qui

vote le plus souvent « non » lors des consultations sur l'intégration européenne et c'est encore cette Europe-là qui constitue la base sociale des populismes multiformes dans les pays membres. En somme, comme le disent Denord et Schwartz (2009 : 40), l'Europe de l'intégration concerne, à part le capital en circulation, une « minorité sachant » : les élites.

En outre, que pouvons-nous dire d'un éventuel lien social post-nationaliste ? C'est la proposition émise par Ferry (2005) qui suggère de dépasser la simple communauté légale européenne (normes juridiques) en créant une communauté politique capable de transcender les identités nationales, sans les annuler. En effet, le post-nationalisme vise une culture politique européenne par la mise en commun des cultures politiques nationales grâce à la concertation, l'interprétation juridique, l'argumentation publique, les connexions entre parlements nationaux et européens, les sédimentations des pratiques d'intégration. Il suppose aussi un travail critique et autocritique sur la mémoire, une reconnaissance de soi et de l'autre, une communication avec les autres identités intra et extra-européennes. Il est nécessaire de comprendre le post-nationalisme comme un processus en voie de réalisation et non pas comme une situation stabilisée.

Le problème est que si l'intégration fonctionnelle marche déjà en Europe, l'intégration politique est fortement en retard : les opinions publiques nationales restent dominantes et la citoyenneté européenne continue à être arrimée à la nation. Du coup, le lien social européen reste prisonnier de l'équation « citoyenneté = nationalité ». Il faudrait une révolution paradigmatique et politique pour libérer citoyenneté et lien social du carcan national. Ferry s'oppose à l'idée (communautarienne) selon laquelle la citoyenneté habite principalement l'État-nation. Il défend l'idée que la citoyenneté peut habiter plusieurs maisons, avec des décisions multi-territoriales et des sanctions internationales dépassant le cadre national. Pour ce philosophe, l'adhésion politique reste fondamentale et c'est la communauté de projet (pas de destin) qui doit primer en Europe. Selon Ferry, ce n'est pas la nation qui fait la démocratie ; c'est plutôt la démocratie qui fait l'unité politique, cette dernière pouvant être nationale ou post-nationale. Ce que propose aussi Balibar (2001) avec sa conception inclusive de la citoyenneté. Il s'agit d'une capacité collective auto-constituée, d'une concitoyenneté. Dans le cadre

européen, cette conception forte de la citoyenneté serait apte à contrôler un État européen peu visible et de créer du lien social.

Il est pourtant clair que les propositions des philosophes ne s'accordent pas avec la réalité triviale et prosaïque du terrain. Déjà au niveau national, cette citoyenneté politique et inclusive n'est que partielle et intermittente. Bien évidemment, au niveau européen, la situation est encore plus préoccupante. Finalement, le problème de la citoyenneté européenne n'est peut-être pas un problème européen mais un problème de citoyenneté. Une conclusion s'impose : le lien social européen est encore en formation. Sa nature dépendra fortement de la nature que prendra l'UE de demain, de l'identité future de cette dernière ainsi que de l'évolution de la citoyenneté post-nationale potentielle. Mais le retour de la question nationale, source du populisme et de la xénophobie (Balibar, 2013), indique que nous sommes encore éloignés d'une telle éventualité.

Il s'avère que si une certaine « européanité » commence à émerger, la plupart des indices incitent à la prudence quant à l'existence d'un lien social européen. Par ailleurs, si même le lien social national est en train de se défaire (Sue, 2001 : 19-45), alors comment prétendre que le lien européen puisse percer ?

En effet, que disent les enquêtes et sondages Eurobaromètres sur le capital social, sur les valeurs, sur l'identité, l'Euro, sur les langues, etc. ? Il y a plusieurs congruences entre pays, niveaux d'instruction ou classes sociales, mais peu d'éléments communs sur un plan pan-européen. Le besoin d'études quantitatives plus poussées se fait sentir, mais surtout d'enquêtes qualitatives sur le lien social européen. Saurugger et Mérand (2010) proposent quelques pistes pour « faire sociologie » en matière d'intégration européenne par le processus de l'europanisation : mobilité sociale et spatiale européenne, actions collectives européennes, politiques sociales et solidarités, transformations scolaires et éducatives. Ils proposent également d'examiner l'Europe institutionnelle et économique avec des méthodes ou des regards socio-anthropologiques, avec les méthodes quantitatives ou qualitatives, les sondages ou les enquêtes, les bio-parcours, les rituels et les symboles. Au constructivisme (socialisation européenne), il faudra alors ajouter les stratégies des acteurs individuels ou collectifs. À l'institutionnalisme, il convient d'ajouter les recherches empiriques, la sociologie pragmatique : que pensent les chauffeurs de taxi de la vie européenne ou comment la popu-

lation parle-t-elle de l'Europe⁴ ? Dans le cadre de l'intergouvernementalisme, il s'agit de mettre en exergue les divisions sociales nationales mais aussi l'émergence d'un pouvoir européen. Concernant la *multi-level governance*, les sociologues pourraient mieux démontrer les mécanismes de domination et les jeux de pouvoir. Pour l'étude du lien social transnational dans « des agencements fédéraux ou confédéraux » comme l'UE, il convient d'éviter les enquêtes macrosociologiques pour « se tourner vers les démarches qualitatives à valence anthropologique aptes à dégager les représentations vécues des populations considérées » (Bouvier, 2005 : 270).

À ce propos, nous pouvons supposer que la construction européenne serait achevée lorsque l'Europe sociale et sociétale aurait été réalisée mais surtout quand une Europe des citoyens participatifs, à tout le processus d'unification/fédéralisation, aurait été mise en place. En effet, il y aura une réelle citoyenneté européenne et un fort lien social européen quand il y aura un nouveau contenu de citoyenneté, c'est-à-dire une citoyenneté de participation⁵ et du social qui remette en cause le primat de l'économique dans la construction de l'UE. Si on fait passer rapidement devant nos yeux l'histoire de la construction européenne, histoire particulièrement fonctionnaliste (tournée autour des besoins matériels à satisfaire) et incrémentaliste (politique des petits pas), on se rend compte pourquoi on n'arrive pas à construire une société européenne. L'Europe aurait dû utiliser le marché comme instrument pour se construire. Mais, finalement, c'est l'Europe qui est devenue l'instrument du marché. Il aurait fallu que l'Europe produise une valeur ajoutée pour les Européens, sinon, à quoi bon la construire ?

Nous avons tenté de démontrer la difficulté de concevoir et de tester empiriquement le lien social européen. Ce lien souffrirait également du déclin de la politique sociale européenne, comme nous allons le voir plus loin. S'ajoutant aux arguments de Denord et Schwartz (2009), les mots de Bourdieu (2001 : 14) semblent toujours actuels : « [...] La construction européenne est pour l'instant une destruction sociale ».

.....
 4 Voir, à ce sujet, Gaxie *et al.* (2011).

5 Une telle citoyenneté semble impossible dans la structure actuelle de l'Union car il n'y a pas de communication directe entre citoyens européens.

L'Europe ne fait pas du lien social parce qu'elle ne fait pas société. Ainsi, elle confirme, *de facto*, l'adage de Thatcher que la société n'existe pas. L'UE n'est quasiment que marché unique. Pour paraphraser une boutade footballistique, l'Europe est un jeu qui se joue à plusieurs mais, à la fin, c'est toujours le marché qui gagne, et accessoirement l'Allemagne ! De ce qui précède, il est possible de tirer une première conclusion provisoire en soulignant toute l'ambiguïté qui entoure l'existence d'un éventuel lien social européen. Il y a des « moments » durant lesquels ce lien est repéré, ce n'est donc pas un phénomène permanent mais intermittent. En plus, il ne concerne qu'une minorité d'Européens, les élites. L'UE correspond, *in fine*, à ce bilan exposé par un des personnages de Kafka (1984 : 222) : « et nous examinons tout... et soupesons... et trouvons pour finir que c'est très peu, et que ce peu est problématique ».

2. Une construction européenne sans conflit social et sans espace public démocratique

À présent, une autre dimension essentielle de notre problématique doit être analysée. Il s'agit de la conflictualité européenne comme indice du social. Revenons à Castoriadis (1975 : 489) qui souligne cette idée : « le conflit le plus violent qui puisse déchirer une société présuppose encore un nombre indéfini de choses "communes" ou "participables" ». En effet, qu'est-ce qui fait société ? Certes, il faut citer l'habitus, l'appartenance commune, la communauté politique, la langue, les symboles,... ; mais aussi les divisions potentiellement gérables. Sans aucun doute, l'UE est le résultat d'une médiation interétatique et supranationale mais cette Europe n'a que peu de mécanismes pour gérer les conflits sociaux. Du moins pour le moment, la structure des clivages sociaux et politiques ne passe pas par le niveau européen mais par les États membres. Par conséquent, sur ce point, l'Europe n'est pas encore une société, elle est asociale.

La configuration de la société civile européenne, tantôt lobbyiste (pour ce qui est des intérêts économiques puissants) tantôt ventriloque (pour les causes sociales qui reprennent la langue de bois officielle du politiquement correct), confirme l'absence d'une conflictualité qui se matérialiserait au niveau de l'UE. Par

ailleurs, sans trop de surprise, les actions collectives prennent rarement une dimension européenne, malgré quelques exceptions notables (Balme *et al.*, 2002). Sur ce sujet, nous pouvons affirmer qu'il n'y aura pas de véritable conflictualité européenne avant que ne se déroule une authentique grève paneuropéenne, ou la signature d'une réelle convention collective européenne. L'Europe fait même tout ce qui est en son pouvoir pour éluder le conflit social, comme cela a été démontré par Gobin et Matagne (2008 : 15-38). Les auteurs insistent sur le fait qu'en Europe on vise à disqualifier le conflit démocratique pour garder le consensus comme seul mode de décision. Ainsi, à la remise en cause des compromis redistributifs à partir des années 1980 (on y reviendra dans la section suivante), s'ajoute le passage de l'humain-conflictuel vers le gestionnaire-consensuel. L'UE devient un véritable prototype de l'évacuation-dissimulation du conflit dont la notion de la gouvernance est le reflet parfait de l'ère post-démocratique. Demertzis et Heine (2008 : 99-117) complètent l'argumentation, en affirmant que même le post-nationalisme ou le patriotisme constitutionnel sous-estiment la disparition du conflit social. Les post-nationalistes oublient, ou passent sous-silence, les conflits sociaux existant dans le processus de l'intégration européenne. L'UE est présentée « exclusivement comme un nouveau progrès de l'humanité grâce au dépassement du nationalisme ». Mais le dépassement du conflit national (en supposant qu'il n'est pas en train de revenir) ne signifie nullement la fin du conflit social. Balibar (2014 : 17) souligne fortement l'importance de l'Europe-conflit afin de créer une Europe en tant que société politique : « une Europe dans laquelle les luttes populaires foisonnent et font obstacle à la confiscation du pouvoir de décision ».

Quant au modèle social européen, il est considéré comme soumis au paradigme libéral et les conflits entre groupes sociaux sont remplacés par une simple comparaison entre les systèmes sociaux des pays qu'il convient d'harmoniser par les « best practices ». Encore une fois, le but reste d'évacuer les conflits sociaux. Par ailleurs, les modèles sociaux en Europe face à la crise témoignent de la nature de l'UE (Friot et Gobin, 2013) : une technocratie liée au mode de production capitaliste, avec une centralisation du pouvoir autour des élites (nationales et européennes) et une limitation de la délibération. À cela s'ajoute un travail idéologique pour imposer l'hégémonie de l'UE comme puissance de tutelle. L'absence de résistance de la part des syndicats augmente

cette direction technocratique européenne. L'argumentation se trouve aussi chez Denord et Schwartz (2009 : 35ss) qui considèrent que la méthode Monnet a certes amené la paix par le fonctionnalisme économique mais également une médiation politique technocratique, antidémocratique. Pour ces auteurs, les deux rails sur lesquels roule le train européen sont l'atlantisme et le libéralisme. Ce dernier se compose de l'ordolibéralisme et de l'économie de marché. Il se crée ainsi un comportement conforme des humains dans un cadre où le droit est égal au marché. Pour sa part Durand (2013 : 39) ajoute que la puissance publique (États) est devenue impuissante à cause du supranationalisme soumis au capital.

Finalement, l'Europe est asociale car elle est apolitique : absence d'espace public ou alors seulement pour les élites, absence de conflit ou alors seulement pour se mettre aux ordres du marché. En effet, l'espace public signifie délibération citoyenne, échange entre la société civile et l'État, publicité et médiatisation des débats⁶. Cependant, cet espace et cette communication n'existent pas (ou ils sont inaudibles) au niveau européen. Ni la quantité ni la qualité d'un espace public médiatique ne sont réunies en Europe. Et ce n'est pas l'existence d'Euronews, ou même l'apport d'une chaîne de qualité comme Arte, qui seront en mesure de changer la donne. De fait, nous sommes plutôt en présence d'espaces publics nationaux en cohabitation, tandis que l'espace public européen reste très mouvant et particulièrement faible.

Cela est encore plus évident si nous considérons l'espace public sous l'angle de sa valeur intrinsèque. « Il y a de l'espace public chaque fois qu'en différents lieux, un temps est consacré par des citoyens à énoncer leurs exigences, leurs analyses, leurs refus. L'espace public, ce sont tous les collectifs d'énonciation de la chose publique, condition d'un agir collectif » (Hansotte, 2002 : 207). L'espace public, c'est donc du temps public. Mais le temps public consacré aux affaires européennes reste extrêmement rare, y compris pendant des événements cardinaux comme les élections du Parlement européen. La faiblesse d'espace-temps public autour du processus d'intégration européenne ne peut que confirmer notre hypothèse d'absence d'un lien social européen.

.....

6 À part l'ouvrage classique de Habermas (2012), nous pouvons nous référer à Ferry (2000 et 2001) et à Mercier (2009).

La démocratie représentative européenne est faible car le plus souvent, lors des élections pour le Parlement européen, ce sont les débats nationaux qui prédominent et les rapports de forces nationaux qui prévalent. Quant aux formes de la démocratie délibérative et participative, sans être complètement absentes de l'univers institutionnel de l'UE⁷, il s'agit d'exceptions confirmant la tendance générale, c'est-à-dire la prépondérance d'un système décisionnel technocratique entre experts nationaux et européens.

3. Absence d'une volonté de politique sociale européenne

Il est fondamental, pour le propos de cette contribution, de traiter à présent la dimension de la politique sociale européenne : comment analyser et évaluer les discours et les actions de l'Europe sociale ? Dans tous les textes fondamentaux et les actes concrets de l'UE, la volonté de garantir les droits sociaux fondamentaux des citoyens est constamment affirmée. Pourtant, la politique sociale et la lutte contre les exclusions ne sont-elles pas de simples alibis afin de mieux accompagner et « vendre » le projet économique d'intégration ? L'UE semble entreprendre beaucoup d'actions en matière sociale. Pour s'en convaincre, voici quelques exemples des politiques sociales européennes : les politiques communautaires de l'emploi ; le dialogue social et la participation des travailleurs ; la santé, l'hygiène et la sécurité au travail ; l'égalité homme-femme ; les actions pour les groupes cibles comme les handicapés et les personnes âgées ; la lutte contre la pauvreté ; la politique contre les discriminations ; les divers Fonds de cohésion. Mais le système social européen demeure d'ordre régulateur et incitatif, sans un réel rôle de redistribution. Cette dernière fonction est laissée entre les mains des États. Ainsi, malgré le fort recul actuel des prestations sociales, le lien social qui en découle est prioritairement national, pas européen. L'Europe a tout fait pour qu'elle ne soit pas sociale (Denord et Schwartz, 2009 : 11).

⁷ Voir, par exemple, l'Initiative citoyenne européenne, instituée depuis le Traité de Lisbonne.

Il y a une contradiction fondamentale dans la logique du système : d'un côté, le besoin d'être compétitif, ce qui crée des « vulnérables » ; de l'autre, la nécessité de prendre en charge les démunis que le système produit. Étant donné que l'on ne remet pas en cause la création des « vulnérables », il ne reste qu'à les gérer. Mais avec la crise, même cette simple tâche de gestion n'est plus entièrement assumée. En effet, l'Europe est asociale, par l'absence de solidarité. Le fait d'obéir au principe régnant de la concurrence est mortel pour la solidarité. La concurrence comme régulation est la base de l'asocial (Durand, 2013 : 26-27). Dans ce cadre, la concurrence dicte la politique européenne, le social ramasse les coups et les dégâts ; le libéralisme aujourd'hui, le social viendrait toujours plus tard... (Denord et Schwartz, 2009 : 113 et 119).

L'Europe est asociale car elle prône l'équation marché unique = pensée unique (Denord et Schwartz, 2009 : 88) ; il n'y a rien de plus asocial que cette idée. De toute manière, selon les mêmes auteurs, l'Europe sociale est la cinquième roue du carrosse et le cœur de l'UE est économique, pas social. Pour sa part, Balibar (2014) précise que le supranationalisme de Delors devait avoir deux piliers : le marché (et la monnaie unique) et le social ; dans les faits, le premier est l'élément central, l'autre ne compte pas beaucoup.

Les modèles sociaux européens en période de crise ne font que suivre la tendance générale : la remise en question des conquêtes du salariat face au règne du marché. Friot et Gobin (2013) mettent en avant l'argument suivant : pour sauver les banques, il y a une claire volonté politique européenne ; pour sauver le social ou les retraites, aucun effort politique n'est consenti. Quant à Mario Draghi (président de la BCE), il confirme le constat de manière cynique : « le modèle social européen est mort »⁸.

La gestion du social et de ses multiples formes constitue un test capital pour l'UE et son avenir, pour la légitimité des élites et l'adhésion des citoyens au projet européen. En réalité, c'est une épreuve pour toute société, mais encore plus pour les États démocratiques modernes qui construisent l'Europe. Schnapper (1996 : 27-28), que l'on ne peut soupçonner de gauchisme délirant, est catégorique sur ce point : « [...] les processus d'exclusion

.....

8 Interview accordée au *Wall Street Journal*, 23 février 2012.

[...] constituent, pour les sociétés démocratiques riches, un scandale. Ils remettent en cause les valeurs mêmes qui sont au fondement de l'ordre social et de l'idée de la justice qui préside à son organisation ».

À l'aube du XXI^e siècle, l'existence de la misère dans les pays européens est un défi majeur pour l'intégration. Selon les chiffres officiels, environ un quart de la population se trouve en situation de pauvreté et/ou d'exclusion⁹. En chiffres absolus, 122,6 millions de personnes sont concernées, dans une Europe qui va de l'Atlantique à la Mer Noire. La persistance de cette situation correspond à une sorte de misère politique des autorités, apparemment incapables de résoudre la question sociale contemporaine. Autrement dit, le Vieux continent se trouve dans une situation si grave que les petits remèdes de l'Europe sociale (par ailleurs, en recul) ne sont plus capables de limiter les exclusions. L'intégration européenne produit de l'exclusion (politique, économique, sociale, scolaire,...), en somme, elle européanise l'exclusion. Prenons l'exemple de l'Europe de l'éducation : si les diplômes et les langues sont un passeport pour la liberté et l'avenir, que faut-il faire avec ceux qui n'ont pas suffisamment de formation et de connaissances linguistiques ? Comment les inclure dans un système de plus en plus compétitif, dans un environnement professionnel exigeant flexibilité, mobilité et adaptation permanente ?

En examinant les aspects et les méthodes de l'Europe sociale, les actions européennes face aux défis de l'exclusion sont insuffisantes. Certes, l'UE n'est de loin pas l'unique responsable de la situation sociale du continent. Mais ses actions couvrent un vaste éventail allant de l'économie au social, du politique au juridique, de l'éducatif au culturel. L'Europe ne peut pas arrêter les divorces ou refaire les liens familiaux et intergénérationnels (raisons subjectives de l'exclusion), mais elle peut intervenir en matière d'emploi ou créer des services de proximité. En tout cas, elle a le devoir de lutter contre les diverses formes d'exclusion qui la guettent.

L'immense majorité des textes officiels de la Commission utilisent la langue de bois faisant l'éloge du modèle social européen mais, en dernière instance, ce sont les impératifs économiques qui s'imposent. Ainsi, l'Europe cherche à augmenter le

.....
9 Communiqué de presse n° 168/2014 d'Eurostat, daté du 4 novembre 2014.

nombre de travailleurs actifs et leur productivité, mais qu'en est-il de la dimension sociale : le but est-il un emploi de qualité ou simplement l'employabilité ? Les politiques sociales européennes se trouvent en contradiction quasi permanente avec les objectifs économiques de l'Union.

Dans le cadre des choix cornéliens, il faut également établir la part du dialogue social et de la lutte collective. De nos jours, l'Europe officielle semble donner sa préférence au dialogue social, tandis que la deuxième possibilité est plutôt absente dans la réalité européenne actuelle. Il est nécessaire de reconnaître les gains sociaux obtenus par le conflit démocratique, la négociation et le dialogue social, surtout en période de haute conjoncture (comme lors des « Trente glorieuses »). Pourtant, il convient de se rappeler que le recul de la pauvreté ne s'est jamais produit, historiquement parlant, sans lutte politique et revendicative de la part des citoyens. La misère a régressé véritablement quand les femmes et les hommes ont lutté de manière organisée. L'action collective est une solution pour combattre la pauvreté.

La lutte européenne contre la pauvreté et pour l'emploi pourrait s'améliorer si l'UE exigeait des résultats (comme pour le Pacte de stabilité). En réalité, il faut renverser le dogme actuel : au lieu de viser un marché prospère, puis un modèle social consistant, il s'agirait de construire une politique sociale solide comme préalable à une économie florissante. Le problème est qu'« une majorité des leaders européens aujourd'hui partage plutôt le paradigme du marché corrigé par le social qu'un paradigme du marché englobé (embedded) dans le social » (Merrien *et al.*, 2005 : 363).

Il apparaît donc que l'Europe sociale n'est pas suffisamment armée pour faire face aux exclusions. Certes, le droit social européen a longtemps édicté des normes élevées en matière sociale, sans pour autant chercher l'harmonisation juridique. Mais la tendance serait, depuis plusieurs années, plutôt vers un minimum de règles sociales. Ainsi, Spyropoulos (2005) signale le rétrécissement du droit social et de son rôle protecteur. Il devient de plus en plus évident que nous passons de l'universalité des droits sociaux à leur individualisation. Supiot (2014) complète l'argumentation : « le droit européen brise le lien entre droits et devoirs de solidarité ; il prépare un monde où ne subsisteront plus que l'assurance et l'assistance, le marché et la charité. L'Union est ainsi engagée dans ce que Fritz Scharpf a justement

nommé un processus d'« intégration négative », qui démantèle les solidarités nationales sans parvenir à édifier des solidarités européennes ».

En effet, la lente gestation de la dimension sociale européenne (sécurité sociale, égalité homme-femme, fonds de cohésion,...), semble exister pour garantir, avant tout, le fonctionnement de l'économie. Prenons l'exemple de la libre circulation des personnes. Il est clair que ce principe ne s'applique pas aux plus pauvres. Pour matérialiser ce droit et s'installer effectivement dans un autre pays européen, il faut avoir un travail ou un revenu suffisant. La libre circulation correspond à une citoyenneté européenne censitaire. Le paradoxe mérite d'être souligné : les démunis sont des « exclus de l'intégration » européenne.

Quant au rôle de redistribution des richesses de la part de l'UE, la question qui se pose est la suivante : l'Europe est-elle un État-providence et l'Europe sociale est-elle l'équivalent de cet État-providence européen ? L'hypothèse défendue ici est la suivante : avec ses fonds structurels ou régionaux, ses politiques coordonnées, ses « best practices » et ses programmes spécifiques, l'UE joue un rôle très faible mais réel de redistribution. À part ce travail subsidiaire, l'Europe crée un élan, en promulguant les politiques considérées comme les meilleures. L'UE est certes faiblement redistributive, mais elle dispose de leviers puissants pour influencer indirectement les politiques sociales nationales.

Toutefois, il est nécessaire de souligner que cette situation n'est pas à la hauteur des défis. Globalement, il nous semble que l'Europe sociale joue un rôle plus régulateur que distributif. En ce sens, le social se met au service du marché, pas l'inverse. L'Europe ne peut garantir un revenu minimum à ses citoyens, encore moins une allocation universelle. Même les acquis sociaux sont remis en question : « Certes, le principe de solidarité, notamment dans le cadre de la cohésion économique et sociale, s'applique [...] Cette solidarité demeure bien insuffisante pour endiguer la montée de la pauvreté et de l'exclusion. Ce faisant, les institutions européennes, conscientes du sentiment anti-européen que leurs politiques font naître, ont mis en place des mesures d'urgence, qui restent néanmoins inappropriées en raison de l'ampleur du défi à relever » (Icard, 2002 : 292).

L'UE n'est-elle pas une sorte de machine de légitimation, un mécanisme de « blanchissement des misères » ? L'Europe en construction n'a pas écarté les multiples formes d'exclusion :

nationales, ethniques, raciales, politiques, éducationnelles, juridiques, sociologiques (femmes, jeunes, vieux, handicapés). Quant à la misère strictement économique (avec des millions de pauvres, de chômeurs, de précaires, de « working poors »), elle est toujours là, malgré quelques améliorations conjoncturelles. Nous pouvons arguer que l'UE n'y est pour rien, étant donné qu'elle n'a pas à se mêler des questions sociales et n'influe pratiquement pas sur les systèmes de redistribution. C'est justement là le problème : il faudrait que l'UE se mêle davantage des questions sociales et redistributives. Si les manifestations de la misère, de la pauvreté et de l'exclusion sont nationales, l'UE ne peut plus éviter de prendre ses responsabilités et doit affronter ces problèmes. Il en va de sa crédibilité et même de son avenir. L'Europe gagnera le cœur des Européens si elle arrive à remporter la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Mais peut-elle le faire sans réformer le système socio-économique ? En effet, le problème n'est peut-être pas uniquement la construction européenne en tant que telle, mais les politiques générales suivies en matière d'économie dans les pays membres et au niveau de l'Union. En effet, le social subit les lois de l'économie (du marché) qui font la quintessence de l'Europe. Dans ce cadre, citons Dupuy (1996 : 55) : « l'économie est foncièrement impuissante à éclairer l'énigme et le scandale que constitue l'exclusion, parce qu'elle constitue le problème et non la solution ». Mais changer l'économie, n'est-ce pas une autre affaire... ?

4. Effets de la crise et alternatives

La crise économique et financière¹⁰, telle qu'elle est observée surtout dans les pays du sud de l'Europe, est révélatrice de toutes les faiblesses socio-politiques de l'intégration européenne. Cette crise, particulièrement forte dans le cas grec¹¹, met en évi-

10 La crise dite de la dette est avant tout un produit naturel de notre mode de production. Il ne s'agit pas seulement d'une mauvaise gestion de l'État mais plutôt d'un problème de surproduction et d'un système financier défaillant.

11 Si cette crise apparaît de manière plus aiguë en Grèce, c'est parce que ce pays reste un maillon faible du système dans le cadre de la mondialisation et de l'internationalisation du capital. En effet, la Grèce présente un nombre important de « retards » structurels (corruption,

dence les défauts congénitaux de l'UE. Tant que cette dernière ne devient pas une démocratie économique (mais cela signifierait la fin du système économique actuel), la construction européenne restera asociale. En plus, le capitalisme, en période tourmentée, perd beaucoup de sa capacité à se réguler, à se réformer et à constituer un État social efficace. En précarisant les salariés et en comprimant les salaires, l'UE n'augmente que marginalement la compétitivité pendant qu'elle aggrave fortement les disparités sociales (Balibar, 2014).

En réalité, ce dont l'Europe en voie d'intégration a besoin en période de crise, pour dépasser sa nature asociale, c'est la solidarité, chère à Dostoïevski (1952 : 326) : « Chacun s'isole dans son trou, s'écarte des autres, se cache, lui et son bien, s'éloigne de ses semblables et les éloigne de lui [...] ; il s'est accoutumé à ne pas croire à l'entraide, à son prochain, à l'humanité [...] l'esprit humain commence ridiculement à perdre de vue que la véritable garantie de l'individu consiste, non dans son effort personnel isolé, mais dans la solidarité ».

En attendant, le supranationalisme a libéré le capital mais il a enlevé aux États la possibilité de faire une politique économique autonome. Il y a eu également diminution des moyens pour faire du social. Quant à la crise, elle a permis la montée en puissance d'une institution non élue et non contrôlée démocratiquement, c'est-à-dire de la BCE (Denord et Schwartz, 2009 : 113). Finalement, pour sauver tant la Grèce que l'Europe de l'impasse actuelle, ne faudrait-il pas introduire plus de démocratie et plus de solidarité ?

Les idées ne manquent pas pour créer une adhésion sociale européenne par les politiques sociales de l'Union. Dans ce cadre, notons la proposition de Ferry (2000 : 183ss)¹² pour une citoyenneté sociale européenne et un revenu primaire inconditionnel (RPI), véritable tremplin pour avoir une société européenne. L'idée fondamentale serait que tout citoyen de l'UE aurait un revenu de base. Cela amènerait l'officialisation de l'État social européen mais aussi la création d'un secteur quaternaire (économie sociale ou solidaire, travail personnel ou autonome, laboratoire d'innovation sociale). Ce RPI, de nature préredistributive,

.....
 clientélisme, inégalités sociales,...). La dureté de la crise les a fait apparaître au grand jour.

12 Voir aussi l'idée de l'Euro-dividende (Vanderborgh, 2013).

permettrait la création d'un fort lien social européen. La réorganisation du temps de travail, afin de produire non seulement des biens mais aussi de la socialité, est un autre argument à mentionner (Balibar, 2001). Toutefois, de toute évidence, nous sommes très loin de la réalisation de tels modèles.

Il faut aussi que les acteurs sociaux, les syndicats en particulier, reprennent leur rôle de défense et de promotion des intérêts des personnes défavorisées. Mais dans leur grande majorité, les responsables syndicaux semblent de plus en plus incapables de faire face à la gravité et l'étendue du problème social actuel. Le mouvement syndical est incorporé au système actuel¹³. Cette fonction de partenaire-alibi n'est pas la plus efficace, ni pour renforcer les syndicats ni pour lutter contre la misère. Un changement de paradigme et un retour aux sources du syndicalisme sont nécessaires. En effet, les syndicats sont devenus, majoritairement, des groupes de pression, des lobbies. Ils ne sont plus des mouvements sociaux, capables de défendre des intérêts sociaux globaux.

Pour sa part, Durand (2013) s'interrogeait pour savoir si une autre Europe était possible dans le cadre actuel. En proposant de réfléchir à une Europe asociale, nous proposons de nous tourner vers une autre piste : et si l'Europe n'était pas la solution mais plutôt le problème ? Le scientifique comme le citoyen doivent être tourmentés par les questions les plus iconoclastes, sinon ils ne font ni le métier de scientifique ni celui de citoyen.

BIBLIOGRAPHIE

- Balibar E. (2001), *Nous, citoyens d'Europe*, Paris, La Découverte.
 Balibar E. (2005), *Europe Constitution Frontière*, Begles, Passant.
 Balibar E. (2013), « Europe : L'impuissance des nations et la question "populiste" », *Actuel Marx*, n° 54, pp. 13-23.
 Balibar E. (2014), « Un nouvel élan, mais pour quelle Europe ? », *Monde diplomatique*, n° 3/2014, pp. 16-17.
 Balme R., Chabanet, D., Wright, V. (dir.) (2002), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po.
 Bourdieu P. (2001), *Contre-feux 2*, Paris, Raison d'agir.
 Bouvier P. (2005), *Le lien social*, Paris, Gallimard.

.....
 13 Sur le rôle des syndicats au niveau européen, voir, entre autres, Gobin (2005), Wagner (2005) et Dufresne (2013).

- Castoriadis C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.
- Cohen A. (2009), « Le "jour où l'Europe est née". Socio-histoire d'une décision politique », in Buton F. et Mariot N. (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 125-167.
- Corcuff P. (2003), « Pour une épistémologie de la fragilité », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XLI, n° 127, pp. 233-244.
- Demertzis V., Heine S. (2008), « La disqualification du conflit social dans les études sur l'intégration européenne », in Cusso R., Dufresne A., Gobin C., Matagne G., Siroux J.-L., (dir.), *Le conflit social étudié*, Louvain-La-Neuve, Bruylant-Academia, pp. 99-117.
- Denord F., Schwartz A. (2009), *L'Europe sociale n'aura pas lieu*, Paris, Raisons d'agir.
- Dostoïevski F. (1952), *Les Frères Karamazov*, Paris, Gallimard-Pléiade.
- Dufresne A., (2013), « La difficile réponse syndicale à la modération salariale : de Maastricht à la gouvernance économique européenne », in Defraigne J.-C., De Meulemeester J.-L., Duez D., Vanderborght Y. (dir.), *Les modèles sociaux en Europe. Quel avenir face à la crise ?*, Bruxelles, Bruylant, pp. 179-198.
- Dupuy J.-P. (1996), « La philosophie sociale et politique face à la misère de l'économie », in Paugam S. (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 52-65.
- Durand C. (2013), « Introduction : qu'est-ce que l'Europe ? », in Durand C. (dir.) (2013), *En finir avec l'Europe*, Paris, La Fabrique, pp. 7-47.
- Durkheim E. (1981), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Ferry J.-M. (2000), *La question de l'Etat européen*, Paris, Gallimard.
- Ferry J.-M. (2001), *De la civilisation : civilité, légalité, publicité*, Paris, Cerf.
- Ferry J.-M. (2005), *Europe. La voie kantienne. Essai sur l'identité post-nationale*, Paris, Cerf.
- Friot B. et Gobin C. (2013), « Les politiques d'austérité de l'Union européenne : un programme d'extinction de la souveraineté populaire. Quels contre-feux ? », in Defraigne, J.-C., De Meulemeester J.-L., Duez D., Vanderborght Y. (dir.), *Les modèles sociaux en Europe. Quel avenir face à la crise ?*, Bruxelles, Bruylant, pp. 91-112.
- Gaxie D., Hubé N., De Lassalle M., Rowell J. (dir.) (2011), *L'Europe des Européens. Enquête comparative sur les perceptions de l'Europe*, Paris, Economica.

- Gobin C. (2005), « La démocratie, le syndicalisme et la gouvernance de l'Union européenne : la mémoire du conflit démocratique en péril ? », in Aligisakis M. (dir.), *Europe et mémoire : une liaison dangereuse ?* Genève, Euryopa, pp. 41-70
- Gobin C., Matagne G. (2008) « Dépasser la dichotomie conflit/accord pour penser la démocratie », in Cusso R., Dufresne A., Gobin C., Matagne G., Siroux J.-L., (dir.), *Le conflit social éludé*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, pp. 15-38.
- Godelier M. (2009), *Communauté, société, culture*, Paris, CNRS.
- Habermas J. (2012), *L'espace public*, Paris, Payot.
- Hansotte M. (2002), *Les intelligences citoyennes*, Bruxelles, De Boeck.
- Icard P. (2002), « Splendeur et misère de l'UE. La communautarisation de la pauvreté », in Gros D., Dion-Loye S. (dir.), *La pauvreté saisie par le droit*, Paris, Seuil, pp. 285-307.
- Kaelble H. (1988), *Vers une société européenne. Une histoire sociale de l'Europe. 1880-1980*, Paris, Belin.
- Kaelble H. (2005), *Les chemins de la démocratie européenne*, Paris, Belin.
- Kafka F. (1984), *Le château*, Paris, Flammarion.
- Mercier A. (2009), *Vers un espace public européen ? Recherches sur l'Europe en construction*, Paris, L'Harmattan.
- Merrien F.-X., Parchet R., Kernén A. (2005), *L'État social. Une perspective internationale*, Paris, Colin.
- Recchi E., Favell A. (2009), *Pioneers of European Integration*, Cheltenham, E. Elgar.
- Recherches (2004), *Une théorie sociologique générale est-elle pensable ?*, Paris, La Découverte, Revue du MAUSS, n° 24.
- Saurugger S., Mérand F. (2010), "Does European integration theory need sociology?", *Comparative European Politics*, vol. 8, n° 1, pp. 1-18.
- Schmidt V. (2010), *La démocratie en Europe. L'Union européenne et les politiques nationales*, Paris, La Découverte.
- Schnapper D. (1996), « Intégration et exclusion dans les sociétés modernes », in Paugam S. (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 23-31.
- Simmel G. (1992), *Le conflit*, Saulxures, Circé.
- Spyropoulos G. (2005) « L'avenir incertain du modèle social européen dans une Europe élargie », *Droit social*, n° 6/2005, pp. 603-605.
- Sue R. (2001), *Renouer le lien social*, Paris, Odile Jacob.
- Supiot A. (2014), « Ni assurance ni charité, la solidarité », *Monde diplomatique*, n° 11/2014, p. 3.
- Touraine A. (2005), *Un nouveau paradigme*, Paris, Fayard.
- Vogel J. (1999), « Le parlement européen face à l'émergence d'une société civile européenne », in Delwit P., Magnette P. (dir.), *À quoi sert le Parlement européen ?*, Bruxelles, Complexe.

- Vanderborght Y. (2013), « Lutte contre la pauvreté : la solidarité européenne à l'épreuve de la crise », in Defraigne J.-C., De Meulemeester J.-L., Duez D., Vanderborght Y. (dir.), *Les modèles sociaux en Europe. Quel avenir face à la crise ?*, Bruxelles, Bruylant, pp. 113-128.
- Wagner A.-C. (2005), *Vers une Europe syndicale. Une enquête sur la Confédération européenne des syndicats*, Bellecombe-en-Bauges, Croquant.



L'INSAISSABLE EUROPE SOCIALE ET LA CRISE DE L'EURO : L'EXEMPLE DES SERVICES PUBLICS

Amandine Crespy

Introduction

L'Europe sociale désigne communément un corpus de politiques publiques au niveau européen qui relèvent soit de la régulation, de la redistribution ou de la coordination via le *soft law*. Ceci étant, la notion d'Europe sociale fait plus largement référence à un projet politique d'intégration européenne qui consisterait à construire une économie sociale de marché dans le cadre d'un capitalisme régulé (ou coordonné) à l'échelle du continent.

Fritz Scharpf a été pionnier dans son étude de l'intégration européenne, qu'il a caractérisée par un déséquilibre entre intégration négative par la libéralisation des marchés, et intégration positive par la mise en place de politiques communes qui visent à re-réguler l'économie au niveau supranational. Il a démontré comment la première a, de manière continue, prévalu sur la seconde dans les débats politiques européens. La crise de l'Euro qui frappe l'Union depuis 2009 a exacerbé les tendances à l'œuvre, tant au niveau des politiques nationales, que des instruments européens ou encore des idées et discours dominants.

Les services publics constituent un enjeu symbolique qui reflète les dilemmes de l'intégration européenne, notamment la tension entre l'idée d'un modèle social européen et l'intégration par le marché. En outre, la question des services publics est intimement liée à la réforme des États-providence qui est au centre des débats à la fois national et européen. Enfin, il s'agit d'une politique publique visible qui met en jeu la capacité des États à répondre aux besoins essentiels des citoyens et garantir la cohésion sociale. C'est pourquoi la question des services publics

recèle d'importants enjeux de légitimité, tant pour les gouvernements nationaux que pour l'Union européenne.

1. L'intégration négative par les marchés comme sentier de dépendance

L'intégration négative par l'ouverture des marchés nationaux au commerce provenant d'autres États européens est la méthode historique par laquelle s'est construite l'Europe, essentiellement via la réalisation d'un marché unique. En ce qui concerne les services publics, cela s'est manifesté par l'adoption d'une série de directives de libéralisation dans les industries de réseaux : télécommunications, énergie, transports, poste. La politique de concurrence est la pierre angulaire du dispositif du marché unique. Elle s'exerce notamment par le contrôle de surcompensation du financement public (aides d'État) aux entreprises assurant la prestation des services d'intérêt général, terme forgé dans le droit européen pour désigner les services publics. Les conflits entre concurrence et intérêt général, ou entre droit européen et réglementation nationale, sont tranchés par la Cour européenne de justice. On a connu par exemple ces dernières années des cas délicats de conflit portant sur le financement public du logement social aux Pays-Bas et en France, ou encore des hôpitaux publics à Bruxelles.

2. La faiblesse structurelle de l'intégration positive

À l'inverse de l'intégration négative, l'intégration positive, qui consiste à re-réguler au niveau européen par des instruments et règles communes, s'est avérée faible de manière générale, et dans le cas des services publics en particulier. Entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000, un débat a eu lieu au sein des institutions européennes (Commission, Parlement et Conseil) sur l'opportunité d'adopter une directive cadre visant à établir des règles communes concernant la prestation des services publics. En 2007, ce débat a échoué dans une impasse et la

Commission européenne a finalement abandonné l'idée de proposer une telle initiative législative. Une étude attentive des débats prouve que trois facteurs explicatifs sont à l'œuvre. Premièrement, même parmi les États favorables à une approche positive des services publics, une certaine inertie politique a révélé un conservatisme institutionnel : aucun État n'est vraiment favorable au fait de changer ses propres règles et son modèle institutionnel pour adopter un nouveau modèle européen. Deuxièmement, un sentier de dépendance s'est établi en faveur de la libéralisation sectorielle, c'est-à-dire l'établissement de règles secteur par secteur. Beaucoup d'acteurs s'inquiètent alors des problèmes de compatibilité entre règles sectorielles et une éventuelle directive cadre horizontale. Troisièmement, la coalition censée soutenir la directive cadre (sociaux-démocrates, gauche, syndicats) fait preuve d'une certaine incohérence idéologique : au fil du temps, la notion de marché prend une place de plus en plus importante dans les débats, de même que l'idée de subsidiarité selon laquelle c'est le niveau national et non l'Europe qui est le plus approprié pour réguler les services publics. Cependant, la crispation sur la subsidiarité est contre-productive dans la mesure où elle laisse en suspens les conflits avec le droit de la concurrence qui s'applique à la plupart des services publics.

3. Un déséquilibre structurel exacerbé par la crise

La crise financière de 2008, qui s'est transformée en crise de la dette en Europe, a exacerbé les problèmes de régulation et de financement des services publics. Alors que les besoins se sont accrus (notamment du fait de la montée du chômage), les ressources fiscales ont diminué drastiquement du fait des politiques d'austérité fiscale mises en œuvre partout. Ce problème ne concerne pas uniquement les pays sous assistance financière (Grèce, Portugal, Espagne, Irlande) mais aussi les pays d'Europe centrale et orientale qui ont été touchés de plein fouet (avec des réductions dramatiques de moyens dans le secteur de la santé par exemple), ou encore dans les grands États comme le Royaume-Uni et l'Allemagne qui ont mis en place des plans d'austérité inédits dans la période d'après-guerre.

Au niveau des instruments politiques européens, l'ensemble des politiques macroéconomiques et sociales sont à présent menées dans le cadre du Semestre européen, méthode de gouvernance hybride qui repose à la fois sur la coordination *soft* et sur la contrainte. Les pouvoirs de surveillance et de sanction de la Commission européenne se sont considérablement accrues sous l'égide du Conseil. Celle-ci surveille les éventuels déséquilibres macroéconomiques au sein des États membres et peut proposer l'adoption de sanctions pour les États qui ne respecteraient pas les règles de discipline fiscale héritées du Pacte de stabilité et de croissance. Dans le même temps, la politique sociale de l'Union reste « molle ». On observe une marginalisation des instruments et acteurs de l'Europe sociale. Les anciens processus de coordination via la Méthode ouverte de coordination ont été totalement absorbés par le Semestre européen. La politique sociale des États membres est dans une large mesure impactée et surveillée par cette nouvelle gouvernance focalisée sur l'austérité et la réduction des déficits publics. Cela rend les objectifs mêmes de l'Union en matière sociale, comme la lutte contre la pauvreté ou l'agenda sur l'investissement social (qui passe en grande partie par les services publics), totalement irréalistes en l'absence de ressources publiques.

La crise contribue enfin à la perpétuation des contradictions au niveau du discours. D'un côté, les dirigeants européens ont reconnu que les services publics ont largement agi comme des stabilisateurs de l'économie et de la cohésion sociale dans de nombreux pays. Ceci étant, le discours dominant consiste à pointer le niveau des dépenses publiques comme le principal problème, et la marketisation des services publics comme la solution. On ne dispose pas d'une évaluation des résultats des politiques de libéralisation et de marketisation. Pourtant, la libéralisation est sans cesse évoquée comme moteur de la création d'emplois, et *in fine* de la compétitivité et de la croissance en Europe. En ce qui concerne plus spécifiquement les services publics, une contradiction fondamentale persiste entre deux objectifs contradictoires, le profit et la rentabilité, d'un côté, et la notion de solidarité et de cohésion sociale au fondement de ces services, de l'autre. Une nouvelle tendance semble également se dessiner dans le discours des dirigeants européens, à savoir le rôle des organisations à but non-lucratif et associations, c'est-à-dire d'une logique de charité, dans la prestation des services publics.

Conclusion

Le projet politique d'une Europe sociale semblait insaisissable avant la crise, l'intégration par la libéralisation et dérégulation des marchés ayant historiquement dominé la mise en place de politiques communes régulatrices et redistributives. La crise a amplifié ce déséquilibre : alors que les besoins se sont accrus, les ressources financières ont rarement été aussi faibles. Les services publics ont subi de plein fouet cette tendance. De manière plus générale, la politique sociale au niveau européen a été réduite à la surveillance des déséquilibres tandis que le discours dominant est centré sur la discipline budgétaire. Il en résulte une impossibilité d'aller de l'avant avec, par exemple, l'agenda sur l'investissement social que de nombreux académiques spécialistes des politiques sociales appellent de leurs vœux. Les conséquences de ces développements politiques ne se limitent pas à la cohésion sociale *stricto sensu*. Les implications concernent également le fonctionnement de nos démocraties. Lorsque le dysfonctionnement des services publics révèle l'impuissance de l'État en situation de crise, les citoyens tendent à se retirer de la démocratie électorale en s'abstenant, ou à protester en soutenant des partis et mouvements radicaux qui menacent les forces politiques établies.



DEUXIÈME PARTIE
LA CRISE, À L'AGENDA SCIENTIFIQUE
DE LA SCIENCE POLITIQUE



ENJEUX ET CONSÉQUENCES DES POLITIQUES DE CRISE SUR LE STATUT D'EMPLOI

Mara Bisignano

Les transformations intervenues dans la structure d'emploi depuis les années 1980 mériteraient d'être interrogées à l'aune des enjeux que celles-ci induisent dans la définition des politiques publiques de l'emploi. Ainsi, les dynamiques de segmentation et de flexibilisation qui traversent le système d'emploi modifient en profondeur les contours des politiques sociales visant à couvrir les périodes de transitions professionnelles d'un emploi à l'autre et d'un statut à un autre, tel que l'indemnité de chômage ou le régime de retraite. De plus, les nouveaux référentiels d'action diffusés au niveau supranational participent au processus de déstabilisation normatif des systèmes d'emploi. Évidemment, le mouvement auquel nous faisons référence est loin d'être univoque dans son développement tant symbolique que normatif. Les spécificités nationales entrent en effet en ligne de compte non seulement dans la définition des politiques de l'emploi, mais également dans la (re)configuration de certains droits à la protection sociale.

Cette contribution se propose d'interroger les effets induits par les politiques de l'emploi engagées en Italie depuis les années 1990 à l'aune du phénomène grandissant de segmentation et de flexibilisation du marché du travail. À partir d'une analyse sur les ressorts politiques de légitimation des réformes structurelles de déréglementation du marché du travail (1) et d'une catégorisation des formes d'emploi atypiques (2), nous montrerons comment la fragmentation des conditions d'emploi se répercute sur l'accès aux droits sociaux (3), et cela, notamment pour les femmes et les jeunes (4).

1. Crise(s) économique(s) et réformes structurelles

Si l'on considère que les politiques de l'emploi préconisées à l'échelon national sont l'expression des représentations normatives et symboliques retenues dans les propositions discursives inhérentes aux dynamiques et aux causes du chômage, c'est bien à partir de cet ensemble de représentations que doit commencer une analyse sur la manière à travers laquelle chaque pays interprète les orientations préconisées au niveau supranational. Bien évidemment, le fait qu'au niveau communautaire se soit révélée une convergence de perspectives par rapport à l'opportunité d'équilibrer, voire d'ajuster, le rapport droit-obligation au sein de ce qui est baptisé « l'État social actif » n'a pas été préjudiciable à l'adoption d'un modèle d'intervention commun. Les problèmes posés par les évolutions socio-démographiques et la flexibilisation des relations d'emploi sont transversaux aux pays de l'espace communautaire. Toutefois, ceux-ci peuvent difficilement être appréhendés de manière équivalente d'un contexte national à l'autre (Théret, 2007).

Comme le constate Bruno Palier (2008), la construction européenne a joué un rôle déterminant dans le cadrage des réformes du système de protection sociale italien. Dans les années 1990, l'adoption des critères de convergence de Maastricht a provoqué des changements politico-institutionnels majeurs dans l'orientation des politiques publiques italiennes. Selon certains auteurs, ces contraintes externes ont permis à l'Italie d'engager un cycle de réformes structurelles au regard des déséquilibres socio-économiques auxquels était confronté le pays (Ferrera et Gualmini, 1999). D'importants programmes de réformes seront ainsi menés tout au long de la décennie notamment sur le régime de retraite et le marché du travail (Bisignano, 2013). S'agissant de ce dernier, l'ensemble des acteurs (syndicats, patronat et gouvernement) s'accordera sur la nécessité d'introduire des mesures de déréglementation et de flexibilité du marché du travail (Ferrera et Gualmini, 1999). Ces réformes sont présentées par le pouvoir politique comme une réponse à la rigidité du marché du travail jugée responsable des difficultés inhérentes à certaines catégories de travailleurs (jeunes et femmes notamment) d'accéder à un emploi. Qu'il s'agisse de

« fluidifier » davantage le marché du travail par la création de formes flexibles d'emploi ou d'encadrer les transitions professionnelles dans un contexte de flexibilité et de précarisation accrues du marché du travail, les politiques publiques menées au cours de la décennie 1990 ont conduit à déstabiliser la fonction de certains piliers de la protection sociale, par exemple dans le domaine de la retraite. Ainsi, la succession des pactes sociaux (1993, 1998 et 2001) marque l'implication des partenaires sociaux, notamment syndicaux, dans la conclusion concertée d'une série d'accords tripartites dont les principaux axes d'intervention portent sur la (dé)régulation du marché du travail et des réformes de la protection sociale. Ainsi, au nom de la promotion de l'emploi, plusieurs dispositions législatives voient le jour dès le début des années 1990 pour instituer de nouvelles formes contractuelles intégrant davantage de flexibilité dans les rapports d'emploi. Parallèlement, la refonte du régime de retraite représente le socle d'un changement de référentiel, légitimé politiquement par la réduction des dépenses de protection sociale. La réforme des retraites de 1992 engagée par le gouvernement Amato et poursuivie en 1995 par Dini introduit progressivement un système notionnel à cotisations définies. Selon ce nouveau système, les droits à pension sont calculés en fonction des cotisations versées durant la vie active, capitalisés selon le taux de croissance du PIB et multipliés par un coefficient dépendant de l'âge du bénéficiaire au moment de la liquidation et reflétant une estimation de l'espérance de vie à la retraite (Bisignano, 2013 ; Marano, 2006).

Le déclenchement de la crise économique de 2008 a été l'occasion de réactualiser les débats sur le rééquilibrage des dépenses de protection sociale dans un contexte de restrictions budgétaires. En cohérence avec cette ambition, les pouvoirs politiques s'engagent dans une démarche publique de maîtrise des dépenses sociales. Les mesures adoptées par le gouvernement technique présidé par Monti s'inscrivent dans cette logique. L'idée selon laquelle l'action menée par le gouvernement Monti a impulsé une refonte en profondeur du système de protection sociale italien est répandue. Or, nous défendons ici l'idée que son action en matière d'emploi et de protection sociale s'inscrit dans la continuité des orientations des politiques menées depuis vingt-cinq ans.

2. La place de l'emploi atypique sur le marché du travail en Italie

En Italie comme dans de nombreuses autres réalités socio-économiques, le régime d'emploi est fragmenté selon le statut et la condition professionnels. Le régime de protection sociale érigé sur le statut socio-professionnel se trouve ainsi confronté à la diffusion progressive de formes d'emploi atypiques, les mutations du marché de l'emploi pouvant avoir un impact sur les droits sociaux dont bénéficient les personnes ayant un statut d'emploi atypique. Par emploi atypique, nous entendons l'ensemble des emplois dérogeant à la norme du travail standard, à savoir le contrat de travail à durée indéterminée à temps plein (Maruani, 2004). Le caractère « atypique » de la relation d'emploi traduit souvent une précarité socio-professionnelle dont les conséquences se manifestent dans une moindre couverture de certains droits sociaux. Il recouvre également une grande diversité de situations professionnelles accentuée par la diffusion de ces formes d'emploi. Cette hétérogénéité des statuts d'emploi atypiques reflète des situations très contrastées au regard du droit à la protection sociale entre les travailleurs qui en sont exclus et ceux qui bénéficient d'une protection minimum. Une telle exclusion (ou restriction) s'explique par la situation de droit ou de fait dans laquelle se trouvent ces travailleurs dont les niveaux de revenus ou les périodes travaillées sont insuffisants pour ouvrir un accès au droit. Afin de caractériser ces situations, nous faisons le choix de regrouper les emplois atypiques en deux principales catégories, distinguées selon qu'ils relèvent du salariat ou du travail indépendant.

La première catégorie inclut les emplois atypiques salariés caractérisés par une flexibilité inscrite tant dans la durée que dans la nature de la prestation de travail. Les contrats à durée déterminée, les contrats à temps partiel, le travail intérimaire en sont des exemples. Inversement, la deuxième catégorie regroupe des rapports de travail que l'on se propose de qualifier d'« hybrides », car ils présentent des caractéristiques relevant à la fois de la sphère du travail salarié et de celle du travail indépendant. Dans ce second ensemble, se retrouve notamment le rapport de travail dit « parasubordonné ». À la différence du travail indépendant au sens strict, le travail parasubordonné n'implique

pas la prise en charge des risques d'entreprise. Il se distingue également du travail salarié en raison notamment de l'absence de lien de subordination dans la relation de travail. En d'autres termes, un rapport de parasubordination suppose qu'un travailleur indépendant prête son activité à un ou plusieurs donneurs d'ordre au moyen d'un contrat de prestation en contrepartie d'une rémunération établie en amont. Originellement prévu dans les années 1970 (loi n° 533/1973) pour encadrer les activités de travail des travailleurs indépendants, il a connu de nombreuses modifications législatives. Au fil du temps, la diffusion de cette modalité d'emploi a suscité des interrogations inhérentes aux difficultés à cerner les frontières entre activité salariée et activité indépendante. En effet, au sein de cette catégorie, se retrouvent également des situations d'emploi pouvant être apparentées, en raison de l'activité accomplie ou de la continuité de la prestation, à des situations d'emploi salarié. Pour cette raison, plusieurs lois ont visé à distinguer plus clairement les « situations de salariat dissimulé » de celles réellement indépendantes. Sur ce point, nous pouvons mentionner la réforme de 2003 (loi n° 30/2003) visant à limiter son recours et les effets d'aubaine liés à des pratiques de substitution du travail salarié. Ainsi, la récente réforme du marché du travail (loi n° 92/2012) clarifie davantage les conditions de recours à cette forme d'emploi en prévoyant des restrictions dans son utilisation de la part des donneurs d'ordre.

3. Quand précarité professionnelle rime avec précarité sociale

D'après les statistiques publiques (Istat), le poids de l'emploi atypique a progressé à un rythme soutenu ces dix dernières années : en 2004, il représentait 20,6 % des actifs occupés (près de 4,6 millions d'individus) alors qu'en 2010 il atteignait les 23,1 % (5,28 millions) et en 2012 25,43 % (soit 5,82 millions de personnes). De 2004 à 2012, une progression de 26,25 % de formes d'emploi non standards (plus de 1,211 millions) est observée. Cette progression de l'emploi atypique s'est accompagnée de nouvelles réglementations visant à réduire les inégalités dans l'accès à certains droits de protection sociale. Derrière la volonté affichée par le pouvoir politique de maîtriser les dépenses

publiques, de nouvelles dispositions visent néanmoins à ouvrir l'accès à certains droits sociaux pour les populations les plus exposées au risque de précarité professionnelle et sociale. Dans les faits, la diffusion de formes contractuelles atypiques et la fréquence des périodes d'alternance entre activité et non-activité rendent cet objectif inopérant en raison notamment des critères d'éligibilité à certains droits contributifs. Cela s'explique par l'existence d'un principe de proportionnalité assurantielle sur la base duquel sont établis les droits aux prestations, leurs montants et leur durée. Si, pour certaines prestations, comme la retraite et l'indemnisation chômage, le statut professionnel est la condition *sine qua non* de la reconnaissance d'un droit, pour d'autres (maladie, maternité, etc.), la relation de travail actuelle ou immédiatement antérieure à l'interruption d'activité peut se révéler discriminante. En d'autres termes, les travailleurs atypiques, tout en n'étant pas formellement exclus de ces droits, ne parviennent pas à réunir les conditions suffisantes pour en bénéficier. La fragmentation des périodes de travail, les niveaux de revenus ou encore le type de rapport de travail constituent autant de freins au bénéfice du droit.

En reprenant la typologie de l'emploi atypique évoquée précédemment et en nous concentrant sur les prestations de chômage et de retraite, nous montrons l'impact sur l'accès aux droits des nouvelles dispositions législatives issues des réformes engagées sous le gouvernement technique dirigé par Monti sous l'égide de la réduction des dépenses publiques.

S'agissant de la catégorie regroupant les emplois atypiques salariés (CDD, temps partiel, travail intérimaire, etc.), le statut d'emploi est susceptible d'engendrer des différences en matière de droits sociaux vis-à-vis des salariés « standards ». En effet, les critères d'éligibilité fondés sur la durée de cotisation et l'ancienneté dans l'emploi deviennent déterminants pour définir le réel accès aux droits. En ce qui concerne l'indemnité de chômage, elle est reconnue aux salariés ayant au moins un an de cotisation et deux ans d'ancienneté de travail, indépendamment du type de contrat. La loi n° 92 de 2012 augmente la durée de couverture ainsi que le montant des prestations. Depuis janvier 2013, le montant de l'indemnité journalière est fixé à 75 % du salaire mensuel moyen des deux dernières années dans la limite d'un

plafond révisé annuellement¹, pour une durée de dix mois (douze mois pour les plus de cinquante ans) en 2015. Auparavant, à conditions d'éligibilité identiques, la durée maximale d'indemnisation était fixée à sept mois (dix mois pour les plus de cinquante ans) et le montant était équivalent à 60 % du salaire antécédent pour les six premiers mois. Or, la réforme de l'assurance chômage prévoit également une dégressivité de 15 % à partir du sixième mois d'indemnisation et un renforcement de la démarche d'activation des dépenses et des demandeurs d'emploi. Pour les personnes ne remplissant pas ces conditions d'éligibilité, tout en ayant cotisé au moins treize semaines au cours de l'année précédente, une indemnité de chômage dite réduite est prévue (cette disposition était déjà inscrite dans la loi n° 160/1988). Ainsi, la réforme de 2012 rend éligible à l'indemnisation du chômage les travailleurs intérimaires auparavant exclus et qui relevaient d'une caisse professionnelle.

Le deuxième axe d'intervention en matière de politiques sociales a concerné la poursuite de la réforme du régime général de retraite. La loi a généralisé à compter du 1^{er} janvier 2012 le système notionnel à cotisations définies à tous les salariés ayant entamé leur activité professionnelle à partir du 1^{er} janvier 1996. À la différence du système à prestations définies, ce système ouvre le droit à une pension qui est fonction des seules cotisations versées. L'augmentation programmée de la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier du droit, les incitations financières à retarder l'âge de départ, ainsi qu'un système de pénalités associé aux départs anticipés sont autant d'éléments qui concourent au durcissement du bénéfice de la retraite. De plus, cette logique expose les travailleurs non standards au risque d'un droit à la retraite plus faible en raison de carrières professionnelles discontinues. Ainsi, dans des cas comme celui du travail intermittent ou du travail à temps partiel, il y a d'une part un allongement de la durée nécessaire à l'acquisition de la pension et, d'autre part, un montant de la prestation proportionnel à la quantité de travail effectué. Ajoutons que le régime général de retraite coexiste avec des fonds de prévoyance complémentaires par capitalisation selon les secteurs et les branches professionnelles. Ces effets sont

.....
 1 Pour les salaires supérieurs au plafond, une indemnité supplémentaire équivalente à 25 % de la différence entre le salaire et le plafond vient s'ajouter.

amplifiés dans le cas des travailleurs entrant dans la catégorie que nous avons qualifiés d'emplois atypiques hybrides. Au sein de ce sous-ensemble de travailleurs hybrides se retrouve la figure du travailleur parasubordonné, c'est-à-dire des travailleurs qui tout en relevant d'un statut d'indépendant dépendent, par leur activité, des missions attribuées par un ou plusieurs donneurs d'ordre. Ce statut d'emploi n'est pas propre à une activité de travail spécifique, car, au sein de cette catégorie, il est possible de retrouver des travailleurs qui accomplissent aussi bien des activités de conception (architecture, recherche, ingénierie, enseignement/formation, etc.) que des activités d'exécution (centres d'appel, travailleurs dans les services publics, pigistes, etc.). Par leur condition professionnelle, ils confluent dans la branche spécifique du régime général de protection sociale prévue pour les professionnels, c'est-à-dire les travailleurs indépendants. Une autre distinction est opérée au sein de cette catégorie d'emploi parasubordonné entre ceux qui opèrent en régime dit « exclusif » et ceux qui sont en régime dit « concurrent ». La différence entre ces deux cas de figure est due à la nature exclusive ou complémentaire du revenu perçu par l'activité de travail parasubordonnée. Une fois encore, ce n'est pas l'activité de travail en elle-même qui permet de qualifier la nature « exclusive » ou « concurrente » du rapport de travail, mais plutôt la dimension accessoire ou principale du revenu tiré de l'activité de parasubordination. Ainsi, les collaborateurs parasubordonnés « exclusifs » sont ceux qui ne relèvent d'aucun autre régime de retraite obligatoire, et ceci, indépendamment du nombre de missions accomplies auprès de différents donneurs d'ordre. Inversement, les collaborateurs parasubordonnés « concurrents » sont ceux qui agissent en régime d'assurance concurrentielle, mixte ou complémentaire. Dans ce cas précis, il s'agit typiquement de travailleurs qui tout en ayant une activité principale (salarisée ou profession libérale) ou un salaire indirect (retraite) décident de cumuler à l'aide d'une activité parasubordonnée. Globalement, ces deux typologies de collaborateurs parasubordonnés regroupent près de 1,4 million de personnes, dont environ 922 000 à titre exclusif.

Cette complexification de situations professionnelles liée à l'activité de travail parasubordonnée est à l'origine d'une évolution législative dès le milieu des années 1990 portant sur le degré de protection reconnu à cette typologie atypique d'emploi. Dès lors, l'on assiste à un double mouvement : d'une part à la recon-

naissance de certaines prestations sociales (par exemple la retraite) à des conditions différentes de celles prévues pour les salariés et, d'autre part, à un rapprochement juridique au régime dont relèvent les salariés pour d'autres droits sociaux tels que la maladie, la maternité ou les congés parentaux pour les collaborateurs exclusifs qui ne peuvent pas faire valoir d'autres régimes d'affiliation. Le premier mouvement se concrétise par la création en 1995 d'une caisse publique de retraite spécifique pour les travailleurs parasubordonnés dont la fonction est de collecter les cotisations versées selon le statut, exclusif ou concurrent. Le deuxième mouvement se réalise à la fois dans un souci d'universalisation des prestations et dans la volonté de rapprocher, pour certaines prestations, le niveau de couverture sociale des seuls travailleurs parasubordonnés exclusifs à celui des travailleurs salariés. La combinaison de ces deux tendances a conduit à l'instauration de niveaux de cotisation différenciés. À titre d'exemple, les travailleurs parasubordonnés dits exclusifs cotisent pour les droits contributifs (assurance chômage, pensions de retraite, invalidité) à hauteur de 27 % de leurs revenus alors que ceux qui relèvent d'autres régimes d'affiliation sont assujettis à une cotisation de 20 %. De plus, pour ceux qui sont soumis à un régime exclusif, une cotisation supplémentaire fixée à 0,72 % est prévue au titre de l'assurance maladie, maternité et allocation familiale. Or, cette volonté d'élargir l'accès à certains droits sociaux à cette typologie d'emploi, et cela, malgré leur statut juridique d'indépendants, se heurte de fait à une inégalité de traitement pour d'autres droits comme l'indemnisation du chômage. Les travailleurs parasubordonnés en raison de la nature juridique de leur relation d'emploi relèvent d'un régime chômage spécifique leur donnant droit à une allocation forfaitaire. La réforme de 2012 a par exemple prévu que seuls les collaborateurs parasubordonnés exclusifs exerçant une activité continue peuvent prétendre à une allocation, et ce, après une période de carence de deux mois. En outre, ils devaient justifier un revenu inférieur ou égal à 20 000 euros auprès d'un seul donneur d'ordre sur l'année précédente et d'au moins quatre mois d'affiliation. Le montant de l'allocation correspondait à 7 % d'un revenu moyen de référence révisé annuellement, multiplié soit par le nombre de mois cotisés, soit par le nombre de mois non cotisés dans l'année précédente. Entre ces deux variables, celle retenue est toujours la période (cotisée ou non) la plus courte des deux. Pour l'année 2013, l'allo-

cation forfaitaire ne pouvait ainsi pas excéder environ 6 500 euros.

4. La flexisécurité : un oxymore discutable pour les femmes et les jeunes dans la tourmente de la précarité

En Italie, la structure de l'emploi paraît fortement segmentée selon les territoires, les statuts socio-professionnels, les générations et les genres. Cette segmentation se retrouve également dans la distribution du taux de chômage. Malgré la progression du taux d'emploi féminin enregistré depuis les années 1990 (de 39 % en 1992 à 47 % en 2012), celui-ci reste non seulement inférieur à la moyenne européenne (58 %, UE27, Eurostat) mais apparaît aussi très inégalement distribué à l'échelle infranationale. Ainsi, si le taux d'emploi des femmes dans les bassins d'emploi du nord se situe dans la moyenne européenne (57 %), il en va différemment dans les bassins d'emploi méridionaux où seuls 31,6 % des femmes sont en activité. Parallèlement, en regard des données produites par l'Institut national de statistiques, le taux de chômage en Italie qui atteint 10,7 % en 2012 est bien plus important au sud du pays (17,2 %) comparativement aux régions du nord (7,4 %). Le chômage des femmes apparaît également très fragmenté territorialement passant de 8,6 % au nord à 19,3 % au sud (Istat, *Rilevazione sulle forze lavoro*, 2013).

Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'Italie a engagé de nombreux processus de réformes du marché de l'emploi et de la protection sociale au cours de ces deux dernières décennies. Une volonté politique d'introduire des mesures de flexibilisation du marché du travail a été légitimée par la nécessité de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes. C'est donc sur ces catégories de travailleurs que les effets des réformes entamées depuis les années 1990 ont été les plus marquants en matière de type d'emploi et de protection sociale. L'ambition d'un nécessaire équilibre entre flexibilité et sécurité apparaît clairement dans les propositions de réforme du marché du travail et des politiques publiques de l'emploi. La manière dont ce principe de flexisécurité se décline sur les parcours socio-professionnels, notamment pour les nouveaux

entrants sur le marché du travail, soulève un certain nombre d'ambiguïtés. En effet, l'alternance dans le temps pour les femmes et les jeunes de formes d'emploi atypiques a fini par produire une accentuation de la segmentation dans l'accès au droit à la protection sociale qui n'a été que partiellement corrigée par les réformes récentes. La flexibilité contractuelle à laquelle sont confrontées ces catégories de travailleurs traduit souvent une discontinuité et une précarité dans l'emploi dont les conséquences se mesurent tant au point de vue salarial qu'en ce qui concerne la moindre couverture à certains droits sociaux comme le chômage et la retraite. D'après une analyse longitudinale effectuée par l'Istat, entre un travailleur standard et un travailleur atypique persiste une différence salariale importante qui dépend pour partie de l'âge ou de la qualification du poste puisque l'ancienneté dans l'emploi n'est pas comptabilisée en cas de carrières discontinues. À titre d'illustration, en 2012, le salaire moyen net d'un travailleur en CDD à temps plein est en moyenne de 25 % inférieur à celui d'un salarié en CDI. Parallèlement et d'après le rapport annuel de l'Istat (2013), au cours de la période 2008-2012, la part de l'emploi standard diminue au profit de l'emploi atypique. Ce dernier représente en 2012 environ 25,5 %, en hausse de 3,3 % par rapport à l'année précédente. Cette progression s'enregistre notamment dans les bassins du nord et du centre du pays et principalement dans les entreprises de petite taille (moins de quinze salariés). D'importantes différences demeurent en termes de classes d'âge et de genre.

En 2008, parmi les jeunes de quinze à vingt-quatre ans, la proportion d'emplois atypiques était respectivement de 41,1 % pour les hommes et de 46,6 % pour les femmes. La concentration féminine se confirme également parmi les travailleurs atypiques de la classe d'âge des 25-34 ans où les femmes représentent 21,3 % (15,3 % pour les hommes). Les femmes sont également celles qui comparativement aux hommes sont les plus représentées dans les emplois à temps partiel : en 2012, elles sont 21,1 % contre seulement 3,2 % des hommes².

.....

2 Ces données ne prennent pas en compte les travailleurs indépendants à temps partiel. Sans ces derniers, les femmes salariées à temps partiel étaient environ deux millions alors que les hommes n'étaient que 432 000. Si les indépendants à temps partiel sont également inclus, la proportion est chez les hommes de 5 % contre 24,7 % pour les femmes (Istat, *Rilevazione sulle forze lavoro*, 2013).

En outre, la condition des femmes est d'autant plus délicate en ce qui concerne leur présence dans des « formes particulières d'emploi » comme le rapport de travail parasubordonné. Si elles n'y sont pas majoritaires (40 %), elles subissent néanmoins une discrimination de revenu majeure : en moyenne, en 2011, les femmes en emploi parasubordonné gagnaient près de 11 000 euros par an contre plus de 22 000 euros pour leurs homologues masculins. Cet écart devient de plus en plus important dès lors que le nombre de donneurs d'ordre augmente. Cette inégale distribution salariale traduit inévitablement une différence en matière de droits contributifs à faire valoir pour le droit à la retraite et/ou au chômage. De fait, pour cette typologie de travailleurs, les hommes versent 72 % de l'ensemble des cotisations perçues contre 28 % pour les femmes.

Comme nous l'avons montré, les droits à la retraite et au chômage ne sont pas dépendants seulement de la durée du rapport d'emploi, mais aussi des cotisations versées. L'instauration d'un régime de retraite notionnel a pour effet de pénaliser ceux dont les carrières sont discontinues. À ce propos, les femmes subissent une double inégalité : l'une due à leur statut d'emploi souvent précarisé et l'autre liée à la charge de la fonction de *care* assumée dans le cadre familial, ce qui les oblige souvent à quitter leur emploi ou à s'inscrire dans des carrières professionnelles morcelées. Cela produit des conséquences inévitables sur le niveau de retraite mensuellement perçu par une femme : 930 euros contre 1 366 pour les hommes (INPS, Bilan social 2011 : 98).

Plusieurs objections peuvent alors être soulevées quant à la capacité du système italien de protection sociale à intervenir sur les effets induits par une discontinuité d'emploi accrue. Si la réforme des retraites a été légitimée, tant au niveau national qu'au niveau européen, par la nécessité de rééquilibrer les dépenses publiques face à ce qui était présenté comme un régime de sécurité sociale déséquilibré et au poids que les dépenses de sécurité sociale représentaient, ces effets sont néfastes notamment pour les travailleurs atypiques. L'affirmation d'un régime de retraite prévoyant une relation stricte entre le montant des pensions et les cotisations versées expose les travailleurs dont les carrières professionnelles sont fragmentées, les femmes et les jeunes en particulier, à une moindre protection. À titre d'exemple, les femmes pourraient avoir accès à un niveau de retraite inférieur en raison de leur plus faible niveau de rémuné-

ration. Autrement dit, en présence de revenus moindres et fluctuants, les cotisations versées au cours de la vie professionnelle pourraient ne pas suffire pour atteindre un niveau de retraite convenable. L'incidence de l'emploi atypique chez les femmes (malgré un taux de qualification supérieur à celui des hommes) traduit souvent une précarité professionnelle et sociale, et ce, d'autant plus que leurs possibilités de requalification professionnelle en emploi stable est moindre comparativement aux hommes. Cela est encore plus vrai pour les jeunes femmes qui sont surreprésentées dans les formes particulières d'emploi.

Conclusion

Les mutations de la structure de l'emploi intervenues depuis une vingtaine d'années se sont accompagnées d'une part de réformes importantes de dérégulation du marché du travail et, d'autre part, de réformes structurelles du système de protection sociale comme celles portant sur la reconfiguration du régime de retraite qui ont de fait conduit à une individualisation des droits à pension. La volonté politique de réduire le poids des retraites s'est traduite par un changement du sens même du régime de retraite par répartition tel qu'il a été érigé après la Seconde Guerre mondiale. Ce projet politique ne peut pas être distingué des réformes qui ont touché le statut d'emploi typique et la déréglementation du marché du travail. Si, pour certaines branches de la protection sociale, le principe d'universalité (ex : santé, maternité) agit afin d'éviter une inégalité *de facto* dans l'accès au droit, pour d'autres telles que le chômage et la retraite, le statut socio-professionnel peut constituer un obstacle majeur pour pouvoir prétendre au bénéfice du droit. Pour ce qui est du système de retraite, la réforme ne fait qu'accentuer et complexifier davantage l'accès au droit à pension. S'agissant de l'assurance chômage, l'accès au droit est étroitement lié à la discontinuité professionnelle à laquelle les travailleurs atypiques sont confrontés. Comme nous l'avons montré, ceci se révèle particulièrement vrai pour les femmes qui comparativement aux hommes sont surreprésentées dans un circuit de précarité professionnelle et sociale. L'absence de dispositif de soutien à la conciliation entre vie personnelle et professionnelle contribue à la marginalisation

et au confinement des femmes dans des emplois atypiques. En outre, la dernière réforme du marché du travail de Monti n'intervient que très marginalement sur les effets induits par la segmentation de l'emploi. L'une des priorités de cette loi était précisément de limiter « la mauvaise flexibilité » des contrats atypiques dans le temps. Or, les conditions d'accès à l'indemnisation du chômage se heurtent à la possibilité pour les plus jeunes et pour les travailleurs intermittents d'accéder à leurs droits. D'après le premier monitoring (Isfol, 2013) effectué depuis la réforme, il apparaît que le nombre de collaborations de parasubordination diminue (moins 30 % en novembre 2012) au profit d'une autre variable d'ajustement quantitative externe, le CDD. De plus, 44 % de ces nouveaux contrats ne dépassent pas une durée de trente jours. Ce dernier élément n'est pas sans effet, car cette brève durée d'activité ne permet pas d'ouvrir le droit à l'indemnisation du chômage.

BIBLIOGRAPHIE

- Barbier J.-C. (2008), *La longue marche vers l'Europe sociale*, Paris, Presses universitaires de France.
- Barbier J.-C. (2002), « Marchés du travail et systèmes de protection sociale : pour une comparaison internationale approfondie », *Sociétés contemporaines*, n° 45-46, pp. 191-214.
- Berton F., Richiardi M., Sacchi S. (2009), *Flex-insecurity. Perché in Italia la flessibilità diventa precarietà*, Bologne, Il Mulino.
- Bisignano M. (2014), « Formes de réglementation et de segmentation de l'emploi en Italie : la nature et les enjeux de la caisse de compensation salariale », in Bethoux E., Koster J.-V., Monchatre S., Rey F., Tallard M., Vincent C. (dir.), *Emploi, compétences et relations professionnelles : quelles dynamiques de régulation aujourd'hui ?*, Toulouse, Octarès, pp. 69-81.
- Bisignano M. (2013), « Les défis du système de protection sociale italien au prisme de l'emploi atypique », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, pp. 72-89.
- Ferrera M., Gualmini E. (1999), *Salvati dall'Europa*, Bologne, Il Mulino.
- Ferrera M., Fargion N. V., Jessoula M. (2012), *Alle radici del Welfare all'italiana. Origini e futuro di un modello sociale squilibrato*, Venise, Marsilio.
- INPS (Istituto Nazionale della Previdenza Sociale) (2011), *Il lavoro parasubordinato*, Rome, Coordinamento generale statistico attuariale.

- INPS (2011), *Bilancio sociale*, Rome.
- ISTAT (Istituto nazionale di statistica) (2013), *Rapporto annuale. La situazione del paese*, Rome.
- ISTAT (2011), *Rapporto annuale. La situazione del paese*, Rome.
- Marc C. (2008), « Flexicurité et réforme du marché du travail. Qualité des emplois et transitions d'activité des femmes », *Travail et Emploi*, n° 113, pp. 47-73.
- Maruani M. (2004), « Activité, précarité, chômage : toujours plus ? », *Revue de l'OFCE*, n° 90, pp. 95-115.
- Moreno L. (2006), « Le modèle de protection sociale des pays d'Europe du Sud. Permanence ou changement ? », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, pp. 81-105.
- Palier B. (2009), « L'Europe et le social », in Dehousse R. (dir.), *Politiques européennes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Palier B. (2008), « Comparer les transformations des systèmes de protection sociale de l'Europe continentale », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, pp. 139-150.
- Perulli A. (2003), *Travail économiquement dépendant/parasubordination : les aspects juridiques, sociaux et économiques*, Rapport pour la Commission européenne.



L'IMPACT DE LA CRISE SUR LES RELATIONS ENTRE LES SYNDICATS ET LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

Rossana Cillo

Pendant longtemps, l'analyse des relations entre les travailleurs immigrés et les syndicats en Europe a eu une importance mineure dans le champ de la littérature portant sur les migrations, à l'exception des deux études désormais classiques : *Immigrant workers and class structure in Western Europe* de Stephen Castels et Godula Kosack, et l'étude comparative *Trade Unions, Immigration and Immigrants in Europe. 1960-1993*, éditée par Rinnus Penninx et Judith Roosblad et résultat d'une recherche lancée en 1993 (Castels et Kosack, 1973 ; Penninx et Roosblad, 2002).

L'intérêt pour l'étude des relations entre les syndicats et les travailleurs immigrés s'est développé surtout à partir des années 2000, à la suite de sa mise à l'agenda par les syndicats. En effet, les syndicats européens ont dû réagir à la fois aux effets de la mondialisation néolibérale et aux effets des migrations en provenance du sud et de l'est du monde qui se sont développées à la suite de la montée du néolibéralisme et du récent élargissement de l'Union européenne à l'est.

La mondialisation néolibérale a contribué à donner une importance majeure à ce sujet pour des raisons socio-économiques et politiques. Parmi ces facteurs, on retrouve les processus de désindustrialisation dans les pays occidentaux et la délocalisation de la production industrielle vers les pays du Sud et de l'Est, la flexibilité croissante imposée par la réorganisation du travail basée sur la *lean production* et les innovations prévenantes de la révolution de l'informatique, la mise en concurrence à la baisse entre les travailleurs des pays de l'hémisphère Nord et ceux des pays du Sud et de l'Est, la déréglementation du marché du travail et les conditions de travail de plus en plus précaires, la

féménisation du marché du travail. Tous ces phénomènes ont contribué à reconfigurer les rapports sociaux de production et la composition de la classe ouvrière, d'une part, en réduisant de plus en plus la couche des travailleurs qui ont historiquement formé la base des membres des syndicats en Europe après la Seconde Guerre mondiale et, d'autre part, en rendant de plus en plus difficile la syndicalisation d'une classe ouvrière toujours plus divisée en ce qui concerne le statut contractuel, le sexe, la génération (Gumbrell-McCormick et Hyman, 2013 ; Pradella, 2010).

Même les nouvelles migrations ont contribué à transformer en profondeur la société, le marché du travail et la composition de la classe ouvrière. D'une part, les populations immigrées ont fait l'objet d'une législation spécifique, de plus en plus restrictive, qui a entraîné une intégration sous le signe de la discrimination et une forte segmentation du marché du travail, qui a stratifié la main-d'œuvre sur la base de divisions raciales, nationales, culturelles, religieuses. D'autre part, cependant, elles sont devenues une composante structurelle de la société et de la force de travail, qui a revendiqué ses droits à travers des associations auto-organisées ainsi que par la participation aux syndicats (Basso, 2011).

Concomitamment à ces deux phénomènes, sur le plan politique les syndicats ont subi une lourde attaque de la part des acteurs économiques globaux et nationaux. Ils ont également fait face à une perte croissante de poids politique, due soit à la baisse de leur pouvoir de négociation collective et de son influence sur les gouvernements, soit à la diminution de l'adhésion syndicale et à la crise du modèle du « syndicat industriel », provoquée par les phénomènes susmentionnés (Gumbrell-McCormick et Hyman, 2013).

Surtout à partir des années 2000, la plupart des syndicats européens ont tenté de colmater le déclin de leurs affiliés ralliant les travailleurs les plus vulnérables à l'aide des campagnes spécifiques adressées à certains travailleurs ou aux secteurs moins protégés (*Jubany et Güell, 2012 ; Cam, 2010 ; Cgil, 2011*). Toutefois, la crise économique a contribué à approfondir les tendances à la stratification et à la division entre travailleurs sur le marché du travail et au sein de la société – en particulier en ce qui concerne les travailleurs immigrés. Les syndicats d'aujourd'hui sont obligés de relever de nouveaux défis, liés *in primis* à la nécessité de rétablir l'unité de la classe ouvrière, et de donner

une plus grande importance à la relation entre les syndicats et les travailleurs immigrés, soit dans les pays qui ont été une destination pour les migrations internationales depuis la Seconde Guerre mondiale, soit dans les pays qui ne sont devenus des destinations des migrations internationales que récemment (Cillo et Perocco, 2012). Les quarante années de néolibéralisme et la crise qui a suivi ont en effet rouvert la question du rôle joué par les syndicats dans l'inclusion économique et surtout sociale des travailleurs immigrés, question avec laquelle les syndicats des pays de l'Europe du Nord, qui représentent la destination des migrations d'Europe méridionale et des anciennes colonies, s'étaient déjà confrontés après la Seconde Guerre mondiale et la crise pétrolière (Penninx et Roosblad, 2002).

À partir de ces constats, cet article examinera le cas de l'Italie, qui a connu une forte immigration internationale seulement à partir des années 1990 et, par conséquent, où ont été posées les questions liées à l'inclusion des immigrés dans la société et au sein des syndicats très récemment (Basso, 2010).

L'article se concentrera sur les principales caractéristiques de la syndicalisation des immigrés en Italie et examinera l'impact de la crise sur les relations entre les syndicats et les travailleurs immigrés à partir des résultats de la recherche de terrain effectuée en Italie dans le cadre du projet « TEAM - Trade unions, Economic change and Active inclusion of Migrant workers » (*Jubany et Güell, 2012*). Cette recherche comparative, réalisée entre 2011 et 2012, a été financée par la Commission européenne (DG Emploi, affaires sociales et inclusion) et a impliqué six pays européens (Espagne, Autriche, Belgique, Italie, Pologne et Royaume-Uni). L'objectif de la recherche était, d'un côté, d'analyser dans quelle mesure les syndicats représentent les intérêts et les besoins des travailleurs immigrés dans un contexte de récession économique, de réduction des politiques sociales et d'endurcissement des politiques migratoires. De l'autre côté, l'objectif était d'analyser quelles interactions se développent entre les syndicats et les immigrés dans ce contexte en matière de participation aux activités syndicales dans les lieux de travail et au sein du syndicat lui-même.

Ces questions ont été analysées dans une perspective qualitative, en intégrant l'étude de la littérature sur la matière avec les résultats des entretiens en profondeur, réalisés face à face, avec

travailleurs immigrés, syndicalistes et représentants des employeurs, et de trois groupes de discussion avec experts et partenaires sociaux.

Pour ce qui concerne l'Italie, la recherche a été réalisée par le Laboratoire de recherche sociale (ex Laboratoire de recherche sur l'immigration) de l'Université Ca' Foscari de Venise. Un total de trente-six interviews a été mené, impliquant neuf parties prenantes, neuf syndicalistes, deux représentants des organisations patronales, seize travailleurs immigrés.

La première partie de l'article se concentre sur le processus de syndicalisation des immigrés en Italie. Sont présentées les principales caractéristiques en termes de secteur d'emploi, distribution géographique, genre, et de niveau de représentation au sein des syndicats.

La deuxième partie examinera l'impact de la crise sur les conditions de travail des immigrés. Après la crise, en effet, les immigrés ont subi une aggravation des conditions de travail, une hausse du chômage, un plus grand risque de glisser vers le travail au noir et, par conséquent, de retourner à « la clandestinité » (Fondazione Leone Moressa, 2012 ; Fullin et Reyneri, 2013). Cette partie présentera aussi les positions et les actions pour comprendre la manière dont les syndicats italiens ont abordé les effets de la crise économique qui ont affecté la condition des travailleurs immigrés.

La troisième partie montre comme les immigrés ont subi de croissantes restrictions en termes de droit au séjour, au regroupement familial, d'accès à l'état social, qui ont été imposées par les politiques migratoires adoptées en Italie après l'arrivée de la crise (Basso, 2010), et analyse les positions des syndicats à l'égard des effets de l'endurcissement des politiques migratoires.

La quatrième partie analyse à niveau qualitatif les effets de la crise sur la syndicalisation des immigrés et sur la participation à la vie syndicale et les contradictions que la crise a ouvert au sein du rapport entre travailleurs immigrés et syndicats.

1. L'affiliation syndicale des immigrés en Italie

Au cours des quinze dernières années en Italie, il y a eu une augmentation d'adhésion des travailleurs immigrés aux syndicats, tant en termes numériques qu'(en partie) en termes de participation à la vie syndicale. Ce phénomène, bien qu'il ait ralenti en 2011, a permis le maintien – voire l'augmentation dans certaines régions et pour certaines catégories – des membres actifs, après une période dans laquelle les syndicats avaient enregistré une diminution des membres parmi les travailleurs italiens actifs et une perte de poids dans le système des relations industrielles (Basso, 2011 ; Padoan, 2010).

Tableau 1 : Inscription des immigrés employés aux syndicats confédéraux CGIL, CISL, UIL, UGL (2000-2011)¹.

| Année | Immigrés employés | Immigrés inscrits | Total des inscrits actifs | Taux de syndicalisation des travailleurs immigrés |
|-------|-------------------|-------------------|---------------------------|---|
| 2000 | N.D. | 223 692 | N.D. | N.D. |
| 2003 | 986 701 | 333 883 | N.D. | 33,84 % |
| 2004 | 1 224 751 | 439 893 | N.D. | 35,92 % |
| 2005 | 2 078 396 | 526 320 | 5 776 269 | 25,32 % |
| 2006 | 2 194 271 | 687 002 | 5 860 388 | 31,30 % |
| 2007 | 2 704 450 | 814 311 | 6 016 236 | 30,11 % |
| 2008 | 2 998 462 | 923 587 | 6 138 869 | 30,80 % |
| 2009 | 3 087 023 | 1 085 850 | 6 225 688 | 35,17 % |
| 2010 | 3 134 843 | 1 137 238 | 6 332 009 | 36,27 % |
| 2011 | 3 647 903 | 1 159 052 | 6 279 765 | 31,77 % |

Élaboration sur les données Dossier Caritas (2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012) et sur la base de données CGIL, CISL, UIL.

En 2011, il y avait 1 159 052 immigrants inscrits au syndicat, 23 % de l'ensemble de la population immigrée et 31 % des immigrés employés. La répartition territoriale montre que plus de la

.....
1 De 2002 à 2005, les données sur les immigrés inscrits incluent les inscriptions à la CGIL, CISL et UIL. Depuis 2007, les inscriptions à l'UGL sont également incluses (2007 : 60 392 inscrits ; 2008 : 103 357 ; 2009 : 122 689 ; 2010 : 134 948 ; 2011 : 147 446). Le total des inscrits actifs inclut les travailleurs indépendants. Les membres actifs de l'UGL ne sont pas inclus parce que les données ne sont pas disponibles jusqu'à 2009. L'UGL déclare avoir 1 297 654 membres actifs en 2010 et 1 545 100 en 2011.

moitié des inscrits se concentre dans les régions du nord de l'Italie, en particulier, les 41,5 % des immigrés inscrits se retrouvent dans quatre régions : la Lombardie (160 468), l'Émilie-Romagne (147 987), la Vénétie (95 835) et le Piémont (76 841). En effet, dans ces régions, il y a traditionnellement une présence de syndicats plus établis, en particulier dans les secteurs à forte présence de travailleurs immigrés tels que la construction et l'industrie métallurgique (Caritas Migrantes, 2012 : 272-279).

D'après la répartition des immigrants inscrits aux syndicats, aux premières places sont situées la CGIL (410 127, soit 15,5 % de tous les membres actifs) et la CISL (384 237, soit 16,7 %), suivies par l'UIL (217 242, soit 16,4 %) et par l'UGL (147 446, soit 9,5 %).

Le plus grand nombre des inscrits est concentré dans la catégorie « bâtiment » dans le cas de la CGIL et CISL, dans la macro-catégorie « industrie » pour l'UIL et dans la macro-catégorie « santé et sécurité sociale, le commerce de détail, les activités exercées par les familles » pour l'UGL (Caritas Migrantes, 2010 : 287).

Les données sur la composition selon le genre des immigrés inscrits aux syndicats ne sont pas disponibles. Toutefois, la composante masculine est prépondérante, en raison d'un plus grand ancrage du syndicat dans les secteurs qui emploient principalement la main-d'œuvre masculine. Ce qui implique que l'on rencontre le plus de difficultés dans le processus de syndicalisation dans les secteurs du travail domestique et des soins de santé.

Une question de sous-représentation commune à tous les syndicats survient : les immigrants sont dans la plupart du temps des représentants syndicaux au sein des entreprises, alors qu'ils ne sont pas très présents dans les organes de décision et dans les directions au niveau local et national. Dans la CGIL, la présence d'immigrés parmi les cadres des comités directeurs régionaux et des catégories nationales s'élève à 3-4 % (Soldini, 2010). Néanmoins, les syndicats, pendant les congrès ou dans divers documents, ont reconnu à plusieurs reprises la nécessité de s'engager afin de renforcer la représentation des immigrés parmi les cadres. Les syndicats alternatifs placent souvent des travailleurs immigrés dans les organes de décision, tels que les représentants de catégorie, et activent fréquemment des synergies avec les associations d'immigrés.

Soulignant la partialité du processus d'inclusion des immigrés, il faut souligner que parfois les immigrés sont encore consi-

dérés comme des usagers des services spécifiques leur étant destinés (« bureaux et services pour les immigrés »). En outre, leur présence dans les rôles de représentants et de délégués est parfois fonctionnelle en ce qu'elle vise le recrutement de nouveaux membres d'origine étrangère ou pour la représentation d'une image politiquement correcte. Dans d'autres cas, les syndicalistes immigrés sont considérés comme des représentants des travailleurs immigrés et des interlocuteurs de leurs compatriotes, et non de tous les travailleurs. Tout cela implique que, très souvent, les syndicalistes immigrés remplissent plutôt une fonction symbolique ou une fonction de « rappel » liée à leur statut d'immigrant, du rôle de référent communautaire ou leader d'associations d'immigrés présents sur le territoire (Cillo et Della Puppa, 2012).

2. Les effets de la crise sur les travailleurs immigrés en Italie et les mesures adoptées par les syndicats

2.1. *Les effets de la crise : les résultats de la recherche sur le terrain*

La crise mondiale a eu des effets graves sur l'économie de nombreux pays et sur la vie des gens. En limitant le regard à l'Italie et à l'environnement de travail, outre la forte hausse généralisée du chômage, il y avait un renforcement du processus de l'insécurité croissante de l'emploi ; une détérioration générale des conditions de travail, issue à la fois des décisions prises par la direction de l'entreprise, à la fois des mesures anti-crise prises par le gouvernement ; une réorganisation du travail visant à accroître la productivité ; la demande aux syndicats de soutenir les intérêts de l'économie nationale. Ces tendances ont contribué à aggraver les conditions de travail et les perspectives de la plupart des travailleurs. Cependant, il y a eu et il y a toujours des différences profondes concernant les conséquences subies par les travailleurs – en fonction du pays de résidence, secteur d'emploi, âge, genre, statut migratoire, niveau d'éducation, etc. – qui reflètent la stratification du marché du travail et un processus

plus large et général de délocalisation de la production et de la restructuration du marché du travail, qui est à l'œuvre en Europe et dans le monde depuis plus de trois décennies (Taran, 2011). Dans le contexte italien, les immigrants sont l'une des composantes de la main d'œuvre qui a été la plus touchée par la crise, et cela principalement pour deux raisons. Premièrement, parce qu'ils travaillent très souvent dans les domaines – notamment la construction et certaines branches de l'industrie – et occupent les emplois particulièrement frappés par la crise, à savoir les soi-disant « emplois 3D », avec des contrats plus précaires et liés à la sous-traitance, dans lesquels les logiques de ségrégation et de stratification du marché du travail avaient déjà précédemment concentré la main-d'œuvre immigrée. Deuxièmement, parce que le lien entre le permis de séjour et le contrat de travail imposé par la législation sur l'immigration, combiné à la hausse du chômage, a rendu les immigrants encore plus vulnérables et sujets au chantage dans le marché du travail ainsi que dans les relations avec les employeurs (Ferrero et Perocco, 2012 ; Basso, 2010).

Les interviews ont démontré que la nécessité de maintenir à tout prix un emploi régulier pour ne pas risquer un retrait du permis de séjour a forcé de nombreux immigrants à accepter n'importe quelle condition de travail, ce qui a encouragé, d'ailleurs, la diffusion de faux contrats de travail. Selon une syndicaliste de la CISL Veneto :

La double obligation pour les travailleurs étrangers a paradoxalement forcé les étrangers à contribuer à alléger, au moins initialement, les données sur le chômage, pour le simple fait qu'ils ne pouvaient pas rester sans travail au-delà d'une certaine période et alors ont accepté de faux contrats. En fait, ce phénomène a conduit à l'invention d'un genre de taxe sur le chômage. Payer des cotisations de sécurité sociale [d'un faux contrat] afin de pouvoir rester en Italie et avoir un peu plus de temps pour trouver un [vrai] emploi, apparaît comme un vrai impôt sur le chômage. D'un autre point de vue, nous parlons des malins qui juste pour rester en Italie font aussi ces choses-là. En réalité, ce n'est que le résultat d'une distorsion de réglementation.

Certains travailleurs immigrés ont expliqué comment la détérioration des conditions de travail s'est imposée à travers le chantage au licenciement et aux délocalisations. Selon la perception très répandue, « l'excuse de la crise » sert à supprimer les droits obtenus dans le passé et les acquis contractuels les plus

récents, souvent obtenus au cours des dernières années grâce aux luttes auxquelles ont participé les mêmes travailleurs immigrés interrogés :

Maintenant, pour les licenciements, ils utilisent des incitations, des préretraites. Mais quand les gens voient que l'usine est en difficulté, il n'y a pas de désir de travailler comme avant, parce que tu es toujours sous le chantage. Et ils utilisent beaucoup les chantages. Depuis qu'ils [les syndicats CISL et UIL] ont signé l'accord séparé, tous les jours la société exerce du chantage : « Soit vous faites cela ou je m'en vais ». Parce que la société dispose de trois usines en Suisse, Chine et Slovaquie. Donc, à ce stade, les travailleurs sont sous pression et acceptent de s'en aller. Tu te débarrasses de cette pression, qui est comme l'enfer parce que les gens quand ils entrent, ils sont menacés, ils sont... et alors [ils acceptent le licenciement].

La crise a provoqué un glissement vers le bas des niveaux de qualification et de rémunération entre ceux qui ont dû changer d'emploi en raison de licenciements et même parmi ceux qui ont réussi à conserver leur emploi d'avant la crise (Cillo et Perocco, 2012 ; Fullin et Reyneri, 2013). Ce processus a été alimenté par l'augmentation d'emploi des immigrés dans le secteur tertiaire, en raison de la croissance de l'emploi chez les femmes dans le domaine du travail domestique et des soins, et de la transition de l'emploi masculin dans l'industrie vers les emplois dans le domaine des services (Caritas Migrantes, 2012). Il a également été alimenté par le retour de nombreux travailleurs dans le domaine de l'économie informelle, qui sont devenus sans papiers en raison de la perte de travail.

Les interviews ont également révélé que la hausse du chômage a conduit de nombreux Italiens à accepter des emplois qu'ils évitaient, jusqu'à il y a quelques années en raison de la dureté des conditions ou de la faiblesse des salaires. Cette tendance a accentué la mise en concurrence à la baisse entre les immigrants et les autochtones, aussi pour les catégories d'emploi plus disqualifiées et a donné lieu à un renouvellement de la stratification raciale sur le marché du travail.

Enfin, comme indiqué par l'un des syndicalistes interrogés, l'insécurité de travail et la croissance de la propagande raciste ont propagé parmi une partie des travailleurs immigrés, en particulier parmi ceux qui sont les plus exposés aux licenciements, un sentiment de « peur » qui les a conduits à « se refermer sur eux-

mêmes ». En outre, les effets de « l'intégration » obtenus aussi grâce au travail des syndicats eux-mêmes ont été effacés : « Il y a une phase de régression dans les relations avec les travailleurs migrants, tout le travail qui avait été fait pour établir des relations en termes de véritable projet d'intégration et d'interaction entre les migrants et les autochtones a été sapé par cette crise. »

2.2. *Les mesures des syndicats*

La recherche de terrain a révélé que les syndicats italiens se sont concentrés principalement sur les interventions visant à contrer les effets de la crise sur le marché du travail dans son ensemble. Quant à l'impact de la crise sur les conditions de vie et de travail des immigrés, l'on a essentiellement réalisé les axes d'intervention et de soutien appliqués auparavant à la crise ou, très rarement, l'on a développé des projets spécifiques, limités à l'échelle locale ou à des périodes de temps limitées. Plusieurs personnes interrogées ont insisté sur le fait que la priorité a été mise sur la position universaliste de défense des droits des travailleurs afin de faire face au fait que la hausse de chômage et d'instabilité de l'emploi a frappé de manière transversale l'ensemble du marché du travail, et afin de mieux traiter la forte détérioration des relations entre les travailleurs autochtones et immigrés, qui s'est développée à la suite à la fois de la propagande anti-immigrés menée sur le plan institutionnel et par les médias, et de la concurrence croissante sur le marché du travail.

Certaines personnes interrogées ont indiqué que le principe universaliste de défense des droits de tous les travailleurs a été défendu en particulier dans le cadre du débat politique et par les directions nationales. Sur le plan territorial, ce principe ne faisait pas partie « d'une action de la représentation des travailleurs, en particulier des immigrants » et son application dépend de la présence de travailleurs immigrés, de leur poids au sein des structures et de l'orientation politique des dirigeants locaux. Les cas des bureaux provinciaux de la CGIL à Trévise et Brescia sont exemplaires à cet égard. Le bureau de Trévise – comme noté par un représentant de l'association catholique ACLI – a refusé à plusieurs reprises la question de l'émission de décrets annuels de détermination des flux et a demandé que les travailleurs autochtones et les immigrés chômeurs soient réintégrés au marché du

travail avant d'autoriser de nouvelles entrées, sachant que ces décrets sont dans la plupart des cas utilisés par ceux qui sont déjà en Italie pour sortir de l'irrégularité. Néanmoins, le bureau de Brescia – comme l'a expliqué le chef de l'office d'anti-discrimination de la CGIL de Brescia – a organisé, avec la Fondation Piccini, des cours de formation pour les délégués « sur les façons d'affronter la situation de crise et de conflit au sein des entreprises entre les Italiens et les étrangers et sur les instruments à utiliser pour éviter d'aggraver ce conflit, [poursuivant] un discours de dialogue ».

Quant aux politiques pour contrer les conséquences de la crise, les syndicats se sont concentrés principalement à demander au gouvernement l'élargissement d'amortisseurs sociaux aux catégories de travail plus précaires et, en particulier aux travailleurs immigrés, l'extension de la durée du permis de séjour pour la recherche d'emploi, qu'on verra ensuite dans le texte. Dans certains contextes locaux, les syndicats ont essayé d'obtenir la suspension du paiement des factures et des remboursements de prêts hypothécaires, « tentant de faire de ce type de résistance – comme souligné par le représentant de la Fondation Piccini de Brescia – un moment pour accentuer l'unité d'intérêts entre les travailleurs ».

La plupart des syndicalistes ont évalué positivement ces demandes, même s'il y en avait même des critiques. En effet, un syndicaliste de la CISL Veneto a remarqué que :

Le syndicat a travaillé avec une approche défensive, c'est-à-dire il a essayé de protéger les travailleurs le plus possible, en travaillant sur les indemnités, le chômage partiel, des choses comme ça. Il n'a pas élaboré en général, mais il me semble qu'en Italie personne ne l'a fait, une issue de cette situation de crise, en pensant que le marché en quelque sorte auto-définisse les propres issues. Il a adopté une mesure visant à limiter les dégâts à l'aide des outils appropriés de syndicat.

Les avis de travailleurs immigrés par rapport aux mesures du syndicat pour contrer les conséquences de la crise dans les emplois individuels étaient assez variés, mais aussi très critiques. Une partie des personnes interrogées a souligné que l'action syndicale était essentielle pour prévenir la discrimination raciale dans le cas de licenciements ou de l'utilisation de l'aide sociale. D'autres personnes interrogées ont plutôt exprimé leur décep-

tion et leur manque de confiance. En particulier, il a été démontré que l'action de consultation menée par les syndicalistes de la CISL et l'UIL, et parfois même par la CGIL, dans les contextes non syndiqués, n'est pas basée sur les exigences réelles des travailleurs, mais elle tend à être plus ou moins ouvertement favorable aux entreprises, comme ce fut le cas d'une travailleuse immigrée du Maroc employée dans une installation d'évacuation des déchets :

Là où je travaille maintenant, au début, il y avait la CGIL, mais il y avait des problèmes. Nous avons dû acheter nos vêtements de travail, chaussures, autant de choses que l'employeur exigeait. En plus, ils nous ont dit qu'ils doivent enlever de notre paie de base 1,20 euro de l'heure : c'est l'argent ! Et les syndicats ont soutenu l'entreprise. À ce moment, nous nous sommes énervés, nous avons parlé entre nous et nous nous sommes adressés au COBAS [syndicat indépendant]. Et depuis ce moment jusqu'à ce jour, nous sommes restés avec COBAS. Nous avons mené diverses luttes. Au début, nous prenions seulement 5,70 euros de l'heure, maintenant nous prenons plus de 7 euros. Maintenant il y a tous nos droits : une prime de Noël, le bonus du quatorzième mois, les vacances, l'indemnité de précarité. Vraiment tout.

3. Politiques migratoires et syndicats en temps de crise

Au cours des dernières années, la montée du chômage et les mesures d'austérité ont été combinées avec une aggravation généralisée des politiques migratoires au niveau européen, ce qui a rendu la position des travailleurs immigrés encore plus précaire et vulnérable (Basso, 2010 ; Taran, 2011). En Italie, le durcissement des politiques au niveau national ainsi qu'au niveau local s'est accompagné d'une forte propagande anti-immigrés menée sur le plan institutionnel et par la montée du racisme médiatique et populaire. En 2009, à la veille de la première phase de la crise économique, le gouvernement Berlusconi, avec le ministre de l'Intérieur, R. Maroni, appartenant au parti de la Ligue du Nord, a criminalisé « l'immigration illégale » (loi n° 94/2009, faisant partie du soi-disant paquet sécurité) et adopté une série de mesures de refoulement en mer, qui ont ensuite été condamnées par la

Cour européenne des droits de l'homme (Affaire Hirsi Jamaa et autres c. Italie, requête n° 27765/09). Simultanément, au niveau local, les conseils municipaux à la fois de centre-droit et de centre-gauche ont mis en place un certain nombre d'ordonnances municipales qui contiennent des dispositions discriminatoires à l'égard des populations immigrées et des populations roms.

Les propos des travailleurs immigrés interrogés montrent comment, dans une phase de l'insécurité croissante de l'emploi, la législation constitue la fondation de la déstabilisation, de la paupérisation et marginalisation d'un nombre important de travailleurs immigrés, qui « pensaient être intégrés et, au contraire, se retrouvent mis de côté », qui trouvent rarement un soutien adéquat des services sociaux à cause des réductions des dépenses publiques et à cause des normes discriminatoires qui excluent la population immigrée de l'accès à ces services :

Depuis le début de la crise, la situation dans laquelle vivent les immigrés s'est détériorée. Le soutien n'existe pas. Quand tu es immigré, tu es déjà affecté, dans le sens que tu dois t'organiser tout seul, il n'y a pas de soutien, à l'exception des cas isolés. Ici, à Trévise, les Trévisans ont toujours la priorité, nous devons penser tout d'abord aux Trévisans. Je n'ai jamais rien demandé et je ne sais pas si j'aurais le courage de le faire un jour. Même si j'ai le droit d'aller demander, je ne pense pas que j'aurais le courage d'aller demander, parce que cela signifie aller chercher l'ennui. Il y en a un qui après un certain nombre d'années qu'il est ici dit : « Je suis ici depuis dix ans, quinze ans, je fais déjà partie de tout cela », parce que tu vas au boulot, tu as des amis... Mais à la fin quand ils parlent des lois, tu es un Africain, tu viens d'un autre État. Ce n'est pas la peine, ce n'est pas la peine. Depuis que je suis ici, je n'ai jamais vu que les immigrants prennent le bonus bébé. Les immigrants ne font pas partie. Il y a des lois qui sont une honte. Ils vous font comprendre que les immigrants n'ont pas droit à un soutien quelconque, ne font pas partie.

Les principales revendications des syndicats au gouvernement concernent la prolongation de la durée du permis de séjour pour la recherche d'emploi, qui a été obtenue en 2012, et l'extension de la régularisation de 2009 à tous les secteurs. La majorité des personnes interrogées a évalué positivement ces demandes, même s'il y a eu des critiques concernant en particulier l'absence

d'une stratégie politique, des propositions et des revendications de plus grande ampleur et de vrai contraste à la crise.

Par contre, par rapport au durcissement des politiques migratoires et à la montée du racisme institutionnel, la réponse des syndicats confédéraux n'a pas été univoque. Au contraire, selon les résultats des interviews, la crise a rendu encore plus évidentes les divergences entre les différents syndicats et le recul total de leurs positions. Un représentant de l'association ARCI a mis en évidence la façon dont la CISL et l'UIL ont obtenu une position plus favorable de la part du quatrième gouvernement Berlusconi, en apportant leur soutien aux mesures qui ont conduit à un « abaissement du seuil des droits, justifiant ce choix par la présence d'une crise économique qui a également conduit à une hausse du chômage et à la fermeture des usines ».

La CGIL a cherché, par contre, à s'opposer aux politiques du gouvernement, même si – comme il a été souligné par les représentants de l'association catholique ACLI et de certaines associations d'immigrants – il a promu essentiellement les recours à la constitutionnalité des nouvelles normes, limitant son intervention sur le plan juridique, sans adopter en même temps une stratégie visant à sensibiliser les fondements du syndicat afin de relancer la défense des droits des travailleurs immigrés comme défense des droits de tous les travailleurs. En effet, ces personnes interrogées ont souligné que dans le cas des (rares) mobilisations organisées contre le racisme, CISL et UIL n'ont généralement pas participé et CGIL a habituellement donné son adhésion (souvent en retard), tandis que l'organisation était assurée par des associations, des syndicats extra-confédéraux et des composantes de la CGIL au sein desquelles la présence et le rôle des travailleurs immigrés ont encouragé le développement d'une forte prise de conscience par rapport à la question, comme la catégorie de métallurgie (FIOM) et les Chambres de Travail de Brescia et de certaines provinces de l'Émilie-Romagne.

Même les interviews des syndicalistes dévoilent le thème de la voie « institutionnelle » et de la voie de mobilisation et d'auto-activation des travailleurs immigrés. Un syndicaliste tunisien, représentant national au sein de la FILLEA CGIL, a reconnu que, en effet, par rapport aux mobilisations des immigrants au début des années 2000, qui impliquaient des politiques migratoires ainsi que l'attaque contre les droits des travailleurs, le syndicat

tend à être de moins en moins un point de référence politique pour les travailleurs immigrés :

Pendant de nombreuses années, le syndicat a été vu par les communautés étrangères aussi comme un point de référence par rapport aux politiques plus générales, non seulement en ce qui concerne le travail. Maintenant, je pense que cette fonction est moins prédominante et que probablement l'idée d'adhérer à un syndicat, aussi pour partager les projets de changement des politiques et des questions qui ne fonctionnent pas, est moins efficace et donc une approche de ce genre s'applique de moins en moins.

4. Les effets de la crise sur la syndicalisation des immigrés

La crise a eu un fort impact également sur la syndicalisation des immigrants. Comme précisé dans le deuxième alinéa, la crise n'a pas eu pour effet de réduire les adhésions des travailleurs immigrés aux syndicats par rapport au début des années 2000, elle les a plutôt renforcées. Les interviews ont démontré que cette croissance est provoquée par le besoin des travailleurs immigrés de se protéger contre les effets de la crise en tant que travailleurs et en tant qu'immigrants. D'une part, en effet, les catégories individuelles ont enregistré une hausse des adhésions ainsi que des litiges relatifs au licenciement, non-paiement des salaires, etc., ce qui signifie que les immigrants s'adressent aux syndicats pour défendre leurs droits en tant que travailleurs. D'autre part, il y a eu une augmentation du nombre d'immigrants s'adressant au syndicat pour faire les démarches nécessaires pour le renouvellement du permis et la réunification familiale et pour protéger ainsi leurs droits en tant que citoyens immigrés².

2 L'utilisation plus générale de ces services est due à la signature en 2006 d'un accord spécifique entre le Ministère de l'Intérieur, l'ANCI (Association nationale des municipalités italiennes) et les organisations patronales, qui ont délégué à ces derniers les activités d'assistance et de conseil aux citoyens immigrants pour la compilation des demandes de délivrance et de renouvellement des permis de séjour. Ces services sont gratuits pour les immigrants parce que les organisations patronales reçoivent de l'État les financements annuels dont le montant est calculé selon un score déterminé par le nombre de pratiques achevées.

L'augmentation des inscriptions découlant de ce double besoin de protection n'a, cependant, pas été accompagnée d'une croissance de la participation active à la vie syndicale. La crise a plutôt ouvert de nombreuses contradictions, puisque, comme un syndicaliste a souligné, elle a conduit à « une phase de régression dans les relations avec les travailleurs migrants et elle a sapé tout le travail qui avait été fait pour construire des relations en fonction d'un véritable projet d'intégration et d'interaction entre les travailleurs migrants et les autochtones sur le territoire ».

Par ailleurs, selon un représentant national de la CGIL, une distance s'est creusée entre la partie de la population immigrée présente le plus longtemps en Italie et « intégrée » depuis des années dans le syndicat et la population immigrée plus récemment. Effectivement, la première a fait quand même preuve d'une « plus grande capacité à revendiquer et d'une plus grande prise de conscience de soi-même et de ses conditions, qui a été pratiquée dans certains cas sous forme de pressions à l'égard des organisations syndicales elles-mêmes, comme dans le cas de la grève des immigrés du 1^{er} mars 2010 ». La seconde, au contraire, en raison de la plus grande instabilité de l'emploi, « de l'évanouissement de la perspective de succès de leur propre projet de migration », semble avoir eu plus de difficultés à « s'enraciner dans les organisations syndicales ».

D'autres contradictions signalées par les travailleurs immigrés ainsi que par les représentants des associations d'immigrés et de l'association catholique ACLI proviennent du fait que la relation entre les immigrants et les syndicats constitue de moins en moins une relation entre « les travailleurs et l'organisation » et de plus en plus une relation entre « les utilisateurs et les services ». Comme indiqué par un travailleur d'origine égyptienne immigré en Italie il y a près de quinze ans :

Il y a moins de participation au syndicat par ceux qui s'inscrivent, ils demandent de l'aide pour une question concrète mais c'est tout. Il n'y a pas beaucoup d'adhésion aux grèves, seulement aux grandes grèves. Oui, c'est beau de montrer que nous sommes nombreux, mais ça sert à rien d'aller à la place une ou deux fois par an avec le drapeau et puis, pour le reste on s'en fout ? Il est aussi vrai qu'il y a beaucoup moins de confiance aux syndicats, même comme une force politique je trouve. Les travailleurs regardent les résultats, à ce qu'ils peuvent obtenir en s'appuyant sur toi. Si toi, le syndicat, ne leur procures ces choses, tu subis même des défaites sans cesse, il

est clair qu'ils ne se fient plus. Oui, ils se tournent vers toi parce que ça marche encore pour les petites choses bureaucratiques, aussi parce que si tu as un problème avec ton entreprise, où vas-tu ? Mais pour le reste...

Cette évolution qui fait, en fait, partie d'une tendance plus générale, européenne de l'institutionnalisation des syndicats et de l'abdication du rôle historique de l'instrument d'organisation des travailleurs (Gumbrell-McCormick et Hyman, 2013), révèle déjà quelques-unes des questions cruciales. Tout d'abord, la question de la contradiction entre la défense des droits des immigrants et l'institutionnalisation croissante des syndicats. Comme l'a noté le représentant d'une association d'immigrants, le fait d'être devenus les seuls « porte-paroles des immigrants » qui « gèrent les relations avec les institutions » et les pratiques concernant les permis, compromet la possibilité « de faire une lutte de revendications basée sur les intérêts des immigrés » :

Les syndicats prennent position lorsqu'il s'agit de permis de type temporaire des mesures de régularisation, dans le sens que, dans ce cas, ils peuvent entrer en politique et dire : « Nous travaillons parce que nous avons une idée sur l'immigration... » Mais sur les petites choses qui se passent chaque jour, sur la discrimination et les problèmes qui découlent de l'exécution de ces lois racistes ou trop rigides, ils ne bougent pas. En fait, ils ont plus de travail ! Plus de travail dans le sens qu'ils reçoivent plus de demandes à traiter. Ils renforcent leur rôle [dans le cadre des services] grâce à la précarité des migrants.

Une autre contradiction est la composition interne du syndicat, qui est de plus en plus « multinationale », et l'absence d'une représentation adéquate des travailleurs immigrés, en particulier au sommet et au niveau intermédiaire : comme démontré par un représentant de l'association catholique ACLI, cette question est rendue encore plus épineuse vu l'accélération du processus d'institutionnalisation des syndicats.

Enfin, l'on se pose la question relative au manque de « travail politique » visant à « intégrer et impliquer » pleinement les travailleurs immigrés dans le syndicat, découlant de la tendance plus générale de l'élimination progressive du rôle d'organisation des travailleurs : comme souligné par un ancien professeur de l'Université de Modène et Reggio Emilia spécialisé en immigration et le syndicat, ce manque pourrait engendrer « le risque que

les membres des syndicats deviennent idéologiquement même ses ennemis », comme le démontre « le vote “à droite” des immigrés roumains dans les élections de 2009 de l’administration locale à Bologne ».

Conclusions

La crise économique a affecté les travailleurs immigrés plus intensément, parce qu’ils étaient souvent placés dans les secteurs les plus touchés par le chômage et par la détérioration générale des conditions de travail. En outre, le durcissement des politiques migratoires a aggravé leurs conditions de travail et a accentué le chantage que cette catégorie de travailleurs subit sur le marché du travail et dans ses relations avec les employeurs.

Les syndicats ont réagi principalement avec actions et revendications pour contrer les effets de la crise dans son ensemble, sur la base d’une position de défense universaliste, qui a eu tendance à éclipser le soutien spécifique aux travailleurs immigrés. Cela n’a pas toujours permis de lutter efficacement contre les causes spécifiques de la virulence des effets de la crise sur les travailleurs immigrés et contre les causes de la détérioration des relations entre les autochtones et les immigrés, qui s’est développée à la suite de la propagande anti-immigrés, menée sur le plan institutionnel et par les médias, et à la suite de la concurrence croissante sur le marché du travail en conséquence de la hausse du chômage.

La faiblesse de cette position est devenue explicite en ce qui concerne le durcissement des politiques migratoires, à l’égard desquelles les syndicats n’ont pas pris une position commune. En fait, une partie a pris une position ouvertement critique, en essayant, dans certains cas, d’entraver ce qui se passait à travers les campagnes de dénonciation, mobilisation, etc. Une autre partie n’a pas commenté ni pour ni contre, permettant à ses propres gouvernements de procéder sans entraves. Enfin, une autre partie a appuyé les choix des gouvernements sans critiques.

En ce qui concerne l’impact de la crise sur la syndicalisation des immigrés, la recherche a révélé que les inscriptions ont augmenté, mais qu’ils ont eu plus de difficultés à participer activement à la vie syndicale, principalement en raison de la

détérioration générale des relations industrielles et de l'adoption d'attitudes antisyndicales dans de nombreuses entreprises. D'autre part, la recherche a constaté que parmi les travailleurs immigrés non-syndicalisés, comme parmi ceux syndicalisés et qui participent plus activement, des sentiments de défiance et de déception sont répandus pour ce qui concerne les interventions des syndicats pour contrer les effets de la crise.

BIBLIOGRAPHIE

- Basso P. (2010), "L'ascesa del razzismo nella crisi globale", in Basso P. (dir.), *Razzismo di stato. Stati Uniti, Europa, Italia*, Milan, FrancoAngeli, pp. 19-58.
- Basso P. (2011), "Italia: el riesgo de frustrar las esperanzas", in Pajares M., Jubany O. (dir.), *Sindicatos e Inmigración en Europa. 1990-2010*, Barcelone, Icaria, coll. « Antrazyt. Análisis contemporáneo », pp. 51-88.
- Cam S. (2010), *Migrant workers and the rest amidst the recession in Britain*, Cardiff, Cardiff University.
- Carchedi F., Carrera F., Mottura G. (dir.) (2010), *Immigrazione e sindacato. Lavoro, cittadinanza e territori*, Rome, Ediesse, coll. « Studi e ricerche ».
- Caritas Migrantes (2010), *Immigrazione. Dossier Statistico 2010. XX Rapporto*, Rome, Idos.
- Caritas Migrantes (2012), *Immigrazione. Dossier Statistico 2012. XXII Rapporto*, Rome, Idos.
- Castels S., Kosack G. (1973), *Immigrant workers and class structure in Western Europe*, Londres, Oxford University Press, coll. « Institute of Race Relations ».
- CGIL (2011), *XVI Congresso nazionale. Gli atti*, Rome, Ediesse.
- Cillo R., Della Puppa F. (2012), "Come applicano la Race Equality Directive i sindacati e le imprese in Italia?", in Ferrero M., Perocco F. (dir.), *Razzismo al lavoro*, Milan, FrancoAngeli, coll. « Politiche migratorie », pp. 169-183.
- Cillo R., Perocco F. (2012), "Trade unions and immigrant workers in the face of economic crisis", in Jubany O., Güell B. (dir.), *TEAM. Trade Unions, Economic Change and Active Inclusion of Migrant Workers*, TEAM Project, Rapport de recherche. Disponible sur Internet : <www.ub.edu> [consulté le 5 novembre 2014].
- Ferrero M., Perocco F. (dir.) (2012), *Razzismo al lavoro*, Milan, FrancoAngeli, coll. « Politiche migratorie ».
- Fondazione Leone Moressa (2012), *Rapporto annuale sull'economia dell'immigrazione 2012. Immigrati : una risorsa in tempo di crisi*, Bologna, Il Mulino.

- Fullin G., Reyneri E. (2013), "Introduzione. Gli immigrati in un mercato del lavoro in crisi: il caso italiano in prospettiva comparata", *Mondi Migranti*, vol. 1, pp. 21-34.
- Gumbrell-McCormick R., Hyman R. (2013), *Trade Unions in Western Europe. Hard Times, Hard Choices*, Londres, Oxford University Press.
- Jubany O., Güell B. (2012), *Trade Unions, Economic Change and Active Inclusion of Migrant Workers*. Final report, TEAM Project, Rapport de recherche.
- Padoan V. (2010), "Discriminazione e sindacalizzazione: un focus su Milano e la sua provincia", in Carchedi F., Carrera F., Mottura G. (dir.), *Immigrazione e sindacato. Lavoro, cittadinanza e territori*, Rome, Ediesse, coll. « Studi e ricerche », pp. 315-334.
- Penninx R., Roosbald J. (dir.) (2002), *Trade Unions, Immigration and Immigrants in Europe, 1960-1993*, New York, Berghanh Books, coll. « International studies in social history ».
- Pradella L. (2010), *L'attualità del Capitale: Accumulazione e impoverimento nel capitalismo globale*, Padoue, Il Poligrafo, coll. « Ricerche ».
- Soldini P. (2010), *Immigrazione: al congresso Cgil necessario rinnovamento*. Disponible sur Internet : <www.cgil.it> [consulté le 5 novembre 2014].
- Taran P. (2011), *Crisis, Migration and Precarious Work: impact and responses. Focus on European Union member countries*, Genève, Global Migration Policy Associates, Rapport de recherche.

LA « PARTICIPATION CITOYENNE » COMME SOLUTION À LA CRISE DE LÉGITIMITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE ?

ANALYSE DU CAS DES « DIALOGUES » DE LA COMMISSION

Ludivine Damay

Introduction

De nombreuses innovations institutionnelles ont été prises pour rendre l'Union européenne (UE) plus démocratique. Élection directe du Parlement européen (1979), établissement d'une citoyenneté européenne (1992), Livre blanc sur la gouvernance européenne (2001), mise en œuvre de l'Initiative Citoyenne Européenne (2012), ne sont que quelques incarnations qui toutes cherchent à répondre au « déficit démocratique » de l'UE dont on parle depuis les années 1970 déjà. Si l'on met de côté ce qui concerne la démocratie représentative et les évolutions des compétences du Parlement européen, les institutions européennes usent copieusement des termes de « consultation », « dialogue », « participation », « gouvernance » et cherchent à mettre en œuvre certains dispositifs supposés contribuer à combler ce déficit démocratique par ces biais. Il est clair que ces usages s'inscrivent dans un courant de pensées et de pratiques qui cherchent à mettre en avant la notion de « participation citoyenne » pour combler les insuffisances propres aux mécanismes de représentation qui sont en crise, bien au-delà de l'UE, d'ailleurs (Magnette, 2003 ; Denis, 2006 ; Saurugger, 2010). Les tentatives pour combler ce déficit démocratique européen, quelles qu'en soient les directions prises, n'atteignent pas leur objectif puisque le sentiment d'un manque de légitimité démocratique demeure (Levrat, 2012).

Faible participation aux élections européennes (le taux est de 42,5 % aux élections de 2014) et faible engouement pour l'Europe se conjuguent (voir les différents eurobaromètres¹) et symbolisent ce problème de légitimation de l'Europe.

Dans cette communication, nous proposons de présenter nos observations de la mise en œuvre d'un dispositif d'action publique particulier : « les dialogues citoyens » qui se sont tenus dans le cadre de l'année thématique européenne des citoyens, en 2013². Mis en place par la Commission européenne, ces dispositifs ressortent clairement d'un instrument « participatif » d'action publique, invitant les citoyens à entrer en « dialogue », comme leur nom l'indique, avec la Commission européenne. Si l'on reprend la définition de l'instrument comme « un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascoumes et Le Galès, 2004 : 13), il apparaît pertinent de s'interroger sur les valeurs véhiculées par celui-ci, sur les idéaux quant aux modes de relations induits par les dialogues entre les acteurs, mais aussi sur l'appareillage pratique qui est mis en œuvre. Plus précisément, nous proposons d'une part de réfléchir aux modèles sous-jacents de la démocratie que la Commission promeut au travers de l'analyse des discours accompagnant ces dialogues citoyens, mis en perspective avec d'autres discours plus généraux de la Commission sur les rapports que les « gouvernants » devraient entretenir avec les citoyens. Il nous semble intéressant de montrer que, dans la profusion des objectifs de cette institution européenne, on voit poindre des modèles de la

.....

1 L'Eurobaromètre standard de décembre 2013 montre que le sentiment d'être un citoyen de l'Union européenne recule de 3 % pour se situer à 59 % (moyenne UE). 55 % des citoyens européens déclarent ne pas connaître les droits conférés par ce statut et, plus inquiétant peut-être, 38 % ne sont pas intéressés par de l'information à cet égard. 66 % pensent aussi que leur voix ne compte pas dans l'UE. La confiance dans l'UE est de 31 %, légèrement supérieure à la confiance exprimée pour le parlement national (25 %). Disponible en ligne : http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb80/eb80_first_fr.pdf. http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb80/eb80_first_fr.pdf.

2 Ce chapitre s'appuie sur une recherche post-doctorale en cours, dans le cadre plus large d'un programme ARC, "Why Regulate? Regulation, Deregulation and the Legitimacy of the European Union: A Legal and Political Analysis", à l'Université Saint-Louis-Bruxelles.

démocratie qui ne se recoupent pas, voire s'opposent. S'agit-il en effet d'écouter les citoyens, de les faire participer ou encore de dialoguer avec eux ? Ces participants pourront-ils donner leur avis sur des politiques précises ou simplement faire part de leur sentiment à l'égard de problématiques largement brossées ? Nous évoquerons ainsi quatre modèles en tension dans ces discours : la démocratie participative, la démocratie délibérative, la gouvernance, et la démocratie du public, en tant qu'évolution de la démocratie représentative. D'autre part, en observant la mise en œuvre de ces dialogues, nous montrerons le décalage entre les objectifs initiaux, les procédures réelles et les résultats sur le terrain, notamment en matière de légitimation démocratique du projet européen.

Avant d'aborder notre problématique, nous présenterons brièvement les cas observés (1). Ensuite, nous replacerons ces dialogues et les arguments qui les sous-tendent dans un contexte pratique plus large en épinglant l'évolution du discours de la Commission à cet égard. Nous montrerons aussi comment ces discours se rapprochent de grilles de lectures qui reconstruisent des formes d'idéal démocratique (2). Enfin, à travers les observations des cas, nous montrerons comment le dispositif des dialogues ne parvient pas à rencontrer les visées de la Commission (3). L'objectif de ce chapitre ne réside pas dans le fait de mesurer la légitimité de ces pratiques *per se*, ou de les confronter à des modèles normatifs extérieurs, mais bien de reconstruire, à partir des objectifs que la Commission européenne se donne à elle-même explicitement, le sens des discours, afin de les confronter à leur mise en œuvre.

1. Présentation des « dialogues citoyens »

Ces « dialogues citoyens » prennent place dans un programme plus large, puisqu'ils sont les principaux outils de « 2013, l'Année européenne des citoyens ». Cela fait trente ans que cette tradition existe : presque chaque année, l'UE propose une thématique – des PME, au dialogue interculturel en passant par la sécurité routière ou la mobilité des travailleurs – qu'elle va mettre à l'honneur afin (le plus souvent) de sensibiliser les citoyens à celle-ci. Dans le rapport 2010 sur la citoyenneté de l'Union, on

trouve ainsi la mention de la création de l'Année européenne 2013 des citoyens comme action à entreprendre pour sensibiliser les citoyens à leurs droits³. L'Année européenne entend « stimuler le débat [...] afin de stimuler et renforcer la participation civique et démocratique active des citoyens de l'Union, en particulier à des forums civiques sur les politiques de l'Union et les élections au Parlement européen, en favorisant ainsi la cohésion sociale [...] et le sentiment d'une identité européenne commune aux citoyens de l'Union. »⁴

Concrètement, la mise en œuvre de cette Année européenne a débouché sur la tenue de différents « dialogues citoyens » qui se sont tenus dans toute l'Europe en 2012, 2013 et 2014⁵. Viviane Reding, Vice-Présidente de la Commission et commissaire à la Justice, aux Droits fondamentaux et à la Citoyenneté, a soutenu que c'était sur son initiative que l'Année européenne s'était traduite concrètement par ces dialogues⁶. Organisés par la Commission européenne en partenariat avec des acteurs publics nationaux ou locaux, c'est essentiellement Viviane Reding qui s'est prêtée à l'exercice, mais d'autres commissaires, y compris José Manuel Barroso, Président de la Commission, y ont participé. Ces débats se sont tenus sous le slogan suivant : « L'enjeu, c'est l'Europe. Il s'agit de VOUS, participez au débat » (image 1) et conviaient ainsi les citoyens à participer à cet échange.

3 COM (2010) 603/F1, *Rapport 2010 sur la citoyenneté de l'Union. Lever les obstacles à l'exercice des droits des citoyens de l'Union*, 2010, p. 27. Le rapport est disponible en ligne : http://ec.europa.eu/justice/citizen/files/com_2010_603_fr.pdf.

4 Décision n° 1093/2012/UE du Parlement Européen et du Conseil du 21 novembre 2012 relative à l'Année européenne des citoyens, JO L 325 du 23.11.2012.

5 Le premier débat s'est en effet tenu à Cadix, en Espagne en septembre 2012 et la Commission a proposé d'étendre l'Année Européenne sur 2014, en raison notamment de la perspective des élections européennes, qui ont eu lieu du 22 au 25 mai 2014. Sur ces dix-huit mois, la Commission a donc tenu cinquante dialogues « nationaux », un dialogue on-line et un dialogue qualifié de « pan-européen » (le dernier, en mars 2014), rassemblant des citoyens de différents États membres.

6 E-book de la Représentation de la Commission en Belgique, « Europe : ce que nous disent les Belges. Leçons des dialogues citoyens », http://ec.europa.eu/belgium/news/documents/ce_livre_citoyen_ebook_fr.pdf.

Nous avons observé trois « dialogues citoyens » en Belgique qui constituent l'ossature de cette étude de cas⁷.

1. Le premier dialogue observé s'est tenu à Namur, le 13 septembre 2009, de 14h30 à 16h00. Il a rassemblé environ 250 personnes et se déroulait dans un cinéma de la région namuroise. Le public était essentiellement composé d'élèves de cinquième et sixième secondaire de la région namuroise, conviés à participer d'abord, en matinée, à des séances d'informations sur les métiers de la santé. Vivianne Reding et Rudy Demotte, en tant que Président de la Région Wallonne, étaient les orateurs principaux. Deux autres politiques sont également intervenus comme « témoins », Marie-Martine Schintz (ministre de l'Enseignement en Communauté française) et Éliane Tillieux (ministre de la Santé en Région Wallonne).
2. Un deuxième dialogue a pris place le 5 décembre 2013 au Bozar, de 19h30 à 20h45, suivi par un concert intitulé "European Inspirations", donné par différents chanteurs lyriques de renom. Le public (300 à 400 personnes environ) était composé d'individus plus âgés (nous estimons la moyenne d'âge à quarante ans), plutôt aisés, s'exprimant en différentes langues, témoignant explicitement de la multiplicité de leurs racines européennes. À la différence du premier dialogue, organisé par des acteurs publics européens ou régionaux, celui-ci est également placé sous la houlette d'Europa Nostra, une fédération d'associations européennes œuvrant pour le patrimoine culturel et l'identité européenne. Les orateurs témoignent de cette plus grande diversité. Au côté d'Androulla Vassiliou, commissaire européenne à la Culture, l'Éducation, le Multilinguisme et la Jeunesse, Isabelle Durant (députée européenne pour Écolo et

.....

7 Pour information, dix débats se sont tenus en Belgique : le 12 avril à Gand, le 23 avril à Eupen, le 24 avril à Louvain-la-Neuve, le 4 mai à Bruxelles, le 8 mai à Anvers, le 28 juin à Genk, le 13 septembre à Namur, le 17 octobre à Liège, le 5 décembre à Bruxelles et, en 2014, le 27 janvier à Mont-Saint-Guibert. Avec une dizaine de rencontres, la Belgique se trouve « parmi les meilleurs élèves européens ». Belga, « La Belgique parmi les meilleurs élèves européens concernant les débats citoyens », *La Libre*, mardi 16 septembre 2013.

Vice-Présidente du Parlement européen), Placido Domingo (ténor et Président d'Europa Nostra), Michelangelo Pistoletto (peintre et membre du comité culturel "A New narrative for Europe") et Paul Dujardin (directeur du Palais des Beaux-Arts (Bozar) et membre du même comité culturel susmentionné) sont intervenus.

3. Le troisième dialogue a eu lieu le 27 janvier 2014 à Mont-Saint-Guibert. Un public moins nombreux, soixante personnes environ, a participé à ce dialogue, tenu dans une salle de conférence d'un centre d'affaires, public sans doute un peu plus jeune et moins international que lors du second dialogue. Viviane Reding représentait la Commission, André Flahaut (Président de la Chambre des Représentants, du Parti socialiste (PS)) était l'autre orateur principal, complété par deux autres « témoins », Marc Tarabella et Frédéric Daerden, tous les deux députés européens, appartenant au PS.

Au-delà de leurs différences en termes de participants et de tonalité des débats, ces dialogues adoptent un même matériel promotionnel et une scénographie identique malgré la taille des espaces et des décors différenciés. L'organisation de l'espace repose sur une scène centrale sur laquelle se trouvent les orateurs, scène parfois imposante. Le public est toujours disposé en rangée derrière cette scène, parfois en gradin. L'appareillage technique est imposant : des cameramen filmant les orateurs, des journalistes dotés de micros baladeurs, un dispositif technique de projection sur écran géant. En outre, ils ont un contenu très similaire avec un ensemble de questions communes posées à l'audience, sur des supports de présentation identiques. Par ailleurs, la trame est tout à fait semblable. Après une courte vidéo de présentation sur l'UE et son avenir, les orateurs sont invités à s'exprimer par deux animateurs du débat (des journalistes des différents médias en Belgique). La suite est une alternance entre questions fermées posées par l'entremise d'un écran à l'ensemble des participants qui y répondent en utilisant un boîtier électronique ; attente des résultats et projection de ceux-ci sur l'écran ; commentaires des orateurs par rapport aux résultats ; question orale d'un participant ; réponse des orateurs, etc.

2. Objectifs des dialogues citoyens et « reconstruction idéal-typique »

Après avoir brièvement présenté ces dialogues, nous proposons d'interroger les objectifs qui leur sont assignés dans les discours de la Commission européenne. Il est frappant de constater que ces objectifs sont multiples et qu'ils entrent en écho avec les évolutions « paradigmatiques » que certains analystes de l'UE ont observées quant à l'évolution sinon du fonctionnement démocratique des institutions européennes, au moins de leurs manières de se positionner par rapport aux enjeux démocratiques. La multiplicité de ces objectifs renvoie à des mots d'ordre, à des idéaux, qui, s'ils partagent sans doute un air de famille, ne se recouvrent pas totalement du point de vue leurs implications. « Faire participer », « informer », « délibérer », « améliorer la gouvernance », voire encore « faire adhérer », ne sont pas des objectifs identiques. Ces discours institutionnels renvoyant tantôt à un objectif, tantôt à un autre, sont troublants si l'on reconstruit les figures pour le moins antagonistes qui les sous-tendent. Quatre idéaux-types nous paraissent ici en tension : la démocratie participative, la démocratie délibérative, la gouvernance et la démocratie du public.

2.1. *Les dialogues : faire participer les citoyens*

« Nous avons besoin de la participation directe de nos concitoyens à la construction d'une Union plus forte et plus politique. C'est pourquoi 2013 a été proclamée Année européenne des citoyens – une année pour vous et pour vos droits en tant qu'Européens. » (Viviane Reding)⁸

Dans un premier temps, on pourrait sans doute rapprocher ces dialogues citoyens du virage participatif que la Commission européenne semble avoir pris. En effet, dans les discours et les objets qui entourent ces dialogues, on retrouve ces slogans, omniprésents : « Participez au débat ». Il s'agit, par ces débats,

8 Citée par *Euractiv.fr*, 3 janvier 2013, <http://www.euractiv.fr/justice/ue-lance-annee-europeenne-des-ci-news-516851>. Voir aussi communiqué de presse de l'UE, 1^{er} janvier 2013, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-2_fr.htm. http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-2_fr.htm.

d'activer la participation directe des citoyens. Ces dialogues s'inscrivent bien dans l'analyse portée par d'autres auteurs révélant la place grandissante d'une « norme participative » depuis les années 1990 (Saurugger, 2010). Construite dans des « forums » d'entrepreneurs « de normes » rassemblant des fonctionnaires, des académiques, des associations de la société civile, la participation citoyenne a acquis peu à peu, au cours d'un processus néanmoins conflictuel, une forme d'acceptation sociale, voire de routinisation dans les cénacles européens (Saurugger, 2010). Cette « norme participative » conçue comme un idéal d'ordre politique légitime a percolé au point de devenir une norme « constitutionnelle », affirmée par les Traités européens (Saurugger, 2010). Une dimension participative est, en effet, affirmée par le Traité de Lisbonne : « tout citoyen a le droit de participer à la vie démocratique de l'Union » (art. 10 TUE). La « participation » des citoyens trouve également à s'exprimer concrètement dans différents textes et différents programmes des institutions européennes. Sans en faire une généalogie précise, et sans avoir l'ambition de l'exhaustivité, on retrouve la participation depuis fort longtemps dans les discours des institutions : par exemple, la Commission, en 1993, reconnaît l'importance d'un « dialogue structuré et ouvert » avec les groupes d'intérêt et demande donc plus de « participation » de ceux-ci dans la préparation des décisions⁹. Le Livre blanc sur la gouvernance européenne de 2001 marque également un tournant avec la mise en avant de la « participation accrue de la société civile ». Par ailleurs, différents programmes des institutions visent à renforcer une « citoyenneté active », en soutenant des actions visant la « participation » des citoyens, comme le programme « l'Europe pour les citoyens ».

Faire participer le citoyen renvoie bien sûr à un idéal démocratique dans lequel l'ensemble des citoyens non investis d'un mandat électif devrait être impliqué directement dans la gestion des affaires publiques au-delà des périodes d'élections. Cette « démocratie participative » valorise la participation comme fin en soi, comme valeur essentielle de la « vie bonne » pour tous (Elster, 1997 : 3). L'impact sur la décision n'est pas forcément central, mais bien davantage le fait que les citoyens qui parti-

.....
 9 COM (1993) « Un dialogue ouvert et structuré entre la commission et les groupes d'intérêts », 63/02, http://ec.europa.eu/civil_society/interest_groups/docs/v_fr.pdf).

cipent sortent grandis de l'expérience (Elster, 1998), deviennent par cette participation de meilleurs citoyens (Talpin, 2011). Les enjeux fondamentaux se situent ici dans l'ouverture maximale aux citoyens dits « ordinaires » et dans leur inclusion démocratique. Les analyses des pratiques participatives concrètes notamment sur les processus de sélection et d'autosélection des participants montrent que ces pratiques peinent à atteindre ces objectifs d'inclusion et d'égalité politique, quel que soit l'arrière-plan philosophique qui sous-tend ces objectifs (Berger et Charles, 2014).

2.2. *Les dialogues : améliorer la gouvernance européenne*

« Les citoyens doivent avoir leur mot à dire dans le débat sur l'avenir de l'Union européenne. »

« Les réactions des citoyens au cours des dialogues aideront à façonner le futur visage de l'Europe. » (Viviane Reding)¹⁰

À certains égards, les discours explicites autour des dialogues européens tenus par la Commission laissent également espérer que les citoyens auront l'occasion d'infléchir l'action de l'UE, ses politiques publiques, sa direction générale. Les termes du débat pointent donc aussi la « gouvernance européenne ». « Participation » et « gouvernance » ne se recouvrent pas totalement dans les discours de la Commission, même si ces concepts s'entrecroisent dans l'essor général d'un changement de paradigme démocratique. Le Livre blanc sur la gouvernance constitue en effet un tournant plus large, incluant l'idéal participatif, mais surtout la nécessité de prendre de meilleures décisions, de meilleures politiques. La notion de gouvernance, plus englobante, est définie comme « les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence » (Livre blanc : 9). Par rapport à la participation propre-

.....

10 Première citation extraite de Dupont, C., « Commission cherche citoyen européen », *La Libre Belgique*, mardi 3 septembre 2013 et, deuxième : « une année dédiée aux citoyens européens et à leurs droits », publi-reportage, dans *Vers l'Avenir*, 10 septembre 2013, p. 7.

ment dite, de nombreux auteurs ont souligné la conception restrictive ou élitiste de la participation de ce document (Magnet, 2003 ; Duez, 2011). Ce Livre blanc étend plutôt les pratiques d'un néo-corporatisme existant depuis l'époque de Monnet (Magnet, 2003). Si la Commission parle aujourd'hui de « participation renforcée de la société civile », celle-ci reste une construction catégorielle qui n'épuise pas la diversité des groupes supposés s'y fonder (Michel, 2007 ; Weisbein, 2003), et qui privilégie les grands réseaux européens dans la mesure où les procédures de consultation mises en place nécessitent aussi certains savoir-faire et compétences techniques que le citoyen ordinaire ne possède pas (Michel, 2007).

De manière générale, la participation des citoyens n'est pas le cœur de cet idéal de la gouvernance. Le modèle de la gouvernance insiste plutôt sur la multiplication des acteurs ou des parties prenantes à différents « niveaux » de pouvoir (*Multi-Level Governance*), l'essor des partenariats entre institutions ou acteurs publics et acteurs privés, la complexification de l'action politique, les problèmes de coordination qui en découlent, les questions liées à l'imputation des décisions et donc les enjeux en termes de responsabilité, etc. (voir, par exemple, Papadopoulos, 2007). En bref, ces approches s'intéressent finalement très peu aux questions de l'ouverture du jeu politique aux citoyens et aux associations, soit à la question de la transparence et du contrôle civique. La légitimité de la gouvernance, pour reprendre une distinction bien connue, repose davantage sur les outputs que sur une transformation radicale des inputs (Scharpf, 2000). Et comme l'affirment certains auteurs, les évolutions en matière de gouvernance renvoient davantage à des nécessités fonctionnelles et ne font « toutefois pas partie d'un quelconque programme de démocratisation du fonctionnement des institutions » (Papadopoulos, 2001 : 167). « Démocratie participative » et « gouvernance » ne se recouvrent pas.

2.3. *Les dialogues : renforcer la démocratie par la délibération*

« Tout au long de l'année 2013, Viviane Reding, la commissaire en charge de la Justice, des Droits fondamentaux et de la Citoyenneté, et d'autres commissaires européens s'associeront à

des responsables politiques nationaux et locaux pour tenir des débats avec les citoyens dans toute l'Europe, afin de les écouter et de répondre à leurs questions. » (Viviane Reding)¹¹

Le dialogue et la discussion entre les citoyens et l'UE sont également valorisés comme instruments particuliers au cœur de ces « dialogues citoyens ». On peut effectuer un parallèle avec le tournant délibératif évoqué par certains auteurs observant les stratégies et les actions des institutions européennes (Aldrin et Utard, 2008 ; Aldrin et Dakowska, 2011, Wojcik, 2011) au cœur desquelles il s'agit de « débattre », ou de dialoguer ou « d'échanger publiquement ». Là encore, les évolutions du Traité sont également intéressantes. L'article 11, paragraphe 1 et 2, stipule ceci : « Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union. Les institutions entretiennent un *dialogue* ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile ». L'origine de ces évolutions se trouverait également dans le Livre blanc sur la gouvernance européenne (Clariana, 2013 : 560). Au-delà de ces termes contenus dans les traités, on peut porter le regard vers d'autres initiatives, prises ou soutenues par les institutions, telles que les Conférences de consensus (sur les nanotechnologies en 2005 ; sur le sans-abrisme en 2010) ; le Panel de citoyens européens sur l'avenir des espaces ruraux ; les expériences de sondages délibératifs comme *Tomorrow's Europe*, en 2007. Ces initiatives ont en commun de faire appel à des citoyens « ordinaires », de les faire dialoguer, au sujet de thématiques dont les enjeux sont importants pour le futur de l'Europe et d'aboutir à une série de recommandations susceptibles d'améliorer le futur de l'UE. Le « plan D comme Démocratie Dialogue et Débat » de 2005 semble initiateur de différents programmes qui suivront (Wojcik, 2011), comme le programme « Debate Europe » de la Commission dans le cadre duquel les Consultations européennes des Citoyens (CEC) de 2009 furent organisées. Les CEC allient échanges en face à face et interactions en ligne, et ainsi, « tentent de produire une délibération de qualité en réunissant un groupe diversifié tout en permettant aux citoyens des pays membres d'émettre une opinion sur le sujet en débat » (Wojcik, S., 2011 : 140).

.....

11 *Euractiv.fr*, publié le 3 janvier.

Le modèle normatif présent ici est celui de la démocratie délibérative qui renvoie à la nécessité de faire dialoguer certains acteurs afin de prendre les meilleures décisions possibles. Cet « impératif délibératif » (Blondiaux et Sintomer, 2002), cela dit, concerne davantage la méthode utilisée afin de garantir de meilleures décisions (Cohen, 1997) qu'une réflexion centrée sur la participation de tous comme idéal d'inclusion. Dans les travaux d'Eriksen sur la légitimité de l'UE, la délibération correspond à la possible « évolution des positions » de chacun suite à l'échange d'arguments, à l'« apprentissage commun » qui en découle (Eriksen, 2011 ; Badouard, 2012 : 211). Elle renvoie d'abord à une forme de légitimité de la procédure (critère de légitimité qualifié de « throughput », voir Schmidt, 2013). Si l'idéal participatif et le modèle délibératif ne s'excluent pas – en tout cas pas dans toutes les traditions philosophiques (Bouvier, 2007) –, ils sont irréductibles l'un à l'autre, ne se recouvrent pas totalement. Certains auteurs cantonnent d'ailleurs la délibération aux institutions parlementaires, d'autres insistent sur le fait que la pluralité des perspectives est suffisante à assurer une bonne délibération sans que l'ouverture à tous soit pratiquée (Fishkin, 2009).

2.4. *Les dialogues : sensibiliser et rapprocher les citoyens*

« La commission européenne souhaite [...] aider les citoyens à comprendre comment ils peuvent bénéficier de leurs droits. »

« [...] L'un des principaux objectifs de ces dialogues est de préparer le terrain pour les élections européennes de 2014. » (Viviane Reding)¹²

Ces dialogues n'ont pas simplement pour objectif de dialoguer, mais d'informer le public sur la citoyenneté. Dans de multiples documents sur la citoyenneté auxquels ce programme de l'Année européenne des citoyens fait référence¹³, la Commission s'inquiète de la méconnaissance des droits liés à la citoyenneté européenne. Il s'agit donc, dans les termes de la Commission, de

.....
 12 La première citation est issue du communiqué de presse de l'UE, 1^{er} janvier 2013, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-2_fr.htm. La deuxième citation est extraite de Dupont, C., « Commission cherche citoyen européen », *La Libre Belgique*, mardi 3 septembre 2013.

13 Le rapport 2010 sur la citoyenneté de l'Union, par exemple.

« sensibiliser » les citoyens à leurs droits, « d'expliquer » ces droits ou encore de « faire en sorte que les citoyens les connaissent ». La référence aux élections européennes est réalisée d'emblée, mais s'accroît dans la communication autour des dialogues en 2014¹⁴. Les dialogues ont donc aussi pour objectif de susciter l'intérêt, favoriser la participation électorale des citoyens européens et, *in fine*, de soutenir la légitimité de l'UE. Ces objectifs semblent parfaitement s'inscrire dans les priorités générales de la DG Communication de la Commission que sont la sensibilisation des citoyens à l'UE, la meilleure connaissance de l'opinion publique et l'accroissement de l'adhésion à l'UE¹⁵. La DG indique d'ailleurs dans ces actions de « communication » : « l'Année européenne des citoyens ». Certains observateurs signalent l'importance croissante des opérations de communication pour l'UE, comme l'indiquent le « plan D » (2005) et le Livre blanc sur la communication (2006), actions qui correspondraient à une nouvelle phase dans l'évolution de la politique de communication, optant davantage pour le contact direct avec les citoyens comme méthodologie et visant « à réduire le déficit démocratique » (Mérand et Weisbein, 2011 : 202 ; Carrara, 2009). Plus largement, d'ailleurs, cela semble correspondre au fait que la communication est désormais perçue comme « fonction centrale » du politique (Cotteret cité par Le Saec, 2009 : 160), dans la mesure où elle a le pouvoir de « renforcer les liens avec les citoyens » (Le Saec, 2009).

On peut aussi s'interroger, plus largement, sur la communication et le rôle qu'elle joue en démocratie (Gerstlé, 2004). Si l'on en construit une vision idéal-typique, une démocratie basée sur les enjeux de communication renvoie de manière pertinente à ce qui a été mis en avant par Bernard Manin (Manin, 1996) dans son analyse des évolutions de la démocratie représentative sous les traits de la « démocratie du public ». Manin y pointe la force de l'opinion

.....

14 La Commission européenne a prolongé l'Année européenne des citoyens sur 2014. Il semble que c'est la première fois en trente ans que cela se produit (voir : <http://www.lacomeuropeenne.fr/2013/12/16/quelle-communication-pour-2014-annee-europeenne-des-citoyens/>). Les raisons sont évidemment liées au contexte électoral, mais aussi à une indécision entre la Commission, le Conseil et le Parlement pour définir la thématique de 2014.

15 http://ec.europa.eu/dgs/communication/about/what_we_do/index_fr.htm

publique dans une société de plus en plus « individualisée » dans laquelle les lignes de clivages sociaux sont moins claires et la stabilité des allégeances partisans décline (p. 285). Selon Manin, la télévision et les techniques médiatiques ressuscitent l'idéal du face-à-face, de la proximité entre les élus et le public (p. 281), qui « réagit » aux sollicitations médiatiques des politiques (p. 286). La « démocratie du public » renvoie au fait que les gouvernants doivent se rendre « directement perceptibles » par les électeurs et interagir avec eux. Pour cela, « les techniques de communication jouent [...] un rôle essentiel » (p. 281). Par ailleurs, dans un monde où l'individualisation s'accroît, où l'attention à la particularité, la singularité domine, il y a aussi un impératif grandissant pour les gouvernants : la nécessité de travailler à combler l'écart entre eux et les gouvernés, de se montrer proches des gens « ordinaires », en empathie et en interaction, et, par ce fait, plus légitimes (Rosanvallon, 2008 : 272). Cela dit, proximité et interactivité n'impliquent ni attention à l'inclusion, ni réelle délibération et encore moins l'assurance de peser sur les décisions politiques menant à des politiques publiques concrètes. Si une plus grande participation des citoyens est suscitée, elle ne transforme qu'à la marge l'idéal de démocratie représentative.

Après cette clarification des objectifs et des modèles qui les sous-tendent, on voit bien les lignes de fractures existantes sur la question du public participant, sur les méthodes pour faire participer et sur les objets de cette participation. Trois axes de questionnement, mis en avant par Fung (2006), « Qui participe ? », « Comment ? », « Pour quoi faire ? » recoupent ces fractures entre objectifs et les modèles ou idéaux-types présentés dans cette partie (voir tableau 1). Nous proposons d'aborder dans la dernière partie, et au travers de ces trois axes, la manière dont ces dialogues citoyens ont été mis en œuvre en pratique.

Tableau 1

| 4 Modèles/ 3 Axes | Démocratie participative | Démocratie délibérative | Gouver- nance | Démocratie du public |
|------------------------------|-------------------------------------|---|---|--|
| Public/ acteur | Citoyens ordi- naires | Pas central. Parfois res- treint aux représen- tants élus | Partena- riat public- privé. Parties prenantes princi- pales | Public indé- fini, com- posé d'indi- vidus singu- liers en lien avec les représen- tants élus |

| | | | | |
|-----------|--|--|--|---|
| Procédure | Pas central. Présence bonne en soi. | Échanges discursifs, production d'un point de vue commun | Ne diffère pas entre délibération et marchandage | Techniques de communication. Sondages et proximité |
| Objectifs | Renforcer la légitimité par la présence (input participatif) | Renforcer la légitimité procédurale (throughput) | Renforcer la légitimité par les résultats (output) | Renforcer la légitimité des institutions existantes (input représentatif) |

3. « Les dialogues citoyens » de la Commission : quel(s) public(s), quelle(s) procédure(s), quel(s) objet(s) ?

3.1. Le(s) public(s)

Dans les trois cas étudiés, la Commission annonçait un dialogue citoyen ouvert à tous, sans donc présupposer un type bien déterminé de citoyens. Sans forcément attendre un citoyen ordinaire que l'on sait « introuvable » (Rui, 2005), on peut s'interroger sur les moyens que se donne la Commission pour atteindre les citoyens avec lesquels elle veut entrer en dialogue. Les deux premiers dialogues observés, à Namur et à Bruxelles, illustrent un type de public très singulier. Au vu du nombre de participants, on pourrait simplement conclure que l'appel aux citoyens est un succès : environ 250 à Namur et 350 à Bruxelles¹⁶. Cela dit, dans le premier cas, il fallait soit être un public « captif » ou, de manière tout à fait minoritaire, un public extrêmement bien informé pour être dans la salle. Le public est essentiellement composé de jeunes, emmenés par leurs écoles secondaires et venus assister à un autre événement en matinée (une rencontre autour des « métiers de la santé »). Sans avoir mené d'entretiens approfondis

.....
 16 Les chiffres publiés dans l'e-book diffèrent de nos chiffres, provenant d'un comptage, il est vrai, imprécis (voir note infrapaginale n° 8 pour l'e-book)

dis, nous avons discuté de manière informelle avec quelques jeunes, qui n'étaient pas très au fait du programme de l'après-midi. Même si d'autres avaient manifestement préparé quelques questions à poser lors du débat. Quant aux autres citoyens présents, très peu nombreux, ils devaient être extrêmement bien informés dans la mesure où, comme l'affirme Marie Dufrasne, ces débats « ont relativement peu été relayés dans la presse généraliste. La Commission publie les informations par ses différents canaux de communication habituels... »¹⁷. Dans le cas de Bruxelles, le programme de la soirée semble également jeter un certain doute sur l'intérêt premier du dialogue pour le public. On a affaire à un public qui pourrait manifestement être attiré par le concert qui s'est tenu dans la foulée ce qui d'ailleurs nous semblait correspondre à nos observations du public participant¹⁸. Par ailleurs, l'organisation, en partie dans les mains de Bozar et d'Europa Nostra, a contribué à la sélection d'un public plutôt aisé, plus âgé, composé également d'expatriés européens. La teneur des questions posées par le public, la tonalité différenciée des débats sont des éléments qui nous permettent également d'avancer en ce sens. Le troisième dialogue à Mont-Saint-Guibert, nettement moins fréquenté, semblait aussi plus ouvert par rapport au public, même si là encore l'organisation locale imprimait sa marque : le logo « Forum d'André Flahaut » – Président de la Chambre des représentants sous la législature 2010-2014 appartenant au Parti socialiste et conseiller communal à Nivelles –, était apposé sur le matériel promotionnel. Quoiqu'il en soit, on est loin des objectifs de départ, au moins dans les deux premiers cas, de donner la parole à « tous » les citoyens ce qui impliquerait sans doute d'autres modalités de publicisation de l'événement (médias généralistes, certes, mais aussi, pourquoi pas, le vecteur de la société civile, au sens large.) Par ailleurs, et c'est plus important que la question de la sélection, on peut s'interroger sur le type de participant que la Commission suscite au travers de ce dispositif : essentiellement passif (sauf lors des questions qu'il peut poser, mais elles ont été très limitées dans le

.....
 17 Dumont, C., « Commission cherche citoyen européen », *La Libre*, 3 septembre 2013, pp. 22-23.

18 C'est une limite de la méthodologie par observation que nous n'avons pas couplée avec des entretiens en bonne et due forme du public participant.

premier cas (six), plus nombreuses dans le deuxième (seize) et le troisième cas (douze)), le public est surtout mis face à un spectacle bien rodé dans lequel, comme dans les émissions dites « interactives », il peut presser sur un bouton et voir le résultat des votes apparaître quasi simultanément. À la sortie du dialogue à Namur, un élève ne s'y trompe pas en racontant à un autre comparse, absent de l'événement : « on avait des boîtiers pour voter, comme à la télé ». Le public apparaît ainsi plutôt comme un répondant du jeu « médiatique » et nettement moins comme un acteur d'un processus démocratique au cours duquel il aurait à s'exprimer sur des choix politiques ou encore au cours duquel il ressortirait grandi, en tant que citoyen (image 2).

3.2. Les procédures

Comme nous venons de le signaler, dans les trois cas observés, le public qui participe au dialogue a reçu un boîtier électronique à l'entrée de la salle. Avant d'entrer dans le « débat » à proprement parler, un film promotionnel de deux minutes est proposé à l'audience dans lequel sont évoqués les mérites et les avantages de l'UE, la nécessité pour les pays de s'associer pour être plus forts dans un monde dominé par la mondialisation et qui se clôture par l'invitation à « donner son avis »¹⁹. Autre élément similaire, l'intervention des médias sociaux : les débats sont filmés et, comme les animateurs en font l'avertissement, retransmis en direct pour que d'autres citoyens, en Europe, puissent entendre et participer à ces débats via Twitter (avec le #EUDeb8) ou Facebook.

La manière dont les dialogues citoyens se déroulent, du point de vue de la procédure, couple des temps d'intervention des orateurs politiques, des questions fermées posées via l'écran géant auxquelles les participants répondent en utilisant leur boîtier, le commentaire sur ces résultats par les orateurs, les questions orales du public, les réponses des orateurs à ces questions, l'intervention de « témoins » extérieurs et enfin, la distribution de la parole par les journalistes-animateurs. Nos observations peuvent être rassemblées en quelques points. Premièrement, la majorité du temps de parole est occupée par les politiques repré-

.....
 19 Disponible en ligne : <http://ec.europa.eu/avservices/video/player.cfm?ref=I076137>

sentant la Commission et les autorités régionales. Dans deux des trois débats, d'autres politiques du niveau régional interviendront également au cours de l'événement, sans chercher à rebondir sur ce qui a été dit, en intervenant, comme l'un le dira, en tant que « témoin » de l'enseignement, par exemple. Si les représentants de la Commission et les politiques nationaux ou régionaux répondent effectivement à quelques questions, ces réponses sont très convenues, très peu politisées et renvoient à de grands discours promotionnels de l'UE. Par exemple, à un citoyen plus âgé qui pose la question de l'absence d'Europe sociale, Viviane Reding répond que l'Europe s'est formée à partir des objectifs économiques, qu'il faut que les 500 millions d'hommes et femmes en Europe soient entendus, qu'ils doivent être au centre des débats. Selon elle, le problème réside aussi dans le fait que certaines compétences restent dans le giron des États voire des régions, l'Europe n'ayant donc pas toutes les clés en la matière. Deuxièmement, les citoyens ne dialoguent jamais entre eux, ne cherchent pas à se répondre dans leur interpellation, pour nuancer, argumenter à partir d'une intervention antérieure. Il n'y a pas non plus de tentatives de cerner les différents points de vue, les oppositions en présence sur une thématique. Aucun des échanges ne consiste en une discussion approfondie sur un sujet déterminé (une politique européenne précise et ses résultats). En bref, la qualité délibérative est faible (Talpin, 2013). Troisièmement, les questions fermées posées au public sont telles qu'elles semblent éviter l'objectif pourtant annoncé d'ouvrir le débat, sans compter que, dans certains cas, elles prêtent à de possibles interprétations opposées. Pour exemplifier ceci, citons d'abord la question suivante : « Pensez-vous que les hommes politiques doivent plus souvent dialoguer avec les citoyens ? Oui - Non » (image 3). La réponse à cette question (84 % de oui et 8 % de non à Namur, 88 % de oui et 12 % de non à Mont-Saint-Guibert) est sans doute symptomatique d'un type de question invitant très peu au débat et qui, par ailleurs, renforce le comportement des participants qui sont précisément là pour dialoguer avec des politiques. Ensuite, une autre des questions semble pour le moins confuse : « Pour vous, l'Europe signifie-t-elle la solidarité entre les États ? Oui - Non ». Est-ce une question normative qui consisterait à savoir s'il faut plus de solidarité à l'avenir ? Est-ce une question factuelle, l'UE est-elle assez solidaire ? Ou s'inscrit-elle dans

un contexte mouvant où la solidarité est perçue comme diminuant ou augmentant ? Rien n'est plus sujet à interprétation.

La réalité du dialogue résiste peu à l'analyse. Il s'agit davantage (encore une fois) d'un spectacle bien réglé, avec des caméras qui projettent des images, des films soutenant l'attention, des « gadgets participatifs » pour voter, des écrans qui affichent des tweets de journalistes présents ou de la représentation permanente de la Commission en Belgique (image 4). La communication politique performant au travers de ces outils technologiques donne sans doute la perception d'un événement « branché », dérivant d'une forme de « fascination » du public pour ces techniques (Gerstlé, 2004 : 10). L'instrumentation technique (l'image vidéo retransmise « partout en Europe », les boîtiers pour voter, l'intervention de tweets sur écran) peut donner une certaine vision de la participation dans une perspective de démocratie « presse-bouton » (Rosanvallon, 2008) ou encore de nouvelle démocratie électronique ouverte à tous, mais la méthode ne permet ni de recueillir des avis informés ni des points de vue construits de manière délibérative. Si la Commission tente ici de mieux communiquer, ce n'est pas du dialogue. L'instrumentation technique ne peut cacher le manque de profondeur de la méthode, de réflexions sur les questions soumises aux citoyens et d'adéquation avec les objectifs annoncés du débat. Cela dit, il faut néanmoins souligner l'implication des politiques, leur présence, ce qui n'est pas toujours le cas dans les dispositifs participatifs, quels qu'ils soient. Ce qui confirme sans doute l'hypothèse que l'exercice visé n'est pas de l'ordre de la délibération, mais plutôt un exercice de proximité dans lequel l'important pour les politiques consiste à se montrer proche et en interaction avec le public, celui dans la salle, et celui qu'on imagine pouvoir toucher via la diffusion médiatique en direct et en différé de tels événements.

3.3. *L'objet*

La tenue des dialogues européens dans le cadre de l'Année européenne des citoyens avait également pour objectif de donner la possibilité directe pour les citoyens d'infléchir la direction de l'UE. Certains acteurs de la société civile insistaient aussi sur l'opportunité donnée par les dialogues de faire jouer la participa-

tion citoyenne dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques européennes²⁰.

Or, là encore, nous observons que l'objet porte davantage sur la sensibilisation et l'information du public. Dans chaque dialogue, la Commission a, de fait, rappelé que les différentes études préalables avaient montré que les citoyens européens n'ont pas l'impression que leurs voix soient entendues et qu'ils ne connaissent pas leurs droits en tant que citoyens européens. Viviane Reding a insisté sur la libre circulation, le droit de séjourner et de voter dans un pays autre que le pays d'origine pour les citoyens européens. La vidéo promotionnelle vante les mérites de l'Europe : elle a permis d'avancer vers la paix, vers le développement économique, l'Europe permet aux petits pays européens d'exister alors que la mondialisation et les grandes puissances dominant le monde, par exemple. Notons aussi que l'échéance des élections 2014 s'accroît dans le visuel (rajout d'un logo particulier) au cours des dialogues, qu'une nouvelle vidéo a été diffusée qui fait apparaître comme crucial la participation aux élections européennes. La question fermée via les boîtiers sur l'acte de voter aux élections européennes a également fait son apparition dans le dernier dialogue : « Pour vous le fait de voter aux élections européennes est-il un acte citoyen important ? Oui - Non »²¹.

L'objet de ces dialogues n'est pas tant de dialoguer que de servir au renforcement de la légitimité de l'UE, par la diffusion de l'information au sujet de certains avantages qu'elle offre à un citoyen supposé avide d'obtenir des droits « matériels » et par le rappel ou l'incitation à voter pour élire des « représentants » au sein du Parlement européen. Au-delà de l'information reçue et de cet appel à la démocratie représentative, les publics participants ne contribueront pas à « façonner les outputs » de l'UE. Il n'aura jamais été question, contrairement aux objectifs annoncés, de peser sur les décisions politiques ou de contribuer à l'avenir de l'Europe dans la mesure où l'on n'entre jamais dans un

.....
 20 Voir le manifeste de la société civile européenne : Alliance pour l'Année Européenne des Citoyens, EYCA. http://ey2013-alliance.eu/wp-content/uploads/2013/03/eyca2013_manifesto-fr_FR.pdf.http://ey2013-alliance.eu/wp-content/uploads/2013/03/eyca2013_manifesto-fr_FR.pdf.

21 La réponse : 93 % de oui et 7 % de non.

débat concret sur les actions de l'UE, ses résultats, les directions à prendre en termes de politiques publiques. On fait de la promotion, de l'information, de la sensibilisation, certes, mais sans vraiment se donner les moyens de construire ou de recueillir des avis structurés. On est davantage face à une stratégie de communication politique qui relève du marketing politique. Au fond, on doute que le dialogue ne puisse recueillir autre chose que l'assentiment de ceux qui sont séduits par une rhétorique bien huilée, par la puissante machinerie technique ou, au contraire, les retours sceptiques, critiques ou frustrés par des attentes déçues de ceux qui ont l'impression de n'avoir pu... dialoguer.

Conclusion

« Politique de crise » et « crise du politique » nous paraissent, ici, intimement liés. La Commission européenne, au travers de ces « dialogues », cherche à répondre au déficit démocratique. Cette « crise du politique » est par ailleurs plus largement reliée, dans les discours de la Commission, à la crise économique de la fin des années 2000 qui aurait « accentué la perte de confiance dans les dirigeants politiques et leur gouvernance »²². Dans son rapport final sur les dialogues²³, la Commission affirme ainsi qu'ils sont « un nouvel outil de communication » (p. 4) et qu'ils sont « un outil propre à restaurer la confiance dans les institutions européennes et nationales » (p. 5). Ce discours clôturant l'expérience est assurément plus proche de la réalité que les ambitions premières.

Cet instrument « participatif » charrie en effet un mélange de mots d'ordre, d'objectifs vagues voire antagonistes. De nombreux auteurs s'intéressant aux dispositifs participatifs au niveau européen ont critiqué ce mélange des genres, ce manque de clarté des objectifs et des procédures (Dufasne, 2011 ; Wojcik, 2011). D'autres instruments sont en effet déjà mis en œuvre pour rapprocher les citoyens comme les consultations de la Commission

22 Commission européenne, « Les dialogues citoyens. Contributions à l'avènement d'un espace public européen », rapport, 2014. Disponible en ligne : http://ec.europa.eu/debate-future-europe/citizens-dialogues/belgium/brussels3/dialogue_fr.pdf.

23 *Ibid.*

via le portail « Votre point de vue sur l'Europe » ou des expérimentations plus ponctuelles comme *Europolis* (Isernia et Fishkin, 2014). Si les avancées participatives existent depuis quinze ans au niveau européen (Kies et Nanz, 2013), les dispositifs sont souvent peu ouverts, *in fine*, au public, limités à la participation des groupes d'intérêt fortement institutionnalisés (Quittkat, 2011). De même, les expériences apparaissent aussi comme limitées quant à la qualité des procédures de discussion souvent trop techniques (Dacheux, 2004), ou encore trop peu ouvertes au conflit et à la politisation des débats (Crespy, 2014).

Si la Commission tente de fournir un complément à la démocratie représentative en prenant ce tournant « participatif », elle ne parvient pas à offrir un instrument ouvert aux citoyens, dont les procédures permettent le dialogue et qui pourraient avoir un impact sur les politiques menées au niveau de l'Union européenne. Au-delà des multiples objectifs annoncés, ces dialogues témoignent selon nous d'une part d'une forme de « marketing politique » cherchant à renforcer le cadre existant et, d'autre part, d'une vision instrumentale de la légitimité démocratique dans la mesure où la Commission procède comme s'il suffisait rationnellement de percevoir l'utilité et les avantages d'un niveau politique pour le légitimer. « L'équation démocratique européenne est particulièrement complexe ; quelques aménagements procéduraux ou participatifs, aussi ingénieux soient-ils, ne sauraient permettre de la résoudre [...] » (Levrat, 2012 : 47). Ces dialogues, dit la Commission, « occupent une place centrale », par rapport à la « méfiance des citoyens » qu'il s'agit de combattre. Mais en évitant le débat, en n'assumant pas la confrontation des opinions sur les enjeux européens, en restreignant lesdits dialogues à un discours promotionnel, cette tentative semble vouée à l'échec.

BIBLIOGRAPHIE

- Aldrin P., Utard J.-M. (2010), « La résistible politisation de la communication européenne. Genèse des controverses et luttes d'institutions autour d'un Livre Blanc », working paper. Disponible sur Internet : <https://hal.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/512272/filename/ALDRIN_UTARD_La_resistible_politisation_de_la_communication_europeenne.pdf> [consulté le 30 août 2016].

- Aldrin P., Dakowska D. (2011), « Légitimer l'Europe sans Bruxelles ? Un regard sur les petits entrepreneurs d'Europe. Entre décentrement et recentrages », *Politique européenne*, n° 34, pp. 7-35.
- Badouard R. (2012), « Faire participer. Un enjeu de légitimité pour l'Union européenne », *Participations*, vol. 2, n° 3, pp. 207-218.
- Berger M., Charles J. (2014), « Persona non grata. Au seuil de la participation », *Participations*, vol. 2, n° 9, pp. 5-36.
- Blondiaux L., Sintomer Y. (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, n° 57, pp. 17-35.
- Bouvier A. (2007), « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », *Revue européenne des sciences sociales*, t. 45, n° 136, pp. 5-34.
- Carrara S. (2009), « Participation, séduction, démocratie ? La gouvernance européenne face à l'impératif participatif », *Savoir/Agir*, n° 7, pp. 25-32.
- Cohen J. (1997), "Deliberation and Democratic Legitimacy", in Bohman J., Rehg W. (dir.), *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics*, Cambridge, The MIT Press, pp. 67-91.
- Clariana G. (2013), « Les droits politiques des citoyens de l'Europe : les vingt premières années », *Era Forum*, n° 13, pp. 545-567.
- Crespy A. (2014), "Deliberative democracy and the legitimacy of the European Union: a Reappraisal of conflict", *Political Studies*, vol. 62, n° 1, pp. 81-98.
- Dacheux E. (2004), *L'impossible défi. La politique de communication de l'Union européenne*, Paris, CNRS.
- Denis B. (2006), *La participation politique : crise ou mutation ?*, Paris, La Documentation française, coll. « Problèmes politiques et sociaux ».
- Duez D. (2011), « La démocratie participative européenne. Du citoyen à la société civile organisée », in Cheneviere C., Duchenne G. (dir.), *Les modes d'expression de la citoyenneté européenne*, Louvain-La-Neuve, Presses universitaires de Louvain, pp. 87-102.
- Dufrasne M. (2011), « Plus de débats sur l'Europe pour plus d'implications des citoyens ? Analyse du forum de discussion en ligne *Debate Europe* », in Cheneviere C., Duchenne G. (dir.), Louvain-La-Neuve, Presses universitaires de Louvain, pp. 103-119.
- Elster J. (1997), "The Market and the Forum: three varieties of political theories", in Bohman J., Rehg W. (dir.), *Deliberative democracy. Essays on Reason and Politics*, Cambridge, MIT Press.
- Elster J. (1998), "Deliberation and Constitution Making", in Elster J. (dir.), *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 97-122.
- Eriksen E. O. (2011), *The Unfinished Democratization of Europe*, Oxford, Oxford University Press.

- Fishkin J. S. (2009), *When the people speak: Deliberative Democracy and Public Consultation*, Oxford, Oxford University Press.
- Fung A. (2006), "Varieties of Participation in Complex Governance", *Public Administration Review*, vol. 66, n° 1, pp. 66-75.
- Gaxie D. (1978), *Le cens caché : Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil.
- Gerstle J. (2004), *La communication politique*, Paris, Armand Colin, Dalloz.
- Habermas J. (1997), *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard.
- Isernia P., Fishkin J. S. (2014), "The EuroPolis deliberative poll", *European Union Politics*, vol. 15, n° 3, pp. 311-327.
- Kies R., Nanz P. (2013), *Is Europe Listening to Us?: Successes and Failures of EU Citizen Consultations*, Farnham, Ashgate Publishing
- Lascoumes P., Le Gales P. (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po.
- Le Saëc O. (2009), « La tentative de légitimation du projet organisationnel européen par la communication de la commission européenne », *Communication et organisation*, n° 39, pp. 159-169.
- Levrat N. (2012), *La construction européenne est-elle démocratique ?*, Paris, La Documentation française, coll. « Réflexe Europe-Débats ».
- Magnette P. (2003), "European Governance and Civic participation: Beyond Elitist Citizenship?", *Political Studies Association*, vol. 51, pp. 1-17.
- Magnette P. (2009), *Le régime politique de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Manin B. (1996), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion.
- Mérand F., Weisbein J. (2011), *Introduction à l'Union européenne. Institutions, politique et société*, Bruxelles, De Boeck.
- Michel H. (2007), « La "société civile" dans la "gouvernance européenne". Éléments », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166-167, pp. 30-37.
- Papadopoulos Y. (2001), « Transformations du style de l'action publique et responsabilité politique », *Politiques et management public*, vol. 19, n° 1, pp. 165-183.
- Papadopoulos Y. (2007), "Problems with Democratic Accountability in Network and Multi-Level Governance", *European Journal of Political Research*, n°42, pp. 469-486.
- Quittkat C. (2011), "The European Commission's Online Consultations: A Success Story?", *Journal of Common Market Studies*, vol. 49, n°3, pp. 653-674.

- Rosanvallon P. (2008), *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Le Seuil.
- Rui S. (2005), « Les citoyens impertinents. Débat public, conflit et mésentente », in Simard L., Lepage L., Fourniau J.-M., Gariépy M., Gauthier M. (dir.), *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences françaises et québécoise*, Paris, L'Harmattan, pp. 77-86.
- Saurugger S. (2010), "The social construction of the participatory turn: The emergence of a norm in the European Union", *European journal of Political Research*, n°49, pp. 471-495.
- Scharpf F. (2000), *Gouverner l'Europe*, Paris, Presses de Science Po.
- Schmidt V. (2013), "Democracy and legitimacy in the European Union revisited: Output, Input, Throughput", *Political Studies*, vol. 61, n° 1, pp. 2-22.
- Talpin J. (2011), *Schools of democracy. How ordinary citizens (sometimes) become competent in participatory budgeting institutions*, Colchester, ECPR Press.
- Talpin J. (2013), « Qualité de la délibération », in Casillo I., Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J.-M., Neveu C., Salles D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation.
- Weisbein J. (2003), « Sociogenèse de la "société civile européenne" », *Raisons politiques*, n° 10, pp. 125-137.
- Wojcik S. (2011), « Participer... et après ? L'expérience des Consultations européennes des citoyens 2009 », *Politique européenne*, n° 34, pp. 135-16.



LE REGROUPEMENT FAMILIAL : UN DROIT EN CRISE ?

Francesco Della Puppa

Ottavia Salvador

Préface

Une perspective différente

Le présent article pose la question de savoir si le droit à l'unité familiale constitue un droit « en crise » et comment celui-ci s'est éventuellement adapté « à la crise même ». Il nous a servi de source d'inspiration dans le cadre d'une recherche collective à laquelle nous avons collaboré, intitulée : « Regroupement familial, le genre et les droits stratifiés. Pratiques et stratégies de genre pour la reconstruction de la citoyenneté »¹. Lors d'une enquête dans un champ restreint du contexte italien (la province de Venise), nous avons examiné le rôle de la dimension institutionnelle et réglementaire du processus appelé « regroupement familial » dans « les pratiques » et « les récits de pratiques ». À partir d'un double point de vue, l'enquête se concentrait sur des sujets impliqués à différents titres² dans la gestion de ce droit, ainsi que sur les familles de différentes nationalités³ regroupées ou en cours de l'être.

1 PRIN 2009, les conditions de reconnaissance (Ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche, Italie). Unité de recherche de l'Université Ca' Foscari de Venise composée de : Giuliana Chiaretti, Francesco Della Puppa, Fabio Perocco, Ottavia Salvador.

2 Organes périphériques de l'État, collectivités locales développant leurs propres projets, organismes à but non lucratif conventionnés à la gestion des pratiques (syndicats, organisations patronales de différentes orientations), société civile, familles immigrées.

3 Maroc, Albanie, Philippines, Moldavie, Bangladesh.

La littérature prédominante signale surtout les changements qui se manifestent dans les rôles de génération et de genre, les relations avec les familles d'origine et les dimensions inhérentes à la sphère familiale (Ambrosini *et al.*, 2008). Ce que nous proposons est une perspective inscrite dans un cadre théorique essentiellement européen (Kofman et Kraler, 2006 ; Emn, 2008 ; Bonizzoni et Cibeà, 2009 ; Gil Araujo, 2009 ; Kraler, 2009 ; 2010), basée sur les processus de stratification qui déterminent et redéfinissent concrètement une éventuelle unité familiale et la position, le statut, la nationalité, le genre, la génération de celui qui l'exerce (Kraler, 2010 ; Morris, 2002 ; 2003 ; Tognetti Bordogna, 2011). Parallèlement se pose la question de savoir si et comment le regroupement des familles immigrées peut être concilié avec la citoyenneté, qui est d'une grande complexité (Zolo, 2007 ; Benhabib, 2008).

En outre, le processus de regroupement familial a été approfondi et analysé dans ses diverses manifestations (Tognetti Bordogna, 2005) et modalités expérimentales (Tognetti Bordogna, 2004). L'accent a été mis sur différents types de difficultés (sociales, relationnelles, matérielles, bureaucratiques, administratives) et les conséquences qui en découlent pour les ménages qui en sont les protagonistes (Ambrosini et Boccagni, 2007 ; Bonizzoni, 2009 ; Chiaretti et Perocco, 2010 ; Lainati *et al.*, 2008 ; Tognetti Bordogna, 2004). Ce processus a été encadré comme une stratégie migratoire et familiale au sein d'un cercle élargi (Tognetti Bordogna, 2011) et comme une étape primordiale pour la construction sociale de la masculinité adulte des immigrants (Della Puppa, 2014a ; 2014b). Il a également dévoilé l'émancipation de nombreuses épouses qui font l'objet d'un regroupement – qui s'émancipent par rapport à la subordination d'un contexte familial peu accueillant (*ibid.*) ou qui échappe aux mariages et relations familiales insatisfaisants (Ambrosini, 2014 ; Banfi et Boccagni, 2009) –, mais aussi la « face cachée » – constituée des souffrances et des frustrations vécues par qui fait l'objet d'un regroupement (Della Puppa, 2014c). Les pratiques dans les maternités (Ambrosini, 2014 ; Bonizzoni, 2009), les différents parcours familiaux et de soins ont été examinés en profondeur en analysant différentes catégories d'hommes et de femmes (Ambrosini, 2014 ; Bonizzoni et Boccagni, 2013), et les obstacles ou les facilités rencontrés par les prestataires de soins issues de l'immigration (Ambrosini, 2014 ; Della Puppa, 2012). Le regroupe-

ment est néanmoins rarement considéré comme un droit personnel et fondamental – au moins formellement – soumis à une lutte (Bourdieu, 2010 ; Bourdieu et Wacquant, 1992) et l'on cherche rarement à savoir comment ceci influence ses limites et modalités.

L'entrelacement au sein de notre champ restreint de diverses « pratiques », telles que les pratiques administratives, politiques, les actions d'*agency* des demandeurs du regroupement et des personnes regroupées se traduit par un fourmillement de stratégies, tactiques, résistances, conflits (de Certeau, 2010).

Le phénomène que nous avons défini comme la « territorialisation » du droit à l'unité familiale, c'est-à-dire sa mise en pratique hétérogène au niveau local, s'est concrétisé par un « problème sociologique », qui suscite de nombreuses questions sur les relations entre les positions des différents acteurs impliqués. Par ailleurs, ces relations se définissent mutuellement en fonction de l'enjeu, du pouvoir de décision et de l'influence des administrateurs, des capacités et des capitaux sociaux mis en place par les demandeurs. La recherche se concentre sur les rapports de force, les alliances, les accords et les conflits entre différents acteurs ; les interactions entre les institutions et les familles regroupées et les familles attendant le regroupement ; l'impact de la « crise ».

Dans la première partie de cette recherche, nous essayons d'examiner comment se stratifie et territorialise le droit en crise – comment il est soumis à des critères de « viabilité » ressentis par celui qui exerce ce droit comme une régression à un droit « sur mesure », « entravé » et « conféré » – en avançant des réponses-suggestions au fait qu'il se trouve « en » crise, surtout du point de vue des acteurs impliqués à différents titres dans sa gestion au niveau local. Dans la deuxième partie, nous essayons de réfléchir sur le droit à l'unité familiale dans la crise, en élargissant sa dimension temporaire aux regroupements réalisés : l'unité familiale se révèle un but qu'il faut atteindre et conserver, un horizon en fuite et qui remet en question les différents aspects de la « citoyenneté ».

1. Un droit en crise ?

1.1. *Un droit qui devient « autre chose » : la territorialisation*

Le droit à l'unité familiale doit être considéré dans une triple perspective : le contexte européen et national restrictif en matière de politiques migratoires et de reconnaissance du droit à l'unité familiale, qui détermine les exigences du regroupement ; les niveaux locaux qui incorporent les règles dans une multiplicité de « pratiques » ; les familles et leur vision, représentation et leurs actions. Il s'agit d'un droit individuel accordé avec modération en raison du « contrôle problématique » soumis aux intérêts publics locaux et nationaux, européens et globaux tout en respectant une représentation de la famille qui est non seulement culturelle, mais aussi définie sur la base d'autres critères, comme la maîtrise de la mobilité.

En résumé, l'Italie accepte le regroupement familial dans les cas suivants : avec un conjoint non légalement séparé et âgé d'au moins 18 ans, des enfants mineurs célibataires, des enfants majeurs à charge s'ils ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins fondamentaux vitaux en raison de leur état de santé, des parents à charge s'ils ne disposent pas du soutien familial nécessaire dans le pays d'origine. L'autorisation au regroupement peut être demandée par le titulaire d'un permis de séjour CE pour les résidents de longue durée ou le titulaire d'un permis de séjour de plus d'un an émis pour les raisons suivantes : un travail salarié, un travail indépendant, une demande d'asile, d'études, pour des raisons religieuses, et en cas de protection subsidiaire (à condition que le titulaire exerce un emploi régulier).

Ce droit se territorialise à travers une stratification multiple « à différents niveaux » qui, en résumé, est structurée comme suit : 1) à la source, notamment des conditions substantielles visant à garantir la légitimité du regroupement familial au niveau national et européen (revenu, logement, personnes représentées en tant que membres de la famille qui peut être regroupée ou de la famille tout court) ; 2) l'intersection entre la possibilité de profiter de ce droit d'une part et la position, le statut, la nationalité, le genre, la génération de celui qui l'exerce d'autre part ; 3) la

reconnaissance matérielle de ce droit est mise à l'épreuve par des variables contextuelles et le pouvoir discrétionnaire dans le cadre de l'interprétation des règles ; 4) lorsque le regroupement familial est remis en question en fonction de l'évolution des conditions matérielles.

La plupart des règles adoptées en Italie par les différents gouvernements se caractérisent par un langage bureaucratique et juridique pour être ensuite converties en « pratiques » par les décideurs locaux. Nous distinguons deux grandes catégories de pratiques : les « pratiques » qui relèvent du droit au regroupement familial, et qui dépendent de la réalisation des critères d'application à l'exercice de ce droit. Ces « pratiques » ont toujours un caractère unique en fonction des expériences accumulées. Il y existe également les « pratiques de réseau », qui sont le résultat d'une évolution historique et qui regroupent plusieurs acteurs dans un système horizontal et vertical : autorités locales, organes périphériques de l'État, municipalités, services sociaux, organisations patronales, syndicats. Il s'agit d'un système spécifique en fonction du territoire avec des exigences et pratiques bureaucratiques locales et en évolution constante en matière de regroupement.

En d'autres termes, ces pratiques sont influencées par une évolution historique et leur contexte puisqu'elles sont déterminées par les différents processus d'interprétation des règles, qui diffèrent en effet selon le cas, dans les limites juridiques. Les parcours sont ainsi parfois très individualisés tout comme les différents instruments de protection, leur impact sur les pratiques administratives et si/comment cela entraîne une interprétation généralisée. Ce type de droit évolue dans le cadre et au-delà des règles existantes donnant lieu à différents scénarios étant donné qu'il est influencé par d'autres facteurs (marché du travail, logement, etc.).

Il faut, de ce fait, tenir compte de la dimension du temps et du processus, y compris de la période avant et après le regroupement, pour évaluer la capacité d'innovation des politiques locales : ceci présuppose des liens organisationnels entre les services responsables, nécessite des connexions avec d'autres acteurs qui ne sont pas directement impliqués dans les démarches administratives, peut devenir une politique familiale. Le regroupement familial doit ainsi être examiné en tenant compte de sa territorialisation, à l'instar d'autres déclinaisons réglementaires

au niveau spatial/géographique, ce qui résulte dans « l'incapacité d'unifier et de définir l'expérience juridique qui acquiert, par conséquent, des traits schizophréniques » (Gjergji, 2013). Le droit se trouve « en crise » et devient un autre droit, voire un autre droit encore pour se traduire enfin en une « politique d'immigration » :

Certaines municipalités ont interprété les normes sanitaires d'une façon extrêmement rigide. La législation provinciale est particulièrement étrange : bien que l'on trouve plus facilement un logement dans une commune, il se peut que cette dernière impose certaines exigences, certaines restrictions aux démarches à entreprendre. En facilitant et empêchant en même temps, tout semble plus facile pour de nombreuses raisons, mais du point de vue juridique on n'arrive pas à trouver de logement ou uniquement à un prix très élevé. [...] Les procédures peuvent contenir tellement de lacunes en fonction de qui les utilise. La contrainte la plus forte concerne toutefois la maison. [...] Il y a une vision relative à l'utilisation de la loi, du système judiciaire en tant que politique d'immigration [...] (Responsable de service, Commune).

Le problème en Italie franchement est que si tu vas à Venise, on te dit une chose, mais on te dit une autre chose si tu vas à Padoue, et encore une autre ailleurs, il y a une autre loi (Mari⁴ regroupé d'origine marocaine).

1.2. Un droit « conféré » et « viable »

Qu'il s'agisse du regroupement ou de la citoyenneté, l'État évalue si accepter les demandes est dans son « intérêt ». Dans les faits, ces deux droits sont recherchés ensemble : ils sont pensés et exercés dans un processus de convergence dans le cadre duquel le droit à l'unité familiale est soumis à un processus de « régression » qui le transforme de droit personnel en droit concédé. Par conséquent, les personnes éprouvent un sentiment de désillusion en raison de la bureaucratisation et des restrictions arbitraires relatives au regroupement – mais également au processus d'acquisition de la citoyenneté – qui « mettent en crise » l'exercice de leur droit.

Qui se trouve en pleine procédure bureaucratique considère souvent les exigences en matière de regroupement comme des

.....

4 Les relations de parenté se réfèrent à un membre de famille regroupé en Italie.

« obstacles » à surmonter par les candidats pour accéder au regroupement, ce qui explique le poids d'une telle procédure sur le sentiment d'appartenance et de reconnaissance et, en général, sur les chemins d'accès à la citoyenneté. On décrit ce droit comme étant pesé et mesuré, rigide, « plein d'entraves », comme un permis donné « sur mesure » :

La plupart des gens ne le perçoivent pas comme un droit à exercer, mais comme une concession. [...] Elle est prévue par la loi. [...] Après son regroupement, un monsieur m'a dit « merci », vraiment « merci » pour ce que vous avez fait, au lieu de vivre cela comme un droit (Gestionnaire, Commune).

S'il s'agissait d'un droit, [l'exercer] serait un peu plus simple, mais en imposant des barrières, des difficultés, il ne s'agit pas d'un droit (Gestionnaire, Commune).

On le considère comme un mélange entre un droit et une concession. Il s'agit certainement d'un mélange, dans le sens où il faut le démontrer et qu'on ne peut pas l'exercer à tout moment souhaité. [...] C'est nous qui exerçons ce droit, qui parlons de droit, en tant que service et gestionnaires (Responsable de service, Commune).

La condition de la maison est un exemple éloquent, car elle doit être conforme aux standards prescrits par la réglementation, qui diffèrent toutefois en fonction de la localité. Ceci vaut en particulier pour la soi-disant « aptitude au logement ». Il faut notamment apporter les preuves (des documents y afférents et durant les inspections des maisons) de la superficie de la maison (en mètres carrés) par habitant, des hauteurs minimales du logement, du système de chauffage et de la ventilation (les salles de séjour et cuisines doivent être équipées de fenêtres ouvrantes, tandis que les salles de bains doivent être équipées soit de fenêtres, soit d'un système d'aspiration mécanique). Le demandeur doit ainsi payer un coût élevé pour ces documents qui sont souvent difficilement trouvables, et pour effectuer les travaux nécessaires au cas où le logement ne remplirait pas les exigences. Une « maison de requis » où l'on est autorisé à exercer son propre droit d'affection (Sirianni, 2006) seulement dans certaines conditions « raisonnables » (pour l'État) :

Ces mètres carrés me rendent fou. Je ne suis pas d'accord du tout. Il doit d'abord arriver et j'y penserai après où mettre cet enfant. J'ai dû payer 150 [euros] en plus par mois pour avoir les mètres carrés (Mère regroupée d'origine moldave).

Ce n'est pas un droit, mais plutôt une option. [...] Une autre cousine de ma mère a changé la cuisine, tout et à la fin ça ne va pas, pour ça on ne le sent pas comme un droit, on le sent comme une option à choisir si tu veux, si tu ne veux pas, tu ne dois rien faire (Mère regroupée d'origine philippine).

En conséquence de la bureaucratie alambiquée et de la réglementation plus rigide, des espaces sur le marché apparaissent et sapent le droit d'un autre point de vue. Les différents critères d'appréciation du regroupement (qui se concentrent principalement sur le logement et l'emploi) contribuent à la naissance d'un phénomène, que l'un des interlocuteurs des institutions définit comme une « commercialisation du droit » ; des services offerts par le marché et la spéculation informelle. La question de la commercialisation est mise en évidence dans les interviews avec les services responsables de ce droit. Elle accentue la présence sur le territoire d'agences privées et de professionnels qui se substituent aux services gratuits en offrant des services d'accompagnement dans les procédures bureaucratiques payants, ainsi que la spéculation et les marchés informels qui offrent avant tout une réponse aux exigences en matière de logement.

Ces dimensions font partie, elles aussi, du champ et rendent la définition de ses frontières problématique, ce qui complique les relations entre les demandeurs et l'État et les niveaux locaux (et vice versa) :

J'ai toujours choisi une agence pour les étrangers, la dernière fois j'ai payé 150 euros pour préparer les cartes. [...] Donc si je paye, j'ai aussi les droits (Mari regroupé d'origine albanaise).

Il y a un commerce de contrats de prêt d'utilisation gratuite. Comme il y a un commerce des résidences pour obtenir la carte de séjour. [...] C'est un grand marché, une résidence peut coûter 500 euros, l'hospitalité cent euros, 150, 200 (Gestionnaire, Syndicat).

Ce marché exploite les vulnérabilités et faiblesses juridiques, ainsi que le statut juridique, car beaucoup de gens, quand ils viennent ici, me disent évidemment « écoute, je ne peux pas avoir la résidence parce qu'on ne me laisse pas... » et donc, il y a tout un domaine caché à la limite de la légalité, ou qui dépasse plutôt ces limites, qui abandonne les personnes parce que, de fait, qui dénonce, personne. Si je vis dans une maison où on me dit : tu paies 400 euros pour la chambre et tu peux aussi y ajouter la résidence, ce qui augmente le coût des négociations en noir, car évi-

demment rien n'est établi ni convenu officiellement (Responsable de service, Syndicat).

Un représentant syndical a défini ce champ comme « une zone des tranchées » où la « mise en crise » du droit à l'unité familiale doit être gérée en utilisant des stratégies au cas par cas.

Un travail qui se construit jour après jour, car il n'y a pas de parcours déjà tracé. [...] Si on réussit à se frayer un passage grâce aux instruments juridiques et légaux, ce sera une chose très importante. Donc, voilà aussi des instruments légaux sont certainement importants de ce point de vue pour réussir à ouvrir de nouveaux fronts. Cela va au-delà du cas individuel. En élargissant certains droits, l'élargissement de certains droits aussi à travers les procédures judiciaires, l'extension d'une interprétation non seulement à travers une négociation, une médiation. Même par le biais d'une action en justice (Responsable de service, Syndicat).

Pour d'autres témoins, il s'agit d'un territoire/champ qui se caractérise par la notion de viabilité et ses ambivalences, accompagné d'une image de la famille qui doit faire le nécessaire pour être en sécurité en évitant toute perturbation. Beaucoup de témoins interrogés remettent en question les projets de regroupement de ce point de vue en se demandant si le regroupement est « viable » et « raisonnable » au moment où ils prennent une décision.

Disons que si la législation prévoit qu'il y a une certaine estimation, qu'il y a une certaine garantie... c'est-à-dire le droit est le fait de regrouper les membres de la famille et autoriser cette réalité [...] pour un respect de ce que nous-mêmes considérons une valeur. Par conséquent, nous transformons cette valeur même envers des citoyens qui vivent ici et dont la famille est ailleurs. [...] Notre devoir n'est pas seulement d'affirmer le droit, mais aussi d'assurer les bases de façon responsable, non pas en raison de la faveur reçue, mais pour ce qui est construit au fil du temps. Par conséquent, le droit est quelque chose que je reconnais d'exister, mais je ne peux pas faire valoir un droit et attribuer tous les frais relatifs à ce droit à quelqu'un d'autre, car tout ce qui concerne ton domaine doit être maintenu par un travail : en bref, le travail est essentiel, un revenu personnel est vraiment essentiel. Donc, cela donne naissance à tout droit, mais le droit n'est pas éternel ni garanti : l'existence du droit dépend des règles (Gestionnaire, Organisation patronale).

Les regroupements familiaux sont réalistes dans le sens qu'ils sont comme ils sont, ils sont réels, viables, ce ne sont pas que des aventures, ils ne sont pas fonctionnels. [...] Où veux-tu amener ta famille, comment veux-tu t'occuper d'eux, que veux-tu faire, ta femme, si le salaire ne te suffit pas, penses-tu qu'elle pourrait travailler ou non – il s'agit de questions très complexes. Travailler sur le regroupement familial signifie aussi la prévention de la marginalité, des frustrations, de l'abandon afin d'améliorer la qualité de vie en ville (Responsable de service, Commune).

Un droit qui est donc exercé dans le cadre des actions de résistance, dans des affrontements par certains témoins impliqués dans la gestion des procédures bureaucratiques et par des demandeurs et des personnes regroupées lorsque, par exemple, elles décident d'introduire un recours contre le refus de leur propre droit. En découvrant les espaces d'appréciation et d'autonomie, les acteurs et les politiques peuvent concrètement changer les obligations, limitations, restrictions qui précèdent, accompagnent et « mettent en crise » le regroupement.

Les dynamiques qui s'inscrivent dans la nécessité de regrouper la propre famille deviennent donc une pression de transformation qui est représentée comme une réalité qui se déplace et évolue. Elle est pleine de contradictions difficiles à ramener à des procédures, car il s'agit, comme déjà précisé, de comportements, tactiques, changements complexes qui se déplacent de manière visible et invisible. Il s'agit de procédures, difficiles à détecter et reconnaître, mais qui pourraient être transformées en une législation innovante capable de saisir ces dynamiques, ou en politiques familiales.

2. Un droit durant la crise

2.1. *Après le regroupement, maintien de l'unité de la famille au fil du temps*

La mise en œuvre du regroupement n'est pas la fin de l'histoire. C'est plutôt un point de départ et le début, le début du processus vers la jouissance par les immigrants de l'unité familiale. Cet aspect – déjà observé dans la littérature (Ambrosini,

2014) – est lucidement décrit par un témoin privilégié, un gestionnaire des services sociaux qui fait allusion au regroupement des enfants d'âge scolaire avec le parent migrant :

Un parent qui demande le regroupement fait tout le possible pour faire les documents, etc. et le jour où la préfecture et la police disent : « OK, ceci est l'autorisation », il pense avoir tout fait. Et je leur dis : « Écoutez, vous venez de commencer. Ce n'est que le début parce que c'est après son arrivée ici que vous allez devoir vous mettre au travail » (Gestionnaire des services sociaux).

Maintenant que les pratiques bureaucratiques du regroupement familial ont été complétées avec succès, l'unité familiale réalisée – au moins officiellement – doit être défendue et maintenue dans le contexte de l'immigration :

[Après le regroupement familial] tu dois être de plus en plus disponible, travailler les dimanches, si tu es malade, tu n'as pas la maladie, toujours travailler et être disponible, la tête de la famille doit toujours faire ce qu'on lui dit, même aller une centaine de mètres sous terre ou entrer dans les égouts parce que tu dois t'occuper de ta famille, tout devient difficile (Mari regroupé d'origine marocaine).

En effet, l'unité de la famille s'avère être une condition qui n'est jamais atteinte définitivement, mais représente plutôt un statut qui doit être sans cesse défendu puisqu'il est constamment remis en question : par des politiques d'immigration et des exigences sociales et matérielles nécessaires pour l'obtention du regroupement, des exigences que l'on demande fréquemment aux familles d'immigrés de posséder ; par des relations de famille dans la migration et la difficulté d'intégration sociale dont souffrent les familles regroupées (également en raison de la vulnérabilité sociale, matérielle et structurelle affectant les immigrants) ; par les effets de la crise économique qui frappe les immigrants plus fréquemment et plus fortement par rapport aux autochtones (Bonifazi et Marini, 2011 ; Cillo et Perocco, 2011 ; 2014 ; Carrera et Galossi, 2014 ; Fullin, 2011 ; Reyneri, 2010 ; 2011), comme décrit auparavant, et qui rend la protection de l'unité familiale de plus en plus difficile au fil du temps.

Les politiques relatives à l'entrée et la résidence rendent la vie des populations immigrées précaire et instable en raison du lien étroit entre les permis de séjour et les contrats de travail, et

surtout, elles créent une relation de dépendance autour du premier immigrant demandeur qui se voit endosser toute la responsabilité pour le bien-être de la famille regroupée ainsi que pour son statut social, économique et administratif : une dépendance économique et matérielle entre le regroupé et le premier immigrant demandeur, dans le sens où ce dernier doit assumer le rôle du « sponsor » (Strasser *et al.*, 2009) ; une dépendance sociale et relationnelle puisque le regroupé ne fait pas partie des réseaux sociaux, des groupes d'amis ou des parents au-delà du lien qui le lie à son parent demandeur ; une dépendance administrative (Rinaldini, 2011) dans la mesure où le permis de séjour du parent regroupé dépend de celui du demandeur et, comme mentionné précédemment, à sa situation contractuelle et son emploi.

Une telle dépendance affecte la vie du demandeur qui doit assumer toute la responsabilité pour assurer l'unité de la famille regroupée, ainsi que la vie des parents regroupés auxquels on demande souvent de contribuer aux soins de la famille, malgré leur accès limité au marché du travail et qui risquent, en ce qui concerne la progéniture, de rester en dehors des circuits officiels du pays où ils ont grandi et été socialisés.

Cette étude a également mis en évidence le déséquilibre permanent entre les familles d'immigrés et le travail. Les possibilités pour développer des interactions sociales plus profondes, au-delà du travail et de la survie économique – d'autant plus à cause de la crise – nécessaire pour maintenir l'unité familiale, semblent limitées :

J'ai jamais de temps libre, toute la semaine, je travaille les samedis et les dimanches... parfois oui, nous allons chez nos amis s'ils nous appellent ou ils viennent nous rendre visite, parfois nous allons faire un tour dans les grands supermarchés, mais pas toujours, ces derniers temps, je te dis... c'est presque un an que je ne vais pas... (Mère regroupée d'origine marocaine).

Parfois, par conséquent, le parent regroupé apparaît comme un individu vulnérable qui n'arrive pas à s'intégrer de ses propres moyens et indépendamment du demandeur alors que dans d'autres cas, il est indispensable pour acquérir un revenu supplémentaire pour la famille. Dans certains cas, après l'arrivée des enfants, la femme – qui est arrivée avant eux – devient le seul membre de la famille avec un revenu, puisque son mari n'a plus de travail à cause de la crise.

C'est lourd pour moi, très lourd, parce que j'entretiens la famille, c'est une responsabilité, nous espérons que tout va passer, je l'espère. Je me préoccupe chaque jour, je m'inquiète aussi pour mon travail, je m'inquiète toujours parce que ce n'est pas sûr, ce mois-ci nous avons travaillé assez, le mois prochain je ne sais pas, qui sait, peut-être quelque chose va être fermé, peut-être ils diront « ce mois il n'y a pas assez de travail, tu dois rester à la maison », je m'inquiète beaucoup chaque jour, je dois penser à ce que je dois faire, comment faire (Mère regroupée d'origine bengalienne).

Étant donné qu'il s'agit d'un droit fondamental et individuel, la continuité du regroupement familial devrait être garantie par l'aide sociale *ad hoc*. Le « modèle vénitien » (Bonesso, 2014) fournit une aide sociale aux familles regroupées, constituée d'avantages financiers et d'un soutien au logement. Cette aide sociale se concentre en particulier sur les enfants regroupés, également au travers de projets spécifiques dans le cadre de leur scolarité basés sur des synergies entre les différents acteurs institutionnels (municipalité, préfecture, bureau de l'éducation...) sur le territoire.

Le soutien des services vénitiens ne suffit pas pour contenir l'impact énorme de la crise économique sur le sort social des familles immigrées. La récession, comme il résulte des conversations, les a conduits à adopter différentes stratégies de survie visant à faire face aux difficultés et à éviter de perdre le statut d'une famille regroupée obtenu avec difficulté.

Ces stratégies, qui indiquent et impliquent une détérioration partielle du niveau de vie antérieur et des conditions stables, se traduit par une plus grande mobilité territoriale des immigrants (y compris souvent leur départ au-delà des frontières provinciales et régionales), liée à la précarisation du travail et du revenu ; le retour à des formes de cohabitation entre plusieurs familles et des formes de sous-location ; une plus grande fréquence d'entrée sur le marché du travail, y compris le travail non déclaré, par les membres de familles regroupées ; un usage trompeur des contrats « fictifs » de travail contrairement au paiement de cotisations sociales pour les travailleurs embauchés correctement - en particulier dans le travail domestique afin de maintenir un statut régulier et/ou l'unité de la famille ; et la reprise de la migration vers d'autres pays européens - souvent les « patries » ex-coloniales du pays d'origine de l'immigrant - dans la recherche

de meilleures/nouvelles possibilités de travail et d'opportunités sociales, comme cela est approfondi ci-après.

Le regroupement prend la forme d'un processus interminable et l'unité familiale celle de l'impermanence permanente alors que l'étalement des délais et l'intensification de l'impermanence semblent augmenter de manière illimitée durant une période de crise.

2.2. *L'unité familiale comme un horizon en fuite*

Le regroupement familial a souvent été identifié comme un facteur de la stabilisation sociale, géographique, nationale et, bien évidemment, familiale de l'immigration. L'impact de la crise économique et les changements qui ont eu lieu, cependant, augmentent le niveau de « l'impermanence permanente » qui est typique de l'unité familiale d'immigrants, bien que souvent dans des circonstances de « nucléarité », les incitant à adopter des perspectives de vie impliquant une mobilité aigüe pour eux-mêmes ainsi que pour leurs proches dans la migration.

Cette mobilité prend la forme d'une condition inévitable et endurée, comme une forme d'agence utilisée pour profiter d'une zone plus large par rapport à ce qui est défini par les frontières nationales et comme un « droit à la migration » et le franchissement des frontières, ainsi que d'une violence subie en raison de la migration imposée par le manque d'opportunités sociales et matérielles – dictée par les inégalités structurelles – et d'une violence symbolique (Bourdieu, 1998) soufferte par des proches qui sont obligés de vivre la même migration (Della Puppa, 2014c).

La crise économique semble avoir sanctionné un processus de déclassement et renouvelé la précarisation des immigrants et de leurs familles, notamment en termes d'emploi, de statut juridique et de position sociale. Cela semble donner lieu à plusieurs types de mobilité/circularité, entre les industries, entre l'économie officielle et l'économie du marché noir, entre la régularité et l'irrégularité administrative, etc., ce qui entraîne des répercussions importantes sur leur unité et leur vie de famille.

Les entretiens mettent en évidence la procrastination continue de l'unité familiale des immigrants, d'abord et avant tout reliée aux effets de la crise. Les discussions ont donné une voix

aux expériences des familles nouvellement divisées, qui attendent de se regrouper encore une fois, pour les raisons suivantes :

- chemin de migration inverse de l'immigrant demandeur qui se déplace dans les limites des frontières nationales de la province à la capitale, de la ville à la grande ville (et parfois la capitale) en quête de travail ;

- le va-et-vient hebdomadaire de l'immigrant demandeur dans les limites des frontières nationales, de sa maison (où les immigrants ont trouvé le logement nécessaire pour le regroupement familial et souvent, où ils ont acquis un domicile) vers différents emplacements dictés par l'insécurité de l'emploi ;

- la migration renouvelée du migrant demandeur qui, une fois acquis la nationalité italienne et donc, un passeport européen, se déplace vers d'autres pays de l'UE considérés comme moins affectés par la récession, à la recherche de travail afin de pouvoir envoyer ses économies à sa famille regroupée en Italie ;

- les parents regroupés retournent temporairement dans leur pays natal (en particulier les femmes et les enfants) afin d'alléger le fardeau des coûts d'entretien du sponsor en attendant que ce dernier trouve un travail meilleur ;

- le migrant demandeur, faute de travail, retourne temporairement dans son pays natal chez sa famille pendant que son conjoint regroupé, ayant trouvé un travail au noir, subvient aux besoins des enfants nés et élevés en Italie.

Cet horizon en fuite comprend le statut transnational typique de beaucoup de familles d'immigrants qui ont été regroupées et puis divisées une fois de plus – une condition qui n'a pas toujours été choisie, mais plutôt endurée contre leur volonté (Della Puppa, 2014a). L'horizon en fuite décrit la prise de conscience amère de la plupart des personnes interrogées de l'état d'insécurité et de mobilité que le proche avenir a en réserve pour eux et leurs parents regroupés. L'horizon en fuite est un avertissement rappelant que pour les immigrants, même pour ceux qui possèdent la citoyenneté officielle, l'unité familiale acquise au fil des années et renforcée à travers leurs plans et leurs pratiques quotidiennes n'est pas un statut acquis une fois pour toutes. Cela signifie qu'il faut « être préparé » à décoller une fois de plus, créant une nouvelle séparation et un nouveau regroupement, une nouvelle plaie et un nouveau défi, une nouvelle déstabilisation et une nouvelle restabilisation de la famille, un nouveau départ et une nouvelle arrivée, oscillant entre l'effort de devoir

« tout recommencer » et le risque d'une nouvelle défaite (ibid.). Néanmoins, la fugue concerne également l'horizon de possibilités qui se déploie dans un environnement plus large et qui est parfois plus accessible pour les immigrants (en particulier le capital social transnational que cela implique) que pour les autochtones.

2.3. *Citoyenneté comme un désenchantement commun ?*

Le droit à l'unité familiale semble être soumis à un processus de « dégénérescence » d'un droit de l'homme à un droit « autorisé », c'est-à-dire à une « concession ». Une telle distorsion du droit a fortement incité à regarder de près le thème de la citoyenneté. En fait, l'expérience du regroupement familial, le chemin tortueux et la détermination administrative et bureaucratique nécessaire déployée pour son accomplissement peuvent être considérés comme des formes de citoyenneté substantielle, une citoyenneté active et factuellement pratiquée. Les efforts pour parvenir à l'unité à travers le regroupement familial ont été proposés – et en partie vérifiés – comme un point crucial dans un chemin vers la citoyenneté, et la lutte pour la reconnaissance et le regroupement peut être considérée comme un espace sociologique permettant de tester et de mesurer les trajectoires de la citoyenneté.

Il y a des aspects fonctionnels et existentiels liés à la notion de citoyenneté. Le regroupement familial, le processus administratif et bureaucratique tortueux nécessaire et la détermination pour y parvenir ont également été considérés comme des formes de citoyenneté substantielle, active, factuellement pratiquée. Dans le cadre d'une hypothèse, les efforts pour regrouper une famille à travers le regroupement familial, en partie vérifiée, représentent un tournant décisif dans le chemin vers la citoyenneté, et la lutte pour la reconnaissance et le regroupement au sens propre peut s'avérer être une sphère sociologique où les chemins vers la citoyenneté peuvent être mis à l'épreuve et mesurés.

Lors de la recherche, les plans et les stratégies d'adaptation appliqués ou envisagés par les familles immigrées confrontées à l'impact de la récession ont persuadé l'équipe de recherche de

redéfinir les perspectives et les limites d'observation et de réflexion concernant la question de la citoyenneté.

D'une part, nous avons observé comment les éléments qui forment la citoyenneté sociale (l'accès au marché du travail, la disponibilité d'un logement décent et approprié, le droit à la santé, l'éducation, etc.) non seulement démontrent clairement une stratification des conditions pour leur jouissance – une citoyenneté stratifiée (Morris, 2002 ; 2003 ; 2006) – mais aussi agissent de manière inclusive pour les familles des autochtones et de manière exclusive pour les familles regroupées ou pour ceux qui ont l'intention d'être regroupés : le manque de garanties sûres implique la canalisation des ressources de l'État social pour les premières et l'exclusion sociale et la négation de l'unité familiale pour les deuxièmes (Della Puppa, 2014d).

D'autre part, nous avons considéré les différentes formes de la citoyenneté formelle : parfois, cela semble être une action bureaucratique conçue stratégiquement, un acte formel pratiqué d'une manière purement fonctionnelle ou instrumentale à des fins spécifiques. Parmi eux, il faut tout d'abord mentionner l'utilisation de la citoyenneté pour compléter une reconstruction familiale bien plus vaste et, surtout, plus rapide par rapport à celle prévue par la norme sur le regroupement (Bertolani, 2011a ; 2011b ; Tognetti Bordogna, 2005 ; 2011 ; Della Puppa, 2014d).

C'est le cas de plusieurs personnes interrogées du Maroc avec la citoyenneté italienne qui, conformément à la longue tradition de cette immigration en Italie, ont vu dans l'acquisition de la citoyenneté formelle un canal préférentiel pour le regroupement – temporaire ou permanente – avec les ascendants :

Je voulais amener mes parents, pas pour rester pour toujours, mais pour le visa : c'est très compliqué de rentrer dans mon pays pour avoir le visa [pour entrer en Italie] à chaque fois. Je me suis dit : « Ayant la citoyenneté, j'ai aussi le droit au regroupement familial avec les parents » et, donc, j'ai décidé (Mari regroupé d'origine marocaine).

La citoyenneté veut dire beaucoup de choses. [...] Même pour amener ma mère, comme ça elle ne va pas rester que quelques mois, avec un visa touristique. Si tu n'as pas la citoyenneté, tu ne peux rien faire. Maintenant que j'ai la citoyenneté, j'ai le droit de porter les parents (Mère regroupée d'origine marocaine).

Le chemin vers la citoyenneté est aussi un acte de rébellion contre la dégradation symbolique et matérielle du labyrinthe

bureaucratique que les travailleurs migrants doivent surmonter, ainsi que l'attention – pas vraiment accueillante – prêtée par le personnel administratif ou des autorités chargées de l'application de la loi avec lesquels ils doivent interagir à chaque renouvellement du permis de séjour.

Le statut *civitate* devient ainsi une forme de protection pour les immigrants afin d'éviter pour eux-mêmes et leur famille des démarches ennuyantes (et l'humiliation) liées à la bureaucratie qu'ils doivent régulièrement affronter :

Je l'ai fait pour ne pas devoir toujours aller à la station de police, ça me dérange : toujours aller là-bas, il y a beaucoup de gens et il fallait aller à partir de cinq heures du matin, tu [en] vois de toutes les couleurs, tu vois de tout de tout et donc pour moi, c'était humiliant (Mère regroupée d'origine marocaine).

Ensuite, pour être objectifs, nous pouvons également ajouter un autre aspect [du type] bureaucratique : cette situation des documents qu'avant, toujours [ils te disaient que] ceci manque, cela manque, ou tu dois payer 200 euros, ce qui est quand même une dépense. [Maintenant] j'y pense plus. [...] Je l'ai fait pour éviter les bureaucraties et les dépenses (Mari regroupé d'origine albanaise). Quand j'ai le passeport [italien] je suis tranquille, [j'ai] pas besoin d'aller à la station de police, pas besoin d'aller à d'autres bureaux, je ne dois pas faire la queue le matin pendant six heures, sept heures, avec le bébé, au froid, chaud, en attendant... c'est plus nécessaire (Mari regroupé d'origine bengali).

Outre les aspects instrumentaux ou fonctionnels, l'acquisition formelle de la citoyenneté du pays d'immigration, cependant, représente également des valeurs purement existentielles :

La première chose est que vous serez libre des démarches, la première chose ; deuxième chose, vous vous sentez comme faisant partie d'ici ; troisième chose, vous avez la possibilité d'aller travailler quelque part en dehors de l'Italie (Mari regroupé d'origine marocaine).

Je vais demander la citoyenneté, je pense que je vais vraiment le faire, pour moi et ma dignité, après ça vous êtes ici, vous êtes un citoyen de ce pays, vous le respectez, vous l'aimez, vous travaillez pour cela, vous êtes ici, vous vivez ici, vous respirez cet air et « vous êtes ». [...] Je voudrais être toute complète, avec ma famille toute complète [...]. Parce que vous ne pouvez pas vivre à moitié là-bas et à moitié ici : ou vous allez là pour vivre ou vous vivez ici. Je voudrais être « toute entière », avec la famille entière et penser à la vie ici, rester ici, travailler ici (Mère regroupée d'origine moldave).

J'ai déjà fait la demande. Mes filles aujourd'hui pour la loi à dix-huit ans ont le droit de la prendre [...]. J'ai eu la moitié de ma vie, la croissance et la formation ici, « loin de ma maison ». Je pense que ça m'a changé. Maintenant, aujourd'hui, c'est dix-sept ans que je suis ici [...]. C'est une évolution qui se passe maintenant, et puis plus tard que chacun doit vivre sa vie où il se trouve mieux, où il crée son monde. Je ne me sens pas un « traître » de mon passé ni un profiteuse de cet avenir, je vis le présent parce que si je vis ici, j'ai le droit à tout comme une autre personne comme moi. Voici donc, si je vis ici, je me comporte bien, je paie des impôts et tout le reste pourquoi alors je ne devrais pas prendre la citoyenneté ? Pour dire la vérité, je me sens plus un étranger dans mon pays qu'ici. Aussi la dernière fois que je suis retourné en Albanie, je l'ai senti. [...] Je me rends compte que nous avons changé (Mari regroupé d'origine albanaise).

L'acquisition de la citoyenneté montre son caractère instrumental et fonctionnel, car à travers elle – comme problématisé par (Sayad, 2002) – les personnes concernées revendiquent leur droit à rester, se démarquant de la condition de *Gastarbeiter* en incarnant, au plus, l'archétype simmelien de l'étranger qui « vient aujourd'hui et reste demain ».

Que faire si le gouvernement, avec cette crise économique, décide de renvoyer les gens migrants dans leur pays d'origine ? Parfois, je pose une question comme ça dans mon esprit, alors je pense aussi comment changer ma citoyenneté pour la sécurité si je deviens citoyen italien donc j'espère que nous aurons le même droit ? (Mari regroupé d'origine philippine).

La citoyenneté j'ai pensé que je vais la prendre pour la sécurité ici en Italie ! Comme ça je dois plus renouveler mon permis. Même si je l'ai [à temps] indéterminé, j'ai pensé à faire [la citoyenneté] pour la sécurité pour l'avenir (Mari regroupé d'origine marocaine).

J'ai fait la citoyenneté parce que j'ai des enfants qui sont tous nés ici et retourner au Maroc je n'y pense même pas, parce que je n'ai pas d'amis, j'ai fait toute ma vie ici, je n'ai rien là-bas et qu'est-ce que je dois faire ? Je vois que je n'ai personne là-bas, je n'ai pas envie d'aller nulle part (Mari regroupé d'origine marocaine).

Toutefois, grâce à l'acquisition de la citoyenneté italienne et, donc, du passeport européen, les migrants font également valoir leur droit à la mobilité, contrairement aux politiques migratoires dont l'objectif principal est sa limitation. Un droit qui, dans le contexte de la crise économique, devient une nécessité et une

stratégie pour une intégration professionnelle meilleure ou supplémentaire.

Pour le moment nous sommes en Italie, mais je pense qu'une fois que mon mari et moi aurons obtenu la citoyenneté italienne, nous irons en France ou en Belgique où d'autres Marocains nous ont dit que vous êtes mieux. Nous pensons que c'est plus facile avec la citoyenneté italienne (Mère regroupée d'origine marocaine).

Je pense partir de l'Italie, j'y ai pensé et je continuerai à penser ça parce qu'il y a des difficultés. Ici, en Italie ce sont un peu des années qu'il y a cette crise et je ne vois pas de solution. Donc, je dis toujours que si j'ai la possibilité de partir de l'Italie, je vais en profiter. Mais je voudrais attendre dix ans pour obtenir la citoyenneté. Parce que, puis, une fois obtenue la citoyenneté, le passeport italien peut m'aider, ça peut me libérer de l'obligation que dans le pays où je vais aller j'aurai besoin des documents. Mais seulement une fois que j'ai le passeport (Mari regroupé d'origine albanaise).

La citoyenneté italienne a beaucoup d'avantages. Si j'ai la citoyenneté italienne et ici il n'y a pas de travail, il y a plus rien, je vais ailleurs, mais si j'ai seulement la citoyenneté philippine je ne peux pas aller ailleurs, je ne peux pas aller en Europe, j'ai besoin du visa, mais si tu as le passeport italien tu peux aller en Angleterre ou d'autres pays et tu n'as plus besoin du visa (Mari regroupé d'origine philippine).

Dans les deux cas, la législation italienne le considère comme un droit transmissible de génération en génération. La citoyenneté – et le pouvoir incorporé dans le passeport italien – représente donc aussi un héritage pour les enfants (Della Puppa, 2014a ; Mapril, 2014) :

Je pense à changer pour mes enfants, pour eux, parce qu'ils ne veulent pas aller aux Philippines. Alors c'est surtout pour eux, pas pour moi : pour mes enfants (Mari regroupé d'origine philippine).

Pour les enfants ! Parce que pour les enfants quand ils ont la citoyenneté, ils ont plus de droits. Par exemple, il y a tellement de concours qui demandent la citoyenneté (Mari regroupé d'origine marocaine).

Surtout pour mes enfants. Parce qu'à l'avenir s'ils veulent étudier quelque part... Parce que maintenant, avec la citoyenneté, tu peux voyager dans de nombreux pays sans visa. Surtout pour les enfants, ça, c'est très important (Mère regroupée d'origine marocaine).

Dans cette perspective, on peut observer comment l'acquisition de la citoyenneté italienne – en tant que citoyenneté d'un État membre de l'Union européenne – permet à l'institution sociale de transformer les immigrants auxquels la mondialisation impose un confinement strict et une discipline socio-territoriale intense en sujets auxquels la mondialisation permet une mobilité transnationale élevée. En même temps, l'on

peut dire que la citoyenneté « moderne » est en train de perdre peu à peu son caractère collectif et que contrairement – se déviant vers une manière stratifiée, segmentée, multisituée et transnationale –, elle semble être de plus en plus modelée sur les personnes individuelles. Ainsi se profilent les limites de la citoyenneté « désenchantée » et « désacralisée ».

Encore une fois, il s'agit d'une citoyenneté « sur papier » – bien que cette caractéristique devienne plus complexe à l'époque contemporaine et dans le contexte de la crise –, comme souligné par (Sayad, 2002).

Malgré cela les personnes interrogées dévoilent comment l'acquisition de la citoyenneté formelle représente une condition *sine qua non* de la reconnaissance pour laquelle elles luttent, aussi à l'intermédiaire du regroupement familial. Cette condition de reconnaissance (de la société à l'égard de ses sujets) qui se traduit par une lutte pour la reconnaissance (des sujets contre la société), rend possible la dynamique de « se sentir à la maison » (Bimbi, 2014) (des sujets dans la société et le territoire – vénitien et transnational), constituant elles aussi une pierre angulaire du statut *civitatis* polysémique.

Conclusions

La stabilisation des familles en cours du regroupement oscille, mais augmente également la difficulté de défendre les droits acquis par celles qui sont déjà regroupées. Ces processus rendent nécessaires des stratégies nouvelles et diversifiées d'affrontement (et de survie) pour aborder la temporalité à durée indéterminée. Ainsi, ce qui apparaît est une impermanence à long terme confirmant le « statut ambigu des immigrants d'aujourd'hui, qui ne sont ni des résidents vraiment permanents ni des résidents vraiment transitoires » (Sayad, 2008 : 53). L'on révèle à nouveau un lien fort entre le problème du logement comme un élément clé d'une politique de la citoyenneté et celui du revenu : conditions préalables et étroitement liées au droit à l'unité familiale. C'est aussi sur ce point que l'approfondissement et l'enrichissement d'un courant de recherche théorique et empirique sur le regroupement comme un droit stratifié deviennent importants pour ses applications en matière de *policy* – nationales et

locales – ainsi que pour l’identification et la promotion de bonnes pratiques (Luatti et Tizzi, 2014).

Parallèlement à la dimension du logement qui se démarque davantage au niveau local, apparaît sur le devant de la scène – en particulier dans le contexte de la crise économique mondiale – la dimension du travail, elle aussi étroitement liée à la législation nationale existante en matière de l’immigration qui établit l’interconnexion entre le permis de séjour et le contrat de travail.

Ce lien étroit entre l’emploi, le logement et le regroupement familial permet de comprendre la tension permanente entre le marché, l’État et la famille (immigrée) : le marché a toujours, avec de plus en plus d’urgences, besoin de main-d’œuvre bon marché sans restrictions (affectives), ni liens (familiaux) ; l’État (et l’agrégation d’États au niveau communautaire) s’engage à gérer des (im)migrations et à régler des procédures d’entrée des citoyens « étrangers », mais aussi à (dé) montrer la volonté de défendre, au moins formellement, le droit à l’unité de famille ; les familles sont déterminées à réclamer le droit à une vie ensemble, à faire face à la dégradation de la main-d’œuvre incorporée par les immigrés de première génération.

Dans la dialectique de conflit entre la famille et le marché, l’État tente de dissoudre la contradiction inéluctable de ses intérêts ambivalents par rapport au regroupement familial – qui voit le niveau symbolique (et de représentation de soi) et économique (et démographique) entrer en collision – en le niant et l’accordant en même temps.

Ce rapport synchronique d’accord-négation, s’ajoutant aux effets de la situation économique actuelle, comme issu de la recherche, contribue à rendre encore plus complexe les chemins – déjà sinueux – sociaux et migratoires, familiaux et de citoyenneté des familles regroupées ou en cours de l’être.

BIBLIOGRAPHIE

- Ambrosini M. (2014), “Parenting from a distance and processes of family reunification: A research on the Italian case”, *Ethnicities*, n° 8, pp. 1-20.
- Ambrosini M., Boccagni P. (2007), *Il cuore in patria. Madri migranti e affetti lontani. Le famiglie transnazionali in Trentino*, Trente, Provincia Autonoma di Trento.

- Ambrosini M., Bonizzoni P., Caneva E. (2010), *Ritrovarsi altrove. Famiglie ricongiunte e adolescenti di origine immigrata*, Milan, Fondazione ISMU, Rapport de recherche.
- Banfi L., Boccagni P. (2009), "Transnational family life: one pattern or many, and why? A comparative study on female migration", in Kofman E., Kohli A., Kraler A., Schmoll C. (dir.), *Gender, generations and the family in international migration*, Amsterdam, IMISCOE Series.
- Bimbi F. (2014), "Migrant Women and their Families in Italian Urban Contexts: Substantive Citizenship, Gender Regimes, Meanings of Social Spaces", Yokohama, XVIII ISA World Congress of Sociology - Facing An Unequal World: Challenges For Global Sociology, Yokohama, 13-19 July 2014, integrative session - Crisis, Transnational Migration, and the Gender Order in Europe.
- Benhabib S. (2008), *Cittadini globali : Cosmopolitismo e democrazia*, Bologne, Il Mulino.
- Bertolani B. (2011a), "Networking, transnazionalismo e famiglia", in Tognetti Bordogna M. (dir.), *Famiglie ricongiunte. Esperienze di ricongiungimento di famiglie dal Marocco, Pakistan, India*, Turin, UTET, pp. 41-62.
- Bertolani B. (2011b), "Le famiglie indiane", in Tognetti Bordogna M. (dir.), *Famiglie ricongiunte. Esperienze di ricongiungimento di famiglie dal Marocco, Pakistan, India*, Turin, UTET, pp. 183-222.
- Bonesso G. (2014), "Ricongiungersi a Venezia", in Luatti L., Tizzi G. (dir.), *Partire con il piede giusto. La qualità dell'attesa nei percorsi di ricongiungimento familiare degli immigrati. Pratiche innovative in Italia e in Europa*, Arezzo, OXFAM Italia.
- Bonifazi C., Marini C. (2011), "Il lavoro degli stranieri in Italia in tempo di crisi", *L'economia dell'immigrazione*, vol. 1, pp. 1-5.
- Bonizzoni P., Boccagni P. (2013), "Care and circulation revisited: a conceptual map of diversity in transnational parenting", in Baldassar L., Merla L. (dir.), *Transnational families, migration and the circulation of care*, Londres, Routledge, pp. 78-93.
- Bonizzoni P., Cibeà A. (2009), *Family migration policies in Italy*, Document de travail.
- Bonizzoni P. (2009), *Famiglie globali*, Turin, Utet.
- Bourdieu P. (1998), *La Domination masculine*, Paris, Seuil.
- Bourdieu P. (2010), *Sul concetto di campo in sociologia*, Turin, Armando.
- Bourdieu P., Wacquant L. (1992), *An invitation to Reflexive Sociology*, Cambridge, Polity Press.

- Carrera F., Galossi E. (dir.) (2014), *Immigrazione e sindacato. Lavoro, cittadinanza e rappresentanza*, Rome, Ediesse.
- Cillo R., Perocco F. (2011), "L'impatto della crisi sulle condizioni lavorative degli immigrati", *Leconomia dell'immigrazione*, vol. 1, pp. 13-15.
- Chiaretti G., Perocco F. (2010), *Il ricongiungimento familiare in provincia di Venezia*, Venice, Università Ca' Foscari Venezia, Rapport de recherche.
- de Certeau M. (2010), *L'invenzione del quotidiano*, Rome, Lavoro.
- Della Puppa F. (2012), "Being part of the family. Social and working conditions of female migrant care workers in Italy", *Nordic Journal of Feminist and Gender Research*, vol. 20, n° 3, pp. 182-198.
- Della Puppa F. (2014a), *Uomini in movimento. Il lavoro della maschi- lità tra Bangladesh e Italia*, Turin, Rosenberg & Sellier.
- Della Puppa F. (2014b), "Men's Experiences and Masculinity Transformations. Migrations and Family Reunifications in the Bangladeshi Diaspora in Italy", in Tsolidis G. (dir.), *Migration, Diaspora and Identity. Cross-National Experiences*, Londres - New York, Springer.
- Della Puppa F. (2014c), "Il volto nascosto del ricongiungimento familiare. Voci, vissuti e aspirazioni delle donne e uomini bangladesi in Italia", *Genesi*, vol. 13, n° 1, pp. 101-120.
- Della Puppa F. (2014d), "Famiglie immigrate. Ricongiungere: con quali strategie, con quale diritto?", in Luatti L., Tizzi G. (dir.), *Partire con il piede giusto. La qualità dell'attesa nei percorsi di ricongiungimento familiare degli immigrati. Pratiche innovative in Italia e in Europa*, Arezzo, OXFAM Italia.
- EMN (European Migration Network) (2008), *Family Reunification*, Document de travail.
- Fullin G. (2011), "Immigrati e mercato del lavoro italiano. Disoccupazione, declassamento occupazionale e primi effetti della crisi economica", *Leconomia dell'immigrazione*, vol. 1, pp. 6-12.
- Gil Araujo S. (2009), *Civic Stratification, Gender and Family Migration Policies. An Exploratory Investigation of Migrants Involved in Family Migration in Spain*, Document de travail.
- Gjergji I. (2013), *Circolari amministrative e immigrazione*, Milan, Franco Angeli.
- Kraler A., Kofman E. (2009), "Family migration in Europe. Policies vs. reality", *IMISCOE Policy Brief*, n° 16.
- Kraler A. (2010), *Civic stratification, gender and family migration policies in Europe*, Vienne, International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), Rapport de recherche.

- Kofman E., Kraler A. (2006), *Civic Stratification, Gender and Family Migration Policies in Europe*, Budapest, Conference European Dynamics of Citizenship. Public policies and migrant activities.
- Lainati C., Grandi F., Oberbacher M. (2008), *Famiglie ricongiunte in Alto Adige*, Bolzano, Praxis 3.
- Luatti L., Tizzi G. (dir.) (2014), *Partire con il piede giusto. La qualità dell'attesa nei percorsi di ricongiungimento familiare degli immigrati. Pratiche innovative in Italia e in Europa*, Arezzo, OXFAM Italia.
- Mapril J. (2014), *It's all for my children!: Remigrations and changing expectations among Luso Bangladeshis*, Document de travail.
- Morris L. (2002), *Managing migration: civic stratification and migrants' rights*, Londres, Routledge.
- Morris L. (2003), "Contradiction. Civic Stratification and migrants' rights", *International Migration Review*, vol. 37, n° 1, pp. 74-100.
- Morris L. (2006), *Rights: sociological perspectives*, Londres - New York, Routledge.
- Reyneri E. (2010), "L'impatto della crisi sull'inserimento degli immigrati nel mercato del lavoro dell'Italia e degli altri paesi dell'Europa meridionale", *Prisma. Economia, società e lavoro*, n° 2, pp. 17-33.
- Reyneri E. (2011), "Labour market penalties of new immigrants in new and old receiving West European countries", *International Migration*, vol. 49, n° 1, pp. 31-57.
- Rinaldini M. (2011), "Stratificazione civica e famiglie migranti", in Tognetti Bordogna M. (dir.), *Famiglie ricongiunte: Esperienze di ricongiungimento di famiglie del Marocco, Pakistan, India*. Turin, Utet, pp. 63-88.
- Sayad A. (2008), *L'immigrazione o i paradossi dell'alterità: L'illusione del provvisorio*, Vérone, Ombre Corte.
- Scabini E., Rossi G. (dir.) (2008), *La migrazione come evento familiare*, Milan, Vita e Pensiero.
- Sirianni G. (2006), "Diritto all'unità familiare e interesse agli affetti dei cittadini extracomunitari secondo la Consulta". Disponibile sur Internet : <www.meltingpot.org/Diritto-alla-unita-familiare-e-interesse-agli-affetti-dei.html> [consulté le 4 novembre 2014].
- Strasser A., Bonjour S., Bilger V. (2009), "Doing Family. Responses to the construction of 'the migrant family' across Europe", *History of the Family*, vol. 14, n° 2, pp. 165-176.
- Tognetti Bordogna M. (dir.) (2004), *Ricongiungere la famiglia altrove. Strategie, percorsi, modelli e forme del ricongiungimento familiare*, Milan, Franco Angeli.
- Tognetti Bordogna M. (2005), "Struttura e strategie della famiglia immigrata", *La Rivista delle Politiche Sociali*, vol. 1, n° 4, pp. 171-197.

Tognetti Bordogna M. (dir.) (2011), *Famiglie ricongiunte. Esperienze di ricongiungimento di famiglie del Marocco, Pakistan, India, Turin, Utet.*

Zolo D. (2007), *Da cittadini a sudditi*, Milan, Punto Rosso.

TEMPS DE CRISE ET VIE ASSOCIATIVE. MIGRANTS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET DES BALKANS AU LUXEMBOURG

Andrea Gerstnerova

Introduction

La migration internationale est un phénomène continu et omniprésent qui, sous l'influence des changements socio-économiques et démographiques, acquiert de nouvelles dimensions et formes (Siskova, 2001). Tandis que les réseaux familiaux orientent, dans la plupart des cas, les flux migratoires, les réseaux communautaires ouvrent la porte à la vie socio-économique dans le pays d'accueil. « Les réseaux communautaires facilitent l'accès des migrants aux informations nécessaires à leur intégration dans la société et sur le marché du travail » (Bosswick et Heckmann, 2006). « Dans leurs langues maternelles, les migrants prennent connaissance du fonctionnement de leur nouveau milieu de vie » (Jacobs et Mertz, 2010). C'est, en effet, « par leur intermédiaire que des normes se créent, se reproduisent et se perpétuent dans le pays d'accueil. Les réseaux communautaires s'avèrent par conséquent indispensables à la socialisation des nouveaux immigrants au sein de leur communauté ethnique » (Froy et Giguère, 2007). Durant les crises économiques, comme depuis 2008, l'efficacité des associations de migrants en matière d'aide à l'insertion semble diminuer au Luxembourg. En même temps, le nombre de migrants intéressés par le soutien que proposent les associations augmente, dans la mesure où l'emploi se raréfie et leur situation socio-économique s'érode.

Cet article s'intéresse aux effets de la crise économique sur le fonctionnement des associations d'immigrés au Luxembourg, associations considérées, en matière d'insertion socio-économique, comme une « zone tampon » entre la société d'accueil et

les migrants. Elle résume les résultats d'une investigation effectuée par l'auteure au sein du Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales (CEFIS) à Luxembourg dans le cadre d'une recherche postdoctorale soutenue par le Fonds National de la Recherche, Luxembourg et le programme Marie Curie de la Commission européenne (FP7-COFUND). Une attention particulière est accordée aux politiques d'intégration au niveau local : considèrent-elles ou non les associations de migrants comme des partenaires à part entière dans la lutte contre les répercussions de la crise économique sur les populations immigrées ? Les communautés immigrées envisagées sont originaires de l'Afrique subsaharienne et des Balkans. Par « Afrique subsaharienne », il faut entendre l'ensemble des pays africains situés au sud du Sahara. Dans le cadre de cette étude, les « Balkans » correspondent à l'ensemble des pays de la péninsule au sud-est de l'Europe, à l'exception des pays membres de l'Union européenne et de la Turquie, soit : l'Albanie et certaines Républiques issues de l'ancienne Yougoslavie (Macédoine, Kosovo, Serbie, Monténégro, Bosnie).

1. Approche méthodologique

La recherche se base sur l'analyse de quatre-vingt-neuf entretiens réalisés par la chercheuse entre décembre 2011 et juin 2013 au sein d'administrations locales et régionales, d'instituts de recherche, d'organisations non gouvernementales et d'associations de migrants installées au Grand-Duché de Luxembourg. Cet échantillon comprend également de nombreux travailleurs immigrés qu'ils soient membres ou non d'associations¹.

1 L'échantillon initial des migrants subsahariens et des Balkans est, quant à lui, constitué à partir d'un petit nombre d'individus répondant aux caractéristiques d'origine, de genre, d'âge (> vingt ans), de titre de séjour légal (les migrants en situation irrégulière ne sont pas compris dans l'échantillon), de ville de résidence (la capitale ou autre) et d'occupation économique (tous sont actifs sur le marché du travail) ; par la suite, d'autres répondants se sont ajoutés à cet ensemble grâce aux recommandations faites par les premiers interlocuteurs (méthode dite de « boule de neige »). Les témoins migrants sont interrogés de manière

Les entretiens sont réalisés dans les différentes villes luxembourgeoises les plus peuplées par les migrants en provenance de pays hors Union européenne : Luxembourg-Ville, Esch-sur-Alzette, Differdange, Ettelbruck.

La retranscription des notes d'interview est envoyée à chaque répondant pour recueillir ses éventuels commentaires ou ajouts, ainsi que la validation finale de ses propos.

Le résultat des entretiens approfondis est traité au moyen d'analyses de contenu « horizontale » et « transversale » proposées par (Manço et Harou, 2009). Ces démarches permettent d'expliquer les ressemblances et les différences entre les réponses recueillies en prenant en considération les divers groupes de répondants. L'objectif est de trouver des liens entre différentes variables. Il s'agit en particulier, en période de crise économique, des rapports entre l'insertion socio-économique des migrants, d'une part, et de, l'intensité des interactions avec des associations de migrants, d'autre part.

Toutes ces analyses permettent *in fine* de produire des recommandations afin de favoriser le bien-être social et l'insertion économique des migrants en provenance de pays hors Union européenne au Luxembourg, et d'améliorer les services publics existants.

2. Immigration non communautaire au Luxembourg

Au Luxembourg, le taux de résidents étrangers (44 %) est parmi les plus élevés d'Europe (221 000 personnes)². Neuf dixièmes des étrangers dans ce pays sont issus de l'Union européenne. Les populations issues de pays n'appartenant pas à l'Union européenne ne représentent qu'une infime part des habitants (6 %, soit environ 33 000 personnes)³. Ce groupe est composé de 141 nationalités différentes, même si la présence

.....
 anonyme, à la différence des professionnels et des responsables associatifs.

2 Données du STATEC (l'Institut national de la statistique et des études économiques du Luxembourg), 2012.

3 Données du RGPP (Répertoire général des personnes physiques), 2012.

massive de certaines populations est nette avec 12 159 résidents originaires des Balkans. Près d'1 % de la population du Luxembourg est originaire de l'Afrique subsaharienne (4 557 habitants) dont les deux tiers sont issus du Cap-Vert.

Le flux d'immigrés capverdiens s'est accéléré ces dix dernières années. Entre 2003 et 2013, leur nombre a augmenté de 30 % (RGPP, 2012) tandis que le nombre de migrants issus de l'ancienne Yougoslavie, très important au cours des années 1990, semble aujourd'hui augmenter graduellement : 5 % par année.

Les migrants capverdiens proviennent souvent de couches sociales populaires et occupent des postes de travail demandant une faible qualification : si dans la population luxembourgeoise, on compte un col blanc pour deux cols bleus, ce chiffre est de dix-sept pour les Capverdiens (Hartung, 2010).

Les autres catégories de migrants subsahariens sont beaucoup plus hétérogènes : leurs membres sont originaires d'horizons sociaux diversifiés et ont des positions plus qualifiées sur le marché du travail luxembourgeois. Enfin, les réfugiés de guerre venant de l'ancienne Yougoslavie sont en général bien formés et tendent à valoriser plus rapidement leurs compétences sur le marché du travail que les migrants capverdiens.

3. La voix des associations

Les migrants des Balkans et de l'Afrique subsaharienne installés au Luxembourg se caractérisent par des liens intracommunautaires forts, maintenus à travers la participation à la vie associative. Près de 90 % des migrants interrogés (essentiellement issus de l'ex-Yougoslavie et du Cap-Vert) en 2012 sont en contact régulier avec des associations de migrants de même origine que la leur. Cette proportion change en fonction des besoins et du temps : en effet, cinq ans avant l'étude, avant la crise économique, la fréquentation des associations concernait moins de 65 % de la population sondée. La crise économique fait ressentir l'importance des réseaux communautaires formels ou informels : selon (B. Lejealle *et al.*, 2010), le secteur associatif constitue un axe central de la société civile, dans la mesure où c'est un espace d'engagement individuel et collectif, même si 40 % des associa-

tions déclarent ne pas pouvoir répondre aux besoins de leurs bénéficiaires.

Près de 8 500 associations sans but lucratif, des associations reconnues d'utilité publique, des ONG et des fondations sont enregistrées au Luxembourg (2009). Il s'agit, d'une part, des structures qui bénéficient d'une reconnaissance par l'État (Croix-Rouge, Caritas, etc.) et de dons caritatifs, déductibles d'impôt et, d'autre part, d'associations qui ont pour but de favoriser notamment des activités culturelles et sportives à destination de populations diverses. Les migrants hors Union européenne, en particulier, sont essentiellement impliqués par un troisième type de réseaux communautaires informels. Bien qu'il ne soit pas possible de savoir exactement combien d'associations de fait existent dans ce pays de 538 000 habitants (RGPP, 2012), on y compte environ quatre-vingt associations créées par des personnes originaires des Balkans (dont le plus grand nombre est constitué par des associations ex-yougoslaves) et une trentaine par des personnes d'origine subsaharienne (essentiellement des Capverdiens). Les associations des Balkans et de migrants subsahariens arborent avec fierté leurs origines géographiques et socio-culturelles. Plus de la moitié des associations rencontrées portent une dénomination qui laisse transparaître leur origine (dans la plupart des cas, il s'agit des associations subsahariennes) et/ou leur appartenance religieuse (essentiellement des associations ex-yougoslaves).

La motivation à participer à des activités associatives dépend des histoires personnelles d'immigration et également de la situation de chacun dans le processus d'intégration.

La création de premières associations ex-yougoslaves au Luxembourg coïncide avec l'arrivée des familles réfugiées fuyant les récentes guerres balkaniques. Ces familles étaient souvent composées des parents, des enfants et d'autres personnes issues du même village.

On voyait tous les villages déplacés et ensuite reconstitués dans le cadre des associations de migrants au Luxembourg. La solidarité du village natal s'est donc transformée en solidarité d'une association de migrants au Luxembourg (Anita Helpiquet, contact Aide à la vie associative au CLAE - Comité de Liaison des Associations d'Étrangers).

Je dirais que quatre migrants bosniaques sur cinq qui résident au Luxembourg sont d'origine de la commune monténégrine Petnjica

(Muhamed Ceman, secrétaire de la Communauté culturelle bosniaque du Luxembourg asbl).

La création des premières associations capverdiennes au Luxembourg coïncide avec l'arrivée de migrations de travail durant les années 1970. En 1972, le Luxembourg signe un accord de main-d'œuvre avec le Portugal (Hausemer, 2008). Une partie des travailleurs arrivés dans le cadre de cet accord est constituée de Capverdiens munis d'un passeport portugais. Progressivement, l'arrivée des migrants portugais (y compris d'origine capverdienne), encouragée par la législation, favorable au regroupement familial, contribue à l'existence et à l'augmentation, du nombre et de la taille, des réseaux sociaux.

En général, les migrants subsahariens et des Balkans fraîchement installés dans le pays et en situation sociale précaire ressentent davantage le besoin de maintenir des liens avec leur communauté que les migrants établis de longue date. Les personnes entrées au Luxembourg depuis moins de cinq ans disent, par ailleurs, sentir plus fortement les effets de la crise économique déclenchée en 2008. L'absence d'attaches sociales avec la société majoritaire et le manque de moyens financiers de ces nouveaux arrivants, sous-valorisés sur le marché du travail, apparaissent compensés par les réseaux ethniques. Ces réseaux facilitent l'intégration socio-économique dans le pays d'installation en même temps qu'ils contribuent à l'amélioration de la situation des familles restées au pays d'origine.

Notamment, les nouveaux migrants et les migrants naturalisés sans famille cherchent une aide auprès des autres. Les associations de migrants devraient principalement cibler des activités destinées à ces groupes (Kassa-Kassa Bokomba, président de Lokole asbl - Congo).

Ces réseaux de confiance se forment en fonction des caractéristiques socio-culturelles, de la conviction religieuse, des motifs d'immigration (l'asile, le travail, etc.), du type d'occupation professionnelle, etc.

Lors du premier contact du migrant avec l'association, le « charisme » du représentant (souvent le président de l'association) joue un rôle important. Peu de migrants de l'Afrique subsaharienne ou de l'ancienne Yougoslavie semblent aborder les associations dans le cadre de leurs objets sociaux (à l'exception

des associations culturelles). « Les migrants africains utilisent les liens personnels dont ils disposent pour résoudre tel ou tel problème » (Kassa-Kassa Bokomba, président de Lokole asbl – Congo). Le représentant du milieu associatif est en général un personnage respecté et expérimenté à qui l'on peut confier ses problèmes socio-économiques et espérer recevoir une réponse. Dans le cas des migrants ex-yougoslaves, un représentant peut être actif dans plusieurs associations à la fois.

Le chef d'une association ex-yougoslave est souvent membre de trois-quatre autres bureaux d'administration (Philippe Poirier, professeur associé en sciences politiques à l'Université de Luxembourg).

La consultation des responsables associatifs sert, dans la plupart des cas, à élargir le réseau social des migrants. Dans certains cas, la consultation peut également aboutir à ouvrir l'accès du marché du travail (par exemple en facilitant l'embauche dans une « entreprise ethnique »).

La majorité des associations de migrants (subsahariennes ou des Balkans) sont situées dans les communes de Luxembourg-Ville, d'Esch-sur-Alzette, d'Ettelbruck, de Differdange et de Diekirch (RGPP, 2011). Dans ces communes, demeure également le plus grand nombre des migrants originaires de l'Afrique subsaharienne et des Balkans.

Il existe un rapport entre la taille de la population étrangère et la vivacité associative. Parmi les cinq villes mentionnées, la vie associative est la plus riche dans la capitale (commune de Luxembourg) comptant plus de 66 % de résidents non luxembourgeois. Le Service de coordination sociale y tient à jour un fichier d'adresses de plus de 1 200 associations (dont une bonne partie d'associations de migrants).

La taille des associations de migrants dépend surtout du nombre de personnes intéressées par les activités offertes. En général, les associations culturelles sont plus petites que les associations religieuses : tandis qu'une association culturelle compte en moyenne une vingtaine de membres, les associations religieuses dépassent souvent plus de cent membres à leur actif. Le nombre de membres d'une association de migrants explique sa relative aisance financière et le possible partage des tâches.

Bien que la plupart des associations, tant subsahariennes qu'ex-yougoslaves, aient pris la forme de rassemblements culturels ou festifs, ces deux groupes sont différents d'un point de vue

juridique. Tandis que la grande majorité des associations de migrants subsahariens n'a pas de statut officiel, les migrants ex-yougoslaves optent pour une structure avec personnalité morale, sous la forme d'associations sans but lucratif (asbl).

Jusqu'à 98 % des associations de migrants africains sont des associations de fait (Kassa-Kassa Bokomba, président de Lokole asbl - Congo).

Certaines associations subsahariennes ont été créées juste pour un seul événement et n'existent en réalité que sur le papier (Témoignage d'un responsable associatif d'origine capverdienne du Comité Spencer).

Si les associations ex-yougoslaves lancent leurs activités en tant qu'associations de fait, elles se transforment, au bout de quelques années, en associations formelles. « Notre association existe officiellement depuis 2000, mais officieusement depuis 1994 » (Velid Jusufovic, président du Centre culturel islamique du Nord). Que l'on soit dans le premier cas ou dans le second, la plupart des activités proposées par les associations de migrants se basent sur le principe du volontariat. Les associations ne reçoivent que rarement des subventions que ce soit au niveau communal ou national.

Nous ne demandons rien pour nos services. Nos membres font du bénévolat à 100 % (Témoignage d'un responsable associatif d'origine ex-yougoslave, Association Luxembourg-Monténégro).

Une première raison de l'absence de subventions publiques est le manque d'intérêt des responsables associatifs à formaliser leur statut ou fonctionnement. Selon les témoins subsahariens, la contribution communale pour les associations de migrants ne dépasse en général pas 1 500 euros par année.

L'indifférence par rapport aux subventions publiques est également le fait d'une gestion différenciée des associations d'immigrés :

L'élaboration d'une demande auprès de la commune ou d'une réponse à un appel d'offres nécessite du travail de la part de l'association. Il faut montrer qu'on est sérieux dans nos activités, on a un planning, on a de l'expérience, on a des résultats. Ce n'est qu'à ce moment-là que les associations de migrants peuvent espérer de l'aide financière provenant de l'État ou de la commune (Témoignage d'une responsable associative du Comité Spencer).

Les associations de migrants agissent souvent indépendamment les unes des autres. Toutefois, à la différence de la Fédération des Associations capverdiennes au Luxembourg (FACVL), on remarque de récentes tentatives de collaborations plus ou moins heureuses, dans la communauté ex-yougoslave. Dans la majorité des cas, ces partenariats sont freinés pour des problèmes liés à la gestion et à la division des rôles entre différentes unités.

Le problème du partage du pouvoir et le manque de compréhension mutuelle sont parmi les principaux problèmes qui empêchent le bon fonctionnement des fédérations d'associations de migrants subsahariens (Anita Helpiquet, contact Aide à la vie associative au CLAE - Comité de Liaison des Associations d'Étrangers).

4. Emploi et migrants durant la crise

Le Grand-Duché de Luxembourg présente un marché d'emploi atypique en raison du caractère international et multilingue de sa main-d'œuvre. Autour de 70 % de la main-d'œuvre du pays est composée de travailleurs immigrés ou frontaliers (ADEM, 2013)⁴.

Le taux de chômage est de 7 % (septembre 2013) au Luxembourg, il a doublé par rapport à sa valeur de 2001 et a augmenté de 18 % depuis 2012 (données de l'ADEM, 2001 et 2013). En ce qui concerne les migrants hors Union européenne, le taux de chômage est de 19 % parmi les actifs de nationalité capverdienne et de 9 % parmi les ressortissants ex-yougoslaves (Manço *et al.*, 2014).

Bien que la crise concerne aussi les travailleurs étrangers issus de l'Union européenne, les travailleurs sociaux et autres professionnels du milieu associatif ont observé, au cours de ces trois, quatre dernières années, une détérioration significative de la situation professionnelle des immigrés non communautaires.

Au moment de l'expansion économique, on invite les migrants à travailler au Luxembourg, on fait des efforts pour les intégrer le

.....
 4 Données de l'ADEM (l'Agence pour le développement de l'emploi).

plus rapidement possible. Au moment de la récession économique, on jette la clé, on ne souhaite plus que les migrants viennent. On dirait, plus le chômage augmente, plus la société se protège. Et à ce moment-là, il devient plus difficile de trouver des pistes et des sources pour les intégrer (Madeleine Kayser, responsable de la coordination sociale de la Ville de Luxembourg).

Aujourd'hui, le risque de précarité est nettement plus grand qu'avant, en particulier pour les migrants faiblement qualifiés et les jeunes non scolarisés. Selon les responsables institutionnels, certains contrats à durée déterminée ne sont alors plus reconduits, les ouvriers sont poussés par les employeurs au chômage technique et les durées moyennes de chômage se prolongent, en particulier chez les jeunes étrangers. Les interlocuteurs affirment que la simple motivation n'est plus suffisante pour décrocher un emploi :

Je travaille à l'ASTI depuis douze ans comme assistante sociale. Il y a quelques années, tous les migrants trouvaient du travail. Ce n'est plus le cas aujourd'hui (Laurence Hever, assistante sociale, ASTI). Il y a quelques années, les patrons cherchaient les employés à la gare, ils les embauchaient même sans aucune connaissance linguistique, maintenant ce sont des demandeurs d'emploi qui cherchent les employeurs et ils ne sont pas sûrs d'en trouver ! (Amilcar Monteiro, agent socio-éducatif du service Solidarité et Intégration, Caritas).

La crise touche les secteurs économiques de façon variable. Les secteurs économiques les plus atteints sont l'industrie, la sidérurgie, la construction, les services immobiliers, l'Horeca, etc. Elle est également ressentie diversement par les migrants selon leurs qualifications, la densité et l'efficacité des réseaux sociaux. Ainsi, pour certains, la crise n'a eu aucun impact sur leur vie professionnelle :

À ma connaissance, très peu de gens hautement qualifiés à Wiltz, Ettelbruck ou Diekirch ont perdu leur emploi à cause de la crise économique. Je suis d'origine bosniaque et titulaire d'un doctorat en sciences appliquées (Velid Jusufovic, président du Centre culturel islamique du Nord).

Je sens que la crise économique a frappé, mais j'ai un travail stable dans un poste qualifié, donc le changement n'a pas été flagrant (Maxime Dara, membre de l'association Zaza Faly asbl - Madagascar).

En comparaison avec la plupart des migrants balkaniques et subsahariens qualifiés qui n'ont pas réellement ressenti les répercussions de la crise, les migrants d'origine capverdienne faiblement instruits rencontrent d'importants problèmes économiques. Environ 45 % des travailleurs issus du Cap-Vert résidant au Luxembourg sont des salariés touchant une rétribution proche du salaire social minimum (Manço *et al.*, 2014).

Les Capverdiens occupent des postes pour un salaire minimal, des jobs proposés par les agences intérim. Très peu de Capverdiens parviennent à travailler, par exemple, dans le secteur financier, notamment pour des raisons liées à la qualification, mais aussi à leurs faibles connaissances linguistiques. Le bas niveau formation de la première génération accable également les travailleurs de la deuxième génération. Si papa est « casseur de pierres », le fils le devient aussi (Fondatrice de l'association « Fille du Sahel »). Ce n'est que la troisième génération de migrants capverdiens qui peut percer le mur des études universitaires (Témoignage d'un responsable associatif du Comité Spencer).

« L'exclusion des migrants du marché du travail entraîne souvent l'exclusion sociale » (Kassa-Kassa Bokomba, président de Lokole asbl - Congo) : en effet, on observe que les personnes en difficulté financière se retirent progressivement de la vie sociale. Les contacts intracommunautaires deviennent ainsi plus importants non seulement pour des questions de survie économique, mais également pour des raisons socio-psychologiques.

Du point de vue de la réponse associative, on a vu que l'aide aux personnes nécessiteuses est un des objectifs des associations de migrants. Cette aide se réalise toutefois en fonction des revenus des membres, elle n'est pas illimitée, notamment en période de récession économique, quand les revenus des travailleurs tendent eux-mêmes à diminuer.

La situation financière des associations de migrants des Balkans semble plus favorable que la situation des associations subsahariennes. Les ressortissants des Balkans sont plus nombreux et, en général, mieux intégrés sur le marché du travail que les migrants subsahariens (notamment capverdiens). Cela se ressent sur leurs activités sociales qui visent un plus grand nombre de personnes, en provenance de tous les pays ex-yougoslaves, ce qui n'est pas le cas des associations subsahariennes. Avec la crise, les associations de migrants des Balkans ont également tendance à

se renforcer alors que les associations subsahariennes déclarent perdre des membres et des bénévoles :

Jusqu'à présent, le Comité Spencer n'avait pas de problèmes pour trouver des fonds nécessaires pour réaliser des projets associatifs, mais récemment on a manqué de capacités en matière de ressources humaines (Témoignage d'un responsable associatif).

Nos membres doivent travailler plus, ces dernières deux-trois années, pour subvenir aux besoins de leurs proches. Ils ont moins de temps d'aller à la réunion de notre association, ils s'impliquent moins dans nos activités (Mbaye Cheikh Seye, président de LADS asbl - Lux Action et Développement au Sénégal).

Les observations effectuées auprès des représentants associatifs ont permis de constater que l'aide aux personnes nécessiteuses prend le plus souvent la forme d'un soutien moral ou religieux. Bien que rare, on note toutefois l'existence de mesures visant à faciliter la recherche d'emploi, en particulier l'accompagnement de nouveaux arrivants et des jeunes. « Les associations de migrants fonctionnent surtout comme une "zone tampon" entre la société d'accueil et les migrants » (Anita Helpiquet, contact Aide à la vie associative au CLAE - Comité de Liaison des Associations d'Étrangers). L'approche des associations de migrants subsahariens et des Balkans relève en général bien plus du registre de l'action privée et de la gestion de l'urgence : démarches administratives, traductions, recherche d'emploi, appuis divers, microfinancement, etc. Toutefois, les associations disposent rarement de moyens (publics/privés) visant à systématiser ce type d'interventions. Force est de constater que les relations entre ces associations et les institutions luxembourgeoises restent essentiellement informelles.

On assiste à l'émergence d'un discours tant chez les autorités publiques que chez les représentants associatifs sur la nécessité de formations spécialisées pour les migrants. Les associations d'immigrés selon les institutions luxembourgeoises auraient un rôle à jouer dans ce secteur compte tenu du réseau qu'elles peuvent offrir aux migrants : « Le réseau associatif assure l'échange d'informations d'une manière informelle et accessible » (Anita Helpiquet, contact Aide à la vie associative au CLAE). L'association partage, en effet, avec ses membres et sympathisants, toute sorte de liens, de codes utiles à la recherche d'emploi, de logement et d'informations diverses. Cette efficacité

dépend néanmoins des ressources humaines de ces structures et de la qualité de leurs collaborations avec d'autres associations (de migrants ou non), ainsi que de leurs liens avec des représentants communaux (Gerstnerova, 2014).

Seules les associations de migrants qui comprennent des personnes diplômées, avec des connaissances linguistiques étendues, réussissent à percer vers le « monde extérieur ». Pour y parvenir, certaines ouvrent leur comité de gestion à des personnes d'origine luxembourgeoise : « Les associations de migrants qui ne rassemblent que des migrants faiblement instruits n'ont pas en général de moyens de se tourner vers l'extérieur et restent plutôt entre eux » (Anita Helpiquet, contact Aide à la vie associative au CLAE).

Les associations de migrants les plus efficaces semblent être celles qui articulent tant des activités formelles (publiques, avec des partenaires diversifiés, selon un programme, des écrits, etc.) qu'informelles (plutôt discrètes et privées, visant un petit nombre d'individus, communication orale, etc.). Selon Manço (2010), ces associations sont également composées de membres représentant une large diversité d'origines, de compétences, de statuts, etc.

La diversité de la composition des réseaux associatifs permettrait d'enrichir chacun grâce à la possibilité de nombreux échanges et grâce à la variété des expériences représentées et des activités proposées.

Les réseaux plutôt homogènes ont tendance à produire des informations homogènes, peu utiles en réalité pour l'insertion des migrants sur le marché du travail, l'inverse est vrai (Anita Helpiquet, contact Aide à la vie associative au CLAE - Comité de Liaison des Associations d'Étrangers).

5. Liens aux services socio-culturels et d'insertion

Au début de leur processus d'installation au Luxembourg, les migrants de l'Afrique subsaharienne ou des Balkans sont en général réticents à confier leurs problèmes directement aux représentants de la société d'accueil et préfèrent consulter leurs compatriotes, dans leur langue. Ce n'est qu'avec le développe-

ment de leur propre réseau social et un avancement dans le processus d'intégration que l'envie de chercher une aide auprès d'associations de migrants diminue.

L'importance des associations de migrants est patente pour les primo-arrivants. La relative aisance matérielle de la deuxième génération, éduquée au Luxembourg, entraîne rapidement l'oubli (Maxime Dara, membre de l'association Zaza Faly asbl - Madagascar).

Les représentants associatifs partagent avec les nouveaux venus leurs propres expériences du pays d'accueil. Pour l'heure, très peu d'associations de migrants proposent, en sus des cours de langue (français, allemand, luxembourgeois, anglais, etc.), des services de préembauche (élaboration de CV, de lettre de motivation, etc.) ou une aide financière (à travers le microfinancement, les « tontines africaines » ou de l'argent cotisé au sein des associations des Balkans). Il existe néanmoins des activités d'accompagnement scolaire et extrascolaire pour lutter contre le décrochage des jeunes. Ces initiatives ont vu le jour durant la crise économique. Les cours d'accompagnement scolaire et extrascolaire sont souvent réalisés en collaboration avec des bénévoles ou des citoyens luxembourgeois.

Le Comité Spencer, une association de jeunes migrants capverdiens créée à la suite de la disparition tragique d'un étudiant d'origine capverdienne ; elle offre chaque année à une dizaine de migrants capverdiens - enfants et adolescents de 8 à 16 ans - des cours de rattrapage. Ces cours sont en général réalisés par les bénévoles luxembourgeois (Témoignage d'un responsable associatif du Comité Spencer).

L'association bosniaque BD Fond offre aux enfants des cours de mathématiques (Esmir Muratovic, président du BD Fond).

Ceci illustre une des multiples manières, pour les associations de migrants, de jouer un rôle de médiation entre communautés immigrées et société d'installation ou des institutions. L'initiation du débat avec les membres de la société d'établissement facilite l'élaboration de mesures inclusives, prévenant l'exclusion des personnes d'origine étrangère ou en situation de vulnérabilité sociale (entretiens avec les responsables associatifs Lokole asbl - Congo, LADS asbl - Lux Action et Développement au Sénégal, Maison d'Afrique).

Par exemple, la Fédération des Associations africaines de Luxembourg a lancé, en novembre 2009, un appel au ministre de l'Immigration pour la régularisation des femmes sans-papiers qui résident au Grand-Duché (David Foka, président de la Fédération des Associations africaines de Luxembourg).

Au Luxembourg, rares sont les représentants des structures publiques ou d'utilité publique qui considèrent qu'un des rôles principaux des associations de migrants réside dans l'orientation professionnelle. La responsable de l'Unité Accueil social de Caritas, pense que les associations de migrants devraient offrir un soutien linguistique (Sehovic, Caritas). Toutefois, la plupart placent le rôle des associations de migrants surtout dans la convivialité, le vivre ensemble, et les soutiennent d'une manière ponctuelle dans ce sens.

Les relations entre les associations de migrants, d'une part, et les structures luxembourgeoises ou les communes, d'autre part, semblent complexes.

Les associations (de migrants) se plaignent parfois du non-respect de leur droit à participer au débat sur les affaires publiques, ainsi que de la rareté des solutions concrètes proposées à leurs problèmes. « Nous sommes contre une intégration qui se décrète, nous sommes pour l'intégration qui se vit » (David Foka, président de la Maison d'Afrique). Les services luxembourgeois et les communes, quant à eux, se plaignent d'un manque d'intérêt de la part des associations d'immigrés.

Les migrants nous contactent souvent tard, après avoir épuisé toutes les pistes au sein de leur réseau familial ou ethnique. Je dirais qu'en général les femmes se confient plus facilement que les hommes à nos services et n'attendent pas la dernière minute pour régler une situation. Elles sont en majorité parmi nos clients (Laurence Hever, assistante sociale, ASTI).

En octobre 2012, nous avons organisé une rencontre - Assises de l'intégration. Étant donné que la vie associative était sur notre agenda, nous avons contacté au total 240 associations de toutes sortes. Aucune association de migrants non européens n'a participé. C'était une déception (Marc Limpach, secrétaire de la commission consultative d'intégration, Esch-sur-Alzette).

Certaines associations sont en effet réservées à propos de possibles collaborations avec les institutions publiques.

Jusqu'à présent, on n'a jamais demandé de l'aide auprès d'une commune ou de l'État. On a peur qu'on nous oblige à réaliser leurs projets sans respecter nos besoins. On veut rester indépendants (Muhamed Ceman, secrétaire de la Communauté culturelle bosniaque du Luxembourg).

On ne soutient financièrement ou matériellement aucun projet préparé par les associations ex-yougoslaves ou subsahariennes ni d'autres associations de migrants non européens. Il n'y a pas de demandes (Marc Limpach, secrétaire de la CCI - commission consultative d'intégration, Esch-sur-Alzette).

Jusqu'à présent, aucune association de migrants n'a déposé de demande pour un subside annuel. Parfois, elles demandent des subsides spéciaux (Pascal Nicolay, président de la CCI - commission consultative d'intégration, Ville d'Ettelbruck).

Les relations ne se sont pas simplifiées durant la crise économique qui préoccupe les uns comme les autres. Si la plupart des témoins s'accordent à dire qu'en temps de crise, l'importance des partenariats augmente, la coopération avec des associations de migrants reste plutôt ponctuelle et ne répond qu'à des besoins précis, à des objectifs à court terme et dépend souvent de l'initiative personnelle de tel ou tel intervenant. Il n'existe aucune approche institutionnelle commune qui accompagnerait de telles collaborations. Elles sont, du reste, diversement appréciées.

On observe, toutefois, que la plupart des associations de migrants contactées (tant subsahariennes que balkaniques) souhaitent être reconnues comme interlocutrices :

Notre rôle de médiateur se développe en fonction de l'expérience démocratique de l'équipe et de la qualité de nos ressources humaines (Maxime Dara, membre de Zaza Faly asbl - Madagascar).

La reconnaissance est sans doute liée également aux compétences interculturelles et à la capacité de *reliance* (Manço, 2010) dont font preuve, également, les services luxembourgeois. Bref, les bases d'une coopération entre associations de migrants et communes luxembourgeoises restent en grande partie à définir.

Il reste à définir nos priorités en ce qui concerne le soutien des associations de migrants. Baser nos critères de soutien sur l'interculturel ? Soutenir des communautés particulières ? C'est difficile. On veut éviter le développement des mondes parallèles, mais souhaite aussi respecter le choix des résidents de se rencontrer entre

eux (Madeleine Kayser, responsable de la Coordination sociale de la Ville de Luxembourg).

Dans ce cadre, le règlement grand-ducal du 15 novembre 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions consultatives d'intégration (CCI) représente sans doute une avancée intéressante.

Les CCI visent à favoriser l'échange interculturel, le dialogue et la compréhension mutuelle entre tous les résidents de la commune ; à collaborer avec des associations locales dans l'organisation de loisirs, d'activités et de manifestations culturelles, éducatives, récréatives ou sportives ; à encourager la présence de membres étrangers dans les autres commissions consultatives communales, etc. (règlement grand-ducal du 15 novembre 2011).

Au Luxembourg, l'interculturalité fait partie du quotidien dans toutes les communes. Cependant, souvent il s'agit plutôt d'un « l'un à côté de l'autre » que d'un « ensemble » (déclaration du plan-cadre de développement social de la Ville de Luxembourg, 2012). Ce plan-cadre prévoit le soutien des lieux de rencontre dans les quartiers, le soutien pour des fêtes de voisinage et de quartier et l'intégration des différentes populations au sein des associations existantes.

Ce n'est pas dans le conflit ou dans l'incompréhension que les bonnes relations s'établissent, mais dans l'échange durable (Madeleine Kayser, responsable de la Coordination sociale de la Ville de Luxembourg).

Selon cette responsable « dans toutes les communes luxembourgeoises, il y a un système de subsides aux associations ». Toutefois, Luxembourg-Ville offre des subsides annuels les plus élevés (autour de 1 500 euros). Ils sont actuellement attribués à 30 % des associations (dont un faible nombre d'associations de migrants). Dans d'autres communes, le montant est moins élevé. « Dans la commune d'Ettelbruck, les associations reçoivent entre cent et 500 euros par année » (Pascal Nicolay, président de la CCI de la Ville d'Ettelbruck). À part les subsides financiers, certaines associations de migrants reçoivent des locaux où elles peuvent se réunir. Vu que le nombre de locaux disponibles dans les communes est assez limité, les associations de migrants partagent ces locaux avec d'autres associations.

Les associations de migrants subsahariens et des Balkans peuvent également être soutenues pour leurs interventions ponctuelles, souvent culturelles et sportives.

À Ettelbruck, on travaille avec les associations de migrants notamment en période des fêtes culturelles (Pascal Nicolay, président de la CCI de la Ville d'Ettelbruck).

Nous soutenons entre autres les matchs de foot. Ils réunissent bien toutes les classes sociales (Madeleine Kayser, responsable de la coordination sociale de la Ville de Luxembourg).

Les communes soutiennent également les associations de migrants des Balkans avant les élections communales afin d'augmenter la participation électorale de leurs adhérents (Besch *et al.*, 2013). « Nous avons par exemple organisé une soirée électorale avec des migrants ex-yougoslaves » (Marc Limpach, secrétaire de la CCI, Esch-sur-Alzette). Selon les témoins institutionnels, les associations de migrants des Balkans et capverdiens agissent plus comme des réseaux de socialisation que comme des réseaux de citoyenneté même si nos observations montrent que ces structures communautaires créent des ponts entre travailleurs immigrés et marché de l'emploi.

Étant donné que 20 % des demandeurs d'emploi sont capverdiens... l'implication des associations peut améliorer l'insertion sur le marché du travail... (Carole Hesse, consultante au Job centre, Differdange)

6. Solidarité communautaire des immigrés au Grand-Duché

La plupart des migrants de première génération envoient mensuellement de l'argent ou des produits de première nécessité vers les membres de leur famille restés au pays d'origine :

Les migrants se sentent à l'aise si les besoins de leurs familles sont couverts : s'ils sont bien là, on est bien ici (Mbaye Cheikh Seye, président de LADS asbl - Lux Action et Développement au Sénégal).

J'envoi de la farine ou du sucre que l'on ne trouve pas facilement au Cap-Vert (un témoin capverdien, femme, 35 ans, Comité Spencer).

Selon les acteurs associatifs, il n'est pas rare qu'un migrant africain installé au Luxembourg nourrisse dans son pays d'origine une famille de vingt personnes. Toutefois, il s'agit, en général, de familles de cinq à dix personnes. Les transferts d'argent s'exécutent par des entreprises internationales comme Western Union ou par l'intermédiaire d'autres migrants voyageant au pays d'origine.

Au-delà de cette solidarité transnationale privée, les associations créées au Luxembourg par des migrants subsahariens et des Balkans prennent aussi en charge les préoccupations de cette population : garder des liens étroits avec le pays d'origine. La recherche montre que toutes les associations de migrants des Balkans et 80 % des associations subsahariennes rencontrées au Luxembourg exécutent des actions humanitaires au pays d'origine.

Si la plupart des associations rencontrées développent des actions solidaires, elles utilisent des voies et des méthodes diversifiées. Elles agissent parfois seules, parfois en partenariat, formel ou informel. Les résultats sont plus ou moins positifs. En général, les projets mis en œuvre en collaboration avec d'autres associations de migrants ou des institutions luxembourgeoises sont les plus efficaces. Par ailleurs, les projets des associations des Balkans apparaissent comme plus construits et durables que ceux des associations subsahariennes. Les initiatives ciblent notamment des familles, des jeunes (qui manquent de moyens financiers pour étudier), des handicapés (construction des « maisons multifonctionnelles »), etc. Comparées aux associations des Balkans, les associations africaines subsahariennes ont des conditions financières moins bonnes. Toutefois, cela ne les empêche pas d'être massivement présentes dans le champ des projets solidaires, à leur manière et souvent de façon discrète :

Je contribue à la scolarisation des enfants au Madagascar avec de l'argent gagné en tant que professeur de maths. Je donne des cours privés, en dehors de mes activités professionnelles. Le coût annuel des études de vingt-cinq enfants ne dépasse pas 1 000 euros (Maxime Dara, Zaza Faly asbl - Madagascar).

Bien que le déclenchement de la crise économique en 2008 ait diminué l'aide financière et matérielle envoyée aux pays d'origine, elle ne l'a pas arrêtée :

Les familles au pays ne comprendraient pas que l'on ne puisse plus envoyer de l'argent à cause de la crise. Ils ont besoin de manger, de se soigner tous les jours (Mbaye Cheikh Seye, président de LADS asbl – Lux Action et Développement au Sénégal).

Si les responsables des associations des Balkans n'ont pas relevé de changements significatifs dans la gestion de leur budget, les associations subsahariennes, en revanche, ont vu avec la crise leur budget diminuer de près de 50 % :

Si un donateur nous donnait cent euros par mois en 2007, il nous donne aujourd'hui cinquante seulement (Sia Jongeneel, Les amis de Gambie).

Bien que les donateurs habituels restent fidèles, les contributions spontanées ont considérablement diminué (Maxime Dara, Zaza Faly asbl – Madagascar).

La forme de l'aide a aussi changé, semble-t-il, au cours des dernières années :

Les gens préfèrent aujourd'hui nous acheter quelque chose de palpable, de l'artisanat, des tapis ou des bijoux, par exemple, pour avoir quelque chose en main plutôt que d'investir directement dans un projet scolaire en pays de développement, à nous de faire le transfert... (Sia Jongeneel, Les amis de Gambie)

7. Valorisation des rôles des associations et recommandations

Les associations de migrants naissent, se multiplient, capitalisent des expériences, développent leurs relations avec la société d'accueil et, pour certaines, finissent par disparaître. À ce propos, certains chercheurs parlent d'un cycle de développement des associations (Manço, 2010). Ce cycle semble tourner en fonction du nombre et des besoins des migrants au cours de leur processus d'intégration économique et sociale dans le pays d'accueil, l'important étant de s'adapter à la mutation des besoins et des publics.

Au Luxembourg, les profils et les parcours des migrants étant tellement diversifiés, des solutions durables aux problèmes d'insertion et de cohabitation ne sont possibles qu'en articulant

les efforts de l'État et ceux des associations. L'officialisation des échanges avec les associations de migrants permettrait ainsi aux administrations du pays d'accueil de mieux connaître leurs administrés issus de pays hors Union européenne, de mieux cibler les mesures d'insertion sociale et professionnelle des migrants et de développer des programmes de coopération avec les pays d'origine de ces migrants. Conformément à l'initiative luxembourgeoise « À citoyenneté égale », soutenue, entre 2008 et 2010, par le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (FEI), le devoir d'une société démocratique semble être de créer des espaces de réflexion sur la citoyenneté à travers des réseaux d'associations, notamment, issues de l'immigration (CLAE, 2008). Cette initiative appliquée dans la Grande Région⁵ tentait, par exemple, de promouvoir le droit d'expression pour tous les ressortissants de pays hors Union européenne et d'encourager leur participation dans la vie sociale, politique, culturelle et économique du pays d'accueil. Selon les conclusions de l'initiative, l'intégration passe par l'échange, et pour que cet échange soit efficace, il faut surmonter tous les préjugés et résistances envers les communautés immigrées (Rencontre de l'initiative « À citoyenneté égale » à Luxembourg, 2009).

Toutefois, l'application des mesures devrait s'adapter à la diversité des communautés envisagées (Conseil de l'Europe, 1998). Au Luxembourg, la situation particulière et plus précaire des groupes africains est établie. Elle mériterait des approches spécifiques (formations, activités d'accompagnement, etc.).

Les associations de migrants sont des relais précieux tant pour les pouvoirs publics que pour les ONG dédiées à l'accueil et à l'intégration des immigrés. Selon les responsables d'associations de migrants, s'il n'est pas rare que leurs compétences soient sollicitées (notamment en termes de médiation et de traduction), elles sont rarement reconnues ou financées à la hauteur des attentes. Au Luxembourg, les relations entre associations de migrants et institutions publiques portent des caractéristiques de subordination, même s'il ne s'agit pas d'une subordination qui

.....

5 La Grande Région (GECT) est un groupement européen de coopération territoriale regroupant diverses divisions de quatre pays de l'Europe rhénane : l'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg. Elle est située entre le Rhin, la Moselle, la Sarre et la Meuse.

peut rappeler l'ordre colonial, comme cela peut être le cas en Belgique (Manço *et al.*, 2013).

Il semble aussi que la persévérance dans les activités de promotion de l'égalité des chances soit cruciale pour la création d'une ville « interculturelle » qui permet d'attribuer une place digne à chacun (Alexander, 2007).

Les démarches évoquées demandent une coordination de tous les intervenants qui est le contraire de l'amateurisme, une adaptation qui est le contraire de l'improvisation. Par exemple, la générosité spontanée des associations de migrants pourrait être démultipliée et rendue plus efficace au moyen d'activités d'accompagnement ou de coaching prodiguées par divers acteurs compétents. Selon J.F. Mattei (2009), « l'associatif, fondé sur le bénévolat des compétences, accompagné par le professionnalisme de salariés représente une clé pour l'avenir ».

BIBLIOGRAPHIE

- Alexander M. (2007), *Cities and Labour Immigration – Comparing Policy Responses in Amsterdam, Paris, Rome and Tel Aviv*, Farnham, Ashgate.
- Bosswick W., Heckmann F. (2006), *Integration of migrants: Contribution of local and regional authorities*, Dublin, European Foundation for Improvement of Living and Working Conditions.
- CLAE (Comité de liaison des associations d'étrangers) (2009), *À citoyenneté égale*, Luxembourg
- Froy F., Giguère S. (2007), *De l'immigration à l'intégration. Des solutions locales à un défi mondial*, Paris, OCDE.
- Gerstnerová A. (2014), *Temps de crise et vie associative. Migrants de l'Afrique subsaharienne et des Balkans en Europe*, Paris, L'Harmattan.
- Hartung A. (2010), *Structural Integration of Immigrants and the Second Generation in Europe: A Study of Unemployment Durations and Job Destinations in Luxembourg, Belgium and Germany*, Louvain, KUL.
- Hausemer G. (2008), *À propos... du Luxembourg multiculturel*, Luxembourg, Service information et presse du gouvernement.
- Jacobs A., Mertz F. (2010), « L'importance de l'accueil dans le processus d'intégration », *Luxemburger Wort*, 19 novembre 2010, Luxembourg, pp. 36-37.
- Lejealle B., Blond-Hanten C., Waltzer L., Segura J. (2010), *Le secteur associatif au Luxembourg*, Luxembourg, CEPS/INSTEAD.

- Manço A. (2010), « Identifier et analyser les pratiques de migration et développement en Europe : méthode et résultats globaux », in Amoranitis S. et Manço A., *Migrations et Développement en Europe. Politiques, pratiques, acteurs*, Bruxelles ; Paris, IRFAM ; EUNOMAD.
- Manço A., Harou A. (2009), « Accueil scolaire des immigrés non francophones dans le cycle secondaire en Communauté française de Belgique : enseignements d'une recherche-formation », *Didactica*, vol. 21, pp. 227-253.
- Manço A., Mertz F., Gille L. (2014), *Travail et intégration des migrants. Recrutement, reconnaissance, relations sociales. Parcours des travailleurs issus des pays tiers au Luxembourg*. Luxembourg, CEFIS, RED n° 18.
- Manço U., Robert M.-T., Kalonji B. (2013), « Postcolonialisme et prise en charge institutionnelle des jeunes belgo-congolais en situation de rupture sociale (Anvers, Bruxelles) », *African Diaspora*, vol. 6, pp. 21-45.
- Mattei J. F. (2009), *Humaniser la vie*, Paris, Florent Massot.
- Siskova T. (2001), *Mensiny a migranti v Ceske republice. My a oni v multikulturalni spolecnosti 21. stoleti*, Prague, Portal.



FAIRE LES COURSES AU QUOTIDIEN. L'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE D'UN GROUPE DE MIGRANTES MAROCAINES EN ITALIE EN TEMPS DE CRISE

Elsa Mescoli

Introduction

La crise généralisée qui, depuis les années 2007-2008, a affaibli les économies de nombre d'États a eu des conséquences multiples sur les mouvements migratoires internationaux. Plusieurs auteurs nous ont parlé d'un ralentissement des déplacements humains (voir par exemple Arango et González Quiñones, 2009 ou Engbersen *et al.*, 2013), au moins de ceux qui ont été décrits comme les plus fréquents dans l'histoire des migrations. C'est-à-dire ceux qui impliquaient des individus appartenant aux classes sociales moyennes et basses et parcourant des trajectoires reconnues comme plus « classiques ». Certes, démontrer la diversité des histoires migratoires a souvent été un souci des chercheurs travaillant dans ce champ d'étude des sciences sociales (entre autres), mais il a également constitué une tentative d'identifier des tendances, des régularités. Ce sont précisément ces dernières qui semblent de nos jours avoir à être réécrites et analysées. Si la migration n'a pas cessé de se produire entre les États et les continents, ce qui a été mis en évidence est la variation des projets migratoires, le changement des parcours : de nouvelles destinations sont choisies, et ceci par des individus appartenant à des groupes sociaux qui, auparavant, n'étaient pas forcément touchés par d'importants processus d'émigration. L'ensemble des pays de départ s'est diversifié, voyant en haut de la liste ceux qui ne constituaient pas (ou plus) de fréquents générateurs de flux migratoires. Ces modifications sont engendrées

par de nouveaux facteurs auxquels les individus et les groupes sont confrontés (Castles et Vezzoli, 2009 ; Cornelius *et al.*, 2010). La géographie économique mondiale, tracée sur la base de certains critères d'analyse des sociétés contemporaines, tels que le niveau d'aisance de la population, la disponibilité d'emploi, de logement et d'aide sociale, se redessine.

Outre les répercussions sur les macro-dynamiques migratoires, la crise – et les discours autour de la crise – propre au scénario actuel ici sommairement décrit, provoque des changements dans la vie quotidienne des migrants également lorsqu'elle atteint ceux-ci dans le pays où ils se sont installés. Leurs habitudes non seulement se façonnent par rapport à un nouveau contexte vécu ; elles se transforment à nouveau pour faire face aux contraintes qui semblent compromettre davantage la satisfaction de leurs exigences individuelles et familiales. Ma contribution se focalise sur ces micro-dynamiques, dans le but d'affiner le regard porté sur le rapport entre crise économique contemporaine et migration, d'appréhender la façon dont laquelle il se déploie dans le quotidien des individus. Pour ce faire, j'analyserai celles qui, parmi les coutumes des individus, constituent des faits indispensables à l'existence, c'est-à-dire les pratiques d'approvisionnement alimentaire. Je baserai mes réflexions, élaborées à l'aide d'une littérature conséquente sur les stratégies du quotidien (de Certeau, 1980a ; de Certeau *et al.*, 1980b ; Sassen, 2002 ; Rebughini et Sassatelli, 2008 ; Sassatelli 2009), sur les données collectées au cours d'une recherche ethnographique menée pendant dix-huit mois dans le nord de l'Italie¹. J'ai interviewé et observé un groupe de femmes marocaines de première et deuxième générations, c'est-à-dire des femmes nées au Maroc et résidentes en Italie à l'époque de ma recherche (entre 2010 et 2012), ainsi que des jeunes filles nées en Italie de parents marocains. Mon étude portait, plus précisément, sur les pratiques culinaires et les habitudes alimentaires de ces femmes, considérées en tant que facteurs clés des processus de définition de soi, et ceci suivant une approche praxéologique à la subjectivation (Warnier, 2001). La façon du sujet de se construire en tant que tel est étudiée au départ des facteurs matériels qui sont à la base de ce processus. Suivant cette approche, l'alimentation et les pratiques qui y sont

.....

1 Plus précisément dans la ville de Sesto San Giovanni, dans la province de Milan.

liées, telles que les modalités d'approvisionnement décrites dans cet article, constituent l'entrée pour analyser certaines dynamiques identitaires et leurs effets sur l'environnement social considéré. Les études sur la connexion entre alimentation et migration prennent souvent en compte les habitudes alimentaires et les enjeux qui y sont liés au niveau de la définition des individus et des appartenances. Néanmoins ces études privilégient souvent une approche qui considère l'assimilation aux coutumes du pays d'accueil en tant que prérequis de l'intégration sociale (voir Scardella *et al.*, 2003). La perspective que j'adopte se distancie de cette démarche et tente plutôt de décrire la façon des individus issus de la migration de prendre part à la vie économique et sociale locale au travers d'un patrimoine diversifié d'habitudes et actions propres.

En particulier, l'observation et les entretiens que j'ai réalisés mettaient en évidence, entre autres, le fait que les femmes concernées par mon analyse modulent leurs pratiques d'achat destinées à satisfaire leurs exigences en fonction de certaines conséquences concrètes de la crise économique : notamment la diminution de leur pouvoir d'achat causé par une recrudescence de la précarité professionnelle. Ma tentative est de démontrer que cette modulation témoigne d'une *agency* des femmes, c'est-à-dire une intentionnalité exercée dans le nouvel espace géographique et économique vécu : les femmes y font des choix actifs et conformes à leur propre subjectivité² en accommodant les contraintes rencontrées.

1. Cartographie de l'approvisionnement alimentaire

Les femmes migrantes de première génération – protagonistes de mon ethnographie – étaient âgées de trente à cinquante ans, nées au Maroc et résidentes en Italie depuis la fin des années 1990. Les raisons de leur migration étaient des plus

.....

² Les notions d'*agency* et de subjectivité que j'adopte décrivent les individus en tant qu'acteurs sociaux qui conçoivent activement leur rôle dans la société, qui y exercent des actions pratiques et symboliques en se rapportant aux différents dispositifs du pouvoir, qui élaborent ainsi leur identité, leur imaginaire etc. (Fabietti, 2007 : 8).

diverses : beaucoup avaient quitté leur pays d'origine après leur mariage, pour suivre le conjoint déjà résident à l'étranger ; d'autres s'étaient rendues en Italie pour des raisons touristiques et avaient ensuite décidé de s'y installer, au début auprès d'autres membres de la famille ou de connaissances³. Toutes résidentes dans la ville de Sesto San Giovanni⁴, dans la province de Milan, je les ai contactées par l'intermédiaire du Centre culturel islamique local. La responsable du département « Société civile » du centre, d'origine algérienne, m'a fourni les coordonnées d'une première femme : Bâhirah⁵, l'informatrice privilégiée de mon enquête m'a ensuite permis de connaître et rencontrer d'autres femmes et leurs familles. Mon travail de terrain consistait principalement dans l'observation des pratiques culinaires, me permettant ainsi d'étudier les récurrences des gestes, des ingrédients, mais aussi la diversité des habitudes, et ceci avec le but, déjà énoncé plus en haut, de lier le processus de définition de soi aux choix alimentaires. Pour ce faire, j'ai également interrogé les femmes à propos des endroits où elles faisaient leurs courses, en leur demandant où elles se rendaient et ce qu'elles, ou d'autres membres de la famille, y achetaient comme produits alimentaires. Les routes parcourues à l'intérieur de la ville de Sesto San Giovanni ou en dehors, ces dernières considérées seulement si le déplacement était répété et non occasionnel, donnaient lieu à la cartographie suivante :

.....
3 Des précisions sur les histoires individuelles des femmes ne seront pas fournies pour une raison d'économie de l'article.

4 Il s'agit en tout cas d'une ville de longue date, dont l'histoire a été fortement marquée par les procès d'industrialisation traversés par le pays et en particulier par la ville de Milan. Siège d'importantes industries, Sesto San Giovanni a accueilli dans les années nombreuses migrations en provenance d'autres régions italiennes et elle a acquis une connotation politique liée à la présence de mouvements ouvriers. Aujourd'hui la ville a changé son aspect en conséquence de la fermeture de la plupart de ces entreprises historiques et du début d'un processus de valorisation culturelle des espaces industriels. À l'époque de cette recherche, le pourcentage de la population étrangère résidant dans la ville était de 12,5 % sur le total des habitants (environ 80 000) ; les citoyens marocains inscrits au registre de la commune à la date du 23 juin 2010 étaient 419. La présence de ressortissants marocains dans la ville commence à la fin des années 1970, pour augmenter dans la décennie suivante.

5 Tous les prénoms sont des pseudonymes.

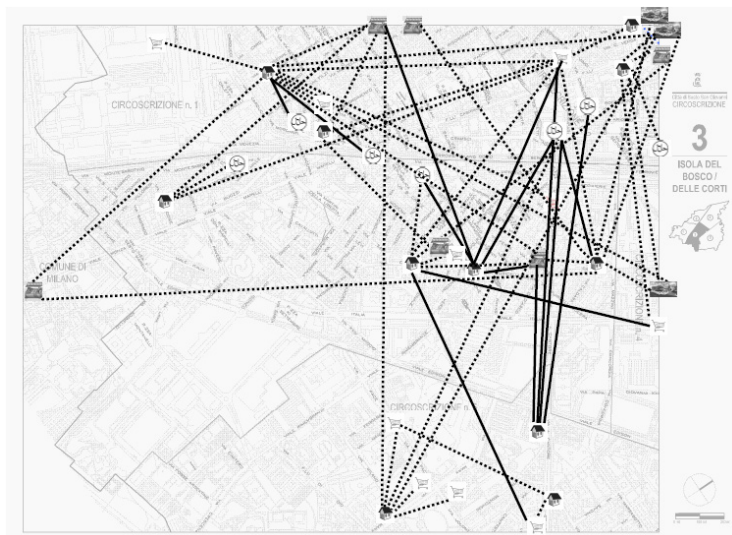


Photo 1 : cartographie de l'approvisionnement

Au départ des dix foyers considérés et représentés par le symbole : 🏠, femmes (lignes pointillées) et hommes (lignes continues) se déplaçaient pour rejoindre plusieurs typologies d'exercice commercial, dont : les supermarchés (🛒), les marchés communaux (🏪), les boucheries *halal* (🐮), les centres commerciaux (🏬). Ces lieux, répartis dans la ville et communs à certaines femmes, étaient fréquentés chacun pour certains produits spécifiques. Les femmes démontraient que ces choix, faits après avoir comparé les prix et testé les aliments, répondaient de façon efficace à la nécessité d'équilibrer le goût souhaité avec un coût accessible. Parmi les aliments achetés aux supermarchés, les plus cités étaient l'huile d'olive italienne, les produits congelés (poisson, glace, pizza), les snacks et pâtisseries, la farine, le lait, la sauce tomate, les légumes séchés, la semoule, les pâtes, le sucre, et plus généralement les produits en réclame, achetés en grande quantité, car le prix réduit permettait d'économiser de l'argent par rapport au coût ordinaire. Pour cette même raison, les femmes se rendaient régulièrement aux centres commerciaux et hypermarchés, où elles pouvaient également acheter des ustensiles de cuisine. Les marchés étaient par contre les lieux où les familles achetaient principalement leurs fruits et légumes, car moins chers par rapport à ceux vendus dans les grandes surfaces.

Les familles s’y approvisionnaient aussi en poisson frais (par exemple des dorades, des bars, des moules) et en fromage, mais en mettant en place une stratégie qui faisait en sorte qu’elles ne renoncent pas à acheter des produits plus de niche tout en devant gérer certaines difficultés économiques. En fait, elles se rendaient à ces étals juste avant leur fermeture, de façon à profiter des réductions que les vendeurs pratiquaient afin de liquider leur marchandise. Concernant la viande (morceaux de bœuf, poulets, viande hachée, steaks), dont l’approvisionnement était souvent une tâche réservée aux hommes⁶, elle était achetée, pour des raisons religieuses, aux boucheries *halal* de la ville, la plupart de ces boucheries sont gérées par des commerçants d’origine égyptienne, mais elles distribuent également du pain que les femmes considéraient comme adapté aux repas marocains⁷ et du thé à préparer avec de la menthe fraîche.

L’analyse de ces déplacements permet de décrire la façon dont ces familles s’intègrent « [...] à l’espace, géographique, économique et social, [...] par des modes d’approvisionnement spécifiques » (De Lesdain, 2002 : 16) ; c’est-à-dire en prenant une part active au dynamisme de la ville au travers d’une consommation alimentaire raisonnée et choisie.

2. Trajectoires transnationales

Les facteurs déterminant les choix d’achat des femmes sont, comme nous l’avons vu, souvent d’ordre économique, mais pas uniquement. Par exemple, on constate que parfois l’épargne dérivée de certaines trajectoires d’approvisionnement est négligée

6 Il s’agirait donc d’une pratique genrée, de la même façon que sa consommation l’est considérée (Adams, 1990 ; Sobal, 2005 ; Counihan, 1992).

7 Le pain occupe une place centrale dans la gastronomie marocaine, car il accompagne certains de ses plats représentatifs, tels que les tajines : traditionnellement, c’est à l’aide d’un morceau de pain que les convives puisent de l’assiette placée au milieu de la table pendant les repas. Cet aliment fait en outre l’objet des discours autour du « fait maison », de la « naturalité » de certaines pratiques exercées sous le contrôle direct des sujets. Les ingrédients principaux qui le composent, c’est-à-dire l’eau et la farine, dérivent de la tradition alimentaire du prophète Muhammad, et ceci lie l’importance de la consommation de cet aliment aussi à des raisons d’ordre religieux.

geable par rapport aux difficultés rencontrées pour parcourir ces trajectoires. C'est le cas, principalement, de l'achat de produits d'origine marocaine, que les familles se procurent au travers de trois modalités principales : en faisant recours aux bazars marocains sur le territoire de Milan, en voyageant elles-mêmes au Maroc, ou par les services de cars internationaux. Dans ce dernier cas, elles mobilisent des réseaux familiaux et des circuits informels d'échange de biens, en s'appuyant sur des *translocal relations* (Marte, 2011 : 187), c'est-à-dire des relations interindividuelles qui se construisent au-delà des frontières nationales et qui engagent ainsi plusieurs territoires. Les ingrédients, mais aussi les préparations et les ustensiles de cuisine, voyageant entre le Maroc et l'Italie, n'étaient pas toujours décrits comme moins chers par rapport à ce que l'on pouvait trouver sur le marché italien. Mais leur achat par ce circuit semblait fondamental, essentiel pour la bonne réalisation de certains plats. Ceci parce qu'il s'agissait d'objets « condensés » d'histoires, symboles de vécu (Di Lella, 2007 : 40) qui permettaient de lire, avec une perspective matérielle, l'histoire et la contemporanéité de la migration de ceux qui les choisissaient. Ces mouvements de biens, résultats d'actions individuelles ou déléguées à d'autres personnes, répondent à différentes exigences : exigences économiques, quand les femmes dépensaient effectivement moins pour s'approvisionner de ces produits provenant du Maroc plutôt que ceux trouvés en Italie ; exigences de goût, quand seuls ces ingrédients permettaient de doter les plats d'une certaine saveur ; exigences de contrôle sur la production, quand les biens arrivaient de producteurs artisanaux connus ; exigences affectives, quand certains produits rattachaient les femmes de façon sensorielle à la mémoire de leur propre pays d'origine et d'enfance. L'exemple de l'huile d'olive marocaine, le produit le plus fréquemment cité comme objet de ces pratiques transnationales (Martiniello et Bousetta, 2008 ; Salih, 2001), permet de retrouver la combinaison de ces exigences. Dans un essai concernant la cuisine musulmane du Moyen Âge, D. Miller écrit :

In the modern world, the cuisine of the Mediterranean and the Middle East is closely associated with olive oil. For the medieval Muslims of Baghdad, olive oil was a thing generally too costly for everyday use as a cooking oil. It was instead most often reserved as a condiment to be sprinkled on dishes, either as a final step in cooking, or at the table (Miller, 2007 : 154).

L'auteur met ainsi l'accent sur un ingrédient qui est fondamental pour préparer des plats marocains, comme les femmes me l'expliquaient. Elles précisait qu'il ne s'agissait pas de l'employer pour la cuisson, par exemple des tajines ou de la viande du couscous, car, pour celle-ci, c'était de l'huile végétale ou de l'huile d'olive extra-vierge italienne qui était utilisée. Mais l'huile marocaine était indispensable pour la « touche finale » (arroser un tajine avec un filet d'huile marocaine exaltait le goût), pour rouler la semoule ou pour l'assaisonnement des salades. L'approvisionnement de ce produit au goût précieux et authentique était strictement contrôlé. Par exemple, une femme que j'appellerai Amina, se faisait envoyer l'huile d'olive marocaine qui provenait directement de la ferme d'un paysan, ami de sa famille : en baril de dix litres, cette huile arrivait en car à Cascina Gobba (qui était une gare de bus et de métro, proche de la ville de Sesto San Giovanni). Des connaissances de la famille en ramenaient avec elles ou l'envoyaient par le service de bus. Chez Amina, on la consommait avec du pain maison ou des *batbout*, un type de miches cuites à la poêle, ou bien on en versait sur le tajine quand celui-ci était prêt. Une autre femme, Mabrouka, m'expliquait que la raison d'un emploi à cru de cette huile était que « [...] il ne doit pas être cuit, il doit être mis à la fin [de la préparation], avec la viande c'est très bon, à la fin c'est mieux, comme ça il ne brûle pas, il reste le goût » (Mabrouka, enregistrement du 12 juin 2011). Bâhirah aussi, qui se faisait envoyer de l'huile marocaine de sa mère par un car provenant de Beni Mellal, n'utilisait l'huile d'olive marocaine que pour assaisonner, toujours consommée crue. Pour cuisiner elle employait le *carapelli*, une huile italienne (dont le prix est d'environ cinq euros par litre) ; elle affirmait en fait que l'huile marocaine, lorsqu'elle était cuite, faisait de la fumée, d'après elle, parce qu'elle contenait de l'eau (Notes de terrain, 8 novembre 2010). Son amie Loubna, pour m'expliquer la différence entre ces deux huiles, comparait deux bouteilles, une contenant de l'huile marocaine et l'autre de l'huile italienne ; elle me faisait remarquer que la première était plus claire, car « la vôtre est concentrée, la nôtre reste un peu... liquide » (Loubna, enregistrement du 16 juin 2011).



Photo 2 : huile marocaine, chez Loubna,
16 juillet 2011



Photo 3 : huile italienne, chez Loubna,
16 juillet 2011

En dépit de la renommée de l'huile d'olive italienne, les femmes exprimaient l'exigence de s'approvisionner en huile marocaine : « ce n'est pas qu'ici, il n'y a pas [d'huile], mais elle est meilleure [celle du Maroc] ! C'est normal ! Si quelqu'un a quelque chose de son pays, il y est très attaché [...] », ajoutait Mounira (Mounira, enregistrement du 4 novembre 2011). L'huile d'olive de cette femme était conservée chez elle dans une bouteille d'huile italienne et lui avait été ramenée par un ami du Maroc. En effet, Mounira était allée au Maroc en été, saison pendant laquelle les olives ne sont pourtant pas cueillies et pressées et me disait qu'elle trouvait l'huile dans les magasins, mais qu'elle n'avait pas un très bon goût :

[...] parce que celui-ci [le mois de novembre] est vraiment le bon moment pour le faire. Cet homme, quand il a été au Maroc, il a acheté les olives, il n'a pas acheté l'huile. Il est parti là où on les presse, il les a pressées et il a ramené quelque chose pour nous et quelque chose pour sa maison (Mounira, vidéo-enregistrement du 21 novembre 2011).

Pour Mounira, comme pour certaines autres femmes interviewées, la provenance directe de l'huile d'olive marocaine d'une ferme connue était une garantie de la qualité de cet ingrédient essentiel des préparations réalisées. Dans ce cas comme dans celui où certains ingrédients ou préparations parcouraient des trajectoires transnationales grâce à l'intervention de connais-

sances ou membres de la famille élargie, une économie du don (entre autres : Malinowski, 1922 ; Mauss, 1925 ; Parry, 1989 ; Sah-lins, 1972 ; Gregory, 1982 ; Strathern, 1988 ; Godelier, 1997 ; Werb-ner, 1990 ; Thomas, 1991) était établie, déterminant une réciprocité dépassant les frontières nationales. Plusieurs trajectoires étaient parcourues par les objets alimentaires, dans les deux sens : de nombreux produits italiens étaient également rapportés au Maroc par les femmes concernées par ma recherche. Lors de mon étude, j'avais pu collecter quelques informations en partici-pant au quotidien de Bâhirah pendant les mois qui ont précédé son départ estival vers ce pays en 2011 : elle n'était pas retournée au Maroc depuis quelques années, et préparait son voyage en allant d'un magasin à l'autre pour acheter ce qu'elle voulait offrir aux membres de sa famille. En effet, non seulement les transferts de fonds (De Haas, 2005 ; 2007), mais aussi certains objets rap-portés d'Italie avaient des effets sur le plan social et culturel (Levitt, 1998). Ils contribuaient visiblement à la promotion sociale de la famille du migrant (aussi les membres restés au Maroc), à un changement de statut qui était fondé également sur des fac-teurs économiques (Chattou, 1996) et sur un pouvoir d'achat qui devait être ostensiblement plus important en dépit des difficultés économiques vécues. En raison de l'importance de cette visibi-lité, les voyages au Maroc étaient très chers, Bâhirah me disait que chacun lui coûtait au moins quatre mille euros, dépensés, entre autres, en cadeaux pour la famille : souvent des produits alimentaires italiens, tels que, en premier lieu, certains fromages typiques. Ces dons contribuaient à préserver des liens familiaux après la migration, grâce au fait qu'une continuité était établie avec ce qui se passait au Maroc, où les visites entre membres de la famille et voisins étaient toujours accompagnées d'un échange de nourriture.

La nourriture, comme Sutton le met en évidence (Sutton, 2001), permettait aux femmes considérées dans ma recherche de « savourer » les souvenirs de « leur » Maroc, d'en avoir une expé-rience sensorielle en même temps que mentale. Mais cette sen-sorialité n'impliquait pas seulement le goût, car les yeux, les mains et le corps des femmes dans sa totalité nécessitaient cer-tains objets pour satisfaire leurs exigences pratiques et affectives. Certains ustensiles de cuisine provenant du Maroc, bien que quelques marmites soient également achetées en Italie, ne pou-vaient pas manquer dans les maisons des femmes. Bâhirah avait

par exemple amené, lors de sa migration ou de ses voyages successifs, une couscoussière, une cocotte-minute, quatre tajines différents et une casserole qu'elle appelait *al-miduna*⁸, originaire d'Oujda :

[...] on les appelle partout au Maroc les casseroles d'Oujda, parce qu'elles sont originaires de là-bas. Si tu les achètes ailleurs, tu trouves qu'elles sont fausses [...], une amie à moi en a une, mais elle est légère et elle laisse brûler les choses. Celle-ci est suffisamment lourde (Bâhirah, enregistrement du 27 septembre 2010).

Bâhirah m'expliquait ainsi pourquoi cet outil ne pouvait pas être remplacé (Loubna aussi en avait un, elle l'appelait *maqla* et elle l'utilisait aussi pour la préparation du pain *batbouta*, vu plus en haut). Bâhirah me montrait également ses théières et ses verres à thé, la soupière et les bols pour la *arira* (la soupe « nationale » marocaine, à base de lentilles, pois chiches et viande, servie dans des bols appelés *zlafa*, *gibania*, *ghrifia*, selon les régions) et deux *gsa'a* (ces grandes et épaisses assiettes en terre cuite que Bâhirah définissait « matière première » de ses préparations). Tout ce matériel provenait du Maroc. Bâhirah m'expliquait que le lien affectif avec ces objets avait des effets concrets sur son quotidien ; elle décrivait en fait les tristes journées quand il lui arrivait d'en casser certains :

B : Le couscoussier, c'est mon mari qui me l'a ramenée du Maroc. Quand celui-ci [le bouton du couvercle] est tombé et s'est cassé, ça a été une très mauvaise journée !

E : Mais on ne les trouve pas ici ?

B : Écoute, j'ai cherché dans les bazars, il y en a, mais ils coûtent cher. Parce qu'ils calculent aussi le prix du voyage. [...] et il y a même un autre type, toujours pour cuisiner le couscous, on l'utilise sur la cocotte-minute à la place du sifflet, comme ça toute la vapeur sort ici et fait cuisiner le couscous [...] et on fait plus rapidement. Mais malheureusement la cocotte-minute du Maroc ne marchait plus et je l'ai jetée, et je n'en ai pas trouvé une ici qui ait un sifflet qui rentre ici. Ceci, c'est ma belle-sœur qui me l'a donné, elle en avait deux (Bâhirah, enregistrement du 27 septembre 2010).

.....
 8 Cette poêle tire son nom du mot *medina*, qui signifie ville. Elle sert par exemple à cuisiner la *harcha*.



Photo 4 : couscoussier pour cocotte, chez Bâhirah, 27 septembre 2010

Ce lien affectif pourrait être expliqué, selon certains auteurs, par une projection des femmes dans certains objets. Écrit A. Gell :

Psychoanalytically, and also in certain systems of Indian symbolism, pots are female symbols ; so there may be depth-psychological grounds for thinking that she [a woman] identifies herself with the pot she cherishes so much [...] (Gell, 1986 : 129).

Le fait de trouver nécessaire, pour ces différentes raisons, de s'approvisionner de produits provenant du Maroc déterminait une circulation diversifiée de biens. Lors de leurs voyages estivaux au pays d'origine, les familles rapportaient des produits non périssables et en grande quantité si elles voyageaient en voiture, des produits frais mais de petite dimension si elles se déplaçaient en avion. Mounira me disait que son mari partait toujours en voiture pour pouvoir rapporter des objets et des produits, tandis qu'elle et ses enfants voyageaient en avion, aussi parce que, pour des raisons liées au travail, les déplacements du premier ne coïncidaient pas avec ceux du reste de la famille. Néanmoins, les trajets en voiture n'étaient pas exempts de problèmes. Noura, une jeune fille d'environ vingt-cinq ans, née en Italie de parents marocains, me racontait que, pendant les voyages de Marrakech à Milan, ils s'arrêtaient toujours dans le nord du Maroc pour acheter un tajine :

[...] c'est dramatique parce que chaque fois qu'on l'amène [le tajine] il se casse ! [...] le couvercle s'est cassé à moitié, et ils ne le vendent pas séparément, donc ma mère ne savait pas quoi faire avec ce truc-là, donc elle l'a utilisé comme porte-objets [...] pour les grains parfumés, pour parfumer la maison. [Pour les transporter, ils les enveloppent] avec cent journaux, comme ça ils ne se cassent pas ! Mais le tajine est vraiment bon, ce n'est pas gras, le même plat cuisiné dans le tajine et cuisiné dans la cocotte-minute change beaucoup. [...] tu conserves la saveur de la nourriture (Noura, enregistrement du 4 février 2011).

Noura m'expliquait que l'on pouvait trouver des tajines également en Italie, mais dans ce cas leur fabrication n'était pas artisanale et leur coût était beaucoup plus élevé.

La question économique influençait, avec un ensemble d'autres facteurs, les choix lors des achats, en l'occurrence concernant la volonté d'économiser de l'argent. Mais le calcul économique dans l'approvisionnement en certains objets pouvait aussi être intimement lié à des dynamiques de positionnement social (Bourdieu, 1979 ; Osella et Osella, 1999). Une autre famille, considérée au cours de mon ethnographie, pouvait se permettre d'acheter au Maroc des produits de haute qualité, tels que le *siddari*, un divan marocain fait sur mesure et envoyé en Italie par un transporteur. Dans cette famille, Mounia, d'origine *fassi*⁹, mariée à un homme marocain aisé et mère de trois enfants, me racontait qu'ils avaient beaucoup voyagé au Maroc, en visitant Marrakech, Agadir, Tiznit, Rabat entre autres, et que c'était « [...] dommage [que] l'éte tu ne puisses pas ramener trop de choses, en voiture on est cinq ! [...] les choses [au Maroc] ne coûtent rien ! » (Mounia, enregistrement du 30 avril 2011). Ces produits, parmi lesquels des appliques, des tapis, des lampes en bronze, des cadres, et également des objets anciens, ou faits avec des matériaux précieux tels que l'argent ou le cristal, transformaient la salle de séjour de Mounia en une sorte de « musée vivant » qui, en plus de rappeler aux propriétaires les lieux culturels spécifiques de leur enfance ou d'un imaginaire fait aussi de l'esthétique de certains objets (Dibbits, 2009),

.....

9 Ce mot indique la provenance de la ville de Fès mais aussi l'appartenance à un groupe social très influent au Maroc. Il s'agit en effet d'une des familles plus riches et importantes du Maroc, celle qui historiquement gérait la politique et les ressources du pays, de façon, selon certains acteurs locaux, à s'enrichir plutôt qu'à assurer le bien-être local (Mescoli, 2013).

satisfaisait le goût des curieux d'un certain collectionnisme orientaliste (Baudrillard, 1991). On pouvait y observer des petites bouteilles pour l'eau de fleur d'oranger qui étaient traditionnellement utilisées pour parfumer les mains après les repas, un porte-encens, différentes théières, verres et tasses, un récipient pour le pain, un luth, etc.



Photo 5 : salon *beldi*, traditionnel marocain, chez Mounia, 30 avril 2011



Photo 6 : bouteille pour l'eau de fleurs, chez Mounia, 30 avril 2011

Dans le cas de cette famille, la possibilité d'acheter des produits de niche à un prix bas au Maroc faisait en sorte qu'ils

puissent garder un certain prestige social acquis dans le contexte migratoire, où leurs fréquentations au sein de la bourgeoisie locale nécessitaient d'eux qu'ils continuent à exhiber certaines pratiques, indépendamment de l'apparition étendue des effets de la crise.

3. Les bazars marocains

Un moyen indirect de s'approvisionner en produits marocains, comme je l'ai cité en haut, consistait en l'achat auprès des bazars de la ville de Milan. Les femmes y faisaient recours assez rarement (en raison des hauts prix pratiqués) et pour des ingrédients ou objets précis ; soit parce que ceux des bazars étaient considérés de meilleure qualité qu'ailleurs à Milan, soit parce que les autres voies privilégiées pour l'achat de produits marocains n'étaient, pour une quelconque raison, pas parcourables. La marchandise que les femmes pouvaient trouver dans ces magasins (cocotte-minute, épices, semoule, théières...), était décrite comme chère par rapport au Maroc ; elles n'y faisaient donc recours que si cela permettait d'éviter un déplacement au *blad* pour s'approvisionner en certains ingrédients. Une femme que j'appellerai Ilham, me racontait sa perception de l'activité d'un bazar en particulier :

[...] tu sais lui qu'est-ce qu'il fait ? Il amène tout ce dont une personne a besoin, toutes les choses qu'il n'y a pas ici. [...] c'est vrai que ça coûte plus qu'au Maroc, mais si tu penses à toute la fatigue que tu fais [pour voyager et ramener des produits]... tu dis, ça va, j'ajoute un peu d'argent et je l'achète d'ici, c'est plus pratique. Mais je n'y vais pas souvent (Ilham, enregistrement du 4 novembre 2011).

En effet, Ilham ne fréquentait ce bazar que si elle en avait la nécessité, et elle ne s'y rendait qu'en groupe, en profitant donc pour partager les achats avec des amies. À propos de ce bazar, Noura aussi me disait que l'on y trouvait de tout :

[...] n'importe quoi dont t'as besoin, tu vas chez lui et tu le trouves ! [...] mais il te fait payer le double parce qu'il sait qu'il ne les a que lui [certains produits], et parfois d'autres magasins achètent chez lui et puis revendent, en augmentant encore le prix (Noura, enregistrement du 4 février 2011).

Le propriétaire du bazar en question me disait qu'une partie de la marchandise provenait du Maroc, mais que le reste était des objets « d'importation » de la part du magasin, c'est-à-dire de provenance d'autres pays. C'était par exemple le cas des « cocottes », les cocottes-minute présentes dans chaque maison où j'avais été, dont la qualité mise en évidence par les femmes était la lourdeur, due au fait que le fond était épais, facteur qui permettait de ne pas brûler la nourriture qu'elles contenaient. Ces marmites étaient sensiblement différentes des cocottes-minute que l'on voyait plus fréquemment en Italie (par rapport surtout au matériel et au couvercle). Elles étaient fabriquées principalement en France ou en Belgique, ou aussi en Allemagne. Des dynamiques semblables s'appliquaient aux indispensables verres de thé, théières, plateaux, soupières et bols pour la *harira*, et grandes assiettes à placer au milieu de la table, objets fabriqués en Chine ou aux Indes. Un autre exemple : le four électrique rond, ce four marocain qui vient en réalité de Turquie et qui pouvait être acheté aux bazars, avait été fabriqué en France, en traversant donc quatre pays avant d'arriver chez les femmes qui les possédaient parmi celles que j'ai connues. Le caractère original de ce four, comme d'autres produits, avait été acquis grâce au fait qu'il avait simplement traversé le territoire marocain. La légitimité de son emploi dans le foyer des femmes était déterminée par ce transit, par le fait qu'au Maroc ce four était très répandu : il symbolisait ainsi une origine, une appartenance, au travers des pratiques qui l'engageaient.



Photo 7 : four « marocain », chez Mabrouka, 12 juin 2011

En dépit de leur provenance initiale, le lieu où ils avaient été fabriqués, ces objets étaient de la même typologie que ceux utilisés au Maroc, et donc les migrants cherchaient à s'en rapprovisionner aussi en Italie. Ils répondaient en fait à un « style » marocain que les femmes associaient aux pratiques de leur pays d'origine et qu'elles recherchaient dans certains de leurs achats en contexte migratoire. Ce style figurait ainsi comme facteur motivant certains choix négociés en fonctions des moyens économiques à disposition. Il était déterminé par certains paramètres de cohérence (Gell, 2009), certains « principes esthétiques » (Montigny, 2013 : 65) (entre autres), manifestant de l'unité d'une collectivité (Shapiro, 1953) et incarnant donc une action sociale (Montigny, 2013 : 69). La forme des objets, les décorations, les modalités dans lesquelles ils avaient été travaillés, et aussi dans lesquelles ils étaient utilisés par les femmes, étaient les signes d'une appartenance partagée : un style dans la définition duquel était centrale la dialectique entre le sujet et l'autre, entre l'apparence et l'intériorité (Miller, 1994). Les bazars façonnaient donc celle que L. Marte décrit comme :

[...] a visual « ethnic » food presence [which] becomes especially useful for them [migrants] in providing familiar anchors around which to organize routine movements and activities [...] (Marte, 2011 : 188).

Il s'avérait donc que cette modalité d'achat permet, parmi d'autres possibles, aux femmes considérées de satisfaire les exigences ici d'ordre social, c'est-à-dire qui concernent un sentiment d'appartenance performé et déclaré au travers de pratiques quotidiennes.

4. Les courses de Bâhirah

Pour exemplifier la diversification des parcours d'approvisionnement des femmes leur permettant de satisfaire leurs exigences d'achats et de combiner différentes ressources dans un contexte économique en crise, j'amènerai ici l'histoire de Bâhirah. Il s'agit d'une femme d'environ trente ans, en Italie depuis 1998, mariée et mère de trois enfants, en congé parental lors de nos premiers entretiens. Son mari, après avoir changé d'emploi à

plusieurs reprises et avoir été au chômage pendant une année, avait décidé d'investir l'épargne de la famille dans l'achat d'un étal de marché qui vendait des fruits et légumes. À cause de la crise économique, bien que les gens ne puissent éviter d'acheter ces aliments, les ventes étaient faibles et, en dépit du dur labeur de l'homme (de ses horaires, ou du fait qu'il travaillait en plein air qu'il fasse froid ou qu'il pleuve), elles ne rapportaient pas beaucoup. La situation économique de la famille était alors assez précaire, et Bâhirah combinait différentes modalités d'approvisionnement en produits quotidiens (en particulier alimentaires), dont la famille avait besoin.

Bâhirah avait rapporté du Maroc, comme nous l'avons vu, plusieurs marmites et d'autres instruments de cuisine. Elle faisait au Maroc aussi des provisions d'huile et d'épices, et d'autres ingrédients ou préparations selon l'opportunité. En Italie, Bâhirah liait ses déplacements tout d'abord à la recherche d'offres. Elle avait mis en place une stratégie¹⁰ d'achat qui répondait aux exigences de la famille en fonction des moyens disponibles et qui pouvait également impliquer d'autres personnes ; une stratégie dans laquelle l'acquisition de savoir (Appadurai, 1986) et l'accès à l'information (Douglas et Isherwood, 1979) jouaient un rôle fondamental :

Marché, *Esselunga*¹¹, boucherie [islamique], [...] moi je fais des tours... Auchan... où je trouve mon compte, je fais mes courses. Moi, désormais je sais où je peux acheter une chose... par exemple le lait je prends du stock à l'Auchan, le sucre je le prends à l'*Esselunga*, les pâtes où il y a une offre de *Barilla*¹² ou n'importe quelle autre marque... quand ils arrivent les coupons à la maison, la publicité, je regarde... Par exemple la farine de semoule, je prends le sachet de vingt-cinq kilos, la semoule remoulue de blé dur, celle que j'utilise toujours pour faire le pain. Soit on va à Milan la cher-

.....

10 de Certeau définit la stratégie comme un « calcul des rapports de forces qui devient possible à partir du moment où un sujet de vouloir ou de pouvoir est isolable d'un "environnement". Elle postule un lieu susceptible d'être circonscrit comme un propre et donc de servir de base à une gestion de ses relations avec une extériorité distincte » (de Certeau, 1990 : 20-21). La tactique est par contre « un calcul qui ne peut pas compter sur un *propre*, ni donc sur une frontière qui distingue l'autre comme une totalité visible. La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre » (de Certeau, 1990 : 20-21).

11 Nom d'une chaîne de supermarchés.

12 Marque de pâtes.

cher [...], ou bien ici à Bresso il y a un autre boucher [bazar]. Je prends un sachet de vingt-cinq kilos, ou je le partage avec ma copine [...] (Bâhirah, enregistrement du 1^{er} octobre 2010).

Pour épargner, avant que je la connaisse, Bâhirah achetait régulièrement la viande auprès de certaines fermes (dont celle de Melegnano, une ville en dehors de Milan, où ensuite elle n'y a acheté que le mouton du *'Eid*, la fête du sacrifice, en 2010 par exemple)¹³, conjointement à d'autres familles. Il s'agissait ici d'une « pratique de contournement des contraintes d'approvisionnement » (de Lesdain, 2002 : 16) (dans ce cas le coût de la viande), qui mobilisait un réseau social actif. Une autre raison de cet achat était que Bâhirah considérait la viande plus « fraîche », avec des conséquences positives sur sa saveur :

Le goût est très différent, c'est très bon ! Peut-être [ceci est dû à] ce qu'ils mangent les animaux. Il y avait un homme qui partait, il cherchait [la viande], mais maintenant il n'est plus là, il est rentré au Maroc pour toujours (Bâhirah, enregistrement du 28 octobre 2010).

L'achat se faisait une fois par mois ou tous les deux mois, cet homme partait chercher la viande pour lui et il demandait aux autres familles si elles voulaient participer. Il le faisait gratuitement, chaque famille payait sa part de viande (environ 130 euros) et en avait en suffisance pendant quelque temps, vu qu'« on ne mange pas la viande tous les jours » (Bâhirah, enregistrement du 28 octobre 2010). À la ferme, l'homme qui partait acheter la viande choisissait un veau, à partir de celui-ci le boucher lui faisait des steaks, de la viande hachée, etc. Bâhirah congelait une partie de la viande achetée et affirmait que, lorsqu'ils la consommaient, elle était toujours très bonne. Le fait d'acheter de la viande directement auprès de la ferme permettait à la famille de s'approvisionner de certains biens sans l'intermédiaire d'une boucherie, ce qui engendrait un contournement des trajectoires conventionnelles ; contournement qui "[...] is always a sign of creativity or crisis, whether aesthetic or economic" (Appadurai, 1986 : 26). Mais cette « pratique d'achat de la viande en direct » (Crenn, 2001 : 3) n'a pas duré, Bâhirah m'expliquait que c'était parce que les animaux de la ferme (dont le mouton, par exemple) ne donnaient plus une viande particulièrement bonne, et ce, même au Maroc. La famille

.....
 13 La viande de ces animaux était halal car ils étaient égorvés par un homme qui suivait les prescriptions de l'abattage rituel.

de Bâhirah avait donc commencé à acheter la viande dans les boucheries islamiques, en revenant à un parcours plus institutionnalisé, mais qui néanmoins permettait de garder intacte la charge morale (Wilk, 2001) dont l'achat de cet aliment était investi.

Parfois, Bâhirah se rendait le jeudi au marché de la rue Beccaria ou le vendredi, sur un marché milanais, surtout lorsque son mari essayait d'entreprendre son activité et cherchait donc un étal à racheter. Bâhirah affirmait que les prix de la marchandise vendue dans les marchés de Sesto San Giovanni étaient moins élevés que ceux de la ville de Milan, car, selon elle, les marchands les baisaient pour attirer les clients ; avec toutefois comme conséquence la diminution de leurs profits. Ces dynamiques, dont elle pouvait profiter en faisant ses achats, l'inquiétaient par contre quand elle réfléchissait au futur emploi de son mari : elle affirmait que les marchands achetaient les fruits et légumes les moins chers pour pouvoir garder les prix bas, ce qui créait une concurrence.

D'autres achats, relatifs par exemple à l'habillement, étaient faits dans des centres commerciaux, ou, si les vêtements étaient pour Bâhirah elle-même, dans la boutique d'une chaîne¹⁴ qui vendait une typologie de chemises satisfaisant ses exigences, car elles étaient longues et donc conformes aux règles islamiques qu'elle respectait. L'ensemble des déplacements de Bâhirah dessine la cartographie suivante :

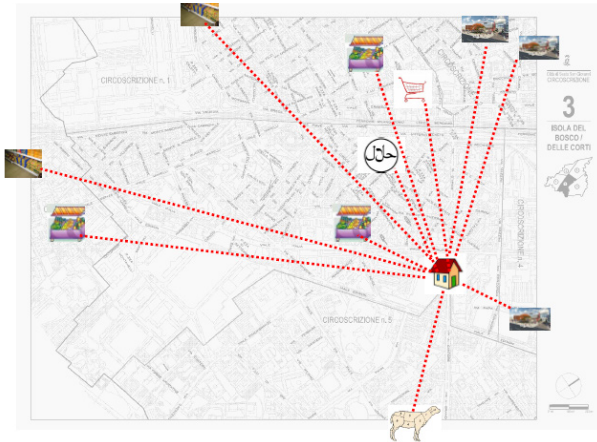


Photo 8 : cartographie des déplacements de Bâhirah pour ses courses

.....
 14 *Kiabi* (www.kiabi.it).

Le fait de répéter ces nombreuses trajectoires ne dérangeait pas Bâhirah, car elle aimait bouger : le plaisir n'était pas lié à la liberté d'acheter mais à celle de choisir (Rebughini et Sassatelli, 2008 : 13) en considérant plusieurs facteurs et en répondant à différentes exigences (Sassatelli, 2009). Elle se rendait ainsi chaque semaine au marché central du samedi, même quand elle avait déjà fait ses courses ailleurs, et ceci parce qu'elle en profitait pour se promener avec son amie Loubna et pour se renseigner à propos de ce que les étals vendaient ce jour-là, la recherche d'informations étant au cœur des transactions sur les marchés (Geertz *et al.*, 1979). La possibilité de choisir impliquait une réflexivité (Lash et Urry, 1994) aigüe : la création d'un patrimoine d'informations et de connaissances élevées, permettait à Bâhirah de savoir comment et quand sélectionner, en plus de comment et où aller chercher des informations significatives (Rebughini et Sassatelli, 2008 : 15). Il lui arrivait alors, par exemple, d'acheter, en se promenant au marché, des olives vertes qu'elle utilisait dans son tajine de poulet et pommes de terre. L'image ci-dessous représente la “[...] ‘geography’ of a plate of food through the ingredients and the movements [...] necessary to make this meal happen [...]” (Marte, 2011 : 185).

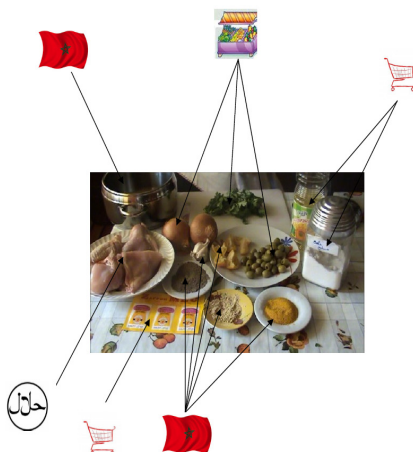


Photo 9 : la géographie du poulet aux olives de Bâhirah

Bâhirah pratiquait donc une consommation chargée de valeurs politiques (Jackson et Moores, 1995 ; Sassatelli, 2009). En fait, sa stratégie d'achat lui permettait de prendre une place active

et autonome dans l'espace commercial et ceci, en dépit des difficultés économiques. Elle pratiquait une forme de résistance aux logiques contemporaines du marché qui produisent des exclusions quand elles imposent, au travers de différents discours, une standardisation des consommations. Dans l'histoire de Bâhirah, les "[...] food sites are used to create survival networks and a local sense of place [...]. [...] [they] function as points of emotional contact for migrants in composing their image of the city", écrit L. Marte (Marte, 2011 : 181 et 189). L'auteure souligne le rôle des pratiques culinaires en tant que micro-politiques du quotidien, c'est-à-dire des "[...] strategic way[s] of politicizing one's presence and self-worth in order to negotiate the terms of one's life circumstances" (Marte, 2011 : 186). Écrit M. de Certeau :

[...] au supermarché, la ménagère confronte des données hétérogènes et mobiles, tels que les provisions au frigo, les goûts, appétits et humeurs de ses hôtes, les produits meilleur marché et leurs alliages possibles avec ce qu'elle a déjà chez elle, etc. [...] [éléments dont la] synthèse intellectuelle a pour forme non un discours, mais la décision même, acte et manière de « saisir » l'occasion (de Certeau, 1990 : 21).

Au travers de consommations quotidiennes particulières, qui correspondaient ainsi à des actions sociales (Mintz, 1995), une créativité (de Certeau, 1980a) était exercée pour faire face aux contraintes économiques locales et bricoler avec elles.

Conclusions

Les dynamiques engendrées par les pratiques d'achat constituent des modes de consommation (Crenn, 2001), des actions souvent rituelles chargées de symboles partagés et qui permettent ainsi de renouveler et stabiliser les réseaux et les identités sociales (Miller, 1997 ; Rebughini et Sassatelli, 2008). Les différentes appartenances déclarées, extériorisées ou vécues intimement, sont façonnées en s'appuyant sur une matérialité propre. Les recettes réalisées, les façons de les préparer, racontent les histoires des femmes, de leur migration et de leur vie quotidienne. Ils nous montrent comment ces femmes deviennent ce qu'elles sont. Les ingrédients et les outils employés sont ainsi chargés de sens, en ce que non seulement ils communiquent les valeurs, les croyances, les habitudes, « la culture », bien qu'intrinsèquement dynamique et diversifiée, des femmes ; ils constituent le lieu matériel où ces femmes façonnent leurs subjectivités. Pour

cette raison, leur approvisionnement est le résultat de choix raisonnés qui tiennent en compte une pluralité de facteurs déterminants : le calcul coûts-bénéfices prend une forme singulière, car il concerne l'évaluation de l'opportunité d'effectuer certaines dépenses et la recherche de modalités complexes et alternatives d'approvisionnement afin d'« être soi » en dépit des contraintes économiques dues à la crise. Pour faire leurs courses, les femmes ou les membres de la famille qu'elles déléguaient, se déplaçaient à l'intérieur de la ville de Sesto San Giovanni, mais aussi dans les zones limitrophes, en dessinant des chorégraphies composées, qui touchaient parfois des lieux d'approvisionnement partagés. Pour se doter des outils et ingrédients qui les représentaient, elles profitaient aussi de la mobilité transnationale de gens et d'objets. L'hyper-mobilité contemporaine (Sassen, 2002) joue un rôle central en ce que « les choses bougent », comme me disait une femme. Des “[...] macro-sociological forces twist and turn the economic and emotional lives of real people” (Stoller, 2002 : 58) : les mouvements des objets dessinent l'espace d'une circulation migratoire (Simon, 1979 ; Charef, 1999 ; de Tapia, 2006) qui implique des significations, outre que les personnes et objets physiques. Significations qui parcourent des trajectoires diversifiées pour finalement pouvoir combler certains lieux (concrets et symboliques) de la vie quotidienne des femmes considérées, lesquelles à leur tour deviennent ainsi “[...] crucial to building new economies and expanding existing ones” (Sassen, 2002 : 256).

Dans cet univers matériel qui semblait « sans frontières » – mais où les mouvements de marchandises étaient conditionnés par les moyens économiques et par la possibilité d'accéder à certains réseaux de distribution de biens et d'informations –, les subjectivités se matérialisaient dans les pratiques du quotidien. Les choses et les manières de faire propres aux individus étaient elles-mêmes impliquées par les dynamiques de la mobilité contemporaine, et cela faisait en sorte que « ce ne sont plus les conditions locales qui imposent le choix d'un plat, son mode de préparation, mais l'inverse » (de Certeau *et al.*, 1980b : 250). L'approvisionnement en produits marocains au travers de réseaux familiaux et informels permettait aux femmes de récupérer et maintenir un lien étroit avec le pays d'origine, au-delà des éventuelles restrictions imposées par certaines normes (Tarrus, 2002) qui réglaient les marchés en limitant la circulation de certains

biens si ceux-ci sortaient des circuits rapportant du profit. Les trajectoires façonnées constituaient des

[...] countergeographies of globalization. They are deeply imbricated with some of globalization's major constitutive dynamics: the formation of global markets, the intensifying of transnational and translocal networks, and the development of communication technologies that easily escape conventional surveillance. [...] The countergeographies are dynamic and mobile; to some extent, they belong to the shadow economy, but they also make use of the regular economy's institutional infrastructure (Sassen, 2002 : 264).

Les préparations dont les ingrédients provenaient du Maroc étaient dotées d'une valeur pour les femmes interrogées ; valeur alimentée par la mémoire du passé que ces plats transmettaient, mais aussi par l'expérience de la contemporanéité, animée par de nouveaux échanges et mouvements (Appadurai, 1986 ; Clifford, 1997). La consommation quotidienne impliquait des mouvements internationaux de biens et aussi l'engagement d'autres personnes, en tant qu'expéditeurs ou destinataires de produits marqués culturellement (Kopytoff, 1986). Les biens impliqués devenaient vecteurs de relations sociales (Sassatelli, 2009 : 52) et les consommations qui paraissaient privées ne l'étaient plus. Elles se mêlaient à une expérience de transnationalisme basée sur l'existence de relations profondes et durables, d'échange et de réciprocité qui dépassaient les frontières nationales et qui alimentaient un répertoire commun fait de représentations symboliques (Levitt, 2001 ; Kivisto, 2001), mais aussi de pratiques partagées. Au niveau local, l'utilisation de ces biens transnationaux était accompagnée par celle de produits « locaux », c'est-à-dire dont l'approvisionnement se faisait dans l'endroit où les femmes vivaient leur quotidien. Elles (ou certains membres de leur famille) se déplaçaient dans la ville de Sesto San Giovanni ou dans ses alentours afin de se procurer ces produits qui permettaient l'accomplissement de leurs pratiques culinaires quotidiennes satisfaisant différentes exigences. Une « cartographie du sens » se dessine ainsi au départ du nouveau contexte vécu jusqu'à engager le Maroc lui-même dans une mobilité de la signification qui s'accomplit au travers du mouvement des objets. Cette cartographie du sens raconte de l'*agency* des femmes dans l'exercice de leurs pratiques quotidiennes de consommation car elle démontre comment elles arrivent à résister aux effets contrai-

gnants de la crise économique sur leur pouvoir d'achat. Elles continuent en fait d'opérer leurs choix actifs, mis en place pour satisfaire leurs différentes exigences en matière d'alimentation et, par conséquent, de définition matérielle de soi.

BIBLIOGRAPHIE

- Adams C. J. (1990), *The sexual politics of meat: a feminist-vegetarian critical theory*, New York, Continuum.
- Appadurai A. (dir.) (1989), *The social life of things: Commodities in cultural perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Arango J., Gonzales Quiñones F. (2009), "The Impacts of the Current Financial and Economic Crisis on Migration in the Spain-Morocco Corridor", *CARIM Analytic and Synthetic Notes*, n° 39. Disponible sur Internet : <<http://cadmus.eui.eu/handle/1814/12994>> [consulté le 3 avril 2014].
- Baudrillard J. (1991), *Le système des objets*, Paris, Gallimard.
- Bourdieu P. (1979), *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- Bracco D., Carico R., Morrone A., Piombo L., Scardella P., Spada R. (2003), "Abitudini alimentari e aspetti antropologico-culturali dell'alimentazione in un gruppo di immigrati a Roma", *La Rivista di scienza dell'alimentazione*, vol. 32, pp. 127-138.
- Castles S., Vezzoli S. (2009), "The global economic crisis and migration: temporary interruption or structural change?", *Paradigmes: economia productiva i coneixement*, n° 2. Disponible sur Internet : <<http://www.raco.cat/index.php/Paradigmes/article/viewArticle/223806/0>> [consulté le 3 avril 2014].
- Chattou Z. (1996), « Les migrants marocains en Europe. Construction/reconstruction identitaire et formes d'insertion (France, Espagne, Pays-Bas), le cas des migrations du nord-est du Maroc », *Migrations Études*, n° 64.
- Charef M. (1999), *La circulation migratoire marocaine : un pont entre deux rives*, Agadir, Sud Contact.
- Clifford J. (1997), *Routes: Travel and Translation in the Late Twentieth Century*, Harvard, Harvard University Press.
- Cornelius W. A., Fitzgerald D., Fischer P. L., Muse-Orlinoff L. (2010), *Mexican migration and the US economic crisis: a transnational perspective*, La Jolla, CCIS Anthologies, vol. 7.
- Counihan C. M. (1992), "Food Rules in the United States: Individualism, Control, and Hierarchy", *Anthropological Quarterly*, vol. 65, n° 2, pp. 55-66.
- Crenn C. (2001), « Modes de consommation des ouvriers agricoles originaire du Maroc installés dans la région de Sainte Foy-La-Grande en Libournais (Gironde) », *Anthropology of food*, S1.

- de Certeau M. (1980a), *L'invention du quotidien*, Paris, Union générale d'éditions.
- de Certeau M., Giard L., Mayol P. (1980b), *L'invention du quotidien : Habiter, cuisiner*, Paris, Union générale d'éditions.
- de Haas H. (2005), "International migration, remittances and development: myths and facts", *Third World Quarterly*, n° 26, pp. 1269-1284.
- de Haas H. (2007), *The impact of international migration on social and economic development in Moroccan sending regions: a review of the empirical literature*, International Migration Institute, Working Paper 3.
- de Lesdain S. B. (2002), « Alimentation et migration, une définition spatiale », in Garabuau-Moussaoui I., Palomares E., Desjeux D. (dir.), *Alimentations contemporaines*, Paris, L'Harmattan, pp. 173-189.
- de Tapia S. (2006), « Migrations internationales et Anthropologie du voyage. La circulation des hommes et des biens dans le champ migratoire turc : itinéraires et impacts économiques », *Fonds d'analyse des sociétés politiques*. Disponible sur Internet : <<http://www.fasopo.org/publications.htm>> [consulté le 12 décembre 2013].
- Dibbits H. (2009), "Furnishing the salon: symbolic ethnicity and performative practices in Moroccan-Dutch domestic interiors", *International Journal of Consumer Studies*, n° 33, pp. 550-557.
- Di Lella R. A. (2007), "Una borsa in mano con Quattro vestiti", *Antropologia museale*, n° 16, pp. 37-43.
- Douglas M., Isherwood B. C. (1979), *The world of goods*, New York, Basic Books.
- Engbersen G., Snel E., Van Meeteren M. (2013), *Declining migration from Morocco to the Netherlands and the diminutive causation of migration*, 4th Norface Migration Network Conference on Migration: Global Development, New Frontiers, pp. 10-13.
- Fabietti U. (2007), "Introduzione", in Donzelli A., Fasulo A. (dir.), *Agency e linguaggio: etno teorie della soggettività e della responsabilità nell'azione sociale*, Rome, Meltemi, pp. 7-10.
- Geertz C., Geertz H., Rosen I. (1979), "Suq: The Bazaar Economy in Sefrou", in Geertz C., Geertz H., Rosen I. (dir.), *Meaning and Order in Moroccan Society: Three Essays in Cultural Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Gell A. (1986), "Newcomers to the world of goods: consumption among the Muria Gonds", in Appadurai A. (dir.), *The social life of things: Commodities in cultural perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 110-138.
- Gell A. (2009), *L'art et ses agents. Une théorie anthropologique*, Dijon, Les Presses du réel.
- Godelier M. (1997), *L'énigme du don*, Paris, Fayard.

- Gregory C. A. (1982), *Gifts and commodities*, Londres - New York, Academic Press.
- Kivisto P. (2001), "Theorizing transnational immigration: a critical review of current efforts", *Ethnic and racial studies*, n° 24, pp. 549-577.
- Lash S., Urry J. (1994), *Economies of Signs and Space*, Londres, Sage.
- Levitt P. (1998), "Social remittances: migration driven local-level forms of cultural diffusion", *International migration review*, pp. 926-948.
- Levitt P. (2001), "Transnational migration: taking stock and future directions", *Global Networks*, n° 1, pp. 195-216.
- Malinowski B. (1922), *Argonauts of the western Pacific; an account of native enterprise and adventure in the archipelagoes of Melanesian New Guinea*, Londres ; New York, G. Routledge & Sons ; E.P. Dutton & Co.
- Marte L. (2011), "Afro-Diasporic Seasonings: Food Routes and Dominican Place-Making in New York City", *Food, Culture and Society: An International Journal of Multidisciplinary Research*, n° 14, pp. 181-204.
- Mauss M. (1925), *Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les Sociétés Archaiques*, Paris, Librairie Félix Alcan.
- Mescoli E. (2013), "Towards the elsewhere: discourses on migration and mobility practices between Morocco and Italy", *Identities*, vol. 21, n° 3, pp. 290-304.
- Miller D. (2007), "The birth of Medieval Islamic cuisine", in Freedman P. H. (dir.), *Food: the history of taste*, Berkeley, University of California Press, pp. 135-162.
- Miller D. (1994), "Style and ontology", in Friedman J. (dir.), *Consumption and identity*, Londres, Harwood Academic Press, pp. 71-96.
- Miller D. (1997), *Consumption and its consequences*, Cambridge, Polity.
- Mintz S. (1995), "Food and its relationship to concepts of power", in McMichael P. (dir.), *Food and agrarian orders in the world-economy*, Westport, Greenwood Publishing Group, pp. 3-14.
- Montigny A. (2013), « Cette relation imaginaire qui fait le style : Essai sur l'art islamique et le style ethnique », *Anthropology of the Middle East*, n° 8, pp. 63-74.
- Osella C., Osella F. (1999), "From Transience to Immanence: Consumption, Life-Cycle and Social Mobility in Kerala, South India", *Modern Asian Studies*, n° 33, pp. 989-1020.
- Parry J. (1989), *Money and the Morality of Exchange*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Rebughini P., Sassatelli R. (2008), *Le nuove frontiere dei consumi*, Verona, Ombre corte.
- Sahlins M. D. (1972), *Stone age economics*, Chicago, Aldine-Atherton.

- Sassatelli R. (2009), "Consumership. (De-) construire il consumatore-cittadino", *Partecipazione e Conflitto*, vol. 3, pp. 51-60.
- Sassen S. (2002), "Global Cities and Survival Circuits", in Radway J. A., Gaines K., Shank B., Von Eschen P. (dir.), *American studies: an anthology*, Chichester, John Wiley & Sons.
- Schapiro M. (1953), *Style*, Chicago, University of Chicago Press.
- Simon G. (1979), *L'espace des travailleurs tunisiens en France : structures et fonctionnement d'un champ migratoire international*, Poitiers, Simon.
- Sobal J. (2005), "Men, Meat, and Marriage: Models of Masculinity", *Food and Foodways*, vol. 13, n° 1-2, pp. 135-158.
- Stoller P. (2002), "Crossroads Tracing African paths on New York City streets", *Ethnography*, n° 3, pp. 35-62.
- Strathern M. (1988), *The gender of the gift problems with women and problems with society in Melanesia*, Berkeley, University of California Press.
- Tarrius A. (2002), « Une forme migratoire autre : réseaux et sociétés de migrants en Méditerranée occidentale », *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, n° 131, pp. 38-47.
- Thomas N. (1991), *Entangled Objects: Exchange, Material Culture, and Colonialism in the Pacific*, Cambridge, Harvard University Press.
- Warnier J.-P. (2001), "A Praxeological Approach to Subjectivation in a Material World", *Journal of Material Culture*, vol. 6, n° 1, pp. 5-24.
- Werbner P. (1990), *The migration process: capital, gifts, and offerings among British Pakistanis*, Oxford, Berg.
- Wilk R. (2001), "Consuming morality", *Journal of Consumer Culture*, n° 1, pp. 245-260.

DE L'ART DE NÉGOCIER L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT POUR UNE DÉPEN- DANCE MOINS HUMILIANTE. LE CAS DU BURUNDI

Julien Nimubona

Introduction

Parmi les nombreuses crises ethno-politiques que le Burundi a connues depuis son indépendance en 1962, celle qui a éclaté en 1993 a nui davantage à l'autonomie de son système politique en ce sens qu'elle a provoqué l'effondrement de l'économie et mis en cause la légitimité des institutions et des acteurs politiques. Pour mettre fin à ces crises, les parties aux conflits ont entrepris des négociations qui ont débouché sur la signature en 2000 de l'« Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi ». Au cours de ces négociations, une crise autrement plus importante est apparue. Elle consiste en une absence de consensus entre les acteurs en conflit sur l'organisation des institutions clés de l'État ainsi qu'en un déficit de confiance dans les acteurs politiques (Nimubona, 2007a ; 2007b).

Cette situation d'absence de consensus sur les leviers fondamentaux de l'État et de déficit de confiance mutuelle a justifié le recours à des médiateurs externes. L'importance des divergences autour d'intérêts et surtout de controverses a fait que les différents médiateurs (J. Nyerere et N. Mandela) ont été amenés à conduire une médiation de puissance. Se substituant souvent aux parties en négociation, ces derniers ont emprunté la voie des stratégies directrices (Bercovitch *et al.*, 2009). Ce faisant, le processus d'Arusha ainsi que les mécanismes de sa mise en application accroissaient la dépendance politique du pays. D'autre part, si des signes d'essoufflement de la croissance économique étaient

déjà perceptibles à la fin des années 1980 avec les effets des politiques d'ajustement structurel (Ben Hakim, 1995), c'est particulièrement pendant cette période que l'économie du pays s'est effondrée en raison de la crise elle-même mais aussi de l'embargo imposé par la région à la suite du coup d'État du 25 juin 1996. Depuis lors et en dépit de politiques économiques volontaristes appuyées par les « Partenaires techniques et financiers » (PTF), le pays relève très difficilement les bases de son développement et vit sous forte dépendance économique vis-à-vis de l'aide étrangère.

Les deux formes de dépendance sont intimement liées et attestent sinon d'une mise en cause des bases de la construction/formation de l'État-nation du moins d'une situation de souveraineté très limitée (De Senarclens, 2002). En effet, se sachant très dépourvu en ressources économiques, le gouvernement est ainsi obligé de négocier avec les PTF les termes de l'appui pour la mise en œuvre des politiques de « reconstruction ». Les deux parties (gouvernement et PTF) entrent ainsi dans un jeu d'interactions stratégiques où dominent des logiques d'affirmation (PTF), d'intégration, récupération ou instrumentalisation des normes et règles internationales (gouvernement).

C'est dans cette relation complexe faite de complicités, de contradictions et même de conflits caractérisant les procédures d'allocation et de gestion de l'aide au Burundi, en tant qu'État sortant d'un conflit majeur, donc un « État fragile », que nous proposons de rechercher cet « art de négocier une dépendance moins humiliante ». Après avoir montré les termes dans lesquels se pose la fragilité de l'État burundais, la présente contribution expose ensuite les cadres et mécanismes par lesquels l'allocation et la gestion de l'aide sont orientées. La troisième partie analyse les relations qui découlent du lien entre la dépendance extrême et les normes et valeurs internationales régissant le monde de l'aide. Il devient en fait intéressant de voir les attitudes et les comportements des deux partenaires au développement, l'un (le gouvernement) confronté à des situations de rationalités limitées et de logiques endogènes de gestion de l'État et l'autre (les PTF) confronté à l'affirmation des termes de référence et des règles internationales de gouvernance.

1. Le Burundi : un État fragile et très dépendant de l'aide

Se fondant sur la définition classique de l'État (définition institutionnelle et politique)¹, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de Coopération pour le Développement Économique (OCDE) définit un « État fragile » comme étant un État « dont les instances étatiques n'ont pas la capacité et/ou la volonté politique d'assumer les fonctions essentielles pour faire reculer la pauvreté et promouvoir le développement, ni d'assurer la sécurité de la population et le respect des droits de l'homme » (OCDE, 2008 : 19).

En d'autres termes, si on s'inspire de cette définition très institutionnelle et éthico-fonctionnaliste, on peut considérer qu'un État est qualifié de « fragile » à partir du moment où il devient incapable de satisfaire les attentes de la population, de répondre à travers des processus politiques connus, licites et acceptés ou des politiques publiques aux demandes des gouvernés, de développer des capacités extractives (de mobilisation) et de bonne gestion des ressources nécessaires pour faire face à ces demandes (Lipset, 1960).

Cela dit, si la fragilité a un contenu, ses profils et ses manifestations changent. Ainsi, selon des études (Call, 2008), un État fragile peut être (i) faible s'il exerce une emprise minimale de contrôle administratif sur son territoire ; (ii) soit divisé si les fractures sont importantes entre groupes religieux, ethniques, régionaux ; (iii) soit en situation d'après-guerre s'il a été touché par un conflit violent ; (iv) soit en faillite, si les institutions ne remplissent plus leurs fonctions essentielles.

On peut donc se référer à cette dernière typologie pour soutenir que le Burundi est un État fragile pour deux des quatre raisons au moins : c'est un État divisé et c'est un État en situation post-guerre qui a considérablement aggravé son incapacité anté-

1 La définition institutionnelle est essentiellement inspirée par Max Weber qui, après Nicolas Machiavel lie l'espace, la population, le monopole de la violence physique légitime et ainsi avec la souveraineté interne et externe mesurée à travers les institutions publiques. La définition politique approfondit la dernière en insistant sur l'efficacité des institutions, c'est-à-dire les capacités à satisfaire les demandes des gouvernés (Call et Wyeth, 2008).

rieure à satisfaire les attentes des gouvernés. Pour échapper à une éventuelle situation de « faillite », le Burundi compte sur l'Aide publique au Développement (APD). Celle-ci compte pour plus de 50 % au titre de l'appui budgétaire.

Les indicateurs de fragilité de l'État burundais sont relatifs au domaine économique et à la gouvernance politique et sécuritaire. C'est pourquoi dans ses conclusions à l'ouvrage « L'effondrement de l'État », Zartman (1995 : 296) soutient pertinemment que la « reconstruction d'un État » exige, en plus de la participation, les « éléments indispensables » que sont les ressources et le pouvoir. Selon cet auteur, l'accès aux ressources économiques au stade initial permet de faire repartir l'appareil de production et la restauration d'une certaine confiance à condition que les forces existantes soient capables d'assumer la tâche de restauration de l'État, en d'autres termes l'existence d'une appropriation (idem).

De ce point de vue, le Burundi a encore besoin d'appuis extérieurs pour sortir du spectre d'un État fragile.

1.1. *Les indicateurs macroéconomiques*

Depuis 2006, dans ce qu'on a appelé « période post-transition », le Burundi confronté à de grands besoins de financement a entrepris d'intégrer les cadres contextuels et idéels ainsi que les mécanismes d'accès à l'APD. Ainsi, il a participé et est partie des grandes Déclarations de Paris, de Cotonou, d'Accra et de Busan. Il a également mis en place tous les mécanismes harmonisés de planification stratégique du développement. En effet, le pays dispose de la Vision 2025² et le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté – CSLP I 2006-2010, CSLP II 2012-2015. Il se soumet également au mécanisme international d'évaluation tel que le CPIA (Country Policy and Institutional Assessment) de la Banque mondiale, dont le tout récent a été effectué en octobre 2013. Enfin, le Burundi s'est soumis à l'évaluation de ses performances économiques à travers ce que la Banque mondiale et le Gouvernement appellent « Revue des dépenses publiques – RDP ». Élaborés conjointement avec les

.....
 2 La Vision 2025 est un cadre de planification stratégique indiquant les priorités du Burundi entre 2010 et 2025 dans tous les domaines. Elle a été élaborée selon une approche largement participative tout au long de l'année 2010 et adoptée en 2011.

PTF, le CSLP II et la RDP sont des documents qui font référence pour l'appréciation de l'état économique du Burundi. Ils font un diagnostic lucide et réaliste de la situation et reprennent des indicateurs qui montrent clairement que le pays est un « État fragile ».

Selon une vision très optimiste du CSLP II, sur la période 2012-2015, les ressources propres de l'État du Burundi devraient poursuivre leur tendance haussière avec un taux de croissance moyen de 18 % et atteindraient 26,1 % du PIB en 2015. Dans le pire des situations, l'économie burundaise enregistrerait une croissance économique moyenne de 5 % sur la période 2012-2015, soit deux points de moins que ce qui était initialement prévu dans le CSLP II (7 %). Cependant, pendant la même période, les ressources extérieures connaîtront une progression moins rapide, sous l'effet du ralentissement des dons-projets. Aussi, pour couvrir les besoins importants de financement que nécessitera la mise en œuvre du CSLP II, le gouvernement aura-t-il recours à l'endettement extérieur à travers des prêts-projets.

S'agissant justement de l'endettement extérieur, le gouvernement estime que comme la mise en œuvre du CSLP II impliquera d'importants besoins de financement, cela exigera des efforts soutenus pour la mobilisation des ressources intérieures, ainsi que des appuis financiers extérieurs. Si les annulations de la dette publique dont le Burundi a bénéficié en janvier 2009 ont permis d'améliorer les ratios d'endettement et d'ouvrir ainsi de nouvelles perspectives, le secteur extérieur reste toutefois marqué par une persistance du déficit du compte courant. Le déficit structurel du compte courant s'aggraverait année après année, passant de -20,7 % du PIB en 2011 à -42,2 % du PIB en 2015, soit une moyenne de -38,1 % du PIB sur l'ensemble de la période 2012-2015 contre -17,8 % entre 2007 et 2011 (CSLP II).

Reconnaissant que les indicateurs d'évaluation sur l'efficacité de l'aide ne sont pas bien remplis alors qu'ils déterminent l'allocation des ressources par les donateurs, le gouvernement affirme vouloir accentuer les efforts sur la performance de la gestion économique et financière, afin d'améliorer son indice de Performance des Politiques économiques et du Cadre institutionnel (Country Policy and Institutional Assessment, CPIA). En effet, le CPIA est resté bas dans le cas du Burundi (le plus faible niveau dans les pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est). Au cours de la période 2012-2015, le gouvernement s'engagera à son

amélioration afin de bénéficier de plus de financements extérieurs des PTF (CSLP II).

En tout état de cause, la mise en œuvre du CSLP dépendait de l'exécution des réformes économiques qui restaient tributaires de la capacité du pays à mobiliser les ressources internes et externes nécessaires. En effet, le gouvernement se demande dans le CSLP II ce qui se passerait en cas de retournement défavorable de la conjoncture internationale. Ce scénario défavorable de la conjoncture internationale consisterait notamment en une baisse des prix des principaux produits d'exportation du Burundi (café, thé et coton), une contraction puis un recul des appuis financiers extérieurs ainsi qu'un ralentissement des investissements directs étrangers. Ce contexte pourrait générer d'énormes difficultés financières pour le pays (CSLP II).

Selon la Revue des dépenses publiques, tout au long de l'année 2012 et une partie de 2013, la Banque mondiale et le Gouvernement du Burundi ont engagé un cadre de dialogue autour de la Revue des dépenses publiques dont le rapport a été conjointement validé le 19 décembre 2013. Dans une préface à ce rapport, le ministre des Finances et de la Planification du Développement reconnaît que « la croissance économique est toujours faible et le PIB a été en dessous des attentes. La croissance économique reste modeste comparée aux autres pays de la Communauté est-africaine et aux pays post-conflit. À la lumière du taux de croissance de la population (3 %), la croissance économique attendue pour le moyen terme (5 %) ne sera pas suffisante pour réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de la population » (Banque mondiale, 2013).

Après avoir montré, à travers des indicateurs macroéconomiques, que l'économie burundaise reste très vulnérable, le rapport conclut que le pays, qui vit à plus de 90 % des activités agricoles, est surtout exposé aux chocs externes, dont ceux liés aux précipitations. Selon le rapport, « toutes choses étant égales par ailleurs, un choc négatif lié aux précipitations réduira la croissance agricole, et induira, à travers ses effets directs et indirects, une baisse de la croissance générale »³. En cas de chocs climatiques sévères touchant les cours mondiaux du café par exemple,

.....
 3 Sachant qu'une augmentation de 1 % du PIB agricole entraîne une hausse de 0,5 % du PIB.

la dette publique pourrait atteindre 39 % du PIB d'ici 2017. Selon le même rapport, « dans la période 2013-2017, les chocs climatiques ont 25 % de chances de faire grimper la dette publique à 36 % du PIB et 10 % de chance de la porter à 37 % » (Banque mondiale, 2013).

Les chocs externes potentiels sont ensuite liés à la volatilité de l'aide. Selon le rapport, en 2012, les dons représentaient 18 % du PIB national et 55 % du total des recettes publiques. En 2008-2012, ils couvraient en moyenne 85 % du déficit budgétaire global hors dons. Cependant, les flux d'aide sont sujets à d'importants retards et sont même imprévisibles. La forte dépendance du Burundi vis-à-vis de cette source de revenus est identifiée comme un risque majeur de vulnérabilité du pays. En effet, la Banque mondiale (2013) estime que « toutes choses étant égales par ailleurs, les chocs liés aux dons entraîneraient une baisse des recettes publiques dans un rapport d'un pour un ». Les retards de décaissement ou les retraits de principaux bailleurs au cours d'une année donnée feraient descendre les recettes publiques en dessous des prévisions de référence, creuseraient les déficits budgétaires et augmenteraient les besoins bruts de financement. Le déficit serait financé par de nouveaux emprunts avec pour conséquence, une dette plus élevée. Dans le sens inverse, un choc positif avec un décaissement supérieur aux prévisions produirait un effet inverse sur les résultats budgétaires.

En résumé, le rapport de la Revue des dépenses publique – RDP, évalue les facteurs de fragilité du pays en mettant en avant une forte dépendance à l'aide étrangère et la volatilité de cette aide, le Burundi étant l'un des pays au monde les plus dépendants de l'aide, si l'on considère le rapport de l'APD à son PIB (38,9 %, soit quatrième pays au monde après le Libéria, Tuvalu et la Micronésie ; le Rwanda voisin est par exemple dix-neuvième). L'appui budgétaire est quant à lui volatile alors qu'il représente 10 % du budget du Burundi élevé à 1 000 milliards de francs burundais en 2013, année d'évaluation (Banque mondiale, 2013). Cette dépendance est d'autant plus forte, conclut le rapport, que le déficit budgétaire des cinq prochaines années (2013-2017) devrait être essentiellement financé par des dons et des emprunts concessionnels auprès de créanciers multilatéraux et bilatéraux ; ce qui accentue la dépendance du pays.

1.2. Les indicateurs de gouvernance politique et sécuritaire

Parmi les grands indicateurs utilisés par les PTF pour l'évaluation de l'efficacité de l'aide figure la gouvernance politique et sécuritaire. Par ailleurs, l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi a posé la gouvernance politique et sécuritaire comme une condition fondamentale de la stabilisation du pays.

À travers sa Vision 2025, le Gouvernement du Burundi est conscient que « la question fondamentale est sans nul doute la restauration d'une bonne gouvernance et d'un État capable. L'alternance démocratique et la pluralité politique seront de mise dans l'égalité et le respect mutuel » (Vision 2025 : 7). Mais le même gouvernement reste réaliste en reconnaissant que des défis importants restent à relever.

Ainsi, en matière de renforcement de la justice et de l'État de droit, l'assainissement du système judiciaire est confronté aux problèmes de lenteur dans le traitement des dossiers, les retards dans l'exécution des jugements et la surpopulation carcérale. Mais le grand défi dans ce domaine est sans doute l'indépendance de la magistrature pour garantir une justice pour tous et asseoir une justice pénale humanisée. Selon le gouvernement, la réconciliation nationale dépend aussi de la mise en place d'une justice transitionnelle acceptée par tous qui sera opérationnalisée par la création du Tribunal pénal spécial et de la mise en place de la Commission Vérité Réconciliation (CSLP II). Malgré ces engagements du gouvernement, on note que ces dernières années, la justice a été très politiquement sollicitée⁴ et le projet de loi pour la mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation (déjà amputée de l'aspect justice pénale) traîne à l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne la promotion des droits humains, le gouvernement déclare que les violations des droits humains comme les tortures, les assassinats et les viols doivent cesser sans délai. Des mesures ont déjà été prises pour réprimer ces phénomènes

.....

4 L'exemple le plus récent et le plus illustratif étant la condamnation sans procès le 18 mars 2014 à perpétuité des militants du parti de l'opposition MSD suite à une manifestation violente et une attaque de la police au siège du parti.

par le biais notamment des campagnes de sensibilisation, le renforcement de la discipline des forces de sécurité et l'opérationnalisation de la Commission nationale indépendante des Droits de l'Homme (Vision 2025). Au-delà de cette déclaration d'intention, les rapports des organisations de défense et de promotion des droits de l'homme, des églises et même de la Commission nationale révèlent des cas nombreux de violations commises essentiellement par les administrations et surtout les jeunes Imbonerakure⁵ affiliés au parti CNDD-FDD, parti au pouvoir⁶.

Cette situation crée des conditions défavorables au renforcement de la sécurité dès lors que par ailleurs la police et l'administration deviennent complices ou co-actrices, comme cela s'observe sur beaucoup de terrains (CEJP Burundi, 2014). La surpolitisation des corps d'administration et de police associés à des actions de jeunes « milicisés » et d'anciens combattants « politiquement mobilisés »⁷ crée toutes les conditions d'une guerre civile en perspective des temps électoraux. Enfin, la promotion de la gouvernance politico-sécuritaire est entachée par une gestion revancharde et non réconciliatrice engagée par la nouvelle direction de la Commission nationale Terres et autres Biens (CNTB) en matière de réintégration des victimes du conflit (rapatriés, déplacés et ex-combattants) dans la vie économique et sociale.

De plus, alors qu'à travers le CSLP II, le gouvernement s'engage à consolider la bonne gouvernance et la performance des institutions à travers la Stratégie nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (SNBGLC), le pays reste caractérisé par une très grande corruption qui est à l'origine de

.....

5 Les « Imbonerakure » (« Ceux qui voient de loin » en traduction libre) sont les jeunes de dix-huit à trente-cinq ans affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir. Ils revendiquent être les défenseurs de l'idéologie du parti et s'immiscent dans les activités de contrôle politique et administratif, en concurrence et souvent en complicité avec la police et l'administration.

6 Voir en guise d'illustration le rapport de Human Rights Watch (2012), *Burundi : Aggravation de la violence politique en 2011*, Bujumbura, 2 mai 2012 ; les Rapports mensuels de l'Association pour la Protection des Droits de l'Homme et des Personnes détenues, A.PRO.D.H, *Situation des Droits Humains au Burundi*, Rapports mensuels de mars 2012 à avril 2014.

7 Une journée dédiée aux « anciens combattants » est organisée chaque année au cours de laquelle le Président de la République et les plus hautes autorités, en tenues du parti, assistent à un défilé de ces « démobilisés militants », militants du CNDD-FDD, parti au pouvoir.

blocages de décaissements des aides. L'ampleur d'une corruption orchestrée ou encouragée depuis les plus hauts sommets est certes consécutive à la fragilité même de l'État mais au lieu de le relever, elle l'enfonce dans une dérive mafieuse⁸ ; posant finalement la question des chances de réussir pour toute entreprise de « reconstruction » de l'État lorsque les acteurs se jouent des règles universelles annoncées et convenues.

Enfin, le renforcement du processus démocratique annoncé en bonne position dans le CSLP II est hypothéqué par l'intention très manifeste du Président Pierre Nkurunziza de vouloir modifier la Constitution à des fins de se pérenniser au pouvoir tout en réduisant l'espace des droits et libertés de l'opposition et de la société civile⁹. La montée de tensions consécutivement à cette conjoncture menace toute la stabilité politique et sécuritaire construite depuis l'Accord d'Arusha qui serait contourné ou ignoré pour lever définitivement l'obstacle au troisième mandat du Président en exercice¹⁰. Cet état de fait a été qualifié entre février et avril 2014 par les représentants des chancelleries (États-Unis, France, Belgique, Afrique du Sud), des Nations unies, de l'Union africaine de « menaces dangereuses à la stabilité du Burundi »¹¹. Certains ont même évoqué une « menace de génocide »¹².

.....

8 On rappellera qu'en avril 2009, le vice-président de l'Organisation de Lutte contre la Corruption et les Malversations économiques (OLUCOME), M. Ernest Manirumva, avait été enlevé et assassiné parce qu'il poursuivait une grosse affaire de détournement. Ce crime qui impliquerait des hautes autorités de la police est jusqu'aujourd'hui non jugé.

9 Cela est illustré à travers les débats très nourris autour de l'avortement du projet du ministre de l'Intérieur de faire adopter le projet de Constitution par l'Assemblée nationale le 24 mars 2014 ; l'emprisonnement de M. Frédéric Bamvuginyuvira, leader du FRODEBU, parti de l'opposition ; les divisions orchestrées au sein des partis FNL et UPRONA ; la suspension pour quatre mois du parti Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie ; le retrait de la qualité d'Avocat au Baron Isidore Rufyikiri.

10 L'Accord d'Arusha et la Constitution de 2005 qui en est issue parlent de deux mandats non renouvelables.

11 Après plusieurs déclarations exprimées par les Chancelleries entre février et avril 2014, voir le Communiqué de presse du BNUB début avril 2014 et la Déclaration finale du Conseil de Sécurité des Nations unies du 8 avril 2014.

12 Voir la Déclaration de l'Envoyé spécial du Gouvernement américain dans la Région des Grands Lacs, Russ Feingold du 19 octobre 2014 ainsi que le Communiqué de presse du 21 janvier 2014 sanctionnant

Au regard de ses indicateurs de fragilité, le Burundi devrait donc se soumettre à l'exercice d'observance des cadres et mécanismes considérés pour accéder à l'Aide publique au Développement (APD). Si à travers ses instruments de planification il semble les observer, dans la pratique se pose la grande problématique de l'appropriation véritable.

2. Les cadres et les mécanismes de la négociation de l'APD

L'APD correspond à un des termes récents des échanges dans les relations internationales. Elle s'inscrit dans un cadre contextuel et idéal en même temps qu'elle obéit à des mécanismes normatifs sophistiqués auxquels les pays demandeurs/bénéficiaires sont astreints.

2.1. *Les cadres contextuels et idéels de la négociation de l'APD*

Avec la mondialisation et les mouvements d'intégration/désintégration nationale/régionale, les États du Tiers-monde ont perdu une bonne partie de leur souveraineté en tant que caractéristique fondamentale de l'État-nation. La crise pétrolière de 1973, l'extraversion des économies, les conditionnalités contraignantes des politiques économiques des institutions de Bretton Woods, les problèmes de mauvaise gouvernance, ont provoqué l'accroissement du mouvement d'endettement de ces mêmes États. Tous ces phénomènes sont à l'origine de ce que la CNUCED a appelé « l'interdépendance asymétrique » ayant provoqué l'aggravation de la dépendance des États d'Afrique à l'égard des pays riches.

Dans ces cadres d'échanges tous azimuts, les gouvernements élaborent et respectent les normes et les institutions inter-

.....
 sa rencontre avec le Président Pierre Nkurunziza. Sur le même sujet, voir les propos tenus le 4 avril 2014 depuis Kigali par l'Ambassadrice des États-Unis aux Nations unies. Enfin, sur le plan interne, la lettre adressée le 6 février 2014 par la coalition des partis de l'opposition (Alliance pour la Démocratie et le Changement : ADC Ikibiri) au Secrétaire général des Nations unies est éloquent.

nationales parce qu'ils adhèrent aux principes qui les fondent. Cela passe par la détermination des valeurs au niveau international qui comprennent notamment la « promotion du développement » et la « gouvernance » en tant que mode de gouvernement caractérisé par l'apparition et l'interaction entre acteurs, institutionnels ou non, distincts du champ de contrôle de l'État mais agissant sur des matières de souveraineté étatique telles que le maintien de la paix et la régulation économique et sociale (Rist, 2013).

L'imposition de la notion de « régimes » en tant que principes, normes, conventions et procédures de prise de décision, explicites ou non, régissant un domaine particulier des relations internationales (Krasner, 1983) complète le tableau des normes sur base desquelles les processus de discussion et de décision en matière d'APD sont déterminés. Ainsi donc, même si les principes réalistes des relations internationales restent imposants, il n'en reste pas moins vrai que l'ordre mondial en matière d'aide est également influencé par les logiques d'instauration et d'imposition des normes homogénéisées. En réalité, l'approche fonctionnaliste n'est pas opposable à l'approche réaliste. En effet, les États puissants ont compris que les intérêts propres ne pouvaient être protégés que dans un environnement de développement d'interactions économiques entre les régions du monde. La guerre est dans ce cadre considérée comme liée à la pauvreté et comme un élément perturbateur de l'ordre et du droit mondial (Zartman, 1995 : 222).

En la matière, l'évolution de la pensée n'est pas allée aussi mécaniquement. En effet, on rappellera que tout au long des années 1980 et 1990, l'APD obéissait à ce qu'on appelait alors le « Consensus de Washington » qui exigeait, pour entrer dans les logiques de la « mondialisation »/« globalisation », la « libéralisation », en fait la « financiarisation » et la « marchandisation » des relations internes aux États. L'introduction des considérations sécuritaires même avec un grand masque philanthropique et paternaliste est sans doute la traduction de l'échec du projet de « paix libérale » (Severino et Debrat, 2010 ; Duval et Etti, 2009).

Dorénavant, il fût considéré que sans sécurité collective, il ne peut y avoir de développement des affaires. C'est dans ce cadre que l'on peut comprendre l'assertion du CAD quand en 2008 il écrit « le renforcement de l'État doit constituer l'objectif fondamental de l'aide internationale, et qu'il doit soutenir la mise

en place d'institutions publiques efficaces, légitimes et robustes » (OCDE, 2008). Par conséquent, il fallut agir sur la pauvreté pour créer les conditions favorables aux affaires. Ainsi, la vision wilsonienne de l'« interdépendance des nations » se réalise dans le partage des valeurs qui facilite ainsi les échanges. Les organisations régionales et internationales auraient la charge de promouvoir, de véhiculer et le cas échéant d'imposer ces normes, principes et valeurs utiles au maintien de l'ordre mondial qui devient alors le premier « bien public mondial » (De Senarclens, 2002 : 108).

2.2. *Les mécanismes*

Les études réalisées sur la nature des critères d'allocation de l'APD (Rist, 2013 ; Roodman et Birdsall, 2003 ; Vielajus, 2007) ont établi que ces critères ont varié dans le temps. Traditionnellement, ce sont les liens commerciaux et historico-politiques (coloniaux par exemple) qui étaient déterminants. Depuis les années 1990, une tendance générale est allée vers les priorités des pays donateurs (considérations sécuritaires pour des logiques géopolitiques et commerciales) et les profils des pays bénéficiaires (potentiel de ressources ou de positions géopolitiques). Aujourd'hui, si les considérations traditionnelles subsistent, elles sont masquées par une orientation à l'homogénéisation des critères et des procédures d'allocation de l'APD. Cependant, cette tendance cache mal le fait que chaque partie dans la relation cherche à faire triompher ses propres intérêts.

De manière générale donc, l'allocation de l'aide semble intimement liée à l'histoire, à l'économie et aux priorités des pays donateurs, bref aux « profils des bénéficiaires ». Mais, dans la mesure où les donateurs ont leurs priorités et les bénéficiaires les leurs, l'orientation à l'homogénéisation ne va pas de soi. Il a fallu que d'autres mécanismes soient initiés pour que les deux parties y trouvent leurs comptes respectifs. Initiés par les bailleurs de fonds, ce sont ces mécanismes qui ont orienté l'harmonisation des critères et des procédures d'allocation de l'aide et qui allaient ensuite permettre le démarrage du processus de dialogue entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires.

Le processus d'harmonisation a été entamé depuis que des relations politiques, économiques et diplomatiques lient les pays

du Nord à ceux du Sud. Ainsi, des Conventions ont été établies entre l'Europe et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) depuis 1957 jusqu'en 2000. Il y a eu ensuite les Conventions de Yaoundé (1963 et 1969), l'Accord d'Arusha du 24 septembre 1969, les Conventions de Lomé (1975, 1979, 1981 et 1989 révisée en 1995), la Conférence de Monterrey (2002) confirmée à travers les Déclarations de Rome (2003), la Déclaration de Paris (2005) et le Programme d'Action d'Accra (2008), et surtout l'Accord de Cotonou de 2000 entré en vigueur le 1^{er} avril 2003 avant d'être révisé en 2005. Tous ces instruments ont planté les bases des relations entre les deux parties. Ils ont ensuite été évalués et consolidés lors du Forum de Busan (Corée du Sud) en 2012.

Tout au long de ces années de négociation et de conclusion d'accords, les institutions de Bretton Woods en particulier la Banque mondiale engageaient des États africains dans des accords de « coopération » assortis d'importantes conditionnalités à travers par exemple les programmes d'ajustement structurel ou encore les réformes en matières de bonne gouvernance économique et politique.

Il s'agirait donc d'un engagement « collectif » des donateurs et des bénéficiaires autour des critères/principes d'allocation de l'aide (Banque mondiale, 1968 ; Amprou et Chauvet, 2005). Cet engagement est rendu possible parce qu'un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'amener les pays bénéficiaires à entreprendre des réformes institutionnelles indispensables à la prise en charge de l'aide au développement et à sa bonne gestion. Dans la mesure où un consensus est également dégagé sur le rôle primordial de l'aide budgétaire, les gouvernements sont appelés à s'impliquer directement dans toutes les étapes d'allocation et de gestion assumant ainsi la responsabilité d'endosser les résultats de l'aide accordée en termes de développement. Cela supposait une approche et des stratégies. Ainsi une approche « programme » au sein de laquelle l'État et ses donateurs jouent les rôles de coordinateur est initiée. Cette nouvelle orientation accentuait l'ingérence des pays donateurs ainsi que le rôle prescripteur des institutions financières internationales dans le processus de détermination des critères d'octroi de l'aide.

Pour être acceptée par les pays bénéficiaires, il a fallu initier une stratégie qui affirme le concept clé de l'efficacité de l'aide au terme duquel des résultats à atteindre sont énoncés. Ces derniers doivent figurer dans toute planification nationale avec comme

leitmotiv l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les OMD permettaient de structurer et rendre visibles et mesurables les priorités mises en avant par les bailleurs. Ce faisant, ils constituaient un autre mécanisme efficace qui venait renforcer la dépendance en favorisant plus d'ingérence des donateurs dans la planification des bénéficiaires de l'aide. Et pour que le mécanisme marche, il a été envisagé qu'il y ait entre partenaires et bénéficiaires une procédure de consultations, de suivi-évaluation des projets et programmes co-financés, conduisant à l'élaboration de rapports conjoints. Il s'agit d'une véritable responsabilité partagée qui se traduit concrètement à travers le nouveau concept « doux », c'est-à-dire moins hégémonique, de « Partenaires techniques et financiers » (PTF).

L'approche partenariale se réalise à travers des documents de planification stratégique élaborés suivant une démarche participative intégrant tous les représentants de la vie nationale (secteurs public, privé et société civile) et les partenaires au développement. À cette occasion, les PTF veillent à ce que les « indicateurs pour le développement » harmonisés au niveau international soient bien intégrés aux côtés des priorités des pays bénéficiaires dans le cadre des « Documents Cadres de Partenariat » (DCP) et ensuite coulés dans les « projets » ou programmes concrets et de manière plus systématique dans les documents de référence nationaux : la Vision, le Cadre de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), les politiques sectorielles et Plans d'action, etc.

Au cours de la mise en œuvre de tous ces mécanismes, il est vite apparu qu'il manquait une culture rigoureuse de bonne gestion du côté des pays bénéficiaires, ce qui handicapait l'efficacité de l'aide. Les PTF ont alors introduit une autre conditionnalité pour l'accès à l'aide et en même temps indicateur d'évaluation de son efficacité et des conditionnalités de l'aide en général : la gouvernance¹³. Cet instrument désormais important dans les politiques de coopération supposait des réformes institutionnelles conséquentes en matière de lutte contre la corruption, et de res-

.....

13 Cependant si les PTF appuient beaucoup sur cette notion de « gouvernance », celle-ci a sa propre histoire qui atteste qu'elle n'a pas été inventée pour nourrir les conditionnalités de l'APD. À ce sujet, voir Gaoussou et Plane, 2012 ; Hermet *et al.*, 2005 ; Moreau Desfarges, 2006 ; Jessop, 1998 ; Gaudin, 1999.

ponsabilisation partagée à tous les niveaux. Les éléments de la stratégie « gouvernance » dont on voit déjà les traces dans les Accords de Cotonou (2000) furent aussi introduits pour adoucir la voix de l'ingérence et de l'imposition. Ainsi, à travers un dialogue interne ouvert et inclusif sur l'efficacité de l'aide, les pays bénéficiaires s'approprient le processus au lieu de le percevoir comme un modèle ou diktat imposé de l'extérieur et acquièrent ainsi une légitimité interne. Au fil du temps, le contenu des conditionnalités pour l'accès à l'aide au développement s'est précisé. Certes, s'il existe des tonalités d'appréciation différentes des indicateurs selon les pays donateurs, les travaux d'évaluation de l'efficacité de l'aide conduits ces dernières années concentrent généralement sur les indicateurs suivants : gouvernance, État de droit, corruption, conflits, sécurité, environnement – déforestation, industries extractives, justice, peine de mort, etc.

Ainsi par exemple, la Banque mondiale, à travers le mécanisme d'Appréciation des Politiques et des Institutions du Pays (CPIA) apprécie l'efficacité de l'allocation de l'aide à partir de certains des critères comprenant les indicateurs ci-haut mentionnés (Vielajus, 2007) : la gestion économique (gestion macro-économique, politique fiscale, politique d'endettement), les politiques structurelles (commerce, secteur financier, environnement des affaires), les politiques d'équité et d'inclusion sociale (égalité des genres, équité dans l'usage des ressources publiques, développement des ressources humaines, protection sociale – marché du travail, politiques et institutions de l'environnement), la gestion et les institutions du secteur public (droit de propriété et gouvernance du droit, qualité de la gestion budgétaire et financière, efficacité de l'administration publique, transparence, reddition des comptes, corruption). S'agissant du mécanisme CPIA, la Banque mondiale parle diplomatiquement de « Dialogue avec le Gouvernement » ou de « Dialogue entre Partenaires » sur des « conditionnalités démocratiques » (Vielajus, 2007).

Enfin, toujours pour adoucir ces mécanismes d'intrusion des donateurs dans des politiques intérieures sensibles telles que la gouvernance, les PTF peuvent recourir à une approche plus « coopérative » à savoir l'approche d'« évaluation entre pairs ».

La question qui se pose est dès lors de savoir si ces mécanismes fonctionnent efficacement à partir du moment où il existe en amont un malentendu entretenu autour des finalités de l'APD : considérations économique-sécuritaires pour les donateurs ;

considérations d'accès aux ressources pour les bénéficiaires. Les données de terrain attestent que l'efficacité de l'aide au développement reste problématique, en particulier en ce qui concerne les pays IDA (International Development Association), comme le Burundi, dont la solvabilité financière reste critique. Ces pays sont dans une configuration de souveraineté très limitée qui les contraint au développement de stratégies contradictoires consistant d'une part en une demande forte d'aide et d'autre part en des tactiques d'évitement ou d'évasion c'est-à-dire une double stratégie d'intégration et de contournement des mécanismes internationaux d'allocation de l'APD.

3. Souveraineté très limitée et tactiques d'évasion

On l'a vu au premier point, les indicateurs mis en évidence par différents bailleurs et largement partagés par le gouvernement montrent que le Burundi est réellement un État fragile. C'est un pays qui a un énorme besoin d'appuis extérieurs. Au terme de la loi budgétaire 2014 qui s'élève à près de 1,4 milliard de francs burundais, plus de la moitié des ressources sont attendues de l'extérieur. L'APD est donc ici un enjeu capital des relations que le Burundi se doit d'entretenir avec les PTF. En amont, il doit soigner l'environnement politique, sécuritaire et économique. En aval, il doit entretenir des relations continues de confiance mutuelle avec les partenaires autour des indicateurs de l'efficacité de l'aide.

Au quotidien, cela n'est pas toujours le cas. Embarrassé ou agacé par trop de dépendance qui affaiblit sa légitimité intérieure, le gouvernement s'évade dans une célébration mythifiante de la souveraineté¹⁴. Revenant à la réalité, il développe un discours correct et s'accroche aux indicateurs de l'efficacité de l'aide, ce qu'il partage avec ses PTF dans des documents de planification (Vision 2025, CSLP II, Documents de Projets, etc.). Mais en pratique, des écarts deviennent importants.

.....

14 Par exemple lors de la célébration de cinquante ans d'indépendance en juillet 2012, les autorités politiques mettent en avant « 50 œuvres » réalisées par les Burundais eux-mêmes sans appui étranger pour montrer que l'on peut se passer de ce dernier.

Face à cette attitude, les PTF rappellent avec force les « Termes de Référence », menacent de suspendre l'appui et même mettent la menace à exécution¹⁵. Parfois, le gouvernement profite des contradictions internes aux PTF pour échapper aux sanctions ou pour recourir aux droits de la souveraineté. Mais dans tous les cas, sa marge de manœuvre est très étroite compte tenu de sa dépendance trop forte de l'APD qui rend sa souveraineté très limitée.

3.1. *Célébration de la souveraineté : des mythes aux réalités*

Dans un discours resté célèbre prononcé quelque temps après sa prise de pouvoir en 2005, le Président Pierre Nkurunziza postula que l'aide relevait des « biens et dons de Dieu » et qu'à ce titre les donateurs devaient être généreux envers le Burundi. À l'occasion des travaux dits « communautaires »¹⁶, les autorités ne cessent de rappeler que rien venant de l'extérieur ne viendra développer le Burundi. Lors de la célébration du cinquantième de l'indépendance en juillet 2012, le Gouvernement avait ciblé « 50 œuvres » (centres de santé, hôpital, écoles, hôtels, monuments, etc.) totalement réalisées par les mains et les fonds propres des Burundais ; histoire de proclamer et de célébrer la force de la « pleine souveraineté » qui permet aux « Burundais de faire et de réussir sans les Blancs ». Outre que cette mobilisation du répertoire nationaliste vise à activer les fondements émotionnels liés à l'histoire de l'indépendance, elle a en outre pour objectif de masquer les clivages et les frustrations politiques ainsi que les multiples insatisfactions socio-économiques dont celles liées au non versement des appuis budgétaires extérieurs.

L'exercice de la souveraineté n'est pas au Burundi une célébration des libertés individuelles. Il est invoqué comme une

.....
15 Face à la résistance du gouvernement d'intégrer l'idée d'autonomie de la justice et la séparation des pouvoirs dans le document de « Stratégie nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption », le gouvernement belge avait suspendu le versement de cinquante millions d'euros promis pour 2012.

16 Exécutés tous les samedis matin, ces travaux ont fini par être transformés en des moments permettant au parti de pouvoir se mobiliser, d'encadrer et de surveiller politiquement et idéologiquement ses militants et les populations.

puissance d'un corps unique, d'un peuple ayant exprimé ses choix en 2005 et 2010 ; des volontés contre lesquelles personne ne peut s'opposer y compris les PTF. D'où malgré l'importance des budgets alloués et de l'implication forte dans plusieurs cadres de soutien au gouvernement, celui-ci n'a pas hésité à des moments à utiliser les droits de la souveraineté pour demander le rappel de certains ambassadeurs « trop zélés » dans l'expression des critiques sur les déficits que le Burundi accusait en matière de bonne gouvernance (Nations unies, Office des Nations unies pour les Droits de l'Homme, Allemagne, Belgique, Union européenne). C'est au nom de l'exercice de cette souveraineté populaire qu'un ministre porte-parole du gouvernement a pu justifier le détournement de l'argent provenant de la vente d'un avion présidentiel par une « légitimité venue du peuple ».

Cette attitude pourrait être qualifiée d'anecdotique ; sauf que dans les faits quotidiens, on observe des autorités de haut rang narguer ou boycotter des espaces de dialogue et de coopération avec les PTF autour des programmes et projets de développement de grande importance pour le Burundi. Cependant, à défaut d'un exercice plein de la souveraineté (de Senarclens, 2002), le recours à une telle entreprise d'évasion à idéologie souverainiste consistant en la mobilisation des mythes et des symboles relève d'une entreprise de nature sinon illusoire en tout cas pathétique si l'on tient compte des moyens disponibles à l'interne et des pratiques de gouvernance peu reluisantes par rapport à l'objectif recherché de développement.

3.2. Rappel des normes et règles du jeu internationales : l'arme des PTF

Pour adoucir le mécanisme d'introduction et d'imposition des règles internationales, les PTF procèdent par paliers. D'abord, ils amènent le gouvernement à une planification conjointe obligatoire, quitte même à financer les activités y relatives¹⁷. Ensuite, ils procèdent à l'appui des activités de « renforcement des capacités » des acteurs locaux afin de favoriser l'appropriation des

.....

17 Par exemple, le PNUD a financé tout le processus Vision 2025 et CSLP II. Il a même financé une bonne partie des voyages des autorités burundaises à la Conférence des Bailleurs de Genève fin 2012 destinée à la mobilisation des financements pour le CSLP.

concepts, cadres et mécanismes d'allocation des aides. Enfin, ils développent des stratégies de « pression douce » ou de sanctions afin de faire respecter les « termes de références » des documents de projets ou de programmes¹⁸.

Le lien entre l'accès à l'aide et les règles internationales est clairement rappelée dans la Revue des Dépenses publiques du Burundi 2013 en ces termes : « la plupart des bailleurs de fonds ont réaffirmé leur détermination à poursuivre leur appui en vue de permettre à l'État de réaliser des améliorations concrètes dans les domaines de réformes identifiés, notamment la gouvernance, la lutte contre la corruption, la démocratisation et le développement du secteur privé. Le Burundi a précédemment enregistré de fortes baisses dans les décaissements des bailleurs de fonds, en réponse à la détérioration de la situation politique ou aux problèmes de gouvernance et fiduciaires » (Banque mondiale, 2013).

Après avoir regretté que les données sur les dépenses publiques financées par les bailleurs de fonds soient mal saisies par les systèmes de l'État, la même RDP met en garde que la non-adhésion des pouvoirs publics du Burundi à la réforme des recettes (notamment le régime des exonérations) constituerait un risque budgétaire majeur.

3.3. Rationalités limitées, obligation de respect des règles et jeu sur les normes

Les différentes demandes de cadrage des politiques gouvernementales par rapport aux normes et règles internationales sont réitérées à différentes occasions de dialogue entre le gouvernement et les PTF. Souvent, les mots des discussions sont plus fermes et conflictuels. Cependant, se sachant dans une situation de très faible autonomie, le gouvernement adopte une attitude de l'acteur à la rationalité limitée en intégrant dans ses jeux, même sans grand engagement, les obligations posées par les partenaires. Cette attitude ambiguë du gouvernement ramène à la surface les contradictions et les malentendus qui caractérisent dès le départ

.....
 18 Le Royaume de Belgique a en 2002 bloqué le décaissement de cinquante millions d'euros tant que le Burundi n'avait pas commencé la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption dans des termes convenus à l'occasion d'un forum politique.

le marché de l'APD. Elle conduit les autorités politiques à entretenir des discours déconnectés de la pratique, mais construits juste pour montrer à ses partenaires qu'elles s'inscrivent dans la droite ligne des conditionnalités de l'APD. Ainsi se pose le grand problème de l'appropriation par le Burundi des termes de référence pour l'accès à l'APD. On voit, à travers les suggestions suivantes, l'écart notoire entre ce qui est annoncé et les réalités de terrain.

Intégrer les normes internationales homogénéisées sur l'APD

En tant que pays très dépendant de l'aide, le Burundi prend la stratégie de rentrer dans les termes et conditions tracés par les PTF. Ainsi, il est partie aux différents accords et conventions internationaux en matière d'allocation et de gestion de l'aide. Ensuite, il adhère aux mécanismes harmonisés de planification stratégique dont les priorités séduisent ou en tout cas bénéficient de plus d'attention du côté des bailleurs de fonds en particulier dans le cadre de processus dits de « reconstruction » et de « stabilisation politique » appelés « Peacebuilding Strategic Framework ». Aussi depuis 2006, le Burundi s'est-il doté du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I) renouvelé en 2012 (CSLP II). Depuis juin 2011, le pays s'est ensuite doté de la Vision 2025. Ces instruments viennent rappeler que quand on n'a pas de ressources suffisantes propres, on n'envisage pas tout ce qu'on voudrait. Il faut rentrer dans les termes de l'arbitrage entre ses priorités et celles des partenaires. C'est là que commence la dépendance en particulier lorsque ces processus de planification sont co-gérés avec les partenaires.

Articuler les choix stratégiques de planification en fonction des indicateurs internationalement arrêtés

Certes le CSLP II affiche de façon claire les priorités du gouvernement au cours de la période 2012-2015, mais il met bien entendu en évidence des thèmes sur lesquels ses partenaires sont sensibles, à savoir « le renforcement de la transparence dans la gestion publique et de la gouvernance juridique et judiciaire, afin de créer les engouements pour les titres émis et faire baisser rapidement les coûts des emprunts publics » (CSLP II).

De plus, selon le gouvernement, une plus grande priorité doit être accordée aux actions devant accroître l'espace fiscal et créer les conditions pour une plus grande confiance des partenaires extérieurs.

Pour cela, les axes stratégiques du CSLP doivent rentrer dans les grandes conditionnalités et indicateurs de l'efficacité de l'aide. D'où le choix des axes suivants (Banque mondiale, CPIA) :

Axe 1 : Renforcement de l'État de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité du genre.

Axe 2 : Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emploi.

Axe 3 : Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de base et renforcement de la protection sociale.

Axe 4 : Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable.

Recourir à la méthode d'« engagements mutuels » et de « responsabilités partagées »

Pour s'assurer que les allocations pourront suivre, même en cas de manquements à ses obligations, le gouvernement s'assure que les PTF ont été associés à tous les processus notamment que les réunions de planification et de suivi-évaluation sont des cadres de dialogue et d'établissement de consensus et d'accords sur la plupart des matières. Ainsi, à l'entrée de la Vision 2025 – dont toutes les étapes de l'élaboration du document de référence ont été financées par le PNUD (un des PTF) –, il est annoncé que « l'élaboration de la Vision Burundi 2025 a fait l'objet d'une large consultation de tous les acteurs du développement et en particulier les communautés de base à travers des ateliers participatifs organisés au niveau régional et provincial » (Vision 2025).

Document de mise en œuvre de la Vision, le CSLP II s'affiche aussi comme un document de consensus sur les priorités entre le gouvernement et les PTF. Dans son introduction, le Deuxième Vice-Président de la République se réjouit de la forte implication des PTF dans l'élaboration des axes en ces termes :

« Comme le premier, le CSLP II est le résultat d'une démarche participative associant les représentants des communautés à la base, de la société civile, du secteur privé, du Parlement, de l'Administration centrale et des partenaires au développement. Cette démarche inclusive a permis un large consensus au niveau de toutes les par-

ties prenantes et confère ainsi au CSLP II, en conformité avec la Déclaration de Paris, le statut de seul cadre de référence pour la définition des priorités de l'action gouvernementale et pour le choix des programmes à privilégier dans le cadre de la coopération internationale que le Burundi entretient avec ses partenaires au développement.

Cette convergence de vue constitue également un gage pour une mise en œuvre réussie des objectifs fixés par le CSLP II qui, dans sa conception, met au premier plan la recherche d'une croissance redistributive en faveur notamment des plus pauvres avec une attention particulière sur les femmes et les jeunes. C'est pour dire combien il est important que le même engagement affiché par toutes les parties prenantes lors de la préparation de cet important document puisse être maintenu, voire renforcé, durant la phase d'exécution du CSLP II qui lui-même s'inscrit dans la logique de la concrétisation de la vision 2025 » (CSLP II).

On le voit, un tel discours qui invoque les cadres internationaux et les approches souhaitées cherche avant tout à séduire les partenaires.

Mettre l'accent sur des variables de gouvernance sensibles

Par un jeu sur les règles, le gouvernement met une forte tonalité sur des termes sensibles pour les bailleurs mais dont la mise en œuvre concrète montre des contradictions fondamentales¹⁹ en proclamant que :

« Une préoccupation permanente du gouvernement est le renforcement de la culture démocratique en vue de restaurer durablement la confiance entre les acteurs politiques. L'organisation d'élections libres et transparentes, passant par la sauvegarde des acquis démocratiques, est une condition essentielle pour la construction d'une société de paix, principal fondement du développement et de la croissance. [...] Il est envisagé [...] d'opérationnaliser les mécanismes de protection des citoyens contre les menaces et intimidations liées à leurs convictions politiques ». Enfin, le gouvernement s'engage à garantir « l'émergence d'une presse et d'une société civile libres » ; tandis que la « prévention des

.....

19 Cela est illustré par la gestion par le gouvernement de l'espace des libertés publiques caractérisée par des restrictions (Loi sur les manifestations publiques votée fin 2013) ; les stratégies d'affaiblissement des partis de l'opposition (cas des FNL et de l'UPRONA), terreur exercée dans le pays par les jeunes Imbonerakure en complicité avec le parti au pouvoir, l'administration et la police, etc.

catastrophes et la lutte contre le terrorisme figurent aussi parmi ses préoccupations » (CSLP II).

Mettre en place des mécanismes de planification, de co-gestion, de dialogue et de négociation sur les ambiguïtés, les blocages et les incertitudes.

Pour mettre en œuvre les idées d'engagement mutuel et de responsabilité partagée, le gouvernement et les PTF co-organisent des ateliers de mobilisation des financements ; ce qui fût fait à Genève fin octobre 2012 puis à Bujumbura fin novembre 2013 où des promesses d'appuis importants ont été faites.

L'implication des PTF dans les procédures d'allocation et de gestion efficace de l'aide tient tellement aux pays fortement dépendants que le Burundi a mis sur pied, sur base des recommandations des bailleurs, un Cadre permanent de dialogue appelé Groupe de Coordination des Partenaires (GCP). Dans ses missions, le GCP élargit son champ d'intervention au-delà du développement pour intégrer les questions de consolidation de la paix ; donc des questions relatives à la sécurité, la gouvernance et la démocratie, c'est-à-dire de véritables matières de souveraineté. Ces missions sont :

1. Servir de cadre de dialogue entre le Gouvernement du Burundi et ses partenaires pour renforcer la coordination générale de l'aide, l'harmonisation et l'alignement des interventions ;
2. Renforcer la coordination et l'harmonisation de l'aide ainsi que son alignement sur les priorités nationales reflétées dans les Stratégies et Politiques nationales de Lutte contre la Pauvreté et de Consolidation de la Paix dans l'esprit de la Déclaration de Paris et le Plan d'Action d'Accra ;
3. Appuyer les institutions gouvernementales à mettre en œuvre et à assurer le suivi-évaluation des Stratégies et Politiques nationales de Lutte contre la Pauvreté et de Consolidation de la Paix ;
4. Assurer que les aspects de consolidation de la paix se renforcent mutuellement à travers la mise en œuvre des Stratégies et Politiques nationales de Lutte contre la Pauvreté ;

5. Veiller à ce que la planification, programmation, la budgétisation et l'exécution du budget des programmes et des projets soient alignées aux priorités nationales et se renforcent mutuellement ;
6. Mesurer les progrès accomplis vers la mise en application des engagements pris conjointement par le gouvernement lui-même et les partenaires au développement dans divers forums (par exemple, dans la Déclaration de Rome en 2003 sur l'Harmonisation, la Déclaration de Paris en 2005 sur l'efficacité de l'aide, le Plan d'Action d'Accra de 2009, etc.).

L'architecture du GCP est articulée autour d'un dispositif à trois niveaux :

1° Les groupes sectoriels qui traiteront de tous les aspects techniques liés à l'élaboration et au suivi des stratégies sectorielles et mèneront de discussions techniques liées à la coordination de la mise en œuvre des programmes et projets. Les groupes sectoriels constituent le cadre de référence à travers lequel le forum stratégique du GCP va assurer le suivi de la mise en œuvre des Stratégies et Politiques nationales de Lutte contre la Pauvreté et de Consolidation de la Paix.

Le Groupe suivi-évaluation du GCP assure le suivi global des travaux des groupes sectoriels et prépare les réunions du Forum Stratégique et Politique. Il est constitué de la Première vice-présidence, de la Deuxième vice-présidence (SP/REFES et le SP/CNCA)²⁰, un représentant du ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, du ministère des Finances et du ministère du Plan et de la Reconstruction. Les Partenaires techniques et financiers sont représentés par le BNUB, le PNUD, la Banque mondiale, l'Union européenne, la Belgique, le Royaume-Uni et la Suisse. Ce groupe est présidé par le SP/CNCA et coprésidé par la Belgique.

2° Le Forum Stratégique traite des questions clés à caractère stratégique qui émergent des groupes sectoriels, ainsi que des questions transversales (Déclaration de Paris et autres) en référence à la mission du GCP. Le Forum Stratégique du GCP coordonne les revues des Stratégies et Politiques nationales de Lutte contre la Pauvreté et de Consolidation de la Paix. Le Forum Stratégique du GCP sera présidé par le ministre du Plan et de la Reconstruction et coprésidé

.....

20 SP/REFES signifie Secrétariat permanent des Réformes économiques et sociales ; SP/CNCA signifie : Secrétariat permanent du Comité national de Coordination des Aides.

par le Country Manager de la Banque mondiale. Il sera composé des représentants du gouvernement niveau des directeurs généraux en fonction des questions à traiter, des chefs de coopération, des représentants résidents des agences du Système des Nations unies et les représentants de la société civile.

3° Le Forum Politique est le troisième niveau du GCP et comporte une présidence à géométrie variable en fonction des sujets à traiter. Si les sujets sont liés à la lutte contre la pauvreté ou des questions socio-économiques, la présidence est assurée par la Deuxième vice-présidence. Si les sujets à traiter sont liés à la consolidation de la paix, la présidence est assurée par la Première vice-présidence. Le Forum Politique du GCP réunit en plus des hautes autorités politiques de l'État, des chefs de mission des pays partenaires et des organisations internationales. Il est coprésidé par le Représentant Exécutif du Secrétaire Général/Coordonateur résident du Système des Nations unies.

On le voit, le Forum Politique est l'instance suprême de négociation d'une dépendance moins humiliante dans la mesure où il a pour missions de : (1) donner les grandes orientations politiques au Forum Stratégique pour assurer une mise en œuvre effective des Stratégies et Politiques nationales de Lutte contre la Pauvreté et de Consolidation de la Paix et un lien effectif entre l'agenda de développement et l'agenda de consolidation de la paix ainsi que pour renforcer le partenariat entre le gouvernement et ses partenaires ; (2) servir de forum de dialogue sur les questions politiques et stratégiques entre le gouvernement et ses principaux partenaires.

Pour compléter cette architecture de coordination en vue de réussir l'objectif de l'efficacité de l'aide et mettre en œuvre les engagements pris par la communauté internationale en la matière, une structure gouvernementale de coordination des aides a été mise sur pied en décembre 2005 : c'est le Comité national de Coordination des Aides (CNCA)²¹. Dans le cadre du GCP, le CNCA : (1) prend les décisions pour améliorer la coordination à la lumière des recommandations du Forum Stratégique du GCP (2) prépare les réunions du Forum Politique du GCP.

.....

21 Gouvernement du Burundi, Décret présidentiel n° 100/128 du 12 décembre 2005 et Arrêté 121/VP1/08 du 31 août 2006 portant définition des objectifs et directives opérationnelles des structures de coordination de l'aide au développement.

Le problème est que le CNCA est en quelque sorte la porte d'entrée des demandes, exigences ou conditionnalités des PTF sans pour autant qu'il soit armé d'une autorité politique pour les prendre en charge.

Conclusion

Quelles logiques et relations peuvent guider des acteurs à ressources très inégalitaires dont une partie (le bénéficiaire) affirme un fort besoin d'aide et une autre (le donateur) met en avant des valeurs et des normes internationales de gestion de l'État et de l'aide ? En principe, elles devraient être normales dès lors qu'il y a convergence entre les deux parties sur ces normes. Sauf que le Burundi, comme nous l'avons dit plus haut, est en situation d'extrême fragilité étant donné qu'il sort d'une guerre civile longue, qu'il est en manque structurel de ressources économiques et que ses institutions négociées méritent encore un renforcement pour être efficaces et crédibles. Sauf aussi que les deux parties à l'APD partent d'un important malentendu au sujet des objectifs poursuivis. Si pour le Nord, l'APD doit produire les conditions « favorables aux affaires », pour le Sud, l'APD pourrait signifier l'accès à des ressources qui permettent le renforcement des pouvoirs institués et leurs pratiques autoritaires et clientélistes. Or, ces dernières sont justement à l'origine des conditions « défavorables aux affaires ». Dans ces circonstances, les heurts deviennent incontournables.

La question pour le Burundi, et ce malgré les avancées enregistrées depuis l'Accord d'Arusha²², est que la culture de gestion de l'État n'a pas changé. Elle reste orientée vers l'autoritarisme et les pratiques néo-patrimoniales. Cette situation introduit une contradiction fondamentale dans la relation entre le bénéficiaire de l'aide et les donateurs. En effet, pour les gestionnaires de l'État bénéficiaire, l'aide viendrait faire partie intégrante des ressources de l'État, c'est-à-dire des ressources au service des souverains désignés par le peuple. Les souverains doivent ensuite être de

.....
 22 L'Accord d'Arusha a établi un climat de stabilisation politique et sécuritaire qui a permis l'introduction de réformes importantes en particulier dans les secteurs de la paix et de la sécurité ainsi que l'organisation des élections démocratiques de 2005 et 2010.

vrais « patrons » en garantissant des gratifications matérielles et symboliques à leurs « clients » (Médard, 1976), de telle sorte qu'autour des « multiples cours politico-administratives » gravitent des clientèles (cadres et agents) qui « réussissent socialement » (Nimubona, 2008) et qui sont prêtes pour renouveler leurs fidélités. C'est pourquoi, les appuis budgétaires sont préférés aux dons ou autres prêts extra-budgétaires dont les procédures de gestion échappent au seul contrôle du gouvernement. Toute obstruction ou toute conditionnalité à cette « attente politique de l'aide » est considérée comme une stratégie d'affaiblissement du « Chef-Président », donc une humiliation. Elle déterminera une réponse sous forme d'évasion (jeu sur les règles) ou de contournement²³.

Effectivement, les cadres et les mécanismes sur lesquels les PTF se fondent pour discuter avec le gouvernement à propos des conditions d'octroi et de gestion de l'aide relevant de gestion rationnelle de l'État apparaissent comme des instruments d'obstruction. Ils parlent de croissance et de lutte contre la pauvreté et le chômage, de bonne gouvernance, d'État de droit et de démocratie ; mais ils ne parlent pas de ceux qui, physiquement et personnellement sont chargés de le faire. Car, pour les acteurs politiques locaux, l'État n'est pas un ensemble d'institutions et des règles impersonnelles. À ce titre, l'État ne développe pas des personnes physiquement absentes. Les gestionnaires doivent adresser des services à des personnes physiquement présentes ou en tout cas identifiables pour qu'en contrepartie il y ait reconnaissance et allégeance. L'aide souhaitable doit entretenir ces attentes.

L'aide est donc très nécessaire. Mais son efficacité est différemment comprise. Si les deux parties s'entendent sur l'objectif de développement, le bénéficiaire souhaiterait qu'elle serve aussi l'éthos du souverain burundais qui se veut à la fois autoritaire et clientéliste. L'impression est ici que plus un peuple est dépendant, plus il est attaché à son amour propre et développe en conséquence des réflexes d'autodéfense. C'est dans ce sens que l'aide est jugée très contraignante.

.....
 23 Ces dernières années, le Burundi a noué des relations intenses avec des pays qui sont peu regardants sur les droits et libertés humains tels que la Chine, l'Iran et les pays arabo-musulmans du Golfe.

Les stratégies que le gouvernement et les PTF développent conjointement afin que l'aide crée les conditions d'une « dépendance moins humiliante » constituent certes la seule arme dissuasive contre les dérives autoritaires et néo-patrimoniales faute de rapports de forces politiques internes consistants. Mais faute de sincérité et d'engagement – c'est-à-dire d'appropriation dans le chef des dirigeants burundais –, elles ne peuvent être la clé ni pour l'accession à l'aide ni pour son efficacité. Elles resteront certainement pour un temps un espace public de dialogue et d'affrontements²⁴ entre le gouvernement et ses PTF autour des valeurs universelles de gouvernance des sociétés ; ce qui est déjà une grande avancée dans les relations internationales, à l'ère de la mondialisation et des souverainetés limitées.

BIBLIOGRAPHIE

- Amprou J. et Chauvet L. (2005), *Efficacité et allocation de l'aide, revue des débats*, Paris, Agence française de Développement, « Notes et Documents », n° 6.
- Banque mondiale (1968), *Assessing Aid. What Works, What Doesn't and Why?*, New York, Oxford University Press.
- Banque mondiale (2013), *Revue des dépenses publiques du Burundi. Renforcer l'efficacité des pouvoirs publics. Le rôle de la politique budgétaire*, vol. 7.
- Ben Hakim H. (1995), *Burundi. Histoire économique et politique d'un conflit*, Paris, L'Harmattan.
- Bercovitch J., Kremenyuk V., Zartman I.W. (2009), *Mediation and Conflict Resolution*, Londres, Sage.
- Call C. (2008), "The Fallacy of the 'Failed State'", *Third World Quarterly*, vol. 29, n° 8, pp. 1491-1507.
- Call C. et Wyeth V. (ed.), *Building States to Build Peace*, Boulder, Lynne Rienner, 2008.
- Chavet L., Mesplé-Somps S. (2007), « L'aide publique au développement et les investissements directs étrangers en Afrique sont-ils complémentaires ? », *Revue du Tiers Monde*, vol. 4, n° 192, pp. 815-831.

.....

24 Le débat récent entre le gouvernement d'un côté, l'opposition et la société civile de l'autre autour de la fin de la mission du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) est éloquent. Il a tourné autour du fait que les PTF seraient les yeux et oreilles de la Communauté internationale et par leurs rapports empêcheraient les déblocages des appuis extérieurs.

- Commission épiscopale Justice et Paix (CEJP) Burundi (2014), *Rapport de Monitoring sur les Violations des Droits Humains et des Principes de Bonne Gouvernance, mai-décembre 2013*, Bujumbura.
- de Senarclens P. (1992), *La politique internationale*, Paris, Armand Colin.
- de Senarclens P. (2002), *La Mondialisation - Théories, enjeux et débats*, Paris, Armand Colin, coll. « Science politique », 3^e édition.
- Duval C., Etori F. (2007), « États fragiles... ou États autres ? Comment repenser l'Aide à leur développement, notamment en Afrique », *Géostratégiques*, n° 25, pp. 43-55.
- Gaoussou D., Plane P. (2012), « La Banque mondiale et la Genèse de la notion de Bonne gouvernance », *Mondes en développement*, n° 158, pp. 51-70.
- Gaudin J-P. (1999), *Pourquoi la bonne gouvernance ?*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Gouvernement du Burundi, Arrêté n° 121/VP1/08 du 31 août 2006 portant définition des objectifs et directives opérationnelles des structures de coordination de l'Aide au développement.
- Gouvernement du Burundi, *Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté II*.
- Gouvernement du Burundi, Décret présidentiel n° 100/128 du 12 décembre 2005.
- Gouvernement du Burundi, *Groupe de Coordination des Partenaires - GCP ; Termes de référence*.
- Gouvernement du Burundi, *Vision Burundi 2025*.
- Hermet G., Kazancigil A., Prud'homme J-F. (2005), *La Gouvernance : un concept et ses applications*, Paris, Karthala.
- Jessop B. (1998), « Essor de la gouvernance et ses risques d'échecs : le cas du développement économique », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, pp. 33-34.
- Krasner S. (dir.) (1983), *International Regimes*, Ithaca, Cornell University Press.
- Lipset M.S. (1960), *Political Man: The Social Bases of Politics* New York, Anchor Books.
- Médard J.F. (1976), « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de Science politique*, vol. 26, n° 1, pp. 103-131.
- Moreau Desdfarges P. (2006), *La Gouvernance*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».
- Nimubona J. (2007), « De l'accord d'Arusha aux élections de 2005 : le processus de paix au Burundi. Entre espoirs et inquiétudes » in Remacle E., Rosoux V. et Saur L. (dir.), *L'Afrique des Grands Lacs. Des conflits à la paix ?*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, pp. 63-93.

- Nimubona J. (2007), « Le processus de paix au Burundi (1998-2005). Performances et limites de l'approche instrumentale de l'ethnicité », in Deslaurier C., Juhé-Beaulaton D., *Afrique, terre d'histoire*, Paris, Karthala, pp. 497-516.
- Nimubona J. (2008), « Par delà les perspectives institutionnelles d'essence éthico-normative, les contours d'une approche compréhensive complexe de la corruption au Burundi », *Revue de l'Institut de Développement Économique (RIDEK)*, vol. 3, n° 1, 2008, pp. 143-186.
- OCDE/CAD (2008), *Concepts et dilemmes pour le renforcement de l'État dans les situations de fragilité. De la fragilité à la résilience*, Paris, OCDE.
- Rist G. (2013), *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Monde et Sociétés », 4^e édition.
- Roodman D., Birdsall N. (2003), *The commitment to Development Index*, Washington, Center for Global Development.
- Severino J.-M., Debrat J.-M. (2010), *Idées reçues sur l'Aide au Développement*, Le Bleu.
- Vielajus M. (2007), *L'aide publique au développement et la « Gouvernance »*. *Quelles approches nouvelles en matière d'allocation de l'aide ?*, Paris, Institut de recherche et débat sur la gouvernance.
- Zartman I.W. (dir.) (1995), *L'effondrement de l'État. Désintégration et restauration du pouvoir légitime*, Lynne Rienner Publishers, Inc., Boulder, Nouveaux Horizons.



RÉVOLUTION, AGENCY ET POLITISATION : EFFETS DU SOULÈVEMENT 2011 SUR LE RAPPORT À LA POLITIQUE D'UN GROUPE DE JEUNES ÉTUDIANTS

Farah Ramzy

25 janvier 2011, un soulèvement populaire commence en Égypte. Le Caire, Alexandrie, Suez et plusieurs gouvernorats furent des centres de mobilisations massives contre le régime d'Hosni Moubarak, au pouvoir depuis trente ans. Pendant dix-huit jours, des centaines de milliers d'Égyptiens campèrent sur la place *Tahrir* réclamant : le pain, la liberté, la dignité et la justice sociale.

Dès le début, le soulèvement a été attribué aux « jeunes », une catégorie qui existe au moins dans les discours sur le plan médiatique (égyptien et international), politique ainsi que dans une partie des travaux académiques publiés à chaud après 2011 (Khosrokavar, 2012, chap. 4). On désigne ainsi une « nouvelle génération » de jeunes qui s'indigne en se mobilisant contre le régime devenant ainsi un acteur politique dont la visibilité est incontestable.

Ces discours transmettaient l'image d'une jeunesse éduquée, issue des classes moyennes réclamant leur dignité et leurs droits. Des jeunes qui avaient réussi à dire non et à revendiquer la chute d'un régime politique qui gouvernait depuis trente ans. Plusieurs soulignent que ces jeunes qui, avant 2011, étaient perçus comme « jeunesse victime des crises », en état d'indifférence et d'apathie politique (Abdullah, 2012 ; Boutaleb, 2006 ; Hegazy, 2009 ; Tourné, 2007), ont finalement commencé à s'impliquer dans les affaires de leur pays, un processus désigné comme « politisation » de la jeunesse par le soulèvement (Abdullah, 2012 ; Khosrokavar, 2012).

Ce type de discours a été critiqué par plusieurs analystes qui dénoncent l'homogénéisation qu'implique l'usage de la catégorie « jeune », dissimulant la diversité socio-économique, de rapports à la politique, de modes d'action et de revendications de ces « jeunes » (Bennani-Chraïbi et Fillieule, 2012 ; Bourdieu, 1980 ; El Mahdy, 2011).

Cela dit, il est fort remarquable que depuis 2006, mais en particulier depuis 2011, des groupes de militants et d'acteurs faisant référence à la jeunesse soient devenus de plus en plus visibles dans l'espace public. Pour une partie d'entre eux, le conflit intergénérationnel est à la base de leur émergence comme le « Mouvement des Jeunes pour le Changement »¹ et la « Coalition des Jeunes de la Révolution »².

Ainsi, l'on se trouve devant deux processus concernant les jeunes et la politique après 2011 : une visibilité accélérée des acteurs politiques se réclamant comme « jeunes » et le changement de discours concernant le rapport des jeunes à la politique³. L'observation de ces deux processus ne suffit pas pour démontrer qu'il y a eu une « politisation par le soulèvement », mais au contraire pose la question de l'existence de ce processus parmi les jeunes « ordinaires » ainsi que celle de la diversité des rapports à la politique parmi les différents groupes dans la population des « jeunes ».

C'est ainsi que nous avons commencé une enquête auprès d'un groupe de ces jeunes « ordinaires » pour retracer les changements de leurs rapports à la politique et les facteurs ayant influencé la « politisation » de ces rapports. Ce groupe fait partie de la promotion 2012 de la Faculté d'économie et de science politique (FESP) à l'Université du Caire, ils étaient en troisième année de licence de science politique quand le soulèvement fit en quelque sorte une irruption dans leur trajectoire personnelle

.....
 1 Mouvement issu du mouvement *Kefaya* (mouvement protestataire créé en 2005), les Jeunes pour le Changement est créé en 2006 à cause de conflit entre les militants jeunes et les militants plus âgés concernant les stratégies et les buts du mouvement (voir Hassabo C.).

2 Une des coalitions a été créée lors des dix-huit jours du *sit-in* sur la place *Tahrir* pour gérer les communications et les projets d'avenir (voir Shehata D.).

3 Plus tard, le discours officiel était plutôt un discours décourageant l'engagement politique du jeune surtout des étudiants ce qui montre la continuité de la visibilité des acteurs jeunes en politique.

et leur parcours académique pour changer (ou non) leurs rapports à la politique et leurs logiques de participation. Nous nous sommes basés sur deux méthodes d'enquête. La première se basait sur l'administration d'un questionnaire électronique à soixante personnes⁴ et la deuxième se basait sur des entretiens semi-directifs de durée d'une heure. Par cette enquête, nous avons souligné : les caractéristiques du rapport à la politique avant 2011 (le début de l'intérêt, la participation politique et l'engagement en général), les différents facteurs de socialisation (notamment familiale, scolaire et universitaire), la participation au soulèvement 2011 et finalement l'effet du soulèvement sur le rapport à la politique⁵. De plus, dans le questionnaire nous avons ajouté une partie concernant les propriétés socio-économiques des enquêtés, c'est ainsi que le questionnaire nous a permis de détecter les tendances générales et par les entretiens nous avons reconstruit les parcours d'une vingtaine parmi eux pour souligner les détails de ces tendances générales ainsi que les spécificités parmi ces étudiants⁶.

Avant de présenter les détails de l'enquête il est important de revenir ce que nous entendons par « politisation ». Celle-ci aurait deux définitions :

L'une, restrictive, qui s'attache aux rapports que les individus entretiennent avec la sphère institutionnelle spécialisée ; l'autre, extensive, qui dépasse cette définition conventionnelle de la politique

.....

4 Nonante-huit personnes ont pris le questionnaire, mais vu sa longueur ainsi que le grand nombre de questions, il n'y a eu que cinquante réponses complètes et qui peuvent être utilisables pour retracer les trajectoires des étudiants. Parmi le reste (quarante-huit) : il y a des formulaires où la personne n'a répondu qu'à trois ou quatre questions, ceux-ci ne sont pas du tout utilisables. Dans une dizaine de formulaires, les personnes ont répondu à la moitié du questionnaire, ces quelques indications incomplètes ont servi à prendre en considération quelques thématiques concernant les premières moitiés des trajectoires (c'est pour cela que tout au long des différents chapitres on ne fait pas de pourcentages, mais des recensements en soulignant le nombre total qui varie entre cinquante et soixante-deux).

5 L'enquête a eu lieu entre janvier et mai 2013. Ainsi les changements dans le régime depuis juin 2013 ne sont pas pris en compte dans l'analyse. Nous nous concentrons plutôt sur la période des dix-huit jours du *sit-in* sur la place *Tahrir* et les effets de cette situation révolutionnaire sur le rapport des enquêtés à la politique.

6 Pour plus de détails concernant les enquêtés et les différents profils sociaux économiques voir annexe 1.

pour considérer comme « politisés » des intérêts, des attitudes et des pratiques sans lien avec cet espace institutionnel (Aït-Aoudia *et al.*, 2011 : 5).

Les questions adressées pendant l'enquête l'orientaient vers une définition plutôt restrictive de la politisation. Ainsi, nous avons traduit les questions sur le « rapport à la politique » en termes de l'intérêt accordé aux événements/affaires politiques, la discussion impliquant le champ politique officiel et la participation sur le niveau institutionnel (vote, adhésions aux partis politiques) ou non institutionnel (manifestations, mouvements protestataires).

Néanmoins, les récits des enquêtés ont introduit un autre sens de politisation entendue comme une évolution de la disposition et de la capacité à l'action. En parlant de leur rapport à la politique, il était possible d'entendre aussi l'*agency* définie comme « L'idée que les individus sont censés [et sont capables de] faire leur propre histoire » (Gamson, 1991 : 47). C'est aussi :

L'engagement des acteurs des différents environnements structurels [...] qui reproduit et transforme ces structures en réaction aux problèmes que pose le changement de la situation historique (Emirbayer et Mische, 1998 : 970).

Avant 2011, la disposition à l'action pourrait s'articuler dans des structures « officielles » ou dans les pratiques plus « ordinaires » (Duchesne et Haegel, 2004 : 2).

Nous proposons de montrer que le processus de politisation par le soulèvement de ce groupe est inachevé et que le soulèvement a affecté la perception de l'*agency* de ce groupe, leur disposition à l'action, sans altérer concrètement les modes d'action et de participation politique.

Nous renvoyons cet inachèvement à leur socialisation politique avant 2011, en nous inspirant du concept de l'« articulation dialectique des expériences » où toute expérience secondaire est vécue à partir des expériences primaires. Ces expériences primaires sont l'origine des modèles de connaissance qu'ils soient conscients ou inconscients : tout événement, transformation sociétale est vécue à partir de ces modèles de connaissance.

Il faut nuancer que les résultats que nous allons présenter dans ce papier se basent sur les récits des enquêtés sur des événements qui se sont déroulés au moins deux ans avant les entre-

tiens et même plus tôt pour leurs rapports à la politique avant 2011. Suffisamment de temps s'est écoulé pour que les enquêtés réfléchissent sur leurs positions pour reconstruire leurs propos, voire les réinventer. J'ai fait le choix de ne pas tenter de corroborer leurs histoires racontées *a posteriori*, mais de les analyser comme étant des perceptions de l'évolution personnelle (Mannheim, 2011).

Cela dit, nous allons procéder à la présentation des trois axes de l'enquête. Le premier reprend les éléments principaux des récits des enquêtés sur leur rapport à la politique avant 2011. Ensuite, le deuxième souligne les facteurs de socialisation politique qui se sont montrés particulièrement importants dans ces récits. Finalement, le troisième axe s'attardera sur différents mécanismes de distanciation vis-à-vis du soulèvement de 2011 afin d'en souligner les effets, voire les rémanences sur le lien que les membres de ces groupes entretiennent avec la politique.

1. Rapport à la politique avant 2011

« Parler ? Oui ! Participer ? Non ! »

Avant 2011, il est possible de dire que notre groupe d'enquêtés entretenait un rapport intentionnellement distancié par rapport à la politique.

Les données du questionnaire rendent compte de leur connaissance voire d'une maîtrise des enjeux et de la configuration du champ politique de l'époque, mais sans une prise de position clairement articulée. Cinquante-six sur soixante personnes ont déclaré qu'ils suivaient les infos une fois par semaine, le même nombre s'est montré conscient d'au moins une des polémiques du champ politique officiel avant 2011. Trente-huit personnes sur cinquante⁷ ont dit qu'ils discutaient de la situation politique entre amis, à l'école ou en famille. En répondant à la question sur la position par rapport au régime de Moubarak, vingt-quatre sur cinquante soulignent qu'ils étaient opposants

.....
 7 Pour expliquer les différences dans le nombre de l'échantillon, voir la note de bas de page 115.

du régime contre vingt-deux sur cinquante qui soulignent leur simple critique ou leur neutralité.

Les entretiens ont offert une meilleure compréhension de ces données, par exemple il est possible de dire que les discussions en famille ou à l'école consistaient plus en une critique contre le régime que des préalables à l'action. De plus, l'intérêt à suivre les infos était plus articulé avec les événements de grande ampleur que sur le niveau national ou international (plusieurs ont mentionné le fait que le 11 septembre 2011, la guerre de 2003 en Irak et le 6 avril 2008 ont été des événements qui avaient suscité l'attention).

Plus généralement, l'intérêt pour les questions politiques ne s'accompagnait pas du passage à l'acte, le questionnaire montre que sur cinquante réponses seulement trois personnes étaient membres d'un parti politique : le Parti national démocratique (PND), parti du gouvernement présidé par Moubarak. Six personnes étaient membres d'un mouvement protestataire tels que *Kefaya* ou 6 avril, en même temps quarante-huit n'avaient jamais participé à une manifestation avant 2011.

Une autre caractéristique majoritaire était le rejet et la méfiance de tout ce qui relève de la politique « officielle » ou « institutionnelle », c'est-à-dire le gouvernement, les institutions de l'État et les partis politiques. Sur cinquante réponses au questionnaire, quarante-deux ont déclaré leur critique ou leur neutralité envers les partis politiques avant 2011. Ce rejet était aussi bien articulé dans les entretiens. En insistant sur le fait qu'il n'avait rien à faire avec la politique, Sami⁸ souligne que « je n'ai jamais été membre d'un parti politique, et je ne le serai jamais. Simplement, je ne crois ni aux partis ni à leur idéologie ». Dans le même sens, Nour, une étudiante qui était impliquée dans plusieurs initiatives sociales non gouvernementales, ajoute qu'avant 2011, « aucun parti ou mouvement n'était représentatif. Il n'y avait pas vraiment d'option crédible ». Cette méfiance s'étend aussi aux institutions représentatives spécifiques telles que les unions des étudiants. Les unions des étudiants étaient les seuls corps officiels censés représenter les intérêts des étudiants. Force est de constater néanmoins que sous Moubarak les unions étaient des structures contrôlées par l'administration des univer-

.....
 8 Tous les prénoms ont été modifiés pour garder l'anonymat des enquêtés. Pour plus de détails sur les enquêtés, voir l'annexe 1.

sités, déconnectées des demandes estudiantines, dominées par des membres du PND ou des étudiants soucieux de se frayer par là une carrière politique (Antar, 2002). Dans le questionnaire, dix personnes sur cinquante ont déclaré avoir « participé » à l'union des étudiants avant 2011. Le rejet des unions était plus clair dans les entretiens puisque tous ont déclaré n'avoir eu rien à faire avec l'union des étudiants de la faculté à deux exceptions près. La première exception est celle d'un enquêté qui était membre élu de l'union et qui justifie sa candidature par une volonté d'apprendre la pratique politique pour amorcer une future carrière politique au PND, la deuxième est celle d'une autre étudiante qui était membre de l'équipe de théâtre et devait négocier avec l'union pour des détails logistiques et administratifs de son équipe⁹.

Si, de la sorte, la tendance générale parmi les enquêtés consiste en l'évitement de la participation politique directe, les entretiens nous ont permis de reconstruire les récits des enquêtés sur les détails de l'évolution de leurs rapports à la politique, mais aussi les exceptions à ces tendances générales.

Ici, nous allons présenter quatre cas, le premier représente un parcours typique qui se répète chez la majorité des interviewés avec des variations mineures selon la spécificité de chaque cas individuel, les trois autres représentent des cas exceptionnels d'individus qui étaient impliqués dans des activités politiques avant 2011. L'engagement de ces étudiants reflète les modes existants pour l'engagement des jeunes en Égypte avant 2011.

Samira est une étudiante dans la section anglophone de la FESP. Elle se définit en tant que conservatrice non pas en terme religieux, mais en terme du respect qu'elle a pour toute forme d'« autorité ». Pour elle, toute sorte de changement soudain et violent est refusé. Quant à sa position politique avant 2011, elle souligne que cela ne l'intéresse pas tellement. Par contre, elle lit les journaux et remarque la corruption du régime sans jamais participer.

Comme la majorité de nos interviewés, Samira peut être caractérisée comme spectatrice de la scène politique, elle suit de loin les événements qui ont lieu, donne son opinion qui n'est pas

.....
 9 Le règlement 1979 de la loi 84 pour l'année 1972 réglant les activités des étudiants souligne la tutelle de l'union des étudiants sur toute organisation estudiantine dans les facultés et les universités.

vraiment tranchée. Même si elle affiche son opposition au régime Moubarak, elle ne s'implique pas dans une action contestataire.

Si le cas de Samira est plus ou moins représentatif de la généralité des interviewés, les cas suivants représentent les exceptions.

Depuis ses années de lycée, Ihsan s'engage passionnément pour la cause palestinienne, en participant aux manifestations des élèves d'écoles pour soutenir la seconde *intifada* en 2002. Pour elle, parler et faire la politique se résume au conflit israélo-arabe. Selon elle, c'est un conflit religieux s'il en est puisqu'il s'agit de libérer la mosquée d'*Al-Aksa*. La dimension religieuse de son engagement est très claire, elle aspire à la réforme du monde selon les valeurs de la religion islamique. Même le choix de faire ses études en science politique s'inscrit dans la logique de préparation de soi pour mieux soutenir la cause palestinienne et la réforme de la société à partir de la grille de lecture islamique. Ainsi, le cas d'Ihsan représente un type d'engagement qui mélange le religieux et le politique.

Conviction profonde, logique constante d'engagement, c'est exactement le contraire de la trajectoire d'Amr qui, depuis le lycée, se distingue par un certain leadership, il aspire à s'investir dans une carrière politique. Il choisit d'étudier la science politique pour poursuivre une carrière de diplomate. Il a trouvé que l'enseignement dans la faculté est très théorique et n'offre pas le savoir-faire pratique pour se préparer en tant que cadre politique. Pour compenser, il décide de se présenter comme candidat dans les élections de l'union des étudiants. Dans une perspective similaire, Amr décide d'adhérer au PND. En l'espace de deux ans, il est devenu membre d'un comité de travail des jeunes au sein du parti ; le but de celui-ci étant de faire la propagande de l'organisation partisane sur les réseaux sociaux.

Pratiquer la politique depuis l'école est une caractéristique du parcours de Hanan qui rentre en contact avec la politique très tôt dans sa vie puisque son père était militant dans le mouvement protestataire de *Kefaya*. Depuis son adolescence, elle participe avec son père et aussi avec l'une de ses amies aux manifestations contre le régime de Moubarak. Cette jeune étudiante s'implique également dans des réunions militantes, parfois organisées par des partis d'opposition (sans adhérer officiellement à un parti, ceux-ci étant jugés non suffisamment représentatifs à son goût).

Elle s'est tellement investie que parfois elle prenait ses livres et notes avec elle dans les *sit-ins* pour préparer ses examens.

Si la méfiance envers les acteurs officiels du champ politique et l'insatisfaction vis-à-vis de l'offre politique sont des caractéristiques répandues chez des populations vivant en régimes autoritaires (Braud, 2004 : 285), ce qui est remarquable pour ce groupe de jeunes (et probablement généralisable à d'autres) c'est le sentiment d'être intentionnellement exclus, exploités puis négligés par le régime. Ils trouvaient que leurs demandes, leurs droits et leurs rêves n'étaient pas pris en considération par les acteurs politiques (Abdullah, 2012 ; Bayat, 2010 ; Boutaleb, 2006). Par conséquent, une des caractéristiques essentielles de ce groupe est la recherche des espaces alternatifs pour s'engager (Herrera, 2012).

À la recherche d'alternatives pour l'engagement

Ayant renoncé à la politique, presque tous les enquêtés étaient impliqués d'une manière ou d'une autre dans des activités sociales, culturelles ou religieuses. Certains avaient effectué des stages dans des associations de défense des droits de l'homme ou dans des projets pour le développement de la société. D'autres se sont investis dans des activités hors parcours scolaire, afin d'acquérir des compétences professionnelles et techniques qu'ils ne trouvaient pas dans l'enseignement universitaire. Par exemple, sur cinquante réponses au questionnaire trente-trois personnes déclarent avoir participé à des modèles de simulation des organisations internationales (connus sous le nom de *Models*) où ils suivaient des enseignements sur l'institution simulée¹⁰, seize étaient des bénévoles ou impliqués dans des projets de développement.

Les récits des interviewés sur ces espaces alternatifs montrent qu'il s'agissait d'un moyen de contribuer à la construction de la société, de se sentir utiles et efficaces en acquérant de nouvelles compétences. Ces espaces, complètement gérés par des jeunes, consistaient pour quelques-uns des moyens pour

.....

10 Il s'agit d'activités organisées par des étudiants et pour des étudiants. Pendant quelques semaines, ils suivent des enseignements sur l'institution simulée (par exemple le conseil de sécurité de l'ONU, la Ligue arabe ou l'Union européenne). À la fin, ils organisent une conférence sur le modèle de l'institution. Le but des *Models* n'est pas seulement d'obtenir des informations sur les institutions internationales, mais aussi d'acquérir des *soft skills*.

s'éloigner du contrôle et la surveillance de l'autorité et ainsi réclamer leur autonomie. Dans certains cas, les espaces d'engagement alternatifs étaient aussi indirectement des lieux de socialisation politique.

Les entretiens montrent que les espaces d'engagement alternatifs ont marqué les trajectoires de la majorité des enquêtés, mais leurs effets étaient plus articulés dans les deux trajectoires que nous allons présenter ci-dessous.

Omneya, une étudiante de la section francophone de la FESP, ne s'intéressait pas tellement à la politique avant la faculté. Dès le début de son étude universitaire, Omneya s'était impliquée dans un réseau d'associations s'intéressant aux droits de l'homme. Son entrée dans ce domaine a commencé par sa volonté de satisfaire sa curiosité sur l'état des droits de l'homme en Égypte, elle a préparé un dossier de recherche sur ces associations et dans sa deuxième année, elle trouve un stage dans une de ces associations, dans le centre égyptien des droits de l'homme. Selon son récit, ce stage a été un tournant dans sa vie puisqu'elle a été introduite à un « nouveau monde », celui des militants, des activistes et des opposants politiques. Elle découvrait ce monde sans y prendre part. En troisième année, Omneya fonde un *Model* de simulation à l'Université du Caire qui a pour but de sensibiliser les étudiants sur les droits des enfants ; elle l'a présidé pour deux ans.

C'est ainsi que l'engagement associatif d'Omneya a été marqueur de sa trajectoire et l'a introduite indirectement au cercle des militants politiques. Le cas d'Adel est semblable puisqu'il ne s'intéressait pas du tout à la politique, il avait une autre passion dans sa vie qui est le football. Depuis 2008, il fait partie d'un groupe d'« Ultras »¹¹, il assiste régulièrement avec eux aux matchs et participe aux réunions. Adel trouve qu'il s'est épanoui personnellement en rejoignant les Ultras, avant il était trop timide et distancié, mais la fratrie lui a ouvert un lieu de sociabilité, d'échange d'expression et de création.

Si l'ennemi des Ultras est la police, au niveau personnel Adel n'avait pas eu de problèmes avec les policiers, mais en rejoignant les Ultras, la police est devenue pour lui l'organe qui limite les Ultras, freine leur créativité en voulant les conformer à un ordre répressif. C'est dans cette logique qu'Adel se trouve impliqué en

.....

11 Ligue des supporters des clubs du football.

politique de manière très particulière. Sa participation avec les Ultras occupe un espace très large dans sa vision et ses choix, même de ses sujets de recherche puisqu'il décide de faire un mémoire sur les Ultras et la politique.

Dans la première partie, nous avons présenté quelques caractéristiques qui marquaient le rapport de ce groupe de jeunes à la politique avant 2011. Si « dans toute sociologie du “destin” individuel, il y a d'abord la sociologie d'une société en transformation » (Ihl, 2002 : 136), pour pouvoir comprendre les caractéristiques générales qui marquent le rapport à la politique des membres de ce groupe, il est nécessaire de les contextualiser. Ainsi, dans la section suivante nous allons présenter quelques éléments de socialisation politique qui ont surgi dans les entretiens et les questionnaires et qui illuminent ce rapport en permettant de le situer dans le contexte plus large de la société égyptienne.

2. Comprendre le rapport à la politique : quelques facteurs de socialisation politique

Pendant deux ans et demi, ces enquêtés suivaient leurs enseignements dans une université presque complètement dépolitisée (Hegazy, 2009). Historiquement, les universités étaient des centres de contestation politique, c'est ce qu'explique la littérature sur l'histoire du mouvement étudiant et ce que croyait Amin, avant de découvrir qu'il n'y a pas une grande différence entre l'université et la société en ce qui concerne la politisation. « Je croyais que dans l'université, il y aurait des manifestations, des discussions militantes, de la contestation, mais je n'ai rien trouvé de tout cela ». Il faut aussi souligner la spécificité de ce groupe d'enquêtés puisque ces individus avaient choisi à un moment de se spécialiser en science politique et par conséquent avaient déjà avant 2011 une forme de contact avec la politique.

Pour dix personnes sur cinquante, le choix de ces études était motivé par une volonté de comprendre la situation en Égypte et d'agir dans le champ politique, qu'il s'agisse d'une réforme ou d'un changement radical. Alors que pour la plupart ce n'était pas du tout le cas, leurs motivations variaient entre

l'aspiration à une carrière professionnelle ou diplomatique, l'impression transmise à partir de l'expérience d'un proche, etc.

Pourtant, lors des entretiens presque tous ont remarqué que la logique d'enseignement dans la faculté était de former des chercheurs et non pas des militants politiques. L'étude de la science politique avait fourni à ce groupe de jeunes des informations théoriques sur des définitions des termes politiques, un intérêt minimum à la situation politique égyptienne et aux événements. Pourtant, vu l'appartenance politique d'une partie des professeurs (qui étaient parmi les cadres du PND), la logique de l'enseignement n'encourageait pas le militantisme. Ainsi, leur intérêt ne se manifestait généralement pas par la participation politique, mais se montrait toujours par la prise de position de l'« analyste » au lieu de l'acteur.

Dans ce contexte, la socialisation politique familiale de mes enquêtés les disposait à éviter la politique. Dans la majorité des cas, les enquêtés avaient découvert la politique lors d'une discussion avec un membre de la famille. Pourtant, rares sont ceux qui connaissaient quelqu'un qui participait directement. Sur cinquante réponses au questionnaire, quarante-deux n'avaient pas de parents proches dans un parti ni un mouvement politique. Par contre, trente-six personnes sur cinquante ont déclaré que les discussions politiques étaient présentes dans la famille « beaucoup » ou « souvent ». Pendant son entretien, Baher nous explique que cette adhésion au PND pouvait s'expliquer par d'autres raisons que l'intérêt à la politique : « Mon oncle gardait sur lui son carnet du PND, pour s'en servir si jamais il avait un problème avec un flic, mais je savais que politiquement il n'était pas convaincu par le parti ». Nous proposons que le rapport de ces jeunes avec leurs parents permette de situer leur rapport à l'autorité en général - y compris celle du champ politique.

Au cours des entretiens, les jeunes faisaient souvent mention de leurs parents, leurs récits reflétaient un rapport ambivalent où se mélangeaient le respect et la défiance, la dépendance et le désir d'autonomie.

Presque tous dépendaient financièrement de leurs parents, ils habitaient encore dans la maison familiale (à l'exception de ceux qui venaient de provinces pour étudier ou travailler au Caire). Par conséquent, les parents représentent une autorité à laquelle ils sont soumis puisqu'ils intervenaient dans toutes les

décisions majeures¹² de leurs vies, surtout : le domaine d'étude, les choix de carrières, etc. Plusieurs étaient en quête d'autonomie. Il leur arrivait parfois de défier leurs parents. Cette rébellion pouvait être explicite comme pour Zaher qui au moment de l'entretien travaillait comme assistant dans la faculté.

J'ai changé de faculté contre la volonté de mon père : je ne voulais plus étudier la médecine, j'avais décidé de me transférer à la faculté de science politique au Caire. Mon père n'a pas supporté ma décision et il a décidé de ne plus me donner d'argent pour vivre seul au Caire, c'est grâce à ma mère et mon grand-père que j'ai pu vivre cette première année avant de me réconcilier avec mon père.

La défiance des parents pouvait aussi être implicite, une rébellion silencieuse comme c'était dans le cas d'Amin : « J'ai décidé de joindre les manifestations du 6 avril en 2008, mais je n'ai pas dit cela à ma mère, sinon il n'y aurait pas eu de bonnes conséquences, je leur ai dit à la maison que j'avais un cours ». Le retard de commencement de la vie adulte – indépendante – n'est pas spécifique à ces enquêtés. C'est un phénomène repéré par plusieurs études qui traitent des jeunes Égyptiens, soulignant le prolongement de la dépendance de la famille due aux conditions difficiles du travail et le mariage – qui sont les seuils délimitant le commencement de la vie adulte –, parfois même après avoir affranchi ces seuils, ces jeunes restent dépendants des parents vu les difficultés économiques (Boutaleb, 2006 ; Tourné, 2001).

Nous l'avons étudié dans ce groupe de jeunes parce que cette quête d'indépendance et le sentiment de défiance exprimés par ces jeunes pourraient être un facteur explicatif de la méfiance vers toute forme d'autorité allant jusqu'au rejet de la politique institutionnelle. Surtout plus tard quand ils vont commencer à parler d'un « conflit générationnel ».

.....
 12 Ceci est également vrai pour les enquêtés de différentes catégories socio-économiques, mais aussi pour les filles comme les garçons.

3. Soulèvement de 2011 et le rapport à la politique : changements et continuités

Les récits des enquêtés sur la révolution diffèrent radicalement en fonction de leur distance par rapport aux événements surtout les dix-huit jours du *sit-in* sur la place *Tahrir* ou dans les autres gouvernorats d'Égypte.

D'un point de vue analytique, on peut considérer que les expériences politiques fournissent des opportunités de socialisation de différentes manières : par contacts directs avec une dynamique collective [...] par une exposition aux flux d'information des médias qui en rendent compte [...] par le biais des relations interpersonnelles que charrie l'appréhension de ces actions [...] (Ihl, 2002 : 139).

Sur cinquante réponses au questionnaire, seize seulement déclarent avoir participé au *sit-in* des dix-huit jours. Les entretiens soulignent que trois personnes seulement sont venues sur la place *Tahrir* (ou dans les *sit-ins* dans les autres gouvernorats) avec l'intention de participer. Deux autres ont assisté aux événements puisqu'ils étaient sur la place par hasard au moment des premières manifestations¹³. Par exemple, Omneya raconte que :

Le matin du 28 janvier j'étais allée avec mon père récupérer mes petites sœurs du club. Les rues étaient bloquées, mon père n'a pas pu garer la voiture près du club. J'ai dû l'attendre dans la rue près du pont *Kasr-el-Nil*¹⁴. Là, les manifestations étaient passées juste devant moi, j'avais trop peur pour mes deux petites sœurs qui paniquaient.

Le reste du groupe était spectateur du soulèvement. Parmi ces spectateurs, on peut repérer trois groupes dont le premier se compose de ceux qui se positionnaient contre le soulèvement, plus par peur du chaos et de la situation incertaine qui aurait

13 Dans un article de la RFSP Youssef El Chazli explique que le changement du mode de contestation du *stand in* aux *maseera* (marches) a rendu possible la participation par hasard. Il renvoie au « basculement » des « profanes » dans l'action protestataire à « l'agencement de micro-événements ». Il présente en détail des trajectoires de personnes qui n'avaient pas une intention préalable de participer, mais l'ont fait (voir El Chazli, 2012).

14 Un pont menant directement sur la place *Tahrir*.

suivi la chute du régime que par soutien à Moubarak. Un deuxième groupe est composé de personnes qui n'avaient pas participé au soulèvement, mais qui le soutenaient : ils suivaient les événements sur les chaînes télévisées et sur Internet. Ils sympathisaient avec les manifestants. Enfin un dernier groupe de personnes avaient des amis ou des parents qui étaient présents dans un *sit-in* et ainsi ils avaient un lien émotionnel important avec les événements, les poussant à les suivre assidument à travers les médias et les informations transmises par leurs proches.

La différence dans la distance par rapport à l'événement rend ses effets variables. Il y a eu une sorte de

sélectivité qui est toute entière dépendante des jeux de la trajectoire et de la conjoncture. L'événement politique suscitera des « gains de socialisation », mais toujours dans les limites que structurent les expériences au travers desquelles il viendra signifier des préoccupations que l'attente et le moment rendent saillants (Ihl, 2002 : 142).

Malgré les différences dans la distance par rapport au soulèvement, il est possible de repérer des éléments communs dans les réponses des interviewés à la question « quels changements percevez-vous en vous-même après le soulèvement ? ». Ces changements peuvent être analysés en deux plans : le plan politique et le plan social et personnel.

Sur le plan politique, le changement le plus remarquable était la croissance de l'intérêt à suivre la politique et d'acquérir plus de connaissances sur la situation politique ancienne et nouvelle.

Leur critique du régime est plus explicite. Plusieurs racontent avoir toujours pensé que le régime de Moubarak n'allait pas sans savoir exactement de quoi il s'agissait jusqu'à la révolution. Par contre, les données du questionnaire montrent que leurs positions par rapport au régime des Frères musulmans (en place lors de l'enquête) sont très critiques surtout si on les compare à leur neutralité relative puisque sur cinquante réponses il y a eu trente-neuf personnes qui se déclarent comme opposant ou en conflit direct avec le régime.

De plus, le mécontentement de la situation politique est exprimé en terme générationnel. La perception du conflit générationnel est plus aigüe. Parmi les jeunes ayant été complètement exclus des arrangements institutionnels post-2011, plusieurs

expriment leur déception. Zaher par exemple nous déclare : « Il ne s'agit plus de conflit entre idéologies, c'est un conflit de générations ». Baher reprend un slogan connu véhiculé par des mouvements politiques de jeunes. « Je pense que le slogan est vrai, il est temps que tu t'en ailles, État sénile ». Ainsi, la plupart des enquêtés avaient le sentiment de ne pas avoir pu profiter d'un espace d'expression et de construction de l'avenir de leur pays, principalement en raison de leur âge. Sara raconte un incident qui montre à quel point elle ressentait cette exclusion.

Je me trouvais dans la ligne de vote, une dame m'a demandé pour qui je voulais voter. Elle essaie de me convaincre de voter pour son candidat. Elle ne m'a même pas donné une chance de défendre ma position. Elle m'a dit que je ne comprends rien encore parce que je suis très jeune.

Hanan ajoute que :

Nous souffrons à cause de notre âge, il y a une discrimination fondée sur l'argument de l'expérience. Nous nous sentons perdus dans la fluidité sans aucun repère, nous souffrons de l'absence totale de leadership.

D'autres estiment que les jeunes avaient sacrifié leur vie pour la révolution, mais ils ont été trahis par les leaders politiques plus âgés. Hassan l'exprime parfaitement en disant que

Ce sont des jeunes qui ont risqué leur vie en confrontant la police de Moubarak, mais les vieux qui sont arrivés au pouvoir. La seule chose qui intéresse les vieux est la lutte pour le pouvoir, ils n'ont aucun souci si nous vivons ou mourons.

Une autre observation importante est que parmi les espaces alternatifs d'engagement, plusieurs deviennent des espaces d'engagement politique. Par exemple, les Ultras étaient impliqués dans plusieurs affrontements directs avec la police, surtout après les attaques sur un groupe des Ultras à Port-Said en février 2012 après un match où il y a eu soixante-treize morts. Ces événements ont mené à des *sit-ins* et des manifestations avec des revendications contre le régime (El-Zatmah, 2012 : 7-10).

Pour plusieurs, la disposition à l'action est plus claire et commence par la sphère de la politique. Par contre, le questionnaire montre que les enquêtés préfèrent encore les modes informels de participation aux formes traditionnelles de participation

politique. Une seule personne rejoint un parti politique après 2011, trois personnes rejoignent des mouvements protestataires. Pourtant, les entretiens permettent de souligner qu'il y a eu quand même des personnes qui sont devenues proches des nouveaux partis et des mouvements en participant à leurs activités sans devenir « officiellement » des membres.

En posant des questions sur le rôle qu'ils pensent avoir dans l'avenir du pays, la plupart préféraient un rôle au sein des ONG, des initiatives sociales, ou encore des actions menées sur le plan individuel. Le groupe des interviewés ne comporte de ce point de vue que deux exceptions assez notables, une qui aspire à devenir ministre des Droits de la femme et une autre qui aspirait à travailler sur le plan local dans les élections municipales.

S'ils sont plus disposés à l'action politique après la révolution, leur participation demeure relativement lointaine du champ politique officiel, institutionnel (y compris les mouvements protestataires).

Pour plusieurs, la participation politique n'est que « virtuelle », il s'agit d'utiliser les réseaux sociaux pour exprimer leurs opinions, suivre des militants et partager des idées politiques et des critiques.

En posant à Hassan la question s'il continue à participer : « Oui, je participe encore, je poste mes opinions sur Facebook et je discute avec mes amis sur les réseaux sociaux ». Vivre deux ans et demi de bouleversements politiques a eu des effets qui dépassent le rapport des individus à la politique et s'étendent à des changements sur le plan personnel et social.

Ce changement personnel varie d'un individu à l'autre. Par contre, en général, on peut dire que le soulèvement de 2011 a incité plusieurs enquêtés à remettre en question leurs valeurs et leurs croyances. Ils deviennent plus disposés à agir dans leur entourage contre toute contrainte, le soulèvement leur a donné de l'espoir que le changement est possible.

Nour raconte :

Ma vie a été complètement bouleversée par la révolution ; ma relation avec mes parents, mes études, mes croyances et la totalité de mes valeurs. Tout a été remis en question. Le changement est devenu une option possible.

Dans la même direction, Samira décrit :

Avant j'étais très conservatrice et rigide dans mes opinions, je n'ai jamais pris des risques. Je n'aimais pas le changement. Cela a changé avec la révolution ; je suis devenue plus radicale dans mes positions, j'ai commencé à douter de l'autorité en général.

Pour certains, cette évolution a abouti à des actions plus radicales. Hend ajoute que :

J'ai été libérée de toutes les obligations. J'ai enlevé mon voile parce que je n'étais pas convaincue que je devais le porter, je le portais par l'obligation sociale. J'ai quitté la maison de mes parents et j'ai commencé une vie indépendante, la révolution a vraiment tout changé.

Malgré les changements dans le contexte politique après le soulèvement, certaines caractéristiques de la relation de ce groupe à la politique ont perduré dans le temps.

Généralement, la méfiance envers les partis et des idéologies politiques ou tout ce qui est considéré comme la politique institutionnelle « officielle » a persisté. Sami explique que :

Ma position par rapport aux partis politiques est pareille avant et après la révolution. Je n'ai jamais été convaincu à 100 % par une idéologie et je ne peux pas ne pas être un membre dans un parti sans être complètement convaincu.

Zaher ajoute qu'« en ce moment, la politique est juste un spectacle, les gens pensent qu'ils comprennent plus que les autres et qu'ils ont droit au pouvoir absolu ».

Conclusion : processus inachevé de politisation

Si les enquêtés déclarent que la révolution a « tout changé », retracer l'évolution de leurs rapports à la politique montre que ce qui a changé c'est leur disposition à l'action plutôt que leur participation.

En tenant compte de la particularité de chaque trajectoire, il est possible de dire qu'avant 2011, la plupart d'entre eux rejetaient toute forme de participation politique surtout les formes les plus institutionnalisées, gardant un intérêt intentionnellement distancié aux événements et aux « affaires » politiques. Cette distance est articulée en fonction du résultat de la socialisation reçue dans la famille, les écoles, l'université et la faculté. Dans ces milieux, la participation politique était découragée vu ses risques perçus et le respect de l'autorité était souvent souligné. C'est ainsi que leur *agency* prenait place dans des espaces

alternatifs qu'ils avaient créés pour s'engager, c'est dans ces espaces que certains avaient « découvert » la politique au sens large.

Après le soulèvement, il est possible de repérer un processus de politisation de ces jeunes dans le sens de l'accroissement de leur intérêt à la politique, l'expression d'un lien entre un conflit générationnel et un conflit politique et le fait que leur disposition à l'action est plus articulée et passe par plusieurs sphères dont la sphère politique tout en gardant leur distance par rapport à la politique au sens strict.

Pour eux, *el thawra* se traduit par le sentiment que cette révolution constitue bel et bien un tournant décisif qui s'est accompagné d'un changement perçu sur le plan personnel et social. Néanmoins, à l'échelle individuelle, l'absence de changement concret sur leur action politique rend tout juste perceptible des modifications sur le plan des attitudes, de la perception du monde. C'est la raison pour laquelle, dans le cas du groupe étudié, le processus de politisation demeure inachevé.

Ceci peut s'expliquer par la socialisation politique qu'ils avaient reçue avant 2011. Si dans leur famille, leur école et dans leur faculté ils étaient encouragés à garder leur distance par rapport à la politique et éviter de s'impliquer personnellement, ils étaient partis chercher des alternatives pour s'engager et se sentir utiles dans leur entourage. Et puisque les expériences s'articulent dialectiquement, le soulèvement n'a changé que temporairement leur disposition à l'action. Les grands espoirs, les croyances et l'optimisme qu'ils ressentaient après la destitution de Moubarak, ces sentiments qui leurs donnaient de l'*agency* et une disposition à l'engagement et à la réforme se sont transformés en déception, pessimisme et frustration de ne pas voir le changement auquel ils aspiraient arriver. Nous terminons par une citation d'un interviewé qui reflète l'état d'esprit de la majorité des enquêtés en mai 2013 :

Nous sommes une génération qui n'a pas de chance ; les meilleurs d'entre nous sont morts. Que peux-tu attendre d'une autorité qui tue les gens pour rester au pouvoir ? Que peux-tu attendre d'une société qui reste silencieuse en regardant l'État tuer une quarantaine de jeunes ? La révolution était trop pure, trop idéaliste. Les jeunes ont refusé de « jouer politique », de s'impliquer dans les négociations et les compromis, regarde où cela nous a menés. J'ai arrêté de participer parce que je ne voudrais plus risquer ma vie ou

mon avenir pour une société comme ça. Tout ce que je veux, c'est de trouver une chance de sortir du pays, gagner de l'argent et avoir un bon travail pour que je puisse me marier.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdullah I. (2012), *Youth and social and political movements. (Al shabab wal Harakat el seyaseya wel egtema'eya)*, El Hayaa el Masreya el Amma lel ketab.
- Antar N. (2002), *Palestine et l'identité des jeunes Égyptiens*, Paris, D.E.A Science politique, Sciences Po Paris.
- Aït-Aoudia M., Bennani-Chraïbi M., Contamin J.-G. (2011), « Indicateurs et vecteurs de la politisation des individus : les vertus heuristiques du croisement des regards », *Critique internationale*, vol. 1, n° 50, 1, pp. 9-20.
- Bayat A., 2010, "Muslim youth claim of youthfulness", in Bayat A. (dir.), *Being young and Muslim*, Oxford, Oxford University press, pp. 27-48.
- Bennani-Chraïbi M., Fillieule O. (2012), « Pour une sociologie des situations révolutionnaires », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 5, pp. 767-796.
- Bourdieu P. (1980), « La Jeunesse n'est qu'un mot », in Bourdieu P. (dir.), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, coll. « Documents », pp. 143-154.
- Boutaleb A. (2006), *La jeunesse en tant qu'objet et enjeu de légitimation en Égypte (2000-2004) : prodiges et litiges de la légitimité*, Paris, Institut d'études politiques, Ph.D Science politique.
- Braud P. (2004), *Sociologie politique*, 10^e édition, Paris, LGDJ.
- Duchesne S., Haegel F. (2004), « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 6, pp. 877-909.
- El Chazli Y. (2012), « Sur les sentiers de la révolution », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 5, pp. 843-865.
- El Mahdy R. (2011), "Orientalising the Egyptian uprising", *Jaddaliyya*. Disponible sur Internet : <<http://www.jaddaliyya.com/pages/index/1214/orientalising-the-egyptian-uprising>> [consulté le 1^{er} septembre 2016].
- El-Zatmah S. (2012), "From Terso into Ultras: the 2011 Egyptian revolution and the radicalization of the soccer's Ultra-Fans", *Soccer & Society*, vol. 13, n° 5-6, pp. 801-813.
- Emirbayer M., Mische A. (1998), "What Is Agency?", *American Journal of Sociology*, vol. 103, n° 4, pp. 962-1023.
- Gamson W. A. (1991), "Commitment and agency in social movements", *Sociological Forum*, vol. 6, n° 1, pp. 27-50.

- Hassabo C. (2012), *La stabilité du régime Moubarak à l'épreuve d'une « situation de succession prolongée » : les limites de la consolidation autoritaire : un état des lieux politique de la période 2002-2010*, Grenoble, École doctorale sciences de l'homme, du politique et du territoire, Thèse de science politique.
- Hegazy I. (2009), *Student Youth participation in Egyptian political life*, Le Caire, Cairo University, M.A. in political science.
- Herrera L. (2012), "Youth and Citizenship in the Digital Age: A View from Egypt", *Harvard Educational Review*, vol. 82, n° 3, pp. 333-352.
- Ihl O. (2002), « Socialisation et événements politiques », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 2, pp. 125-144.
- Khosrokar F. (2012), *The new Arab revolutions that shook the world*, Boulder, Paradigm Publishers.
- Mannheim K. (2011), *Le problème des générations*, 2^e édition, Paris, Armand Colin, coll. « Hors Collection ».
- Tourne K. (2001), « Le chômeur et le prétendant. Les maux de la jeunesse ou l'impossible passage à l'âge adulte », *Égypte/Monde arabe*, n° 4-5, pp. 191-206.
- Tourne K. (2007), « "Devenez votre patron !" La mise en scène du chômage et la figure du jeune entrepreneur en Égypte dans les années 1990 », in Bennani-Chraïbi M., Farag I. (dir.), *Jeunes des sociétés arabes. Par-delà les menaces et les promesses*, Khartoum ; Montreuil, Cedej ; Aux lieux d'être.



ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE 1 : DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET PROFILS DES ENQUÊTÉS

Notre groupe d'enquêtés fait partie de la promotion 2012 des étudiants de la section science politique de la Faculté d'économie et de science politique à l'Université du Caire. Cette promotion se compose de 300 étudiants (précisément 286 sont inscrits sur la liste de diplômés de 2012), les étudiants sont répartis sur trois sections en fonction de la langue d'enseignement : la section arabophone (176), anglophone (nonante) et francophone (vingt).

Le fait d'appartenir à des sections différentes implique deux éléments de diversité économique et sociale dans ce groupe. Tout d'abord, le montant des frais d'inscriptions annuelle : en section francophone : 6 000 L.E par an (équivalent : 680 euros), en section anglophone : 4 000 L.E par an (450 euros), enfin la section arabophone : 300 L.E par an (environ trente-cinq euros). Le deuxième indicateur c'est que ceux qui sont dans les sections francophones et anglophones ont nécessairement été dans des écoles où l'enseignement est principalement dans ces deux langues, tous viennent des écoles privées. Leur diplôme scolaire est sûrement l'un des deux : certificat égyptien des études secondaires en langue étrangère ou un diplôme étranger, ce qui révèle une catégorie socio-économique différente de celle de la section arabophone qui ne nécessite que le diplôme national sans nécessiter la langue étrangère. Les données du questionnaire clarifient plus la distribution des écoles : parmi les personnes ayant répondu à la question de l'école d'enseignement secondaire dans le questionnaire il y en a eu dix-neuf dans des écoles privées de langues (dont dix francophones et neuf anglophones) et vingt-et-un dans des écoles publiques (dix-neuf arabophones et deux écoles de langues), deux personnes qui ont suivi leurs études à l'étranger

Plus généralement, la dernière partie du questionnaire se composait de questions sur des données socio-économiques, spécifiquement l'âge, le genre, la religion, l'école, la profession des parents, le lieu d'origine et la profession actuelle. Plusieurs

personnes n'avaient pas répondu aux questions bien que l'anonymat leur ait été assuré. Il est possible que les personnes aient trouvé les questions trop personnelles et ont été embarrassé par les détails des questions : surtout la religion, la profession des parents, etc. Il est également probable qu'ils ont deviné que les buts de ces questions est de déterminer leur niveau social et cela a suscité leur réserve. Il y a aussi des personnes qui ont répondu aux questions, mais très vaguement de façon à masquer la déduction de leur appartenance sociale : par exemple, ils disent qu'ils habitent au Caire (sans préciser où).

Néanmoins, en combinant les indicateurs nous avons pu diviser les enquêtés sur les groupes suivants :

- Classe riche : leurs pères ont des emplois prestigieux et/ou très lucratifs (PDG d'entreprise, homme d'affaires, diplomate), ils étaient dans des écoles privées à diplôme étranger ou diplôme national à une langue étrangère, ils sont tous dans la section anglophone ou francophone et habitent dans les quartiers bourgeois du Caire ou d'Alexandrie.
- Classe moyenne haute : ils ressemblent plus aux classes riches qu'aux classes moyennes, avec quelques différences dans les professions des parents normalement moins lucratifs et prestigieux par les standards égyptiens (médecin, chirurgien, ingénieur, professeur), et le lieu d'habitation : quelques-uns parmi eux peuvent habiter dans des quartiers moyens du Caire et d'Alexandrie, d'autres peuvent venir des gouvernorats du Canal. Ils viennent tous des écoles privées.
- Classes moyennes : c'est le statut social le plus commun parmi les enquêtés, leurs parents sont diplômés et travaillent dans des fonctions publiques ou dans des emplois privés moyens (instituteurs, officiers, informaticiens, etc.). Ils étaient dans des écoles privées de niveau moyen ou dans des écoles publiques expérimentales. Ils habitent des quartiers moyens ou populaires au Caire ou aux gouvernorats. Dans la faculté, ils étaient plutôt dans la section arabophone.
- Les classes populaires : les emplois de leurs parents sont soit agriculteurs, ouvriers techniciens. Ils viennent des écoles publiques et vivent dans les quartiers populaires ou les bidonvilles, ou viennent des villages. Ils

sont dans la section arabophone mais ils n'étaient pas du tout nombreux parmi les enquêtés. Normalement les individus appartenant à ces classes populaires ne sont pas des étudiants de l'enseignement supérieur. C'est pour cela qu'ils ne sont pas bien représentés dans l'échantillon.

La majorité des enquêtés (20/50) venaient des classes moyennes, 11/50 des classes moyennes hautes, 8/50 des classes riches, et 4/50 des classes populaires.

Les entretiens ont fourni plus de détails sur les profils des enquêtés dont nous avons repris les trajectoires dans le texte. Nous allons présenter ces informations dans le tableau suivant :

POLITIQUES DE CRISE, CRISES DU POLITIQUE

| Pseudonyme | Section dans la fac | Lycée | Profession du père | Engagement avant 2011 | Participation dans le soulèvement 2011 | Engagement après 2011 | Profil |
|------------|---------------------|-------------------------|--------------------|---|---|--|------------------------|
| Ommeya | Francophone | Lycée francophone privé | Homme d'affaires | Engagement associatif, rapports indirects avec des militants politiques | Indirecte par l'intermédiaire de son réseau de connaissance | Associatif | Engagée associative |
| Ihsan | Arabophone | Lycée arabophone public | | Religieux/ politique, cause palestinienne | Indirecte, elle s'est trouvée près des manifestations sans participer | Rejoins les Frères musulmans en 2012 | Engagée spécifique |
| Samira | Anglophone | Lycée allemand privé | Journaliste | Désintéressée | Non | Distance mais plus d'intérêt à suivre et à comprendre | Spectatrice distanciée |
| Sami | Anglophone | Lycée anglais privé | Banque | Désintéressé | Non | Participation à quelques manifestations, plus d'intérêt à suivre | Engagé occasionnel |
| Adel | Anglophone | Lycée anglais privé | | Engagé dans les Ultras | Oui avec les membres de son groupe d'Ultras | Participation dans les <i>sit-ins</i> organisés par les Ultras | Engagé spécifique |

| | | | | | | | |
|-------|-------------|-------------------------|-------------------|--|---|--|---|
| Amr | Francophone | Lycée francophone privé | Directeur d'hôtel | Engagé au PND | Non | Démision du PND, engagement dans un parti d'opposition contre les Frères musulmans | Engagé partisan |
| Hanan | Anglophone | Lycée anglais privé | Avocat | engagée avec le mouvement <i>Keftaya</i> | Oui, participation directe | Associations des droits de l'homme, manifestations, <i>sit-ins</i> | Engagée militante |
| Zaher | Anglophone | Lycée anglais privé | Journaliste | Intérêt à suivre sans participer | Participation indirecte, « position de l'analyste » | Non | Spectateur intéressé |
| Baher | Arabophone | Lycée arabophone public | | Intérêt à suivre sans participer | Non | Non | Spectateur intéressé |
| Nour | Francophone | Lycée francophone privé | Médecin | Engagement associatif | Indirecte à partir de son réseau de connaissance | Oui, manifestations, <i>sit-ins</i> | Engagée associative devenue militante politique |



ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE 2 : LISTE DES ABRÉVIATIONS

| | |
|--------------------|--|
| ABSP | Association belge de science politique |
| ACLI | Associazioni cristiane lavoratori italiani |
| ACP | Afrique, Caraïbes et Pacifique |
| ADC Ikibiri | Alliance pour la Démocratie et le Changement |
| ADEM | Agence pour le développement de l'emploi |
| ANCI | Association nationale des municipalités italiennes |
| APD | Aide publique au Développement |
| A.PRO.DH | Association pour la Protection des Droits de l'Homme et des Personnes détenues |
| ARCI | Associazione ricreativa e culturale italiana |
| ASTI | Association de soutien aux travailleurs immigrés |
| BCE | Banque centrale européenne |
| BNUB | Bureau des Nations unies au Burundi |
| CAD | Comité d'aide au développement |
| CCI | Commission consultative d'intégration |
| CD&V | Christen-Democratisch en Vlaams |
| CEC | Consultation européenne des citoyens |
| CEDEM | Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations |
| CEFIS | Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales |
| CEVIPOF | Centre de recherches politiques de Sciences Po |
| CEVIPOL | Centre d'étude de la vie politique |
| CGIL | Confederazione generale italiana del lavoro |
| CIJ | Centre national d'Information pour Jeunes |
| CIN | Carte d'Identité Nationale |
| CISL | Confederazione italiana sindacati lavoratori |
| CLAE | Comité de Liaison des Associations d'Étrangers |
| CNDD-FDD | Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces de défense de la démocratie |
| CNTB | Commission nationale Terres et autres Biens |
| CNUCED | Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement |
| COBAS | Confederazione dei comitati di base |
| CORCAS | Conseil royal consultatif des Affaires sahariennes |

| | |
|--------------------|--|
| CPIA | Country Policy and Institutional Assessment |
| CRISP | Centre de recherche et d'information socio-politiques |
| CSLP | Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté |
| CVP | Christelijke Volkspartij |
| DCP | Documents Cadres de Partenariat |
| EASA | Association Européenne des Anthropologues Sociaux |
| ECPR | European Consortium for Political Research |
| FACVL | Fédération des Associations capverdiennes au Luxembourg |
| DFD | Front démocratique des francophones/Fédéralistes démocrates francophones |
| FDIC | Front de Défense des Institutions Constitutionnelles |
| FEI | Fonds européen d'intégration |
| FNL | Forces nationales de libération |
| FRUDEBU | Front pour la démocratie du Burundi |
| F.R.S.-FNRS | Fonds de la recherche scientifique – Fonds national de la recherche scientifique |
| GCP | Groupe de Coordination des Partenaires |
| GEMAS | Groupe d'Étude des Méthodes de l'Analyse Sociologique |
| GT | Groupe de travail |
| IDA | International Development Association |
| INDH | Initiative Nationale du Développement Humain |
| LADS asbl | Lux Action et Développement au Sénégal |
| LASC | Laboratoire d'Anthropologie Sociale et Culturelle |
| LDD | Lijst Dedecker |
| MSD | Mouvement pour la solidarité et la démocratie |
| N-VA | Nieuw-Vlaamse Alliantie |
| OCDE | Organisation de Coopération pour le Développement Économique |
| OLUCOME | Organisation de Lutte contre la Corruption et les Malversations économiques |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| OTAN | Organisation du traité de l'Atlantique nord |
| OTS | Observatoire des Transformations Sociales |
| PAM | Parti Authenticité et Modernité |
| PJD | Parti de la Justice et du Développement |
| PND | Parti national démocratique |
| PNUD | Programme des Nations unies pour le développement |
| PP | Parti populaire |
| PS | Parti socialiste |
| PTB | Parti du travail de Belgique |

| | |
|-----------------|---|
| PTF | Partenaires techniques et financiers |
| RDP | Revue des dépenses publiques |
| RGPP | Répertoire général des personnes physiques |
| RNI | Rassemblement national des Indépendants |
| RPI | Revenu primaire inconditionnel |
| SNBGLC | Stratégie nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption |
| SP/CNCA | Secrétariat permanent du Comité national de Coordination des Aides |
| SP/REFES | Secrétariat permanent des Réformes économiques et sociales |
| STATEC | Institut national de la statistique et des études économiques du Luxembourg |
| TSCG | Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance |
| UE | Union européenne |
| UGL | Unione generale del lavoro |
| UIL | Unione italiana del lavoro |
| ULB | Université libre de Bruxelles |
| ULg | Université de Liège |
| UNFP | Union nationale des Forces populaires |
| UPRONA | Union pour le progrès national |
| UQAM | Université du Québec à Montréal |
| USFP | Union socialiste des Forces populaires |



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|---|
| Notices biographiques | 5 |
| Introduction | |
| Politiques de crise, crises du politique | 9 |
| <i>Geoffroy Matagne, Virginie Van Ingelgom</i> | |

PREMIÈRE PARTIE : LES CRISES DU POLITIQUE, POLITIQUES DE CRISE

CHAPITRE 1

| | |
|--|----|
| Crise du politique : les deux visages de Janus | 23 |
| <i>Jean Faniel</i> | |
| Crise de la politique <i>traditionnelle</i> | 24 |
| Crise <i>du</i> politique | 26 |
| Renouvellement politique | 30 |
| Conclusion | 32 |

CHAPITRE 2

| | |
|--|----|
| Les crises du politique : réflexions à travers le prisme de l'égalité | 35 |
| <i>Petra Meier</i> | |
| Les concepts de crise et d'égalité | 36 |
| Les effets inégalitaires de la crise | 38 |
| Une crise comme indicateur de normes et valeurs | 41 |
| Crises d'inégalité ? | 42 |

CHAPITRE 3**Les notables dans les mobilisations électorales
au Maroc 47***Youssef Sadik*

Introduction 47

Les notables dans les mobilisations électorales 49

Les notables ruraux et le Makhzen 50

Les notables de la ville 54

Formes et mécanismes des mobilisations électorales 55

Investir pour mieux (se) servir 56

Le poids de la famille 58

Les intermédiaires électoraux 59

Le nomadisme politique 60

Conclusions 62

CHAPITRE 4**La nature asociale de la construction européenne
et la question de la crise 69***Maximos Aligisakis*

Introduction 69

La construction européenne ne crée pas
du lien social 70Une construction européenne sans conflit social
et sans espace public démocratique 78

Absence d'une volonté de politique sociale européenne 81

Effets de la crise et alternatives 86

CHAPITRE 5**L'insaisissable Europe sociale et la crise de l'Euro :
l'exemple des services publics 93***Amandine Crespy*

Introduction 93

L'intégration négative par les marchés comme
sentier de dépendance 94

| | |
|---|----|
| La faiblesse structurelle de l'intégration positive | 94 |
| Un déséquilibre structurel exacerbé par la crise | 95 |
| Conclusion | 97 |

DEUXIÈME PARTIE LA CRISE, À L'AGENDA SCIENTIFIQUE DE LA SCIENCE POLITIQUE

CHAPITRE 6

| | |
|---|-----|
| Enjeux et conséquences des politiques de crise sur le statut d'emploi | 101 |
| <i>Mara Bisignano</i> | |
| Crise(s) économique(s) et réformes structurelles | 102 |
| La place de l'emploi atypique sur le marché du travail en Italie | 104 |
| Quand précarité professionnelle rime avec précarité sociale | 105 |
| La flexisécurité : un oxymore discutabile pour les femmes et les jeunes dans la tourmente de la précarité | 110 |
| Conclusion | 113 |

CHAPITRE 7

| | |
|--|-----|
| L'impact de la crise sur les relations entre les syndicats et les travailleurs immigrés | 117 |
| <i>Rossana Cillo</i> | |
| L'affiliation syndicale des immigrés en Italie | 121 |
| Les effets de la crise sur les travailleurs immigrés en Italie et les mesures adoptées par les syndicats | 123 |
| Les effets de la crise : les résultats de la recherche sur le terrain | 123 |
| Les mesures des syndicats | 126 |
| Politiques migratoires et syndicats en temps de crise | 128 |
| Les effets de la crise sur la syndicalisation des immigrés | 131 |
| Conclusions | 134 |

CHAPITRE 8**La « participation citoyenne » comme solution à la crise de légitimité de l'Union européenne ? 137***Ludivine Damay*

Introduction 137

Présentation des « dialogues citoyens » 139

Objectifs des dialogues citoyens et « reconstruction idéal-typique » 143

Les dialogues : faire participer les citoyens 143

Les dialogues : améliorer la gouvernance européenne 145

Les dialogues : renforcer la démocratie par la délibération 146

Les dialogues : sensibiliser et rapprocher les citoyens 148

« Les dialogues citoyens » de la Commission : quel(s) public(s), quelle(s) procédure(s), quel(s) objet(s) ? 151

Le(s) public(s) 151

Les procédures 153

L'objet 155

Conclusion 157

CHAPITRE 9**Le regroupement familial : Un droit en crise ? 163***Francesco Della Puppa, Ottavia Salvador*Préface *Une perspective différente* 163

Un droit en crise ? 166

Un droit qui devient « autre chose » :

la territorialisation 166

Un droit « conféré » et « viable » 168

Un droit durant la crise 172

Après le regroupement, maintien de l'unité de la famille au fil du temps 172

L'unité familiale comme un horizon en fuite 176

Citoyenneté comme un désenchantement commun ? 178

Conclusions 183

CHAPITRE 10

Temps de crise et vie associative. Migrants d'Afrique subsaharienne et des Balkans au Luxembourg 189

Andrea Gerstnerova

| | |
|--|-----|
| Introduction | 189 |
| Approche méthodologique | 190 |
| Immigration non communautaire au Luxembourg | 191 |
| La voix des associations | 192 |
| Emploi et migrants durant la crise | 197 |
| Liens aux services socio-culturels et d'insertion | 201 |
| Solidarité communautaire des immigrés au Grand-Duché | 206 |
| Valorisation des rôles des associations et recommandations | 208 |

CHAPITRE 11

Faire les courses au quotidien. L'approvisionnement alimentaire d'un groupe de migrantes marocaines en Italie en temps de crise 213

Elsa Mescoli

| | |
|---|-----|
| Introduction | 213 |
| Cartographie de l'approvisionnement alimentaire | 215 |
| Trajectoires transnationales | 218 |
| Les bazars marocains | 227 |
| Les courses de Bâhirah | 229 |

CHAPITRE 12

De l'art de négocier l'aide publique au développement pour une dépendance moins humiliante. Le cas du Burundi 241

Julien Nimubona

| | |
|--|-----|
| Introduction | 241 |
| Le Burundi : un État fragile et très dépendant de l'aide | 243 |

| | |
|--|-----|
| Les indicateurs macroéconomiques | 244 |
| Les indicateurs de gouvernance politique et sécuritaire | 248 |
| Les cadres et les mécanismes de la négociation de l'APD | 251 |
| Les cadres contextuels et idéels de la négociation de l'APD | 251 |
| Les mécanismes | 253 |
| Souveraineté très limitée et tactiques d'évasion | 257 |
| Célébration de la souveraineté : des mythes aux réalités | 258 |
| Rappel des normes et règles du jeu internationales : l'arme des PTF | 259 |
| Rationalités limitées, obligation de respect des règles et jeu sur les normes | 260 |
| Conclusion | 267 |

CHAPITRE 13

| | |
|--|-----|
| Révolution, <i>agency</i> et politisation : Effets du soulève- ment 2011 sur le rapport à la politique d'un groupe de jeunes étudiants | 273 |
| <i>Farah Ramzy</i> | |
| Rapport à la politique avant 2011 | 277 |
| Comprendre le rapport à la politique : quelques facteurs de socialisation politique | 283 |
| Soulèvement de 2011 et le rapport à la politique : changements et continuités | 286 |
| Annexe méthodologique 1 : Données socio-économiques et profils des enquêtés | 295 |
| Annexe méthodologique 2 : Liste des abréviations | 301 |

Parus dans la collection « Science politique »



Corinne Torrekens, Muriel Sacco, Ilke Adam (dir.), *Circulation des idées et des modèles : les transformations de l'action publique en question. Le cas des politiques d'intégration*, ISBN : 978-2-8061-0308-6 • novembre 2016 • 292 pages



Corinne Gobin, Geoffroy Matagne, Min Reuchamps, Virginie Van Ingelgom (dir.), *Être gouverné au XXI^e siècle*, ISBN : 978-2-8061-0105-1 • mai 2013 • 396 pages



Régis Dandoy, Geoffroy Matagne, Caroline Van Wynsberghe (dir.), *Le fédéralisme belge. Enjeux institutionnels, acteurs socio-politiques et opinions publiques*, ISBN : 978-2-8061-0099-3 • avril 2013 • 256 pages



David Paternotte, Nora Nagels (dir.), *Imaginer la citoyenneté. Hommage à Bérengère Marques-Pereira*, ISBN : 978-2-8061-0087-0 • mars 2013 • 296 pages



David Aubin, Fabienne Leloup, Nathalie Schiffino (dir.), *La reconfiguration de l'action publique*, ISBN : 978-2-8061-0078-8 • janvier 2013 • 176 pages



Bérengère Marques-Pereira, Petra Meier et David Paternotte (dir.), *Au-delà et en deçà de l'État. Le genre entre dynamiques transnationales et multi-niveaux*, ISBN : 978-2-87209-970-2 • juillet 2012 • 204 pages

Retrouvez toutes nos publications sur
www.editions-academia.be

